This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

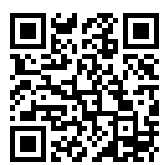

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

# *Travaux de l'Académie nationale de Reims*

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

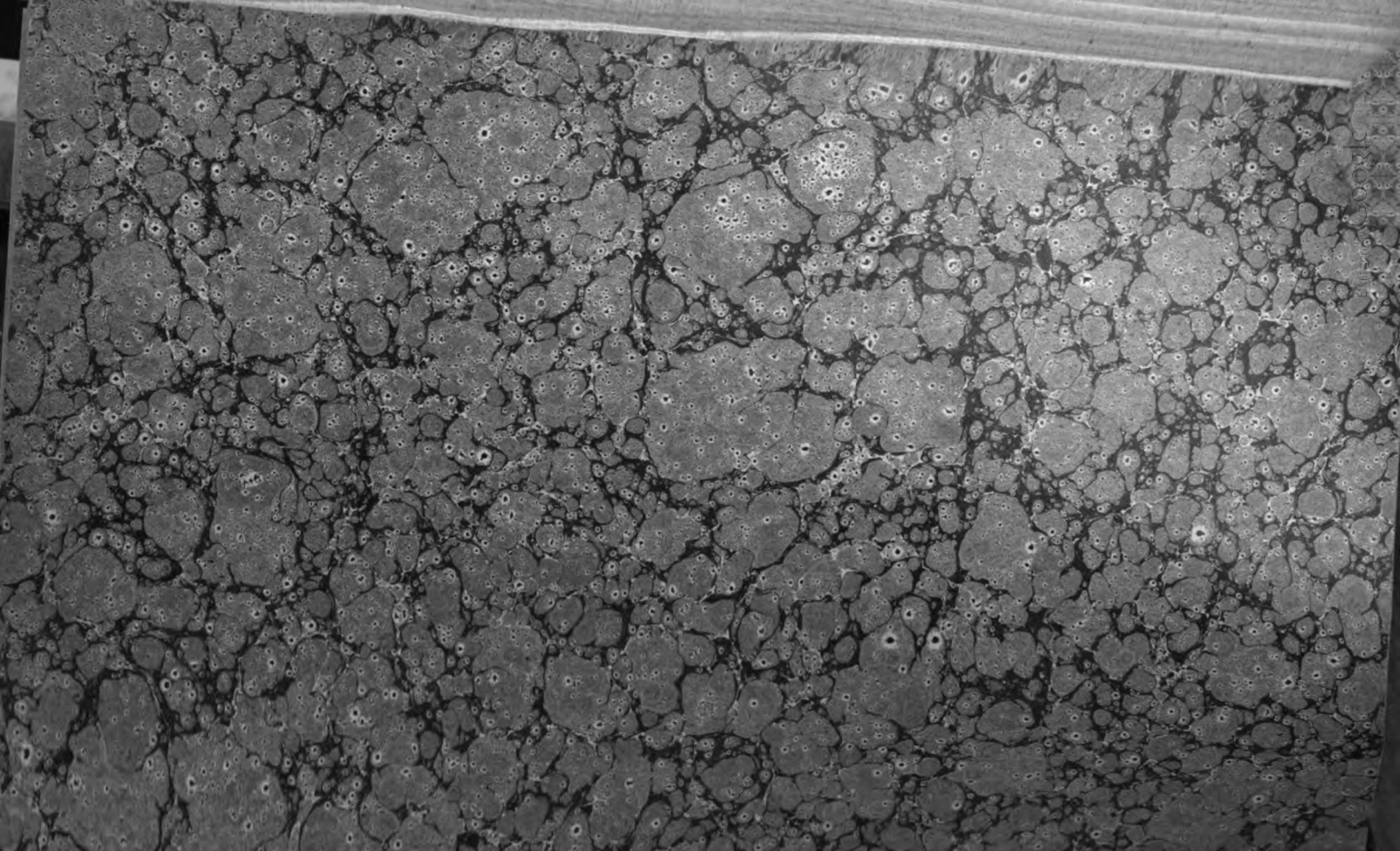

Digitized by Google

AS
162
.R3
v.77-79

Digitized by Google

Digitized by Google

# TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

# TRAVAUX

DE

# L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-dix-septième Volume

ANNÉE 1884-1885 — TOME I

Chaque année, deux volumes semestriels

PAR ABONNEMENT : 10 FR.

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

MDCCCLXXXVI

Digitized by Google

## NOTA

*La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie, appartient tout entière à leurs auteurs.*

Digitized by Google

Leeuwenhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

**Séance publique du 23 Juillet 1885** [1]

# DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

**Par M. LESEUR, Président annuel**

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

L'heure présente est aux statues : il n'est pas de semaine qui n'en voie surgir quelqu'une; on dirait d'une moisson qui lève, végétation d'une nouvelle sorte qui vaudra peut-être à notre époque le nom de second âge de bronze. Et cependant, vous vous le rappelez, l'an dernier, à cette même place, le savant confrère dont j'occupe en ce moment la charge consta-

(1) Le jeudi 23 juillet 1885, la séance publique de l'Académie s'est tenue dans la grande salle du Palais archiépiscopal, avec le cérémonial ordinaire. Siégeaient au bureau : Son Excellence Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, président d'honneur, M. Leseur, président annuel, les Secrétaires et le Trésorier de l'Académie. La plupart des Membres titulaires et quelques



Digitized by Google

tait, non sans quelque mélancolie, dans une intéressante lecture sur Nanteuil, que l'artiste éminent dont le burin nous a familiarisés avec les physionomies vivantes de ses plus célèbres contemporains, en possession de toute sa gloire depuis plus de deux siècles, n'a encore reçu de sa ville natale d'autre distinction que le don de son nom à l'une de nos rues, et quelle rue pour un peintre ami des grandes lumières ! Que notre confrère se rassure ; l'opinion ne tardera pas à gagner le procès de son glorieux client, et notre cité rémoise ne voudra pas qu'on dise plus longtemps, en pensant à cet illustre absent, comme on l'a fait pour Molière :

**Rien ne manque à sa gloire : il manquait à la nôtre.**

Mais ce qui se passe pour Nanteuil n'est pas un cas isolé ; combien d'hommes fameux dans tous les genres attendent, même depuis plus longtemps encore, cette consécration de leur vieille renommée et se voient préférer des réputations nées d'hier et qui ne sont pas toutes assurées d'un lendemain durable ! Il y a là comme une tendance regrettable qu'il m'a paru utile de signaler et contre laquelle nos Académies, gar-

Membres correspondants garnissaient l'estrade, dont les places d'honneur étaient occupées par M. le colonel de Maindreville représentant M. le général de la Hayrie, M. Ed. Givelet, président du tribunal de commerce, et plusieurs autres notabilités. Un auditoire assez nombreux de dames, de personnes amies des lettres et d'élèves du Lycée remplissait l'étendue de la galerie.

A la suite du discours d'ouverture prononcé par M. le Président, le Secrétaire général a présenté le compte-rendu des travaux de l'année ; puis M. H. Givelet a fait une lecture intitulée : *Histoire d'un Cocon.*

Les rapports d'histoire et de poésie ont ensuite été communiqués par MM. Carré et Soullié. Enfin, le Secrétaire-Archiviste a clos la réunion en faisant l'appel des lauréats du concours.

Ouverte à deux heures et demie précises, la séance était levée pour quatre heures et demie.

Digitized by Google

diennes nées de toutes nos anciennes illustrations, ont le devoir de réagir.

Honorer publiquement, au moyen de statues, la mémoire des hommes illustres n'est pas un usage qui nous soit propre. Jusqu'à la fin du siècle dernier l'art du sculpteur, en France, du moins, ne servait qu'à la décoration de ces églises merveilleuses dont Reims possède un si remarquable échantillon, ou à l'embellissement des demeures des puissants et des riches; les statues représentant les traits des personnages n'étaient destinées qu'à orner des mausolées, dont quelques-uns magnifiques, construits à l'intérieur de nos temples, auxquels ces grands morts confiaient le soin d'abriter leurs dépouilles et de veiller sur leur dernier repos. Les deux premières et les deux seules statues qui, antérieurement à la Révo*lution*, aient décoré deux de nos places publiques paraissent être celle de Louis XIV, élevée de son vivant, à Paris, par la dévotion du duc de la Feuillade, sur la place des Victoires, due à la munificence du même courtisan, et celle de Louis XV, que nous voyons encore sur notre place Royale. Ce n'est donc qu'à la fin du siècle dernier ou au début de celui-ci qu'on a commencé à élever en des lieux publics, aux grands hommes, des statues destinées à glorifier leur mémoire.

C'était un usage renouvelé, comme tant d'autres, des Grecs et des Romains. Les Romains l'avaient emprunté aux Grecs : ils y avaient pris goût et les statues ne tardèrent pas à se multiplier à Rome. On en voyait partout : Lépide en avait une aux Rostres, Pompée avait la sienne au Sénat; César l'avait respectée bien qu'elle servît à honorer un rival vaincu, et c'est à ses pieds que Brutus et ses amis devaient l'achever ! Quelques-unes avaient été décré-

Digitized by Google

tées pour honorer des actes d'héroïsme, comme la statue équestre de Clélie ; d'autres avaient été décernées à titre de récompense aux citoyens dont le génie et les vertus avaient concouru aux progrès de la grandeur romaine : c'était tout à la fois un pieux hommage pour le passé et un utile exemple pour le présent. Mais elles ne tardèrent pas à devenir comme les accessoires obligés de certaines fonctions ; le plus grand nombre étaient dédiées à leurs patrons fastueux par des clients avisés. Ce devait être un étrange spectacle que celui de ce monde de pierre assistant immobile aux mouvements et à la vie du Peuple-Roi.

On comprend mieux, dès lors, le juste orgueil avec lequel Horace, comparant ses œuvres immortelles à ces bronzes serviles qui l'entouraient, se rendait le témoignage d'avoir achevé pour sa gloire un monument plus durable que l'airain.

Mais la patrie par excellence de la statuaire, ce fut la Grèce : harmonie du vêtement, beauté du type, qualité supérieure de la matière à employer, lumière merveilleuse qui donnait au marbre comme le teint et l'animation de la vie, enfin le goût inné du peuple de toute condition pour ce genre d'ouvrages, tout concourait au développement d'un art s'épanouissant dans de telles conditions. C'est par des statues qu'on honorait les dieux ; on récompensait par des statues les vainqueurs des jeux olympiques, dont elles ne pouvaient toutefois reproduire les traits qu'après leur troisième victoire ; l'on perpétuait par elles, on l'espérait du moins, le souvenir de tous les héroïsmes. Si Sparte n'avait pas montré plus d'empressement à accueillir la statuaire que les autres arts en général, Athènes lui avait dès l'abord ouvert toutes ses portes. Sous Périclès, à côté de ces inimitables représentations des divinités, on trouvait les statues de tous les

Digitized by Google

héros de la République, depuis Harmodius et son ami jusqu'aux grands acteurs des guerres Médiques, dont la présence témoignait autant des services par eux rendus à la patrie que de l'ingratitude dont on les avait payés.

Périclès mort, tout changea : on se rua en statues; on en élevait sans motifs, on les renversait sans raisons. Ce peuple, qui avait toute la mobilité des flots qui baignaient ses rivages, tenait en tel déplaisir l'immobilité que dans les statues même il aurait voulu le mouvement. N'a-t-on pas, à ce propos, rapporté quelque part, avec plus d'imagination sans doute que de vérité, qu'on avait inventé pour flatter sa manie un système ingénieux qui, à l'aide de contrepoids savamment disposés, amenait tour à tour sur la plate-forme d'un même piédestal les statues de deux hommes publics qui s'étaient périodiquement succédé dans sa faveur? Par un effet de lumière habilement ménagé, le visage de celui que le mécanisme amenait sur le faîte laissait paraître cet épanouissement particulier à la physionomie de l'homme qui arrive, tandis que la figure de celui qui descendait prenait ces teintes sombres qui conviennent seules au visage de l'homme qui tombe et assiste à sa propre chute.

Telle autre tournait à tous les souffles, et offrait ainsi le double avantage et d'indiquer fidèlement d'où venait le vent, de l'Hymète ou du Pirée, et de reproduire une image exacte de la docilité avec laquelle le personnage représenté se prêtait à toutes les fantaisies des passions populaires.

Il arrivait parfois qu'au milieu des agitations de la place publique, quelque motion bizarre mise au jour par un obscur citoyen lui valait d'enthousiasme les honneurs d'une statue, mais la motion et son auteur et la

Digitized by Google

distinction qu'elle lui avait value, étaient bien vite mis en oubli, et l'artiste en était réduit à écrire au bas de son œuvre : « Au citoyen... on ne sait qui; venu... on ne sait d'où; pour avoir fait... on ne sait quoi; la patrie reconnaissante. » Inscription susceptible, d'ailleurs, d'être indéfiniment utilisée : ne désignant personne, elle pouvait servir à tout le monde.

Il a été souvent de mise de nous comparer aux Athéniens : est-ce un éloge ou une satire? Eloge ou satire, nous ne méritons ni l'un ni l'autre. Nous n'avons rien à envier aux Athéniens pour la délicatesse de l'esprit, et chez nous heureusement le cœur bat plus haut. Quel trait de ressemblance pourrions-nous offrir avec ce peuple ingrat et léger, qui n'a jamais été trouvé constant qu'en sa seule inconstance, toujours disposé à sacrifier ses intérêts à ses plaisirs, et préférant en toute occasion qui le flatte à qui le sert? Aussi, lorsque je signalais au début comme accusant une tendance regrettable certaines résolutions récemment prises au sujet de l'érection hâtive de quelques statues, je n'entendais faire aucune allusion ni à cette mobilité d'humeur ni à ces variations d'opinions, ni à cette instabilité dans les goûts, défauts propres aux Athéniens d'Athènes et qui leur ont été d'ailleurs si funestes. Non, ce n'est pas là qu'est notre mal : le mal dont nous souffrons, c'est le mal d'impatience. Les prodiges de rapidité enfantés chaque jour par la science ne sont pas faits pour nous en guérir. Le grand Roi disait un jour ce mot fameux : « J'ai failli attendre. » C'est un danger auquel on ne veut pas même s'exposer aujourd'hui ; on ne sait plus attendre. On ne veut pas faire crédit au temps, et c'est la veille que l'on prétend jouir du lendemain. Aussi, dès qu'un homme en réputation vient à mourir, on entend le chœur des

Digitized by Google

amis répéter avec une légère variante ce vers de Joseph Chénier, précurseur de toute apothéose :

Il est temps de placer cet homme au rang des dieux.

Et, sans plus tarder, on annonce, à grand renfort de fracas, l'érection immédiate d'une statue nouvelle. C'est, comme on dit au palais, la gloire par provision. On ne se préoccupe pas de savoir si la postérité ne laissera pas protester cette lettre de change qu'on tire si légèrement sur elle et s'il ne pourrait pas bien arriver qu'elle tînt à son tour le langage d'Alceste à Oronte voulant lui imposer son amitié improvisée :

Avec lumière et choix cette union veut naître.
Avant que nous lier il faut nous mieux connaître,
Et nous pouvons avoir telles complexions,
Que tous deux du marché nous nous repentirions.

Certes, il est des actes glorieux qu'on ne saurait trop se hâter d'honorer : c'est un soldat qui, comme d'Assas, meurt en poussant le cri sublime : A moi, Auvergne ! les ennemis sont là ! C'est Chanzy disputant, avec une indomptable et quelquefois heureuse opiniâtreté, pied à pied le champ de bataille et, s'il ne peut sauver la fortune compromise, sauvant du moins l'honneur ; c'est Courbet, enseveli dans son triomphe. Ce sont là des faits éclatants qui, dès qu'ils se révèlent, commandent une admiration unanime : l'hommage qui leur est dû serait en quelque sorte amoindri s'il tardait à se manifester. Mais, s'il s'agit de faits complexes sur lesquels les sentiments et les opinions peuvent varier, avant de confier au marbre ou au bronze le soin de les glorifier, il serait sage

Digitized by Google

d'attendre que la critique et l'histoire eussent assigné à chacun et sa mesure et sa place. Si l'on se presse à devancer leurs arrêts, n'est-il pas à craindre qu'en plus d'un cas ce qu'Alceste redoutait ne se réalise et que le temps ne prenne bientôt sa revanche ? Il respectera rarement une œuvre à laquelle il a été étranger ; sous son action, il ne tardera pas à se produire ce phénomène que le poète a décrit en ces termes d'une concision cruelle :

> Le masque tombe, l'homme reste,
> Et le héros s'évanouit.

La statue élevée avec trop de précipitation court le risque de n'être bientôt plus qu'une énigme pour tout le monde, et, au lieu de demeurer un ornement enviable, elle n'est plus qu'un embarras.

Il est des statues qui ne seront jamais une énigme pour personne. Celles-là n'ont pas besoin d'inscriptions ; leur seule vue suffit à dire ce qu'elles sont, leur aspect est à lui seul un enseignement. Il en est deux qui devraient, et depuis longtemps, occuper dans nos murs une place d'honneur.

L'une, je la placerais dans un de nos quartiers populeux. Le long vêtement qu'elle porte se prête avantageusement aux exigences de la statuaire ; il lui donne un air de douce majesté que tempère l'expression bienveillante et paternelle de la physionomie. L'ouvrier, en se rendant à ses travaux, saluerait avec respect, dans cette image qui lui est familière, le génie bienfaisant à qui il doit les maîtres dévoués qui ont instruit son enfance, dirigé sa jeunesse, et ceux à qui il a remis le soin de l'éducation de ses enfants. Rouen nous a devancés dans cet hommage à rendre à cette grande mémoire ; mais Reims ne vou-

Digitized by Google

dra pas s'en désintéresser. On peut différer sur les méthodes et les systèmes de pédagogie, mais, à ne raisonner qu'au seul point de vue humain, il est certain qu'un homme qui sacrifie fortune, dignités, liberté, pour se donner tout entier à la tâche ardue de l'enseignement des enfants du pauvre et transmettre son esprit à des disciples fidèles à ses inspirations, et qui, depuis plus de deux siècles, a ainsi assuré le secours de l'instruction à des millions d'enfants, est un des grands bienfaiteurs de l'humanité. C'est l'œuvre de J.-B. de la Salle ! La ville qui a l'honneur de compter un tel homme au nombre de ses fils, la ville où il a conçu son généreux dessein et où il en a fait une des premières applications, ne se doit-elle pas à elle-même de lui élever une statue, qui soit à la fois un monument de sa reconnaissance et une leçon permanente de ces vertus d'abnégation et de dévouement dont notre société aura toujours besoin ?

Je voudrais l'autre sur notre place du Parvis. Je l'y vois en tenue de guerre ; le visage tourné vers le portail de notre cathédrale, ses yeux le contemplent avec un sentiment profond de joie et d'amour ; les mille figures, qu'un soleil d'été met en un lumineux relief, semblent lui sourire et lui faire accueil, elles lui apparaissent comme autant de personnifications de ces voix mystérieuses qui l'ont conduite jusqu'à ce jour béni ; d'une main elle serre contre sa poitrine la croix de son épée et de l'autre elle tient cet étendart qu'elle a tant de fois mené à la peine et qu'elle mène enfin à l'honneur. Vous l'avez reconnue, c'est la Vierge héroïque dont notre vénéré Président d'honneur, il y a quelques semaines à peine, soutenait si éloquemment la cause devant l'auditoire qui se pressait dans la cathédrale d'Orléans, à l'occasion des fêtes de la délivrance.

Digitized by Google

N'est-il pas étrange que Jeanne d'Arc n'ait pas encore sa statue parmi nous? Son épopée, la seule épopée française, contient quatre phases distinctes : son enfance et sa vocation, Domremy a sa statue; la lutte, Orléans a sa statue; le martyre, Rouen a sa statue, et Reims, le triomphe, seule Reims n'a pas la sienne! Cependant c'est ici que le 17 juillet 1429 s'est accompli l'un des faits les plus considérables de notre histoire. Ce jour-là, sous les voûtes de notre cathédrale, cédant à l'impulsion inspirée de Jeanne, la France s'est comme ressaisie elle-même et a recouvré le sentiment puissant de son unité affaiblie par un siècle de malheurs et de revers. La figure de Jeanne d'Arc s'est bien agrandie dans ces derniers temps : à l'indifférence des âges précédents, aux outrages du XVIIIe siècle, a succédé une admiration sans partage ; l'école historique moderne, et Barante, et Michelet, et Guizot, et Quicherat, et Wallon, et H. Martin, tous sont unanimes à proclamer que c'est à Jeanne et à sa mission qu'il faut reporter tout l'honneur du succès. « La véritable histoire de la mission de Jeanne, dit M. Henri Martin, obscurcie dès la génération suivante, était restée jusqu'à nos jours voilée de nuages qui se dissipent enfin pour la gloire éternelle de l'envoyée de Dieu. » Et plus loin : « Deux figures colossales dominent toute notre histoire : loin, bien loin, à notre berceau, la vieille Gaule, notre mère; plus près de nous, sur les confins du moyen-âge et de l'ère moderne, *Jeanne d'Arc, la France incarnée.* »

On parlait naguère de lui consacrer une fête nationale; quel autre théâtre cette fête pourrait-elle avoir que Reims? Quel autre cadre que notre cathédrale? Jamais le patriotisme n'a été une vertu plus nécessaire; est-il moyen plus sûr de l'inspirer que la vue de l'image de Jeanne d'Arc, debout sur les lieux

Digitized by Google

mêmes où, par elle, fut accomplie la délivrance de la France ? Qui mieux dira que jamais il ne faut désespérer de son pays ? Qui proclamera plus haut ce que peut faire une nation qui se lève au cri de Dieu et Patrie pour la défense de l'intégrité de son territoire et de sa nationalité menacées ?

C'est assurément une grande et généreuse entreprise que de concourir à hâter cette glorification tardive ; elle est digne de votre initiative et de vos efforts. Le jour où, grâce à votre appel, la statue de Jeanne d'Arc se dressera en face de notre basilique et où la France entière accourue saluera en elle, par ses acclamations enthousiastes, la vivante incarnation de la patrie, vous pourrez vous dire avec orgueil que vous avez ajouté une page glorieuse aux annales de la noble cité de Reims ; et plus que jamais vous aurez été fidèles à votre chère devise : *Servare et augere.*

Digitized by Google

# COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

## De l'Année 1884-1885

*Lu dans la séance publique du 23 Juillet 1885*

Par Henri JADART, Secrétaire général.

Messieurs,

Le rapport historique sur les travaux annuels de l'Académie a déjà été présenté quarante fois en séance publique, et je n'ai pas besoin de rappeler avec quel succès cette tâche fut successivement remplie par MM. Landouzy, Contant, Tarbé de Saint-Hardouin, l'abbé Bandeville, H. Paris, l'abbé Tourneur, Leseur et Loriquet. Leurs comptes-rendus forment en quelque sorte le journal littéraire de Reims depuis un demi siècle; mais qui trouverait le temps de relire cette collection volumineuse? J'ai voulu, du moins, citer leurs noms, qui vous sont toujours chers, au début de ce 41e compte-rendu, et évoquer les qualités qui les distinguaient et que vous teniez en si haute estime : la gravité bienveillante des uns, la judicieuse critique des autres, et ce don si français de l'esprit dépensé en tant de pages vivantes et animées. Il est cependant un mérite que j'envie plus encore à l'un d'entre eux, à M. Bandeville, le mérite de la con-

Digitized by Google

cision, de la sage et opportune brièveté du discours. Je voudrais, comme l'écolier bavard, prendre Tacite pour modèle,

*Multa locat paucis, hunc imitare loquax,*

et ne pas abuser des efforts de votre attention, qu'il me faudra fixer tour à tour sur trente sujets divers.

## Sciences.

Nous devons à notre vice-président, M. le docteur Luton, une étude extraite des *Archives générales de Médecine*, dans laquelle il applique la méthode hypodermique. Notre confrère étudie avec profit un cas particulier, qui a pour but de remplacer la transfusion du sang dans les vaisseaux, par l'injection d'un liquide, plus ou moins analogue au sérum du sang, dans le tissu cellulaire sous-cutané. Cette méthode produit les meilleurs résultats.

M. H. Givelet, payant sa dette de bienvenue, nous a communiqué ses recherches déjà anciennes sur le papillon de l'ailante. Il nous a retracé l'histoire de son cocon avec la patience de l'observateur et la précision du naturaliste: je n'ai point à vous l'analyser, puisque l'auteur va nous lire cette attrayante histoire de la matière première du plus brillant des tissus.

C'est au nom de l'Académie que M. le docteur Lemoine portait encore cette année au congrès de la Sorbonne les fruits de ses travaux. Nous tenons du moins à honneur d'en reproduire les titres, en attendant leur publication dans nos volumes:

1 Des ennemis naturels du phylloxera et des coccidés.

2° Recherches sur le développement et l'organisation de l'*Aspidiotus* du laurier rose.

Digitized by Google

3° Étude comparée des mammifères de petite taille de la faune cernaysienne des environs de Reims et des mammifères du calcaire de Purbeck d'Angleterre.

4° Une nouvelle espèce de vigne fossile.

Dans le but de répondre à une question spéciale de ce même congrès, vous avez aussi admis notre compatriote, M. J. Delaissement, à vous lire une notice très étendue et très complète sur les tremblements de terre et les sources thermales de Bourbonne-les-Bains. Mettant à profit ses observations personnelles, son expérience d'homme du métier, M. Delaissement a étudié l'origine des sources, les travaux de captage des Romains et tous ceux qui suivirent jusqu'à la période actuelle. Il a de même catalogué les fréquentes secousses ressenties en cette ville et dans les environs; il a recherché les causes, la nature et la durée de ces phénomènes, qui se rattachent intimement au régime des eaux souterraines. L'auteur a bien voulu nous remettre un résumé de son mémoire, pour en fixer les conclusions.

## Belles-Lettres.

Dans la classe des Belles-Lettres, nous avons eu, Messieurs, une bonne fortune dont il faut souhaiter le retour, un jour faste à noter en blanc, *albo notanda lapillo*. Un membre de l'Institut, M. Gaston Paris, qui veut bien nous faire l'honneur de figurer parmi nos correspondants, est venu exposer l'origine, la portée morale et les variantes d'un charmant récit consigné dans la *Chronique de Reims*. Il s'agit du dialogue de l'homme et de la mésange, à l'aide duquel Eudes Rigaut, archevêque de Rouen, cherchait à consoler Louis IX de la mort de son fils. Avant de figurer dans le document rémois, ce récit avait paru

Digitized by Google

à l'état de conte dans les livres de l'Inde et de l'Arabie, il passa en Italie et en Espagne, puis s'incarna enfin dans le *Lai de l'Oiselet*, petit poème du XIII[e] siècle (1). L'oiseau donne à l'homme trois conseils dans l'apologue oriental :

*Ne poursuis pas l'inattingible.*
*Ne regrette pas l'irrécouvrable.*
*Ne crois pas l'incroyable.*

On traduisit au moyen âge ce triple avertissement en un vers latin :

*Crede parum, tua serva, et quæ periere relinque.*

Le ménestrel de Reims l'interpréta, à son tour, en ces termes :

*Ne crois pas quant que tu orras.*
*Ce que tu tiens à tes mains, ne getes a tes piés.*
*Ne meines mie trop grand duel de la chose que tu ne pourras avoir ne recouvrer.*

Telle est la sagesse de la mésange, et elle n'est pas si banale qu'elle ne puisse être offerte en exemple à tous.

Pour ne rien perdre de la conférence, un service de sténographie avait été organisé par M. Leclère, et vous aviez convié, Messieurs, tout un public lettré à cette fête de l'esprit ; votre désir serait d'accueillir, plusieurs fois chaque hiver, les Rémois désireux d'entendre pareil langage. Ce désir fut aussi celui de la Société du Grand Bailla, qui donna une série de

(1) M. G. Paris a offert à l'Académie son édition de ce poème, in-18, 1884, et, en outre, son volume sur *La Poésie au moyen âge*, in-12, 1885, ainsi que les *Etudes sur François 1[er]*, 2 vol., 1885, œuvre posthume de M. Paulin Paris.

Digitized by Google

conférences, auxquelles prirent une part active deux de nos plus lettrés confrères, MM. Diancourt et Lantiome (1). Rivalisons de zèle pour instruire, et n'hésitons pas à frapper à toutes les portes, afin de préparer des soirées du genre de celles que nous devons à MM. Jamin et G. Paris.

Vous avez eu l'analyse d'une autre chanson de Geste, les *Enfances Vivien*, type de ces récits d'aventures qui charmaient nos aïeux. Son interprète, M. Demaison, vous la présentait, en outre, comme un tableau vivant des mœurs et des coutumes de la société féodale; il vous montrait, à travers ses fictions, la vie intime de cette chevalerie du plein moyen âge, brave, généreuse et fidèle, mais encore rude et barbare, bien différente de la chevalerie de la fin du moyen âge, courtoise, polie et galante, telle que les romanciers modernes la dépeignent le plus souvent.

M. Ponsinet vous a lu et commenté un naïf Noël du doyenné de Sainte-Ménehould, insistant sur les qualifications, les surnoms, les particularités de chaque groupe de villageois venant, à tour de rôle, défiler devant la crèche.

C'est toujours du grand siècle que nous entretient M. Soullié, parce que là il retrouve les maîtres de la langue en même temps que les profonds penseurs. Il poursuivit surtout cette année l'étude approfondie des fables de La Fontaine, exerçant sa critique sur trois d'entre elles : *Le Vieillard et les trois jeunes Hommes*, *Les deux Chèvres*, *Le Roi, le Milan et le Chasseur*.

Avec M. Jullien, nous rentrons dans le domaine

(1) M. Diancourt a fait une conférence sur *les Médecins au temps de Molière*, et M. Lantiome sur *les Valets de comédie*.

Digitized by Google

contemporain, et spécialement dans le monde du Félibrige, si animé et si fécond en belles œuvres; vous avez, à titre d'exemple, entendu un sonnet en provençal, composé par M. de Berluc-Perussis, notre savant et aimable correspondant d'Aix. Puis, vous avez eu l'analyse d'un attachant article de M. Léon Riotor sur *les Lyonnais et leur influence*. Enfin, M. Jullien analysa quelques-unes des remarquables études de M. Paul Mariéton sur Bonaparte Wyse, sur Auguste Fourès, sur Théodore Aubanel, et s'arrêta avec complaisance sur la *Chanson des Yeux* du même auteur, dont il accompagna les plus beaux passages de remarques et de fines observations.

## Histoire.

L'histoire offre toujours le plus large champ à nos études, non seulement dans le domaine restreint que nous cultivons le mieux parce qu'il concerne notre région, mais encore dans cet espace infini des annales de la France.

Mgr Langénieux vous offrait avec empressement le panégyrique de Jeanne d'Arc (1), qu'il prononçait à Orléans le 8 mai dernier, avec un accent et une conviction qui ne peuvent laisser les Rémois indifférents. La Pucelle, en effet, ne vit-elle pas ici le vrai triomphe de la cause française? Quand honorera-t-on dignement sa mémoire dans la ville du sacre?

M. F. Lefort a étudié un manuscrit Lyonnais du XIII^e^ siècle : notre confrère en a fait l'objet d'un tra-

(1) *La Cause de Jeanne d'Arc*, panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le vendredi 8 mai 1885, pour le 456^e^ anniversaire de la délivrance d'Orléans, in-8°, Orléans, 1885.



Digitized by Google

vail critique, en même temps qu'il vous offrait une nouvelle transcription de son texte, exécutée d'après un calque autographique. Cette transcription diffère de celle qui a été publiée avec commentaires dans la 110e livraison des *Analecta juris pontificii.* Notre confrère l'a accompagnée d'une version en langue française ; il a pu ainsi disculper les Bollandistes, dans la personne du P. Daniel Papebrock, des accusations injustes qui leur ont été adressées par l'éditeur anonyme de l'article des *Analecta*; il ajoutait que par la faute des traducteurs et des commentateurs, on pouvait craindre que la légende lyonnaise ne fût prise pour une mauvaise et frauduleuse contrefaçon de la légende avignonnaise relative au pont de cette ville, réellement construit par saint Bénézet.

M. Durant des Aulnois nous entretint des jurats d'Orthez et des luttes qu'ils soutinrent, au XVIIe siècle, relativement à la garde et aux clefs de leur ville. Familier avec la langue, les mœurs et les archives du Béarn, notre confrère a résumé, en quelques pages, l'histoire militaire et administrative d'Orthez au cours des deux derniers siècles. Richelieu inaugura la main-mise directe du pouvoir royal sur les affaires intérieures de la cité, et l'ancien régime tout entier maintint cette confiscation des franchises locales. Malgré d'apparentes concessions octroyées dans un intérêt fiscal, la centralisation moderne était préparée, à Orthez comme partout ailleurs, bien avant l'heure de la Révolution.

Avec M. Carré, nous revenons à la capitale de la Champagne pour continuer l'étude du régime intérieur de son célèbre collège. Les Oratoriens y maintinrent une constante activité, une vie intellectuelle des plus développées. Notre confrère nous l'a prouvé en étudiant cette année, d'après les registres mêmes

Digitized by Google

de la maison, deux côtés singulièrement curieux de ses annales, l'Externat et le Théâtre. — Jadis la population d'un collège se composait en grande partie d'externes : les pensionnaires n'étaient qu'une exception, car les enfants qui n'avaient pas leurs parents en ville logeaient en garni chez des hôtes. Mais dès le XVIII[e] siècle, les familles, désabusées de la confiance qu'elles accordaient à ces correspondants, s'adressèrent à des maîtres de pension qui réclamaient un moindre salaire que les religieux. Quelques-unes de ces pensions académiques furent au début de dignes succursales du collège ; plus tard la discipline alla toujours s'y relâchant, comme le constatait Grosley, et comme le déploraient les régents. Sous ces divers régimes, la gent écolière manifestait, comme de nos jours, sa turbulence et son aversion pour une discipline régulière. Les Oratoriens surent toutefois tirer le bien du mal, et créer à Troyes une pépinière inépuisable d'hommes de bien et de savants. — Aux exercices scolaires, ils joignirent les récréations du théâtre, en dépit des règles primitives et de l'esprit de l'ordre. Le goût du temps, la nécessité d'égaler leurs rivaux, le désir de plaire aux familles, entraînèrent les élèves sur la scène et les maîtres dans la coulisse. Ils composèrent ainsi des tragédies, *Rosamonde* en 1659, puis *Crispus*, puis la *Juditha Tricassina*, et bien d'autres dont le programme nous reste. A l'époque de Louis XV, et même en son honneur, la tragédie tourna à la pastorale ; l'églogue remplaça le poëme épique, et ce fut sous cet aspect riant que le collège termina ses exercices dramatiques aux premiers jours de 1792.

C'est aussi d'une maison d'éducation que nous a entretenus M. l'abbé Péchenard, mais d'une maison de jeunes filles, ce qui rendra le contraste plus frap-

Digitized by Google

pant et la leçon pleinement instructive. Notre confrère a entrepris l'histoire du pensionnat, encore aujourd'hui florissant, que fondèrent à Reims en 1634, les religieuses établies par le B. Pierre Fourrier sous le vocable de la Congrégation Notre-Dame. Nous n'en avons eu que les prémices, le premier chapitre relatif à l'illustre fondateur et à sa pieuse coopératrice, la mère Alix Leclerc. L'origine de l'Institut est en Lorraine, mais sa conquête de prédilection fut la Champagne ; il y a de nobles caractères parmi ces femmes institutrices et religieuses tout ensemble; leur mission fut une nouveauté qui scandalisa d'abord, et qu'il fallut subir néanmoins, tant son but était utile, l'instruction chrétienne de la jeunesse ! M. Péchenard nous doit une suite, que le caractère élevé et impartial de ses recherches promet d'être des plus attrayantes.

Nous vivons ainsi d'année en année sur les travaux en cours d'exécution. M. Loriquet a découvert pour son travail sur le célèbre graveur rémois, Robert Nanteuil, une nouvelle mine de documents parmi les minutes d'un notaire de Paris. Il nous a communiqué plusieurs pièces de cette trouvaille, inventaire après décès, levée de scellés, prisée du mobilier etc..., paperasses timbrées et enregistrées où l'histoire reprend ses droits deux siècles après le fisc. L'art intervient aussi, et revendique des données précieuses sur les cuivres gravés par cette habile main, sur les pastels qu'elle ébaucha, sur les meubles qui garnissaient le logis de l'artiste favori des princes. En outre, que de révélations sur les autres artistes, ses collaborateurs ou ses rivaux, sur Edelinck, sur tous les peintres dont il reproduisit les œuvres ! Nos volumes bénéficieront de ce que M. Guiffrey a omis de nous révéler, et les Archives de Reims compteront

Digitized by Google

un document sur Nanteuil, puisqu'elles ne peuvent acquérir, même à prix d'or, un autographe de sa plume. En attendant la publication de la biographie que prépare notre confrère, l'idée de la statue du grand artiste fait son chemin dans l'opinion, et vous avez été satisfaits d'en voir une première esquisse à l'Exposition rémoise des Amis des Arts (1).

La biographie locale s'est enrichie d'une étude sur deux personnages d'une autre sorte de célébrité, si toutefois l'on peut tenir pour célèbres des originaux tels que MM. de Pons-Ludon, père et fils. Ajoutons, d'ailleurs, que l'auteur de cette double notice, M. Diancourt, ne prétend nullement célébrer des héros, mais peindre deux types curieux de la galerie contemporaine. Hédoin père fut le persécuté volontaire de tous les régimes qui se succédèrent en France de 1739 à 1817, et la persécution elle-même ne put le satisfaire. Son biographe nous offre en lui un plaisant portrait du détenu pour délit de presse, prisonnier à la Bastille, prisonnier sous la Terreur, prisonnier sous l'Empire, mort oublié sous la Restauration. — Son fils (1784-1866) hérita de sa manie d'écrire en vers et en prose, mais il hérita surtout des livres paternels, grâce auxquels il devint le bibliophile légendaire dont la rue Saint-Hilaire a vu récemment démolir la maison. Ses volumes, ses cartons de gravures, ses tableaux, formaient autour de lui l'appareil complet d'un savant du XVI^e^ siècle; il ne lui manqua plus que le costume d'Erasme et sa science pour ressusciter à nos yeux un contemporain du cardinal de Lorraine. Son costume, toutefois, n'était pas absolument moderne, car il représentait encore,

(1) *Projet de monument à Nanteuil*, par Ch. L. Boesch, architecte à Reims.

Digitized by Google

en 1866, celui du Directoire. Malgré cette originalité, notre érudit vécut incompris, et l'on grava ces trois mots sur sa tombe : *Nemo noscit eum.* M. Diancourt, qui aime aussi les livres, a sauvé de l'oubli la meilleure, la seule part de l'héritage des Hédoin, leur titre de bibliophiles rémois.

M. Ch. Remy, chargé d'un rapport sur l'ouvrage intitulé : *Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, depuis la création du corps en 1716*, qui nous a été offert par notre confrère, M. Tarbé de Saint-Hardouin, en a extrait la biographie spéciale des Ingénieurs du département de la Marne, soit que ces hommes remarquables en fussent originaires, soit qu'ils y eussent exercé leurs fonctions. Vous avez ainsi entendu l'éloge des notabilités les plus marquantes de ce corps, dignes de mémoire pour leur science, non moins que pour leurs œuvres si utiles, les Becquey, les Deschamps, les Billaudel, les Brémontier et les Polonceau. C'est un service rendu au département tout entier.

Le département de la Marne n'est pas le seul où s'exerce votre action; celui des Ardennes compte pour une bonne part dans vos travaux, grâce aux zélés correspondants que vous y possédez, et aux nombreuses relations qu'il conserve avec la métropole rémoise. C'est ainsi que vous avez reçu de M. le comte de Gourjault la communication des Mémoires du maréchal de Saint-Paul, ce singulier héros de la Ligue, assassiné à Reims et inhumé à Mézières; notre confrère en a copié le texte fort étendu (1588-1593) sur un manuscrit inédit et presque inconnu de la Bibliothèque nationale. Ne pouvant entreprendre en ce moment la publication de ce précieux document, vous en apprendrez avec reconnaissance la prochaine édition, due aux soins personnels de notre érudit correspondant.

Digitized by Google

Il est un monastère des Ardennes dont le nom très célèbre a survécu dans le Reims moderne, celui du Mont-Dieu, chartreuse fondée au XII[e] siècle par les communs efforts des archevêques de Reims et des abbés de Saint-Remi. Ses religieux eurent à Reims un refuge dans la rue du Barbâtre, et de nombreux liens les unirent constamment au chef-lieu du diocèse. M. l'abbé Gillet, assumant la tâche de recueillir tant d'intéressants souvenirs, vous a fait deux lectures qui présagent une histoire détaillée du Mont-Dieu. Il en a dépeint le site, reconstitué les bâtiments, énuméré les possessions et décrit les richesses d'art; puis, à l'aide d'un manuscrit de la Bibliothèque de l'Archevêché, il a retracé les événements mémorables qui s'y passèrent au XVII[e] siècle, à cette époque si mouvementée du siège de Donchery et de la bataille de la Marfée. Il a enfin esquissé la biographie des Chartreux dont la mémoire a été sauvée de l'oubli par leurs écrits ou par leurs œuvres de bienfaisance. D'autres documents, des extraits de cartulaires, des chroniques inédites, viendront se joindre à ces récits pour compléter les annales du monastère ardennais.

Votre secrétaire, Messieurs, a cru faire œuvre utile en vous apportant la table analytique des *Almanachs historiques de Reims*, collection aussi rare que précieuse de trente-cinq petits volumes édités ici de 1752 à 1814. Ce sont les *Ephémérides rémoises*; les sources authentiques pour l'étude minutieuse de l'organisation de la ville et du diocèse, à la veille de la Révolution. Il resterait à éditer cette table, autant que possible, dans le format et sur le type des charmants in-18 qu'elle aiderait à consulter. — Le même membre vous a soumis la copie des notes recueillies, en 1774, sur les Ecoles de Reims et des

Digitized by Google

environs. Elles figurent dans le vaste questionnaire dressé alors par M. de la Roche-Aymon, et qui fut partiellement utilisé par l'abbé Bauny pour la rédaction de son Pouillé général du diocèse. Ces notes donnent scrupuleusement l'état des écoles de village, les ressources des maîtres, le nombre des écoliers ; elles ont été communiquées, à raison de leur intérêt pour l'histoire de l'instruction primaire, au dernier congrès de la Sorbonne, où leur publication intégrale a paru très souhaitable. — Pareil vœu était émis, au même congrès, en faveur des *Mémoires de Jean Maillefer*, bourgeois et négociant de Reims, qui vécut et écrivit dans sa ville natale de 1611 à 1684. Vous avez apprécié le caractère historique, économique et moral de ce recueil inédit, qui est, à beaucoup d'égards, un *Livre de raison*, un *Journal de famille*. Son édition serait l'œuvre de prédilection du confrère qui vous en communiqua l'analyse, et qui vous demanda de le classer comme une suite nécessaire aux œuvres analogues de Jean Pussot et de Oudard Coquault.

### Archéologie, Beaux-Arts.

Qui se doute, Messieurs, des relations qui unirent, au moyen âge, la petite ville de Lund en Suède avec notre vieille cité? Il a fallu à M. Demaison l'heureuse occasion d'un voyage au-delà du Sund, pour réveiller de tels souvenirs ; il nous a dépeint l'aspect de cette ville universitaire, jadis la métropole religieuse de la Suède et du Danemarck; il nous a fait voir des vues de sa cathédrale, qui offre quelque ressemblance avec notre Saint-Remi, dont elle est d'ailleurs contemporaine. A cette époque du XII[e] siècle, l'archevêque de Lund, Eskill, était en correspondance avec

Digitized by Google

Pierre de Celles; il fut même l'un des bienfaiteurs du chapitre de Reims. C'est un autre archevêque de Lund, Jacques Erlandson, qui consacra, en 1272, la petite église de Saint-Léonard, bâtie par les religieux de Saint-Remi. Il y a à Lund de riches musées et de belles salles universitaires, dont nous devons à notre confrère la description exacte.

Si nous connaissons, par un document authentique, la date et les circonstances de la consécration de l'ancienne église de Saint-Léonard, nous ignorons ces faits essentiels en ce qui concerne Notre-Dame de Reims. M. l'abbé Cerf a rédigé un mémoire sur la dédicace de la cathédrale, sans pouvoir formuler une date précise, sans indiquer aucune inscription contemporaine, aucun signe sur les murailles qui puissent fixer les incertitudes. Toutefois, grâce à une tradition ininterrompue, il n'hésite pas à affirmer l'accomplissement de cette cérémonie, soit en 1213, soit en 1215; la preuve s'en trouve dans l'anniversaire mentionné au 18 octobre de chaque année, dans tous les livres liturgiques de l'église de Reims, jusqu'à l'époque récente de la réforme romaine, en vertu de laquelle ce jour auguste cessa d'être célébré.

L'église Saint-Remi a un sort plus heureux, car elle conserve, au 1er octobre, la fête de sa dernière consécration accomplie en 1049. Mais quelle était, avant cette date, l'architecture de la basilique? Fut-elle alors entièrement reconstruite? A quel siècle faut-il faire remonter les parties plus anciennes, s'il en subsiste encore quelques-unes? Ici, Messieurs, le problème se complique, et si le dernier mot est dit pour les historiens, il ne l'est pas pour les architectes. L'un de ces derniers, M. A. Gosset, a voulu, cet hiver, éclaircir le débat en cherchant dans le chœur de l'église ses plus anciennes substructions, et vous aurez

Digitized by Google

bientôt son opinion complète dans un mémoire spécial. Dès maintenant, notre confrère formule des conclusions dont je reproduis le texte même, pour ne rien modifier de leur caractère absolument nouveau : « En mesurant, dit-il, les arcades et la nef du bras sud du transsept, nous avons été frappé de l'analogie qui existe entre ses proportions et les règles données par Vitruve pour la construction des basiliques : même disposition pour le *Pluteum*, même orientation du nord au sud, etc... De cette structure, de cette similitude avec un édifice romain, nous croyons pouvoir conclure que cette portion du transsept a fait primitivement partie d'une basilique gallo-romaine, transformée en église en vertu de l'édit de Constantin. Il en résulte pour nous : 1° que cette basilique, édifiée au commencement du IV^e^ siècle, est devenue un sanctuaire sous les vocables de saint Clément et de saint Christophe, dans lequel venait prier saint Remi sur le tombeau des martyrs; 2° que ce tronçon, ainsi sanctifié, est devenu le point de départ de l'église actuelle, après un changement d'orientation et des agrandissements successifs; 3° que le souvenir de saint Remi a fait considérer comme sacrées les antiques arcades, et a obligé tous les chrétiens des siècles suivants à en tenir compte. » En résumé, aux yeux de notre confrère, Reims, comme Trèves, posséderait une basilique romaine encore debout ; et « ce serait le plus ancien sanctuaire de France ». Voilà, Messieurs, un horizon immense qui s'étend bien au-delà des plus hardies assertions de M. Leblan, bien au-delà surtout du témoignage si positif du chroniqueur Anselme. Le champ reste donc ouvert pour de nouvelles discussions.

Dans un coin obscur du vestibule de l'Hôtel-Dieu, subsistent encore quelques-uns des admirables cha-

Digitized by Google

piteaux romans qui décoraient la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Remi. Moulés depuis longtemps, par M. Bertozzi, sur les ordres de Viollet-le-Duc, ces spécimens de l'art du XII[e] siècle vont être reproduits par les soins de la Société nationale des Antiquaires de France; votre secrétaire vous a lu la notice historique et descriptive qui accompagnera cette publication.

Si notre Saint-Remi a conservé tant de nobles pierres, il n'en reste pas une intacte de l'église Saint-Nicaise, comme si ce mot de l'Ecriture s'appliquait à ce regretté monument: *Et non relinquent in te lapidem super lapidem.* Cependant M. Ch. Givelet veut en ressusciter l'image; en reconstruire les portiques, les flèches, les nefs, les chapelles, les piliers, moins le pilier branlant; bref, rendre à l'ensemble, par le crayon et par la plume, son aspect d'élégance qui en faisait une merveille. Il nous a lu la préface de cet essai de reconstruction sur le papier; bientôt, il nous présentera mieux encore, la silhouette de l'église refaite en métal, dans les proportions d'une châsse destinée à contenir les restes mêmes de saint Nicaise.

Votre commission d'archéologie vous a signalé la collection gallo-romaine de M. Léon Foucher, comme l'une des plus intéressantes de Reims. Plusieurs objets précieux en ont été communiqués à la Société des Antiquaires de France et au Comité du Ministère. Il serait utile d'en dresser le catalogue complet, avec l'indication des endroits où les trouvailles ont été faites. Il ne serait pas moins nécessaire de publier le dessin du magnifique carrelage émaillé du XIII[e] siècle, reconstitué par le même amateur sur une muraille de son appartement. Ce carrelage a été recueilli en 1878 dans la forêt de Reims, au milieu

Digitized by Google

des ruines du château de Vernay, propriété de notre confrère M. A. Werlé. Parmi ses décorations, on remarque les fleurs de lis et les châteaux de Castille du temps de saint Louis, des scènes de chasse et d'autres emblèmes coloriés qui donnent à l'ensemble une grande valeur artistique. Il nous reste à décrire cette belle page, de même qu'à approfondir l'histoire de ce mystérieux château de Vernay.

Un érudit antiquaire du Poitou, Mgr Barbier de Montault, nous a adressé l'empreinte du sceau de Raoul du Fou, le dernier des abbés réguliers de Saint-Thierry au Mont-d'Hor, mort évêque d'Evreux en 1479. La notice qui accompagne cet envoi forme un utile complément à la chronique de D. Cotron, qui nous renseignait très imparfaitement sur la vie et les œuvres de ce personnage.

Notre correspondant à Vouziers, M. le docteur H. Vincent, nous a adressé un charmant bijou de l'époque franque, trouvé récemment dans une muraille du village de Voncq, l'antique *Vongus* situé sur la voie romaine de Reims à Trèves. Ce bijou en or, rehaussé de pierreries et garni de pendeloques, vous a paru offrir un intérêt exceptionnel et mériter une description spéciale. En attendant ce travail, vous avez obtenu son acquisition pour le Musée rétrospectif de Reims.

Les entrailles de la terre fournissent à nos investigations presque autant de problèmes que de découvertes. Au mois de février dernier, une tombe exhumée par M. le Dr Brébant mettait au jour un cadavre dans un état d'étonnante conservation, et cependant cette tombe avait tous les caractères d'une sépulture du moyen âge, le mode d'embaumement était des plus primitifs, et aucun indice ne révélait le motif qui avait inspiré les préservatifs contre la corruption.

Digitized by Google

M. l'abbé Cerf vous a résumé ces curieuses circonstances, et, en attendant que l'auteur de la trouvaille les relate lui-même dans une dissertation plus complète, notre confrère vous a signalé le lieu de la découverte comme étant compris dans l'enceinte de l'église des Frères prêcheurs; il vous a soumis l'hypothèse du corps d'un noble croisé, rapporté d'Orient avec quelques pelletées de la terre arrosée par le sang du Christ.

Il ne me reste, Messieurs, dans ce domaine du passé, qu'à vous signaler la prochaine publication du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, en ce qui concerne les douze communes rurales des trois cantons de Reims. Trois membres de votre commission d'archéologie, MM. Ch. Givelet, L. Demaison et Jadart ont mené à terme ce premier travail, auquel s'intéresse activement le Conseil général de la Marne. Si les environs immédiats de Reims n'offrent pas de monuments notables, églises ou châteaux, ils contiennent néanmoins bien des spécimens intéressants pour l'histoire et pour l'art. A ce dernier point de vue, votre commission a tout noté, afin de sauvegarder, s'il est possible, les moindres parcelles de nos richesses artistiques, les plus anciennes comme les plus récentes. Prenons garde, en effet, de ne point disperser les œuvres postérieures à la Renaissance ; cessons de vouloir faire partout du gothique à outrance, comme on voulut, au dernier siècle, créer partout du classique à outrance. Respectons les divers aspects du beau dans ses formes changeantes et sous ses variétés infinies. Conservons; c'est une façon sûre de produire de bonnes copies, à défaut de créations nouvelles ; c'est le premier terme de notre devise *Servare*.

Pendant de longues années, Messieurs, votre

Digitized by Google

secrétaire devait, à cet endroit du compte-rendu, vous entretenir des périls que courait la mosaïque des Promenades, et vous renouveliez un vœu périodique en faveur de sa protection. Il faut, cette fois, briser le vieux cliché, en consignant ici votre satisfaction à la nouvelle de l'heureux transfert de cette œuvre célèbre dans un local de l'Hôtel-de-Ville. Reconstituée sans être complétée dans les parties essentielles, la mosaïque a retrouvé son niveau régulier, son éclat et l'intégrité de sa bordure. Autour d'elle s'étaleront les divers fragments des mosaïques du moyen âge, qui ont été recueillis près de l'ancien Hôtel-Dieu et sur le chœur de Saint-Symphorien. Comblant un autre de nos vœux maintes fois exprimé ici, la municipalité rémoise a étendu sa protection sur les pierres antiques déposées à Clairmarais : votre commission y a mis en ordre les stèles gallo-romaines et les sculptures de tous les âges, de façon à ménager pour l'avenir un musée digne de la capitale de la Gaule-Belgique. Tous les dons y seront reçus avec gratitude, et nous remercions ici de leurs envois de cette année MM. Werlé, Soullié, Maxe Werly, Kunkelmann et Courmeaux. Le musée de la crypte vient d'être photographié dans son ensemble par M. Trompette, de façon à familiariser le public avec cet intéressant dépôt.

Il ne sera pas dit de notre époque ce que Tacite disait de la sienne, en lui reprochant de négliger le passé : *Incuriosa omisit ætas*. Au contraire, nous le reconstituons avec amour en appelant à notre aide le dévouement, le patriotisme désintéressé et vaillant. Pour étudier l'histoire, publier des chartes et des documents, réunir des œuvres d'art et classer des musées, il faut croire à quelque chose et regarder, bon gré mal gré, au-dessus de la vie. La gloire purement

Digitized by Google

historique et littéraire doit toujours être éclairée par le reflet de quelque pensée généreuse, tandis que le scepticisme, par quelque talent naturel qu'il soit servi, n'aboutit qu'au dédain de nous-mêmes, aussi bien que du nom et des œuvres d'autrui. *Pro patria*, telle doit donc être notre devise, à nous tous dont la plus noble récompense serait de voir concourir nos modestes efforts à la renommée, au progrès, à la grandeur intellectuelle de notre patrie.

## Elections et envois des Membres correspondants.

Je vais enfin, Messieurs, souhaiter la bienvenue à nos nouveaux élus, en félicitant la Compagnie de ce qu'elle n'a, cette année, aucune perte à déplorer parmi ses membres titulaires. Nous avons vu disparaître un vétéran, un membre honoraire qui figurait déjà sur la liste de nos fondateurs, M. Auguste Herbé, peintre d'histoire dont le talent vous est connu, dessinateur et écrivain dont les ouvrages furent si utiles pour l'étude des anciens costumes et du mobilier. Nous avons aussi perdu un fidèle correspondant, M. Ch. Gomart, qui fut l'un des plus laborieux historiens de la ville de Saint-Quentin et l'un des membres les plus actifs des congrès archéologiques fondés par M. de Caumont.

Vos suffrages se sont portés, pour les places de membres titulaires, sur M. le Dr A. Decès, qui reprend dans la Compagnie la place si dignement occupée par son père, sur M. H. Givelet, dont le zèle pour nos travaux se manifeste à cette séance même ; sur M. le Dr H. Jolicœur, qui appartient de plein droit, pour ainsi dire, à toutes les associations d'un but élevé et généreux.

Digitized by Google

Vous ne teniez pas moins, Messieurs, à renforcer utilement les rangs de vos correspondants. Chaque année, nous leur devons l'envoi d'ouvrages précieux à bien des titres, et dont il me serait impossible de vous donner ici la liste complète. M. le baron de Baye vous a fait hommage de cinq études archéologiques; M. Neymarck, de son ouvrage sur *Turgot et ses doctrines*; M. Hérelle, de l'œuvre posthume de M. Paillard, sur *l'Invasion allemande de 1544*; M. Louis Paris, notre infatigable confrère, de ses livres sur le *Théâtre à Reims* et sur la *Chapelle du Saint Laict*; M. Lescuyer, de ses nouveaux *Mélanges d'ornithologie*; M. Tarbé de Saint-Hardouin, de sa notice sur le *Buste de Trudaine*; M. le Dr Landouzy, de sa dissertation sur la *Myopathie atrophique*; et M. Ch. Lucas, de son rapport sur *l'Institut des Architectes Britanniques*. Notons enfin que M. F. Moreau vous a gratifiés d'un nouvel Album de ses fouilles si productives.

A ces collaborateurs si féconds et si obligeants, vous en avez ajouté trois nouveaux: le premier est M. le comte Riant, membre de l'Institut, le fondateur de la Société de l'Orient latin, qui se rattache à nous par des recherches sur Urbain II et les croisades. Vous avez aussi appelé à entrer en relations avec nous M. A. de Cardevacque, membre de l'Académie d'Arras. Il vous tardait d'introduire dans la Compagnie l'un de vos lauréats les plus estimés, M. l'abbé Cauly, et il n'a pas tenu à vous de le convier cette année à prendre une part directe à nos travaux; mais à son départ de Reims vous avez été heureux de le nommer l'un de vos correspondants. Il a répondu à votre choix par l'envoi de son volume sur le *Collège des Bons Enfants*, publication qui

Digitized by Google

nous est doublement chère puisqu'elle est le fruit d'un de nos concours, et qu'elle nous représente le plus vaste travail mis au jour sur l'Université rémoise.



Digitized by Google

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS D'HISTOIRE

*Par M.* G. CARRÉ, *Membre titulaire*

Messieurs,

Sans avoir été des plus féconds et des plus brillants, le concours d'histoire de 1885 a donné le jour à des œuvres estimables, auxquelles l'Académie accorde volontiers ses éloges. Malheureusement le bien n'est pas tout à fait sans mélange. Un peu plus, nous allions renouveler les critiques que nos confrères adressaient, les années précédentes, à des travaux du même genre. Mais pourquoi retirer d'une main ce qu'on donne de l'autre? Nous renverrons tout simplement les auteurs aux rapports de nos devanciers, avec conseil de les lire avec attention. Nous nous contenterons, pour notre part, de signaler quelques *desiderata* qui ne blesseront personne, car il est bien moins grave de pécher par omission que par action.

Tout d'abord ce qui frappe dans l'œuvre de la plupart des concurrents, c'est l'absence de couleur locale. Vous écrivez, ô nos très chers compatriotes, l'histoire des villages de notre Champagne : pourquoi donc vos écrits sont ils si peu Champenois? Je lis

Digitized by Google

en tête de vos notices : *Histoire de Puiseux, Thillois, Tinqueux, Champigny*, etc. Où sont donc ces pays ? En Champagne assurément, dans la Marne ou dans les Ardennes, puisque la géographie officielle est ainsi faite... Mais encore je voudrais voir ces villages; je voudrais savoir où nous sommes exactement. Est-ce en plaine, dans un de ces pays « où, comme dit M. Taine, les champs s'étalent, sous leurs pâles moissons, bariolés et ternes comme un manteau de roulier ? » Est-ce en pays de forêts, au milieu d'une clairière, sur une colline d'où l'on aperçoit à l'infini les sombres et monotones ondulations des bois ? Est ce en plein vignoble, au milieu des pampres et de la gaîté ? Sans doute vous nous dites — et c'est du reste votre devoir de le dire — que le sol de votre village est argileux... calcaire... quartzeux... graniteux, graveleux... Mais ce n'est pas assez. Vous êtes géologues, c'est bien : soyez peintres, soyez poètes, c'est encore mieux. Tacite l'était bien : ce n'est donc pas vous faire injure que de vous demander de lui ressembler un peu. Oui, je souhaiterais que de vos pages s'exhalât comme une douce senteur de nos champs et de nos bois, quelque chose qui parlât à notre cœur, comme les oiseaux, suivant un vieux poète champenois (1), parlent à l'exilé de sa patrie absente :

Les oisillons de mon païs,
Ai ois en Bretaigne,
A lor chant m'est-il bien avis,
Qu'en la douce Champaigne,
Les oï jadis,
Se n'i ai mespris.

(1) Gace Brulé, poète du XIII[e] siècle, contemporain de Thibaut le Chansonnier.

Digitized by Google

Un chapitre de l'histoire rurale qu'on néglige généralement, c'est celui de la *condition matérielle et morale des habitants des campagnes au temps passé et de nos jours.*

Aujourd'hui tout marche à grands pas vers l'égalité. Les usages locaux, qui autrefois étaient innombrables et bigarraient si joyeusement les diverses parties d'une même province, ont été détruits dans les villes par la Révolution, grande raisonneuse, grande amie de l'uniformité; mais dans les villages ils ont lutté contre elle et se sont parfois assez bien conservés. Qu'on s'empresse de les recueillir tandis qu'il est temps encore. Dans quelques années peut-être il serait trop tard. Déjà, si l'on en juge par l'avalanche de jaquettes, de redingotes, de tournures, de chapeaux à haute forme ou de chapeaux à plumes que les maisons de confections font pleuvoir sur nos villages, il n'y a plus, en Champagne, ni paysans, ni paysannes. Bientôt peut-être la maison rustique n'aura plus rien de la chaumière, ni au dehors ni au dedans. Le déménagement est commencé, il est en train de s'achever. Ne sauriez-vous nous dire, historiens du village, si les collectionneurs ont, à votre connaissance, laissé beaucoup de ces grands dressoirs ou buffets de chêne ou de noyer qui faisaient la gloire du fermier au temps passé? Qu'est devenue aussi sa vaisselle d'étain? Et toutes ces belles assiettes en faïence, à fleurs rouges, bleues, jaunes et vertes? Y a-t-il encore de ces grands chalits en bois de noyer, « garnis de leurs coussins de plumes, » de leur ciel de toile à franges et de leur couverture de drap vert?

Nous vous demandions tout à l'heure d'être peintres, voici qu'à présent nous voulons faire de

Digitized by Google

vous des antiquaires. Décrochez du mur les vieux portraits ; essuyez-en la poussière et dites-nous quels costumes portaient nos grands-pères et nos grand'-mères. Avaient-ils la culotte de velours et l'habit jaune en bourracan ? Avaient-elles le *toquat*, cet éventail de toile et de dentelles qui, jadis, faisait concurrence au bonnet triomphal des filles du pays de Caux ?

A défaut de ces documents qui parlent si éloquemment aux yeux, pourquoi n'interrogeriez-vous pas les vieux inventaires ? Car sachez-le bien, Messieurs, l'histoire du village est enfouie dans les cartons du notaire aussi bien que dans ceux de l'archiviste départemental.

Vous avez sans doute entendu dire que c'était par l'épigraphie, c'est-à-dire par la lecture des vieilles inscriptions, que la science moderne était parvenue à renouveler l'histoire des peuples de l'antiquité. Cette bonne fortune, ne la possédez-vous pas ? Les inscriptions vous environnent : sachez en user. Apprenez à déchiffrer les caractères gothiques à demi effacés sur les dalles des églises ; lisez les légendes qui courent en feston autour des cloches de la paroisse ; ne dédaignez pas non plus de recueillir quelques-uns des noms inscrits sur les croix des cimetières. Tout a son prix en histoire.

Et les vieilles légendes du village, pourquoi ne pas les recueillir aussi ? La Champagne a toujours été le pays des bons contes et des facétieux récits. Ce sont des épiciers de Troyes, paraît-il, qui ont griffonné sur leur comptoir ce long fabliau si malin et si gai qu'on appelle *Le Roman du Renart*. Au siècle dernier, cette habitude de se gausser et de rire du prochain n'avait pas disparu de nos mœurs champe-

Digitized by Google

noises. Grosley, de l'Académie des inscriptions, l'a bien prouvé, lui qui s'en allait chaque matin, en robe de chambre et en bonnet de nuit, faire jaser les tisserands de sa chère rue du Bois pour en tirer les bons contes dont il a saupoudré ses œuvres. C'était alors le temps des *écraignes*. Dans une salle basse qu'éclairait une lampe fumeuse qu'on ne mouchait jamais qu'avec les doigts, se réunissaient les filandières et les esprits forts de la paroisse, et, tout en filant ou en teillant, on parlait de l'apparition des âmes, des histoires de sorcières ou de loups-garous. On s'aiguisait l'esprit en se proposant des énigmes ; on médisait le plus possible du prochain ; on chantait des lais, des virelais, des rondes ; puis à l'heure du couvre feu tout s'arrêtait à la fois, et les rouets et les langues. On a dit que les *écraignes* avaient disparu de la Champagne. Nous avons de bonnes raisons pour croire le contraire. En tout cas, l'institution fût-elle morte, la moisson serait encore assez bonne, si l'on se donnait la peine de glaner, auprès des anciens de village, les proverbes, les dictons, les traditions, les noëls qui avaient cours il y a seulement une trentaine d'années. Les Ardennes avaient autrefois la spécialité des sombres légendes. « Bien des histoires, dit Michelet, se sont passées sous ces ombrages. Ces chênes tout chargés de gui, ils en savent long, s'ils voulaient raconter. » Ne serait-il pas possible, Messieurs, de les faire parler, ou, à leur défaut, de faire parler les bûcherons et les charbonniers?

Notre mission, nous ne l'oublions pas, est de rendre compte des ouvrages proposés au jugement de l'Académie. Nous voici peut-être un peu loin de notre sujet. Qu'on nous le pardonne. Ce n'est pas

Digitized by Google

impunément qu'on est Champenois. Notre compatriote La Fontaine prenait toujours par le plus long quand il allait à l'Académie, et nous avons fait comme lui. Sous prétexte de montrer le chemin aux autres, voici que nous avons pris le chemin des écoliers. Mais coupons au court.

Le premier mémoire qui nous a été soumis est l'*Histoire de la commune de Puiseux en Rethelois*. Cette monographie renferme plusieurs pièces très intéressantes (1). Malheureusement, « ce n'est pas le tout de tailler, il faut coudre », et l'auteur semble faire trop bon marché de l'art si précieux de la composition. Ajoutons qu'on relève dans son œuvre plus d'une erreur grave (2). C'est donc à son grand regret que l'Académie a cru devoir ajourner la récompense.

*La Monographie de la commune de Vaux-lès-Mouzon* est bien supérieure sous le rapport de la forme et du fond. Peut être pourrions-nous reprocher à l'auteur ses opinions aventurées sur la période romaine, mais il rachète largement ses erreurs du début par de judicieuses données historiques sur les villages *ambedeux*, sur la situation faite à ce pays pendant la Révolution, etc. On lit surtout avec intérêt les chapitres qu'il consacre à l'étude de la commune, de la paroisse, des écoles, de l'assistance publique, des édifices communaux et religieux. Plus hardi que

(1) Entre autres un procès-verbal d'une visite faite en 1689 dans cette paroisse par le doyen du Chitelet-sur-Retourne. Nous signalerons encore des détails curieux sur l'école et les instituteurs de Puiseux.

(2) La Charte latine invoquée à propos de la commune de Puiseux ne concerne pas cette localité, mais Montier-en-Der (Haute-Marne). Le polyptique de Saint-Remy, auquel il est fait allusion, fait mention de Puisieux (Marne) et non de Puiseux (Ardennes) etc.

Digitized by Google

quelques-uns de ses concurrents, il a essayé de peindre les lieux et les hommes, te parfois il y a réussi. Il a aussi tenté de donner un échantillon du langage de ses concitoyens, et certes, ce n'est pas là la page la moins originale de son œuvre. Disons enfin qu'une bonne carte géologique accompagne le mémoire. La commission, toutefois, regrette que l'auteur n'ait pas donné d'indications plus précises sur les sources dont il a fait usage et qu'il ait commis en archéologie des hérésies d'une certaine gravité. Quoi qu'il en soit, la monographie de Vaux est un travail recommandable sous tous les rapports, et l'Académie est heureuse d'accorder à son auteur, M. Emile Goffart, instituteur à Vaux-lès-Mouzon, une médaille d'argent de deuxième classe.

L'histoire des villages de *Tinqueux* et *Muire*, *Champigny*, *Mont-Saint-Pierre* et *Thillois*, a peut-être un appareil d'érudition qui manque au précédent mémoire. Il y a cette fois des renvois aux sources et une cinquantaine de pièces justificatives appendice. Il est vrai que c'est Varin qui en fait tous les frais ou à peu près. Une ou deux pièces inédites eussent mieux fait notre affaire, mais ne soyons pas trop exigeants. C'est déjà une œuvre très laborieuse que de lire Varin. L'auteur du mémoire, M. Thénault, qui fait de l'archiviste rémois sa lecture habituelle, en a tiré, depuis plusieurs années, l'histoire très claire et très véridique de je ne sais combien de communes rurales. Ajoutées à d'autres, ces monographies pourraient former dans la suite un tout complet qui prendrait pour titre: *Histoire des environs de Reims d'après Varin et autres érudits rémois*. C'est cette louable persévérance que l'Académie aime à encourager. Ce

Digitized by Google

qui lui plaît surtout dans M. Thénault, c'est la docilité avec laquelle il met à profit chaque année les observations et les critiques de nos rapporteurs. Les taches qu'on lui reprochait font à peu près défaut dans le présent mémoire. L'auteur est réellement en progrès : aussi l'Académie lui décerne une médaille d'argent de première classe.

L'Académie avait mis au concours pour l'année 1885 l'étude du *Régime des écoles primaires à Reims et dans le diocèse avant la Révolution.* Un seul mémoire nous a été adressé et encore ne répond-il pas à l'idée que nous nous faisions d'un pareil sujet. L'Académie avait supposé que les concurrents iraient chercher les éléments de leur travail dans les grands dépôts publics et les archives particulières des communes, et l'auteur se contente trop volontiers de consulter des ouvrages de seconde main tels que le livre de M. Ravelet sur le vénérable J.-B. de La Salle et de M. Portagnier sur l'enseignement dans l'archidiocèse de Reims. Son résumé est bien fait, très bien fait; mais enfin ce n'est qu'un résumé. Trop souvent aussi il perd de vue la ville et le diocèse pour dénoncer à l'indignation de l'univers Voltaire et les philosophes qui n'en peuvent mais, nos hommes d'état et nos législateurs qui pourtant n'ont rien à démêler avec les écoles de Reims avant la Révolution. Nous ne contestons pas que l'écrivain ne soit habile à *pousser jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole ;* mais ce n'était ni le temps, ni le lieu. Qu'il sache bien que l'indignation est une mauvaise conseillère et que si le poète a dit qu'elle faisait des vers, il n'a pas été jusqu'à avancer qu'elle faisait l'histoire. Nous serions injustes toutefois de méconnaître les mérites de ce

Digitized by Google

mémoire écrit d'une plume juvénile. Il renferme assurément des pages intéressantes et parfois aussi des documents originaux d'une réelle importance. Nous signalerons particulièrement les pièces qui concernent les écoles de Villers-Marmery, Villers-aux-Nœuds et Vandières. Aussi l'Académie ne voulant laisser aucun effort sans récompense, accorde à son auteur, M. Legras, notaire honoraire à Vandières, une mention honorable.

Il nous reste maintenant à parler d'un travail qui n'a avec l'histoire qu'une parenté bien éloignée, puisque, avant toutes choses, il y est question de la culture de la vigne et de la confection des vins de Champagne. Il semblera peut-être étrange qu'une commission d'histoire ait osé juger une œuvre qui relève exclusivement de l'autorité scientifique.

La chose n'est pas aussi étrange qu'on le croit. Qu'on veuille bien réfléchir que les muses sont sœurs et qu'elles sont toujours prêtes à se rendre de petits services. En la circonstances présente voici ce qui s'est passé. La scientifique Uranie a lu et jugé l'ouvrage et, comme Clio l historienne tenait la plume, elle a tout bonnement prié sa compagne d'écrire pour elle le jugement que voici : « *Les recherches historiques, théoriques et pratiques sur la culture de la vigne dans le département de la Marne et la confection des vins de Champagne*, sont l'œuvre d'un savant consciencieux que l'Académie s'honore de compter parmi ses correspondants. L'éloge du livre n'est plus à faire, car il compte déjà trois éditions et a été, de la part de plusieurs sociétés savantes, l'objet de récompenses très flatteuses. L'Académie eût été heureuse de lui accorder, elle-aussi,

Digitized by Google

» une distinction : malheureusement ses traditions
» s'y opposent. Elle ne couronne que des œuvres
» inédites ou d'impression toute récente. Malgré des
» additions et des modifications assez importantes,
» la troisième édition du livre de M. Plonquet ne
» saurait être rangée dans cette catégorie. Qu'on le
» sache bien en effet, le but de l'Académie, en ouvrant
» des concours, est non pas de consacrer des situa-
» tions acquises, mais de provoquer, avec l'appari-
» tion d'œuvres nouvelles, l'apparition de talents
» nouveaux. »

Digitized by Google

# RAPPORT

SUR LE

# CONCOURS DE POÉSIE

*Par M.* P. SOULLIÉ, *Membre titulaire*

MESSIEURS,

Tout le monde, à Reims, connaît et aime l'œuvre admirable des *Petites Sœurs des Pauvres*, de ces héroïnes chrétiennes, recueillant les vieillards indigents et abandonnés, et qui vont de maison en maison, un panier au bras, ou dans une modeste voiture, solliciter quelques aumônes pour leurs vieux pupilles et leurs frères aînés selon la foi. On sait que cette institution prit naissance en 1840, à Saint-Servan, où deux jeunes ouvrières commencèrent à donner leurs soins à une pauvre vieille aveugle et à l'abriter dans leur modeste asile. De là sortit bientôt un nouvel ordre religieux qui s'étendit rapidement dans toute la France. M^me^ de Beaufort fit venir les Petites Sœurs à Reims en 1868, et les installa dans une vieille maison de la rue Neuve, n° 93, où nous les avons vues au milieu d'une vingtaine de vieillards des deux sexes, épaves du travail ingrat et de la misère. Puis elles construisirent sur la route de Bétheny un vaste refuge ouvert aujourd'hui à deux cents pensionnaires. Nous avons assisté à la consécration de leur chapelle par notre vénérable Président d'hon-

Digitized by Google

neur, et nous avons éprouvé une émotion douce et respectueuse en voyant les pieux fondateurs de cette œuvre de charité, M. l'abbé Lepailleur et Jeanne Jugan, inaugurer dans notre ville leur œuvre si sublime dans sa simplicité.

Les *Petites Sœurs des Pauvres de Reims*, tel était le sujet proposé cette année par l'Académie pour le concours de poésie. La beauté de ce dévouement et l'accueil sympathique que lui avait fait notre population de toutes les conditions et de tous les quartiers nous faisait espérer que cet appel serait entendu, et que la poésie trouverait des accents dignes d'un si noble sujet. Notre espoir a été en grande partie déçu. Bien que six concurrents aient chanté ce nouveau fleuron de la charité catholique, aucune pièce d'un mérite marquant ne nous a été envoyée; aucune même n'a fait mention de l'action des Petites Sœurs dans la ville de Saint-Remi. Un poème de 280 vers à une Sœur de Charité, avec cette épigraphe *Beati misericordes*, renferme des pensées élevées; mais la forme en est lourde et monotone. Dans un passage lyrique, l'auteur appelle cette pieuse fille successivement un refuge, une colonne, un fanal, une croix de pierre, une fleur, l'airain pur de la cloche, un oiseau, un ange saint, sans que toutes ces métaphores incohérentes nous fassent partager son enthousiasme poétique. Plus faibles encore sont d'autres pièces qui semblent démontrer qu'il est quelquefois moins malaisé de faire le bien que de le chanter dignement.

Au lieu de se traîner péniblement sur l'éloge banal de la charité, les auteurs auraient dû se rappeler que l'art ne peut se dispenser d'invention, et que tel est le sens du nom donné par les Grecs à la poésie. Il eût donc fallu imaginer soit une visite à l'Asile

Digitized by Google

des Petites Sœurs, soit le récit du sacrifice des joies du monde fait par une de ces saintes filles au service des misérables ; soit encore la peinture idéale de la vie d'un de ces vieillards tombés peut-être sous les chocs de la Fortune, de l'aisance dans le dénûment et recueilli, dans sa détresse, par un de ces anges de la charité. Voilà comment un vrai poète eût mis en relief la beauté suprême de ce refuge ouvert par la religion à la vieillesse, entre l'indigence et la mort. Malheureusement nous n'avons rencontré que des versificateurs plus ou moins expérimentés.

Cependant l'Académie a distingué un poème intitulé *la Petite Sœur des Pauvres*, avec cette épigraphe : *Laissez venir à moi les Pauvres Vieillards.* C'est une Petite Sœur qui parle en vingt et une strophes avec ce refrain : *Je serai ta Petite Sœur.* Plusieurs de ces strophes sont nobles et touchantes ; mais la pièce est beaucoup trop longue et gagnerait à être réduite de moitié. L'Académie tenant compte de quelques traits justes et heureux, d'idées élevées et de sentiments délicats, décerne à l'auteur, M. l'abbé Cizel, lauréat de l'année dernière, une médaille d'argent.

De onze pièces traitant des sujets divers, aucune n'a paru assez saillante pour obtenir le prix. La plus longue, mais aussi la plus bizarre, est une légende franc-comtoise, d'une facture prétentieuse, d'une lecture pénible. Il s'agit d'enfants égorgés et mangés même par un bandit, puis ressuscités par un miracle apocryphe. Nous rappellerons à l'auteur ces vers de Boileau :

> Une merveille absurde est pour moi sans appas.
> L'esprit n'est point touché de ce qu'il ne croit pas.

Un poème de cent vers, sous ce titre : *A mon fils*,

Digitized by Google

se recommande en vain par de bonnes intentions et par de sages conseils, dont la forme prosaïque ne rachète pas la banalité. *Une petite Gerbe*, de quatre sonnets, ne s'élève pas au dessus du médiocre. La *Fable de l'Enfant et de la Rose* est encore plus faible et moins originale. Les *Soucis d'amour*, les *Petits Oiseaux*, la *Première Perceneige*, le *Sonnet sur Jeanne d'Arc*, manquent de distinction et n'excitent pas assez vivement l'intérêt.

L'attention de l'Académie s'est portée sur trois poèmes fort différents, et d'un mérite fort inégal, mais réel. Le premier et le meilleur sans contredit, est la *Légende d'un Rustique*. C'est le tableau de la vie d'un pauvre cantonnier, voyant défiler devant lui sur la route divers personnages, qui lui donnent l'occasion d'exercer sa philosophie un peu vulgaire mais très sensée. Si le début et la fin ont semblé faibles et sans relief, le corps de l'ouvrage est plein de traits piquants, esquissés d'une main ferme et savante. L'Académie reconnaît la valeur de cette nouvelle œuvre de M. Millien, plusieurs fois couronné, par le rappel d'une médaille d'argent de première classe.

Deux autres pièces ont été remarquées par elle. Sous ce titre commun, *Çà et Là*, sont réunis trois poèmes tout différents. Le premier est un sonnet assez faible sur la France présentée comme un *vaisseau* près de sombrer. Le second, intitulé *Charité*, nous montre un vieillard qui, après avoir maudit la Prusse dans la dernière guerre, n'en secourt pas moins un Prussien blessé au lieu de l'achever. L'auteur paraît se croire un héros pour cet acte d'héroïsme, qui nous a semblé médiocre, ainsi que sa pièce longue et diffuse. Nous préférons une pièce plus courte : une *Idylle*, ou promenade d'amoureux dans la campagne, dont le début a de la fraîcheur, mais dont la fin est

Digitized by Google

un peu terne et vague. L'Académie décerne à l'auteur de cette pièce, M. Sauvage, une médaille de bronze.

Une médaille semblable est décernée à M. Hanon de Louvet, auteur d'une poésie ayant pour épigraphe : *Ex tribus unum*. Ce sont trois noms : Sagesse, Amour, Science, gravés sur une pierre par un vieillard, une jeune fille et un savant, et qu'un ange remplace par ce seul mot : Dieu. Ce poème n'est pas exempt de prétention ni de quelque obscurité ; mais la portée en est élevée, l'intérêt soutenu, la facture large et correcte.

Digitized by Google

# LA LÉGENDE D'UN RUSTIQUE

*par M.* A. MILLIEN, *membre correspondant.*

---

*Artem impendere verso*

## I

Rester, courbant l'échine et la tête baissée,
A briser les cailloux sous la masse de fer,
Soit que la nue épanche une averse glacée,
Soit que le soleil darde une chaleur d'enfer ;
Puis rouler la brouette où s'entassent les pierres
Tout le long du chemin, d'ornières en ornières,
C'est un rude travail !... et lorsque enfin venu,
Le soir, vieux cantonnier, rafraîchit ton front nu,
Quand la nuit interrompt ton métier de galère,
On ne peut t'accuser de voler ton salaire,
Car tu l'as bien gagné !...

Le voici maintenant
Ployant bagage, allant au logis, cheminant
A cette heure tranquille où le jour tombe. Un pâtre
Qui ramène en chantant ses bœufs, un bûcheron,
Ou quelque autre voisin, chasseur ou vigneron,
S'en vont de compagnie avec lui vers son âtre.
Et bientôt, éclairé par la lueur rougeâtre
Du couchant, ou blanchi par le givre, apparaît
Le logis où l'attend le souper que tient prêt
Sa bonne ménagère... et son âme s'allège
Et son pied est moins lourd. Il arrive : la neige,



Digitized by Google

La chaleur, tout s'oublie au moment du repos,
Puis dès l'aube au travail il retourne dispos.
Tout n'est donc point souci, misère ni tristesse ;
Il fait bon en plein air au souffle printannier :
Le parfum des fleurs flotte au vent qui les caresse,
Et l'oiseau réjouit le cœur du cantonnier ....

Et du reste sa vie est bien accoutumée
A la dure, depuis qu'il partit pour l'armée,
Lui qui sous les drapeaux quinze ans portant le sac,
Brûlé par le Sâhra, gelé par la Crimée,
Chez tant de nations établit son bivouac.
Aussi que soit le ciel ou glacière ou fournaise,
Il me répond toujours, si je lui jette au vol
En passant ces six mots : « Tout va-t-il à votre aise ? »
— « Merci ; mieux qu'à Biskra; mieux qu'à Sébastopol ! »

## II

A l'œuvre, ami ! l'heure est sonnée !
Voici la route, obscur séjour
Où s'accomplit ta destinée
Dans la tâche de chaque jour.

Pourtant, sans quitter cet espace
Que limite un humble horizon,
Tu peux voir « le monde qui passe, »
Comme dit la vieille chanson.

Regarde, en roulant ta brouette,
Là-bas, sur le coteau lointain,
Une indécise silhouette
Percer la brume du matin.

C'est le gendarme : il guette, il rôde,
Il se rapproche, il est passé...
Trop tard ! l'homme de la maraude,
Le braconnier l'a devancé.

Digitized by Google

Qui vient encore? Des pastourelles,
Chassant un grand bouc querelleur ;
Puis un facteur porte-nouvelles,
Puis un huissier porte-malheur.

C'est le revendeur qui chemine
Et son âne à double panier ;
C'est le percheron du meunier
Courbé sous les sacs de farine.

Où courez-vous si lestement,
Filles, garçons tout en liesse,
Sans peur du désenchantement,
Beaux amoureux, fleurs de jeunesse?

Et vous qui, mieux que le journal,
Discutez en hochant la tête?...
— Les amoureux vont à la fête,
Et vous, plaideur, au tribunal.

Ce plaideur, visage de fouine,
Toujours est joyeux au départ;
Mais il aura changé de mine
Peut-être en repassant plus tard...

Voici maintenant qu'au baptême
Vers l'église on porte un enfant :
La marraine est la gaîté même
Au bras du parrain triomphant.

Et bientôt, selon l'antithèse
Qui met la joie auprès du deuil,
Loi fatale que rien n'apaise !
Passe un défunt dans le cercueil.

Pour l'enfant la nue était sombre;
Sur la bière luit le soleil :
Emblème de nos jours pleins d'ombre,
Symbole d'éternel réveil !...

Digitized by Google

Un bruit de musique champêtre
S'élève au détour du chemin ;
Fêtant ici le lendemain,
C'est la noce d'hier peut-être ?

Oui : le flûteux enluminé
Fait ronfler comme une tempête
Sa cornemuse et marche en tête
D'un long cortège enrubané.

La noce en un éclat de rire
S'éloigne, mais jusqu'au dernier
Tous en passant ont voulu dire
Un gai bonjour au cantonnier.

## III

L'*Angelus* résonne aux cloches prochaines ;
Midi : c'est l'instant où, pour ton repas,
Tu vas, cantonnier, diriger tes pas
Vers l'abri que fait le dôme des chênes.

Il porte son pain, sa gourde et s'assied,
Quand un vieux berger sort de la clairière ;
Son troupeau le suit, son chien en arrière
Veille aux traînards, grogne et les mord au pied.

Près du cantonnier le berger prend place,
Ouvre son bissac et, sans se hâter,
Mange comme lui son maigre goûter
Que guette le chien d'un regard sagace

Et lorsqu'en silence ils ont gravement
Fini leur pain dur, la pipe allumée,
Ils causent du temps, des blés, de l'armée...
Tout à coup le chien jette un aboiement.

Digitized by Google

C'est que dans le bois, calme tout à l'heure,
Le cuivre des cors sonne et du hallier
Promptement débouche un noir sanglier
Que la meute en feu chasse, pousse, effleure...

La route est franchie en moins d'un éclair ;
Un moment encore et la bête est prise !
Cris sans nom ! vacarme effrayant !... la bise
Emporte en hurlant ce fracas d'enfer...

Le berger repart emmenant sa troupe
Et l'autre a déjà l'outil dans la main.
Il voit des buveurs suivre le chemin,
Pour se soutenir s'arcboutant en groupe ;

Les passages sont pour eux trop étroits ;
Ils vont, dessinant un zig-zag étrange,
Heurtant sur la berge, et quoiqu'il se range,
Le vieux mendiant à jambe de bois...

*

Ah ! la misère est dure aux pauvres gens ! La veuve
Qui glane son fagot, sans appui, sans denier,
Un instant se repose auprès du cantonnier
Et lui fait le récit de sa dernière épreuve.

Il l'aide à recharger son faix. A ce moment,
Au trot de deux chevaux passe sans crier gare
L'orgueilleux enrichi qui se gonfle et se carre,
Frôlant la veuve en pleurs qui s'en va lourdement.

Comme s'il était sourd devant ce grand tapage,
Le cantonnier, courbé sur son marteau de fer,
D'avance a détourné le front sans avoir l'air
D'entendre ni de voir l'opulent équipage ;

Digitized by Google

Mais il a salué de loin avec respect
Cet humble cavalier qui presse sa monture,
Ce vieillard ferme et droit, fine et fière figure,
Sous son dehors si simple et son modeste aspect.

Qui ne connaît, chez nous, sa longue houppelande?...
C'est le bon médecin qui, depuis cinquante ans,
Sans épargner jamais sa peine ni son temps,
Prodigue son savoir à qui le lui demande.

★

Qu'indique ce bruit de tambour,
Ce bruit dans nos champs insolite? —
Deux bataillons s'en vont au gîte,
A la ville, au déclin du jour.

Dans l'éclat du soleil qui baisse
Le cantonnier les voit venir;
Son cœur a peine à contenir
Tous ses souvenirs de jeunesse.

Comme à la revue autrefois
Il se tient là, droit, immobile,
Pendant que la troupe défile
Sur la lisière du grand bois;

Et par ma foi! sans qu'il s'en doute,
C'est à la suite des soldats
Qu'il revient le long de la route
A son seuil, en marquant le pas.

## IV

Ainsi le cantonnier, témoin du cours des choses
Qui frappent son esprit sans qu'il cherche à les voir,
Apprend à deviner les effets et les causes,
Philosophe sans le savoir.

Digitized by Google

Il poursuit jusqu'au bout son obscure carrière,
Plus utile à coup sûr, dans son humilité,
Que tant de fastueux, dont l'existence entière
N'est qu'impuissance et vanité!

Quand le dernier sommeil pour les longues ténèbres
Aura voilé son front, aura fermé ses yeux,
Il s'en ira dormir sous les cyprès funèbres
Où sont couchés tous ses aïeux.

On ne lui dresse pas un tombeau qu'on renomme,
On ne le vante pas comme on fait d'un héros ;
Mais sous la croix de bois qui protége ses os,
Dieu donne l'éternel repos
Au cantonnier qui fut bon Français, honnête homme !

Digitized by Google

# PRIX ET MÉDAILLES

## POÉSIE.

Le prix n'est pas décerné.

Un rappel de médaille d'argent de 1re classe est décerné à M. Millien, membre correspondant et lauréat de précédents concours, pour sa pièce intitulée *Légende d'un Rustique*.

Une médaille d'argent est décernée à M. l'abbé Cizel, lauréat de précédents concours, pour sa pièce intitulée *La Petite Sœur des Pauvres*.

Des médailles de bronze sont décernées à M. Sauvage, pour sa pièce intitulée l'*Idylle*, et à M. Hanon de Louvet, Conseiller général à Nivelles (Belgique), pour sa pièce intitulée *Ex tribus unum*.

## HISTOIRE.

Une médaille d'argent, grand module, est décernée à M. Thenault, lauréat de précédents concours, pour sa *Monographie de Thillois, Tinqueux et Champigny* (Marne).

Une médaille d'argent est décernée à M. E. Goffart, instituteur à Vaux-les-Mouzon (Ardennes), pour sa monographie de cette commune.

Une mention honorable est accordée à M. J.-B. Legras, membre correspondant à Vandières (Marne), pour son mémoire sur les *Ecoles primaires rurales avant la Révolution*.

Digitized by Google

# PROGRAMME

DES

# Concours ouverts pour les années

1886 & 1887

## PRIX A DÉCERNER EN 1886

—

### HISTOIRE

Histoire de l'organisation militaire de Reims jusqu'en 1789, en y comprenant celle des fortifications aujourd'hui détruites et leur description.

*Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.*

—

### SCIENCES ET INDUSTRIE

Etude scientifique appliquée à l'une des industries locales; indiquer les progrès réalisés et à réaliser.

*Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.*

—

### JURISPRUDENCE

De la nécessité d'une législation pour les assurances sur la vie.

*Le prix consiste en une médaille d'or de 200 fr.*

—

### POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

1° *Une médaille d'or de 200 francs* sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de 50 à 150 vers.

**Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.**

Digitized by Google

2° *Une médaille d'or de 100 francs* sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ 30 à 80 vers.

**Ces prix devant être mis au concours tous les deux ans, alternent avec le prix ordinaire de l'Académie.**

## PRIX A DECERNER EN 1887

### ARCHÉOLOGIE

PRIX VICTOR DUQUÉNELLE

Etude sur les découvertes d'antiquités gauloises, romaines et franques, faites dans l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

*Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.*

### ÉCONOMIE POLITIQUE

Etude générale sur les droits protecteurs.

**Les envisager au point de vue du droit naturel, de l'intérêt social et des relations internationales; indiquer leur influence sur certaines industries non protégées, l'esprit d'initiative et d'entreprise, la richesse générale du pays, la paix ou la guerre.**

**De l'utilité ou des inconvénients des droits établis à titre de représailles.**

*Le prix consiste en une médaille d'or de 500 fr.*

Digitized by Google

## PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

—

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau.

A l'histoire des principaux évènements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils complèteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque' par la description des monuments existants ou détruits.

*Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.*

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Ceux de Fismes, de Bourgogne et de Châtillon, pour lesquels des médailles ont été décernées en 1834, 1869 et 1880, sont exceptés.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire ; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire ; et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour

Digitized by Google

en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

*Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 300 francs.*

---

*L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées.*

*Les prix et médailles seront décernés en séance publique.*

*Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés* (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le* 31 *mars* 1886, **terme de rigueur.**

*Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.*

*Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.*

*Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans sor autorisation.*

Reims, le 23 Juillet 1885.

*Le Secrétaire général,*
H. JADART,
*26, Rue des Murs.*

*Le Président annuel,*
Dr LUTON.

---

Digitized by Google

# TABLEAU

DES

# Membres composant l'Académie Nationale de Reims

## Au 23 Juillet 1885.

---

**Bureau pour l'année 1884-1885.**

*Président d'honneur*, Mgr LANGÉNIEUX.

*Président*, MM. LESEUR.
*Vice-Président*, LUTON.
*Secrétaire général*, H. JADART.
*Secrétaire-Archiviste*, L. DEMAISON.
*Trésorier*, A. MENNESSON.
*Membres du conseil d'administration*, SOULLIÉ. CH. LORIQUET. H. PARIS.

**Bureau pour l'année 1885-1886**

*Président d'honneur*, Mgr LANGÉNIEUX.

*Président*, MM. LUTON.
*Vice-Président*, V. LEMOINE.
*Secrétaire général*, H. JADART.
*Secrétaire-Archiviste*, L. DEMAISON.
*Trésorier*, A. MENNESSON.
*Membres du conseil d'administration*, CH. LORIQUET. H. PARIS. LESEUR.

Digitized by Google

**Membres titulaires (par rang d'ancienneté).**

S. E. Mgr LANGÉNIEUX (✻), archevêque de Reims.
MM. TOURNEUR (l'abbé), vicaire général du diocèse.
PARIS (H.), avocat, ancien maire de Reims.
LORIQUET (CH.) (⊗ I.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville, associé de la Société des Antiquaires de France.
GODA, ancien notaire.
SOULLIÉ (PR.) (⊗ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.
MENNESSON (A.), ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement.
GALLIET (⊗ I.), docteur en médecine.
LESEUR, avocat.
PIÉTON, avocat.
GIVELET (CH.), associé de la Société des Antiquaires de France.
THOMAS, député.
LUTON (⊗ A.), directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.
DOYEN (✻), ancien maire de Reims, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
COZE, directeur de l'usine à gaz.
DEGLAIRE (l'abbé) (⊗ A.), chanoine titulaire, archiprêtre de Notre-Dame.
LANTIOME, avocat.
DE BRIMONT (A.) (✠), propriétaire.
CERF (l'abbé), chanoine titulaire.
DUCHATAUX, avocat.
GOSSET (ALPH.), architecte.
DAUPHINOT (S.) (✻ O., ⊗ A.), manufacturier, sénateur de la Marne.
LEMOINE (⊗ A.), docteur ès-sciences, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

Digitized by Google

DIANCOURT (✻, ⊗ A.), ancien maire de Reims.
BUTOT (l'abbé), curé de St-Jacques.
WERLÉ (A.), négociant en vins.
JULLIEN (E.), ancien vice-président du Tribunal civil.
PÉCHENARD (l'abbé), docteur ès-lettres, vicaire général du diocèse.
DEMAISON (L.), conservateur-adjoint des Archives de la ville.
JADART (H.), juge suppléant au Tribunal civil.
DURANT DES AULNOIS, notaire.
DOUCE (P.), notaire.
BRISSART (A.), avocat.
BENOIST (A.), manufacturier, ancien élève de l'Ecole polytechnique.
F. LEFORT (C. ✻), inspecteur général des Ponts et-Chaussées, en retraite.
GILLET (l'abbé), docteur ès-lettres, supérieur du Petit Séminaire.
MALDAN (Th.), secrétaire du Comice agricole.
LAMY, architecte.
CARRÉ, professeur agrégé d'histoire au Lycée.
MICHAUT, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Reims.
VALSER, professeur à l'Ecole de médecine.
GIVELET (H.), propriétaire.
DECÈS (A.), (⊗ I.), professeur à l'École préparatoire de médecine.
JOLICŒUR, (H.) professeur à l'École préparatoire de médecine.

Digitized by Google

**Membres correspondants élus pendant l'année 1884-1885.**

RIANT (le comte), membre de l'Institut.
CARDEVACQUE (de), membre de l'Académie d'Arras.
CAULY (l'abbé), curé-doyen de Signy-l'Abbaye.

**Membres décédés.**

HERBÉ (Auguste), peintre d'histoire, membre honoraire, à Reims.
GOMART (Ch.) archéologue, membre correspondant, à Saint-Quentin (Aisne).

Digitized by Google

# LISTE DES OUVRAGES

## Adressés à l'Académie nationale de Reims

### PENDANT L'ANNÉE 1884-1885

I. — OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

*Sujets décoratifs empruntés au Règne animal dans l'industrie gauloise*, par M. le baron Jos. de Baye. Paris, 1884.

*Les traits caractéristiques de l'époque néolithique en France tels qu'ils sont réunis dans les stations de Champagne*, par le même, 1884, in-8°.

*Les indices de la transition de la pierre polie à l'époque de bronze*, par le même, in-8°.

*Un dépôt de flèches à tranchant transversal dans les stations du Petit-Morin*, par le même, 1884, in-8°.

*L'importance des temps néolithiques*, par le même, 1885, in-8°.

Encyclopédie des travaux publics. *Notices biographiques sur les ingénieurs des ponts et chaussées*, par E. P. H. Tarbé de St Hardouin, 1884, in-8°.

*Le buste de Trudaine à l'école des ponts et chaussées*, par le même, 1885, in-8°.

Académie des sciences. *Discours de M. Jamin lu dans la séance publique du 2 avril 1883*, in-4°.

Alfred Neymarck. *Turgot et ses doctrines*, 1885, 2 vol. in-8°.

*Quelques documents inédits concernant les Crillon et les Trudaine dans l'Aube*, par M. Et. Georges, 1885, in-8°.

*De la transfusion hypodermique*, par le Dr Luton, 1884, in-8°.

*L'Invasion allemande en 1544. Ouvr. posth. de Ch. Paillard, mis en ordre et publié* par G. Hérelle. Paris 1884, in-8°.

*Histoire du Collége des Bons-Enfants*, par M. E. Cauly, 1885, in-8°.

*Recherches historiques, théoriques et pratiques de la culture de la vigne dans le département de la Marne*, par J. L. Plonquet, 3e édit. Reims, 1884.

*Le Théâtre à Reims depuis les Romains jusqu'à nos jours*, par Louis Paris, 1885, in-8°.

*La chapelle du S. Laict dans la cathédrale de Reims*, par le même, 1885, in-8°.

*De la Myopathie atrophique progressive*, par L. Landouzy et J. Dejerine, 1885, in-8°.

*Leçon inaugurale sur l'hygiène*, par M. le Dr Landouzy.

*Note sur deux inscriptions de l'église de St-Remy*, par M. L. Demaison, 1885, in-8°.



Digitized by Google

*Notes sur quelques descendants des sires de Coucy*, par M. l'abbé Et. Georges, de Troyes, 1883, in-8°.

*Etudes sur François Ier, sur sa vie privée et son règne*, par Paulin Paris, publ. par Gaston Paris. — Paris, 1885, 2 vol. in-8°.

## II. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

AISNE. — Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, années 1882, 1883.

— Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 4e série, T. V. Travaux de Juillet 1881 à Janvier 1883.

— Bulletin de la Société archéologique de Soissons, 2e série, Tomes 12 et 13 (1881 et 1882).

ALLIER. — Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, T. XVII 2e livraison.

AUBE. — Mémoires de la Société académique de l'Aube, T. 47 (1883).

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres de Marseille, années 1884-1885.

— Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix, T. XIII, 1re partie (1885).

— Séance publique de la même Académie, 1883, 1884.

CALVADOS. — Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1884.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, Tomes XI et XII.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Académie de la Rochelle. Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure. Annales de 1883.

CREUSE. — Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. T. V. 3e bulletin.

DEUX-SÈVRES. — Bulletin de la Société de statistique, sciences des Deux-Sèvres, 1884, Janvier-Mai, Juillet-Décembre ; 1885, Janvier-Mars.

— Tables générales des Mémoires et Bulletins de la même Société, par L. Desaivre, 2e série, T. XX, 2e partie.

DOUBS. — Académie des sciences, belles-lettres de Besançon, année 1883.

GARD. — Mémoires de l'Académie de Nimes, 7e série, T. V. (1882).

GIRONDE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Table historique et méthodique (1712-1875). Documents historiques 1711-1713. Catalogue des manuscrits de l'ancienne académie (1712-1793). 1 vol. in-8°.

HAUTE-GARONNE. — Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8e série, T. V. 1er et 2e trimestre, T. VI, 2e sem.

— Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1885.

HAUTE-VIENNE. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XXXI, 1re et 2e livraison ; XXXII, 1re et 2e livraison.

Digitized by Google

INDRE-ET-LOIRE. — Annales de la Société d'agriculture, sciences d'Indre-et-Loire, 1883, Janvier-Décembre.

LOIRET. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences d'Orléans, année 1884, et 1er trimestre 1885.

MARNE. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay, 1884, Juillet Décembre; 1885, Janvier-Juillet.

— Mémoires de la Société d'agriculture, commerce de la Marne année 1882-1883.

— Société des sciences et arts de Vitry-le-François, T. XII, (1882).

MEUSE. — Publication de la Société philomathique de Verdun. Archéologie de la Meuse. Description des voies anciennes et des monuments, par M. Félix Liénard, Tome II, texte et planches, deux vol. in-4°.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine, 3e série, XIIe vol.

NIÈVRE. — Bulletin de la Société Nivernaise, XIIe vol. 2e fascicule.

NORD. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences de Douai, 2e série, T. XV (1878-1880).

OISE. — Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences de l'Oise, T. XII, 2e partie (1884).

PAS-DE-CALAIS. — Société académique de Boulogne-sur-Mer. Bulletin 1879, 3e et 4e trimestre, 1880-1883, 1884, 1885, 1er trimestre.

— Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, 1884, Mai-Décembre ; 1885, Janvier-Juin.

— Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 1884, Avril-Décembre ; 1885, Janvier-Juin. Mémoires, T. XIX (1884-1885).

— Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 1re série, T. III.

— Bulletin des procès-verbaux de la même société, année 1881-1884.

PUY-DE-DÔME. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, de Clermont-Ferrand, T. XXIV (1882).

PYRÉNÉES-ORIENTALES— Société agricole, scientifique des Pyrénées-Orientales, T. 26.

RHÔNE. — Mémoires de la Société littéraire, historique de Lyon, années 1877-1881.

— Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres de Lyon, classe des sciences, vol. 27e (1885); classe des lettres, vol. 21 et 22 (1884 et 1885).

SAÔNE-ET-LOIRE. — Mémoires de la Société Eduenne. Nouv. série, T. XII, (1883).

SEINE-INFÉRIEURE. — Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, 1884, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre ; 1885 1er trimestre. Tome XXXIII, contenant les cahiers 198-203, années 1882 et 1883

Digitized by Google

SEINE-INFÉRIEURE. — Société industrielle d'Elbeuf. Bulletin des travaux, 1884, numéros 1, 2, 2 *bis*, 3, 4.

— Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année 1882-1883.

— Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre, 1882. 1er et 2e trimestre et séances du 12 Juillet 1882 au 19 octobre 1884.

SEINE-ET-MARNE. — Annales de la Société historique du Gatinais, 1884, 2e, 3e et 4e trimestre ; 1885, 1er trimestre.

SOMME. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1884, nos 2-4 ; 1885, no 1.

— Mémoires de la même Société. Documents inédits. T. X.

TARN-ET-GARONNE. — Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 1882-1883.

VAR. — Bulletin de l'Académie du Var, 1884, T. XII, 1er fascicule.

VIENNE. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1884, 2e et 4e trimestre.

— Mémoires de la même Société, année 1883.

VOSGES. — Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1884.

ALLEMAGNE. — Zeitschrift des vercins für Thuringische-Geschichte und altertuns kundre neue folge. Vierter band., heft 1 und 2. Iena, 1884.

ALSACE-LORRAINE. — Mémoires de l'Académie de Metz. Seconde période, LXIIe année ; trois. période, Xe année, 1880-1881. Lettres, sciences, arts et agriculture.

ANGLETERRE. — Memoirs of the Manchester literary and philosophical society, seventh vol. 1882.

— A centenary of science in Manchester by R. Aug. Smith. 1883.

— Procedings of the Manchester society vol. XX — XXII.

BELGIQUE. — Société Archéologique de Namur. Annales, T. XVI, 2e et 3e livraison.

— Rapport sur la situation de la même Société en 1883, in-8e.

ETATS-UNIS. — Annual report of the board of Regents of the Smithsonian institution for the year 1882-1884.

— Second annual report of the bureau of ethnology to the secrétary of the Smithsonian institution, 1880-1881, by J. W. Powel. 1883.

## III. DONS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
### HOMMAGES DIVERS ET JOURNAUX

*Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, T. II, 1re et 2e livraison.

*Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, 1884, nos 1, 2, 3.

*Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1884, Juin-Décembre ; 1885, Janvier-Mai.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1884, Mai-Décembre ; 1885, Janvier, Février.

Digitized by Google

*Mémoires* de la même Société, 2e série, T. 3, 2e fascicule.

*Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France*, nos 222-227, 234-274.

*Bulletin de l'Association philotechnique*, 1884, Juillet, Août, Novembre, Décembre ; 1885, Janvier-Juin.

*Bulletin de la Société philomathique de Paris*, 7e série, T. VIII.

*Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
Section d'archéologie, 1884, n° 3 ; 1885, n° 1.
Section des sciences économiques et sociales, années 1883 et 1884.
Section d'histoire et d'archéologie, 1884, nos 3 et 4.

*Bulletin de l'Académie d'Hippone*, nos 9, 10, 12, 14, 15, 17, 19, et Table générale des documents épigraphiques publiés de 1865 à 1884 (supplément au n° 19), 8 vol. in-8°.

*Bulletin* n° 20, fascic. 1-4 (1884), gr. in-8°.
— n° 11 (1873), gr. in-4°.

*Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, 1881, Mars-Décembre ; les années 1882, 1883 ; 1884, Janvier-Août ; Septembre 1884 ; Mars 1885.

*Boletin de la Académia nacional de ciencias en Cordoba* (Republica Argentina), T. VI, Entrega 1-4.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 5e série, T. IV (1883).

Revue des travaux scientifiques, T. IV, nos 6-12 ; T. V, nos 1-3.

Revue scientifique, 25 Juillet 1885.

Société de médecine légale de Paris. Bulletin, T. VIII, 1re et 2e partie.

Ministère de l'Instruction publique. *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur*, IX, X, XI, XIII.

Société de secours des amis des sciences, fondée le 5 Mars 1857, par L. J. Thénard. Compte-rendu des 23e et 24e exercices, in-8°.

*Etude historique sur les impôts indirects chez les Romains*, par M. R. Cagnat, 1882, gr. in-8°.

*Asile public d'aliénés de Châlons-sur-Marne. Rapport administratif, moral.* Compte présenté par le Dr Henry Bonnet. Addendum, 1884, in-8°.

*Annuario del observatorio astronomico* de Tacubaya, ano 1885.

*Langue internationale néo-latine*, par E. Courtonne, 1875-1884, in-8°.

*Cours comparés des bestiaux et des céréales vendus aux marchés de Rouen en 1883 et 1884.* Tableaux graphiques et observations par M. E. Fortier, in-8°.

*Les seigneurs et le château de Béton*, par le vicomte Oscar de Poli, 1885, in-12.

*La Crise agricole et la Franc-Maçonnerie*, par M. Chavée Leroy, Paris, in-24.

*Polyptique de l'église collégiale de S. Paul de Lyon*, publié par M. C. Guigne, 1875, in-4°.

*Registres consulaires de la ville de Lyon*, de 1416 à 1423, par le même. Tome 1, in-4°.

*Répertoire des travaux historiques*, Tome 3, n° 2.

*Louis XIV et Strasbourg*, par A. Legrelle, 4e édition, 1884, in-8°.

Digitized by Google

*De l'appareil urinaire des vieillards*, par le Dr P. E. Launois, 1885, gr. in-8°.

*Memoirs of the national Academy of sciences*, vol. 2, 1883. Washington, in-4°.

*Discours prononcé par M. René Goblet, ministre de l'instruction publ., le 11 avril 1885, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne*, in-4°.

*Bibliographie des travaux historiques et archéol. publiés par les Sociétés savantes de la France*, 1re livraison.

*Le Martyrium de Poitiers, compte-rendu des fouilles et de l'ouvrage du R. P. de la Croix*, par Mgr X. Barbier de Montault, 1885, in-8°.

*Jahr buch fur geschichte, sprache und litteratur Elsass Lothringens* I Jahrgang, 1885, in-8°.

*Annales du Musée Guimet*, Tomes V, VI.

*Revue de l'histoire des religions*, T. IX, nos 2, 3 ; T. X, nos 1, 2 et 3 T. XI, no 1.

L'abbé Ulysse Chevalier. — *Visites pastorales et ordinations des évêque de Grenoble de la maison de Chissé, 1874*, in-8°.

— — *Cartulaire municipal de la ville de Montélimar*, in-8°.

— — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André le Bas, de Vienne*, in-8°.

— — *Cartulaire de l'abbaye de N.-D. de Léoncel, au diocèse de Die*, in-8°.

— — *Actes capitulaires de l'église Saint-Maurice de Vienne*, in-8°.

— — *Cartulaires des hospitaliers et des Templiers en Dauphiné*, in-8°.

— — *Notice historique sur la maladrerie de Voley près Romans, précédée de recherches sur la lèpre*, in-8°.

— — *Les deux entrées et séjours de Charles VIII en la cité de Vienne*, in-8°.

— — *Notice chronologico-historique sur les archevêques de Vienne*, in-8°.

— — *De l'utilité et des conditions de la critique d'érudition*, in-8°.

— — *Notice sur un missel de l'église de Die, impr. au XVe siècle*, in-8°.

— — *Inventaire des Archives des Dauphins, à Saint-André de Grenoble, en 1277*, in-8°.

— — *Pouillés des diocèses de la province ecclésiastique de Lyon*, in-8°.

— — *Diplomatique de Bourgogne, par Pierre de Rivaz. Analyse et pièces inédites*, in-8°.

— — *Notice historique sur le mont Calvaire de Romans*, in-8°.

Digitized by Google

L'abbé Ulysse Chevalier. — *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, in-8°.

— — *Inventaire des archives des Dauphins de Viennois, à St-André de Grenoble, en 1346*, in-8°.

— — *Ordonnances des rois de France et autres princes souverains relatives au Dauphiné*, in-8°.

— — *Notice analytique sur le Cartulaire d'Aimon de Chissé, aux archives de l'évêché de Grenoble*, in-8°.

— — *Nécrologe et Cartulaire des Dominicains de Grenoble*, in-8°.

— — *Correspondance politique et littéraire du marquis de Valbonnais*, in-8°.

— — *Etude sur l'abbé Trithème* (1462-1516), in-8°.

Mgr Le Camus, cardin. évêque de Grenoble de 1671 à 1707. *Notes pour servir à sa biographie, écrites par lui-même ; publ. par Eug. Chaper*, 1883, in-8°.

*Quelques mots sur la question de savoir quel a été le premier nom du monastère fondé par l'archevêque de Vienne Barnard*, par P. E. Giraud, 1853, in-8°.

*Fragment d'une notice inédite sur l'église de Saint-Barnard de Romans*, 1844, in-8°.

*Entrée de François 1er à Romans en 1533*, par Em. Giraud, 1873, in-8°.

*Composition, mise en scène et représentation du ministère des trois Doms, joué à Romans en 1533*, par M. Giraud, 1848, in-4°.

*Eloge de N. S. P. le Pape Pie VI, prononcé dans la basilique cathédrale de Valence* par l'abbé N. Berthin, 1882, gr. in-8°.

*Notes pour servir à la géographie et à l'histoire de l'ancien diocèse de Grenoble*, par l'abbé Ch. Bellet, 1re partie, in-8°.

Digitized by Google

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE

## Allocution prononcée le 26 Août 1885

AUX OBSÈQUES DE

## Monsieur le Comte Adrien de BRIMONT

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS

*Par M.* H. JADART, *Secrétaire général.*

MESSIEURS,

L'Académie de Reims a constamment tenu à honneur de compter au nombre de ses titulaires l'un des représentants de la famille Ruinart de Brimont, qui se rattache si intimement au pays rémois par son origine, comme par les services qu'elle rendit au cours de nombreuses générations. Ce furent ses ancêtres qui, au XVII^e^ siècle, donnèrent à l'érudition française l'un de ses plus illustres modèles en la personne du pieux bénédictin Dom Thierry Ruinart; ce furent eux aussi qui, au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècles, fournirent à la ville de Reims plusieurs de ses administrateurs et de ses mandataires. Hier encore, l'un de leurs descendants augmentait le patrimoine des pauvres de notre grande cité. Nobles traditions, dont il convient de recueillir les traces à travers les vicissitudes des événements, et qu'il est consolant d'évoquer au bord de cette tombe, où l'un des membres de la famille vient chercher, près des siens, le dernier repos !

Succédant à son grand-père, M. le vicomte de Bri-

Digitized by Google

mont, l'un de nos fondateurs, M. Adrien de Brimont devait les suffrages de l'Académie à un ouvrage sur le pape Urbain II, dans lequel il avait repris, sous une forme moderne, l'une des œuvres posthumes de D. Ruinart (1). Cet ouvrage, intitulé : *Un Pape au moyen âge*, parut en 1862, précisément à l'époque où se posaient tant de questions sur la puissance temporelle des successeurs d'Urbain II. La mémoire du pape des Croisades, dont l'entreprise contribue à maintenir en Orient la prépondérance séculaire de la France, a reçu, depuis cette publication, un nouveau lustre et les hommages de la chrétienté. L'auteur de sa Vie disparaît du milieu de nous quand la statue de son héros va se dresser sur les hauteurs de Châtillon-sur-Marne.

L'éloignement de M. le comte de Brimont ne lui a pas permis de s'associer à nos travaux autant qu'il l'eût voulu, et nos regrets sont aujourd'hui d'autant plus vifs, qu'il devait bientôt se rapprocher définitivement de sa terre natale. La mort en a disposé autrement, et nous ne pouvons que rendre les derniers devoirs à notre confrère, et dire l'adieu suprême à l'homme distingué trop prématurément enlevé à sa famille et à ses amis (2).

(1) *Un Pape au moyen âge, Urbain II,* par Adrien de Brimont, in-8° de 430 pages, Paris, Bray, 1862.

(2) *Courrier de la Champagne* des 25 et 27 août 1885.

Membres de l'Académie assistant aux obsèques : MM. H. Paris, Jullien, Werlé, Lamy, Douce, Leseur et Jadart.

Digitized by Google

# SCIENCES

## LE COCON DE L'AILANTE

Lecture de M. H. GIVELET, Membre titulaire,

*à la Séance publique du 23 Juillet 1885.*

Je tente en ce moment une entreprise quelque peu téméraire. Je viens, Mesdames, appeler votre attention sur le travail d'un ver, vous convier à suivre les mouvements d'un insecte, vous qui veniez ici pour y goûter les charmes de la littérature et de la poésie.

C'est donc une petite trêve aux jouissances attendues que va vous imposer cette partie du programme. Rassurez vous pourtant. D'abord cette digression ne sera pas de longue durée, et, si modeste que soit le sujet de cette lecture, peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt pour vous.

De même qu'on trouve parfois dans les plus petits êtres la cause des grands effets, de même de l'étude des lois qui les régissent, il ressort bien souvent des considérations de l'ordre le plus élevé.

N'est-ce pas en observant le monde microscopique, n'est-ce pas en sondant les secrets de la nature dans ce qu'elle a de plus infime, qu'un illustre savant sent à chaque pas qu'il fait dans le domaine de la science, la présence et l'action d'une main toute-puissante, action qui ne se révèle que par la perfection des moyens employés?

Sous l'impulsion de cette main invisible, la vie

Digitized by Google

vient animer ce que l'on croyait n'être que des grains de poussière, et chacun de ces atomes à peine perceptibles vient jouer un rôle actif dans le plan du Créateur.

L'infiniment petit met le chercheur en face de l'infiniment grand, et en séance publique, au Palais-Mazarin, l'habile observateur de la vie des microbes, M. Pasteur, déclare qu'en dépit des doctrines de nos matérialistes il faut bien qu'il y ait, au-delà de ce qu'on peut voir, une puissance infinie dont la sollicitude s'exerce constamment sur tout ce qui existe.

Or, c'est de l'une des lois si sagement établies par cette même Puissance que je veux vous parler, en vous montrant un plan d'architecture dont le tracé remonte au premier âge du monde, et un plan si parfait, correspondant si bien aux besoins qu'il prévoit, que depuis six mille ans il s'exécute toujours sans le moindre changement.

Vers le milieu du siècle dernier, dans des mémoires dont notre jeune et savant confrère, M. L. Demaison, avait, il y a peu de temps, l'occasion de parler à l'Académie, les missionnaires français établis à Pékin signalaient l'existence, dans le nord de la Chine, de vers à soie sauvages qui vivent sur un arbre désigné dans le pays sous le nom de frêne puant.

Ces bons Pères, chez lesquels un dévouement complet à leur apostolat n'a jamais altéré l'amour de la patrie, ne s'étaient pas bornés à de simples renseignements. En 1751, un certain nombre de graines de diverses essences, expédiées par leurs soins, étaient semées en Europe et y réussissaient.

Parmi ces graines était celle de l'Ailante, de cet arbre élégant si souvent employé pour les décorations de nos jardins modernes, bien que sa fleur mâle

Digitized by Google

dégage une odeur pénétrante assez désagréable ; son feuillage ressemblant à celui d'un sumac dont les Japonais tirent leur célèbre vernis, on l'a pris très longtemps pour cette dernière essence. De cette erreur lui vient la dénomination de vernis du Japon sous laquelle on le désigne assez généralement sans qu'il ait aucun droit à ce titre brillant. Il n'en mérite pas moins d'attirer l'attention, car cet arbre n'est autre que le fameux frêne puant, sur lequel se nourrit le ver à soie sauvage dont les bons missionnaires révélaient l'existence sous un climat semblable au climat de Paris.

L'arbre étant importé, on pouvait bien tenter d'acclimater le ver. Après quelques essais d'abord infructueux, on y est parvenu. On a vu qu'avant tout il faut à cet insecte l'air et la liberté, qu'il ne peut se prêter, comme le ver du mûrier, au régime étouffant de la magnanerie, et que bien loin de craindre la fraîcheur de nos nuits, il ne redoute même pas les brouillards du matin contre l'action desquels son corps est garanti par une poudre hydrofuge dont il est revêtu.

Rien de plus simple alors que son éducation, qui se borne à protéger son existence et sa production.

Je passe sur les détails de la vie de la chenille pour en venir tout de suite au moment où elle va commencer son cocon. Il me faut cependant vous dire en quelques mots quel a été d'abord le but de cette étude.

Le Père d'Incarville, dans les mémoires que je citais tout à l'heure, donnait sur la valeur de cette soie sauvage les renseignements suivants :

« Il est vrai que la soie du ver sauvage n'est pas » comparable à l'autre et ne prend jamais solide- » ment la teinture.

» Mais : 1° Elle coûte moins de soins, ou plutôt » n'en coûte presque aucun dans les endroits où le

Digitized by Google

» climat est favorable aux vers à soie sauvages, » parce que tout ce qu'on risque en les négligeant » c'est d'avoir une récolte moins abondante, encore » est-on maître de l'avoir plus grande en multipliant » le nombre des arbres qu'on destine à ses vers.

» 2° Comme on ne dévide pas les cocons des vers » sauvages, mais qu'on les file comme nous fai- » sons le fleuret (c'est-à-dire la bourre de soie), » ils dépensent moins de temps et de main-d'œuvre.

» 3° La soie qu'ils donnent est d'un beau gris de » lin, dure le double de l'autre au moins et ne se » tache pas si facilement. Les gouttes même d'huile » ou de graisse ne s'y étendent pas et s'effacent très « aisément. Les étoffes qu'on en fait se lavent comme » le linge.

« Quand nous disons que cette soie ne se dévide » pas et ne prend pas la teinture, c'est un fait que » nous racontons. L'industrie européenne, aidée et » éclairée par les élans du génie français, viendrait » peut-être à bout de dévider les cocons des vers » sauvages et d'en teindre la soie. »

Le bon Père laissait donc deux questions à résoudre.

La soie des vers sauvages peut-elle prendre la teinture? Grâce aux progrès de la chimie moderne, cette première question ne laisse plus de doute. On obtient de cette soie toutes les nuances possibles, en la débarrassant au préalable de l'enduit qui la recouvre.

Mais pour la seconde question on est moins avancé.

Le cocon de l'ailante peut-il se dévider, ou doit-on se résigner à le traiter par la carde comme de la bourre de soie?

Bien des essais ont été tentés sans qu'on ait pu trouver un résultat pratique. Il m'a semblé que le

Digitized by Google

meilleur moyen d'arriver à savoir si la chose peut se faire était de rechercher comment le ver procède lorsqu'il construit ce qu'on veut démolir.

Mais la difficulté est de suivre ses mouvements, l'épaisseur de la soie le dérobant bientôt à toute observation. Pour tourner cet obstacle, j'ai placé sur une table un certain nombre de vers disposés à filer, mais devant commencer à des heures différentes.

J'ai pu successivement, en empruntant le secours d'une loupe articulée, suivre leurs agissements, d'abord pendant tout le temps qu'ils sont restés visibles. Puis, en ouvrant plus tard les cocons parvenus à différents degrés, j'ai pu surprendre la chenille au milieu de son travail et constater le point où en était son œuvre.

Pendant toute la durée de ces expériences, c'est-à-dire à peu près une quinzaine de jours, j'ai fait un petit journal de mes observations, et c'est un résumé de ce petit journal que je viens vous soumettre.

J'entre donc en matière en partant du moment où la chenille de l'ailante, s'étant débarrassée de ses dernières déjections, se dispose à filer.

Avant de commencer, elle cherche la foliole sur laquelle elle pourra échafauder son œuvre. Dès que son choix est fait, elle promène sa folière sur la face supérieure, qu'elle couvre de bave. Cette bave se répand par deux trous rapprochés et les deux brins qu'elle donne, réunis et serrés entre ses deux mandibules, se soudent au moyen d'une matière glutineuse dont ils sont enveloppés.

Le fil ainsi formé se colle contre la feuille sur laquelle il décrit une foule de petits cercles assez irréguliers qui se croisent l'un sur l'autre et finissent par devenir les mailles d'un réseau qui tapisse bientôt cette face de la foliole.

Digitized by Google

Le ver remonte alors jusqu'à la branche de l'arbre. Sur cette branche il enroule un véritable câble qui, longeant le pétiole, revient à l'autre bout former une gaîne brillante à la queue de la foliole et se soude au réseau dont je viens de parler. Grâce à cette précaution, quand le brouillard d'automne fera tomber la feuille, le cocon, suspendu à la branche de l'ailante, ne sera pas exposé à pourrir sur le sol.

Voilà donc un insecte qui n'a pas vu l'hiver et qui sait en prévoir toutes les conséquences. Et ce n'est pas tout, Mesdames, il semble qu'il connaisse les effets de la sève et les lois qui régissent les plus petits détails de la végétation. La feuille de l'ailante est une feuille composée : sur un très long pétiole (on en voit qui dépassent 80 centimètres), sont rangées de chaque côté douze paires de folioles surmontées d'une impaire. Or, par leurs dimensions, ces folioles paraissent être de véritables feuilles et le pétiole un rameau. Le ver ne s'y trompe pas, ce n'est pas au pétiole qu'il confie sa sûreté : cet organe doit tomber dès que la sève s'arrêtera. Il prolonge son câble jusqu'au rameau lui-même, qui seul peut lui donner un point d'appui solide.

Le câble terminé, notre ver redescend vers le bas de la foliole, à laquelle il fait prendre une forme concave en jetant d'un bord à l'autre quelques fils qui maintiennent ses deux bords rapprochés, jouant chacun le rôle de la corde d'un arc. Puis il croise sur ces fils d'autres fils verticaux qu'il entremêle de cercles et poursuit ce travail jusqu'à former enfin une espèce de sac arrondi par le bas et ouvert par le haut, mais occupant seulement la moitié de la foliole dans le sens de la hauteur.

A la largeur des mailles de cette première enveloppe et au peu de consistance que présente le tissu,

Digitized by Google

on voit bien que ce n'est qu'un travail provisoire et que l'insecte a hâte de se mettre à couvert pour n'être pas troublé par ses nombreux ennemis. Aussi le voyons-nous s'occuper maintenant de fermer au plus vite la partie supérieure. Le bord qui la termine est bientôt prolongé par une série de fils convergeant au point même où le câble se rattache au réseau primitif. Il en résulte un cône à peu près régulier dont le sommet part du câble et qui descend de là sur l'orifice du sac qu'il ferme complètement.

Sous ce léger abri, le ver n'a plus à craindre ses redoutables ennemis. L'échafaudage est fait, il peut passer maintenant à un travail sérieux. Il lui faut une demeure tout à fait confortable, puisqu'il doit y passer toute la mauvaise saison. Dans cette retraite, il doit être protégé contre les pluies d'hiver, les neiges, les gelées que nos climats du nord l'exposent à supporter. Toutes les variations de la température, si fréquentes en hiver, doivent en quelque sorte passer inaperçues pour la nymphe engourdie. Nous allons voir comment son merveilleux instinct saura répondre à toutes ces exigences.

Grâce à la transparence du réseau qui l'enveloppe, on voit le ver descendre jusqu'au fond de son sac et y coller son fil. Puis sa filière décrit une série de courbes dont la forme varie. Tantôt ce sont des 8 à boucles allongées; tantôt, sans se croiser pour former les deux boucles, les fils suivent des lignes à peu près parallèles ; tantôt enfin ces courbes sont à peu près des cercles. Le travail se poursuit ensuite dans l'autre sens. Les fils viennent se placer en travers des premiers et forment avec ceux-ci un tissu plus serré qui s'épaissit à mesure que la soie s'accumule et finit par cacher entièrement l'ouvrier.

Tant que le ver s'occupe de cette partie du sac,



Digitized by Google

l'irrégularité des mouvements de la filière donnerait à penser que tous ces petits détails ne sont pas ordonnés par une loi absolue et que l'insecte est libre de suivre sa fantaisie. Quand il arrive au cône, il n'en est plus ainsi. Les mouvements redeviennent plus réguliers; le fil monte et descend sans jamais se croiser. Ce n'est plus un tissus mais une espèce de frange qui termine le cocon et dont l'extrémité est une suite de boucles que forme le fil chaque fois qu'il se replie sur lui-même.

Le ver travaille ainsi vingt six à vingt-sept heures revenant à tour de rôle et à plusieurs reprises sur les mêmes endroits afin d'en augmenter l'épaisseur et la force.

Lorsque la couche de soie lui paraît assez forte, il cesse de filer et répand sur son œuvre une liqueur jaunâtre, une espèce d'enduit qui cimente le tissu et lui imprime cette teinte qui est particulière à ce genre de cocon. La soie qui jusque-là était d'un blanc très pur, prend une couleur noisette plus ou moins claire suivant l'époque à laquelle on se trouve. Les cocons de juillet sont d'un gris moins foncé que les cocons d'août, qui sont eux-mêmes plus clairs que ceux du mois de septembre. Imprégné de cette liqueur, le cocon reste humide pendant deux ou trois heures, qui sont pour l'ouvrier le moment du repos.

Quand tout est à peu près séché, le ver reprend sa besogne. Mais avant de filer, il monte en haut du cône où on le voit apparaître. Il en détache les fils réunis au sommet, les enduit de sa gomme, en plie l'extrémité et la colle obliquement sur les plus proches voisins. Tous ces fils repliés et collés l'un sur l'autre forment une bordure qui s'élargit en cercle et devient l'orifice devant servir plus tard de porte au papillon. Le ver y passe la tête et les premiers anneaux

Digitized by Google

afin de dégager tous les fils de la frange qui, sans cette précaution, pourraient rester unis sous l'action de l'enduit.

Quand il s'est assuré que son but est rempli et qu'il s'est réservé un passage suffisant, l'insecte rentre et, prenant par faisceaux les boucles de la frange, tantôt par le milieu et tantôt par le haut, il les entraîne vivement vers le fond du cocon, puis les lâche brusquement. Ces faisceaux se redressent, mais en perdant chaque fois de leur rigidité. Sous l'énergique pression de ses mâchoires aiguës dont ils gardent l'empreinte, ils se plissent, ils se froncent et s'inclinent vers le centre; à mesure que cette manœuvre se fait et se répète, ils s'inclinent davantage jusqu'à ce que le cône soit complètement fermé par le rapprochement de leur extrémité.

Quand les faisceaux s'échappent des mandibules du ver, on entend un petit bruit semblable au craquement d'une feuille de parchemin dont on froisse les bords, et si l'on regarde alors l'extrémité du cône, on le voit s'affaisser. Quand tout est terminé, le cône est déformé. La surface, qui d'abord était droite et unie, est tout à fait ridée comme une coquille de noix et l'on n'y voit pourtant aucune trace d'ouverture. Ce n'est qu'en la soulevant avec des pinces très fines qu'on découvre la porte dont les bords s'écartant laissent apercevoir l'intérieur du cocon.

Ce traitement appliqué aux boucles terminales est des plus ingénieux. Grâce à cet affaissement de la surface du cône, que l'enduit en séchant maintient comme un ressort, l'entrée de la forteresse devient impraticable pour tout insecte ennemi arrivant du dehors, tandis que non seulement la sortie reste libre pour celui qui l'habite, mais quand viendra le jour où la nymphe transformée devra quitter sa demeure

Digitized by Google

et prendre son essor, les boucles de la frange s'écartant devant elle, la presseront au passage et la débarrasseront des débris de l'enveloppe qui ne pourraient que gêner le déploiement de ses ailes.

Comme tout est bien prévu et quelle simplicité dans cette disposition qui rendra tant de services. C'est à peu près la même que l'on a reproduite dans deux de nos engins de pêche, la nasse et le verveux, seulement en sens inverse, puisque dans ces engins c'est la sortie qu'il s'agit d'interdire au poisson prisonnier.

La première couche de soie vient d'être terminée. L'insecte redescend vers le fond du cocon pour y souder son fil et se remettre à filer, car il lui faut encore plusieurs couches semblables, après chacune desquelles il vient à l'orifice pour y froncer la frange comme la première fois. Le nombre de ces couches varie de quatre à six, suivant la force et la grosseur du ver.

Quand la dernière est complètement finie, ce qui n'arrive guère que vers le septième jour, le ver imprègne la soie d'un liquide abondant, d'une sorte de vernis, plus foncé, plus épais que les premiers enduits. Puis, gonflant ses anneaux, il tourne sur lui-même pour polir ce vernis avec les touffes de poils que portent ses tubercules et qui deviennent ainsi des pinceaux fort utiles. Ce mouvement de rotation, qui dure deux ou trois jours, se manifeste aussi par un petit bruit sourd qui devient assez distinct si l'on y prête l'oreille. On peut d'ailleurs s'en rendre compte d'une manière plus certaine en ouvrant le cocon dont on enlève seulement l'extrémité de la frange, on voit alors le ver poursuivre son mouvement sans paraître se douter des regards indiscrets qui sont fixés sur lui, mais il ne montre pas la même indifférence si

Digitized by Google

l'on coupe le cocon pendant qu'il file encore. A l'instant même il quitte toute espèce de travail et vient en toute hâte refermer l'ouverture en tressant un réseau.

Après le polissage, l'intérieur du cocon est uni comme une glace et ferme comme un cuir, sauf à l'endroit de la frange dont les fils restent libres afin de ne pas gêner le renouvellement de l'air et la sortie de l'insecte. C'est une dernière défense contre l'humidité et, derrière cet abri, notre ver peut vaincre toutes les intempéries, son œuvre est achevée. Il va se reposer pendant cinq à six jours jusqu'au moment fixé pour la métamorphose, alors il se changera en nymphe ou chrysalide.

Etroitement empaquetée comme une momie d'Egypte, dans une sorte de cuirasse à demi-transparente, sous laquelle on distingue déjà tous les organes qui doivent en faire plus tard un brillant papillon, notre nymphe va rester pendant près de dix mois au fond de son cocon et complètement inerte. Nous allons l'y laisser.

Malheureusement, Mesdames, cette monographie du cocon de l'ailante nous laisse bien peu d'espoir que le désir exprimé par le Père d'Incarville se réalise jamais.

Le vernis qui tapisse l'intérieur du cocon exige nécessairement une longue macération avant qu'il soit possible d'en dégager la soie. Pendant cette immersion dans un liquide chargé de substances émollientes, les longues boucles du cône qui ferment l'orifice, s'enchevêtrent l'une dans l'autre et deviennent un obstacle au développement du fil. Le temps qu'il faut passer à démêler la soie, chaque fois qu'on en arrive à ce point du cocon, augmente tellement le prix de cette manutention, qu'il sera toujours, je

Digitized by Google

crois, plus sage de s'en tenir au système de la carde, comme le font les Chinois.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas regretté les heures employées à cette petite étude. On ne peut vraiment pas voir sans un vif intérêt avec quel prévoyance, avec quelle précision, la Providence règle jusqu'au moindre mouvement d'une simple chenille. Et ne semble-t-il pas que la grandeur de cette puissance divine, qui maintient l'harmonie entre les corps célestes, qui dirige tous ces mondes au travers des espaces sans qu'aucun accident puisse en troubler la marche, ne semble-t-il pas, dis-je, que la grandeur de cette puissance devienne plus saisissante quand on en retrouve encore toute la sollicitude sur d'aussi petits êtres?

Il ne me reste plus qu'un vœu à formuler. C'est que vous non plus, Mesdames, ne regrettiez pas trop le temps qu'elle vous a pris.

Digitized by Google

# LA VIGNE EN CHAMPAGNE

## PENDANT LES TEMPS GÉOLOGIQUES

Par M. V. LEMOINE, Membre titulaire.

Parmi les produits actuels du sol de notre Champagne, il n'en est guère qui ait pour nous autant d'intérêt que la vigne; aussi ai-je pensé qu'il n'était peut-être pas hors de propos de vous soumettre cette empreinte de feuille recueillie depuis peu dans une couche calcaire d'origine fort ancienne, car sa formation remonte au début de la période tertiaire.

Il s'agit, en effet, du calcaire de Sézanne, si apprécié des géologues, par suite des admirables empreintes de feuilles, de fruits et même de fleurs et d'insectes qu'il contient entre ses différents feuillets.

L'état de conservation de la feuille de vigne qui fait le sujet de cette communication, peut nous donner des renseignements si complets sur la disposition des nervures du limbe et des denticules du pourtour, que nous pourrons rechercher à quel type actuel de vigne elle peut être le plus comparée.

Mon ami et collègue, M. le Dr Jolicœur, dans son intéressant travail sur la culture de la vigne, faisant partie de la série de notices publiées sur Reims et ses environs, à propos du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tout en indi-

Digitized by Google

quant la tradition qui attribue à un empereur romain l'introduction dans la Gaule de la vigne, pense avec juste raison que la présence du précieux végétal dans notre pays remonte à une époque bien plus ancienne : effectivement, pour rétrograder jusqu'aux temps géologiques, durant lesquels s'est formé le calcaire de Sézanne, où a été recueillie l'empreinte en question, il nous faut tout d'abord franchir la période des temps historiques, pour aborder l'époque quaternaire, si remarquable par l'apparition et l'évolution de l'espèce humaine.

Cette période, peut être caractérisée à la fois par les instruments de l'industrie de l'homme et par les restes des animaux avec lesquels il a vécu et contre lesquels il n'a eu que trop souvent à lutter. Je n'ai pas à vous rappeler la division si connue des âges du fer, du bronze et de la pierre. Dans les recherches préhistoriques, cette division n'est pas toujours absolue, car souvent les instruments de fer et de bronze se trouvent mélangés dans les mêmes sépultures. Une autre cause fort curieuse, révélée dernièrement par une inscription orientale, explique comment, dans certains pays, l'usage du fer a pu être retardé pendant un temps. Il s'agit en effet de la traduction d'un rituel dans lequel le fer est proscrit comme métal impur au profit du bronze qui présente seul les qualités requises pour servir aux sacrifices.

Les animaux qui ont vécu pendant cette longue période des temps quaternaires, peuvent être distingués en espèces commensales de l'homme, en espèces émigrées et en espèces éteintes.

Les espèces commensales de l'homme ne sont autres que nos animaux domestiques actuels, que nos ancêtres avaient déjà su faire servir à leurs besoins.

Digitized by Google

Parmi les animaux émigrés, le renne nous révèle ce caractère particulièrement intéressant d'une période de grands froids venant s'intercaler entre deux périodes durant lesquelles la température était beaucoup moins rigoureuse. Quant aux races éteintes, plusieurs d'entre elles ont dû constituer pour l'humanité naissante, des ennemis d'autant plus terribles que l'homme était encore à peu près désarmé.

Dans sa leçon d'ouverture de cette année, au muséum d'histoire naturelle, M. le professeur Gaudry faisait ressortir l'intérêt palpitant de ces premières luttes de l'humanité, déjà si merveilleusement servie par son intelligence.

Pour remonter jusqu'à l'époque de la formation du calcaire de Sézanne, c'est-à-dire de la première apparition de la vigne en Champagne, il nous faut continuer notre marche rétrograde dans la série des temps et aborder maintenant la longue période des temps tertiaires, qui peut être caractérisée par l'apparition et le développement du type mammifère.

Afin d'apprécier la longue durée de l'époque tertiaire, nous pourrons envisager le degré d'évolution de ce type de vertébré. Les études paléontologiques, cultivées avec tant d'ardeur dans ces dernières années, commencent déjà à nous révéler les lois qui ont présidé à l'évolution des espèces du règne animal, et l'on arrive facilement à se convaincre que les grandes lois de l'évolution semblent partout présenter les mêmes caractères.

Voyez, en effet, une société qui se développe et qui se perfectionne sous l'influence de ces mille agents qui produisent la civilisation ; chacun de ses membres, qui devait tout d'abord subvenir à tous ses besoins, va spécialiser de plus en plus ses efforts et il finira par arriver dans son travail à un degré de perfection

Digitized by Google

tout d'abord inconnu. De même les premiers types de mammifères faisant partie de cette première faune des temps tertiaires que j'ai découverte et étudiée aux environs de Reims, révèlent les caractères les plus complexes et par suite les plus imparfaits tant au point de vue de la locomotion qu'au point de vue du régime alimentaire. Puis, dans les périodes suivantes, nous voyons se produire des séries de modifications qui aboutissent à nos types actuels si spécialisés. En voulez-vous quelques exemples :

Le cheval personnifie si bien dans l'époque actuelle le type mammifère créé pour fournir une course rapide, que le contact de chacun de ses membres avec le sol se trouve réduit à son minimum de surface, puisque le cheval n'a en réalité qu'un doigt. Or le cheval actuel a été précédé du type hipparion, chez lequel ce doigt unique était accompagné de deux doigt latéraux trop petits, il est vrai, pour entrer en contact avec le sol ; mais, sur des types antérieurs à l'hipparion, les trois doigts ont pu prendre un point d'appui. Dans des types encore plus anciens, nous trouvons quatre ou cinq doigts larges, massifs; il est vrai qu'alors l'animal devait vivre sur un sol éminemment mou et fangeux par suite de l'élévation encore incomplète et des anfractuosités des bords du littoral. Fait bien curieux ! il naît encore actuellement de temps à autre des chevaux à trois doigts qui rappellent leurs ancêtres.

L'arme défensive des ruminants actuels du groupe des cerfs, consiste en des cornes qui, fort simples dans le jeune âge, puisqu'elles constituent une simple dague, se bifurquent et se divisent ensuite de plus en plus. La paléontologie nous apprend qu'il a existé des animaux du même groupe qui durant toute leur

Digitized by Google

existence n'ont eu que des cornes bifurquées ou même des cornes simples (1).

Prenons maintenant un type essentiellement carnassier, comme le tigre; ses dents, peu nombreuses mais aiguës et tranchantes, conservent, durant toute l'existence de l'animal, un bord singulièrement avivé. Ses muscles sont des plus puissants, ce qu'indiquent bien les crêtes osseuses de son squelette. Le développement du cerveau montre combien le tigre l'emporte sur sa proie, aussi bien par l'intelligence que par la force musculaire. Comparons-lui maintenant le type éminemment carnassier de la faune tertiaire des environs de Reims, l'Arctocyon (2). Ses muscles étaient déjà bien puissants à en juger d'après la saillie de leurs insertions sur le squelette; mais son cerveau, dont on peut constater la singulière réduction en étudiant la face interne de sa boîte crânienne, ne paraît pas indiquer un type supérieur à ce point de vue à nos reptiles actuels. Ses dents nombreuses, en partie usées, révèlent par leur forme toute spéciale un mélange de caractères qui rappellent à la fois nos carnassiers actuels et notamment l'ours, certains pachydermes et surtout les types maintenant si inférieurs du groupe des marsupiaux.

Par ces quelques considérations zoologiques, vous pouvez vous rendre compte, Messieurs, de la longue durée de l'époque tertiaire, par le temps prodigieux qu'il a fallu pour transformer les types du début en

(1) Ces faits se trouvent développés d'une façon saisissante dans les enchaînements du monde animal durant les temps tertiaires, par M. A. Gaudry.

(2) J'ai été heureux de dédier une des espèces nouvelles à notre collègue M. André Dueil, qui veut bien me prêter son concours pour mes recherches paléontologiques.

Digitized by Google

la série des espèces que l'on rencontre à la fin de la même période.

La feuille de vigne qui fait le sujet de cette communication étant contemporaine de la faune primordiale de mammifères découverts, vous pouvez juger de son antiquité prodigieuse, et néanmoins, par ses caractères identiques à ceux de nos vignes actuelles, elle nous montre bien que dès cette époque éloignée, le règne végétal avait déjà effectué son évolution complète.

Les empreintes végétales qui accompagnent cette feuille de vigne et qui peuvent nous fournir des données sur la flore de cette époque, sont nombreuses et la plupart bien remarquables par leur netteté extrême. J'ai pu même recueillir des tiges, des feuilles et des fruits conservés en nature et qui pourront nous fournir des données sur la constitution micrographique de ces végétaux si anciens ; il y aura là les éléments d'un travail d'histoire végétale ancienne, qui, je l'espère, pourra présenter quelque intérêt. J'ai déjà pu constater la forme de certaines cellules, la disposition des stomates, et je serai fort reconnaissant à M. le Dr Richon, dont la haute compétence en cryptogamie est si appréciée, d'étudier quelques champignons inférieurs que j'ai recueillis sur des fragments de tiges ou de feuilles.

En nous bornant à un examen d'ensemble des nombreuses empreintes végétales qui accompagnent la feuille de vigne, nous pouvons conclure dès maintenant que la végétation de notre pays offrait à cette époque si ancienne, un mélange de nos plantes actuelles, au moins comme genres, et des plantes maintenant spéciales aux contrées les plus chaudes du globe. Nous ne pouvons donc avoir aucun doute sur la température élevée que présentait alors la Champagne.

Digitized by Google

L'étude comparée de la flore de la même époque faite dans des contrées lointaines, soit près de l'équateur, soit près du pôle, va nous révéler des faits encore plus surprenants (1). Effectivement, ces régions actuellement si différentes au point de vue de la végétation, présentaient durant cette période les mêmes plantes, et par suite certainement le même climat. Il y a là des faits matériels indiscutables qui démontrent une égale répartition de la température à cette époque lointaine, sur les divers points du globe. Quelle peut être l'explication théorique de cette uniforme répartition de la température si en désaccord avec les lois météorologiques actuelles ?

Serait-ce le résultat de la diminution de la chaleur centrale de notre globe ? Mais cette explication devient insuffisante en présence de ce fait que la température, après s'être abaissée jusqu'à produire la période glacière et à amener dans nos plaines les animaux des pays froids comme le renne ou des pays de montagnes comme la marmotte, s'est ensuite relevée.

L'inclinaison de l'axe de rotation de la terre étant la cause de la manifestation de nos saisons actuelles, on s'est demandé si cet axe n'avait pas été tout d'abord redressé. Mais il aurait dû alors, dans la série des temps, présenter des inclinaisons diverses.

Une autre hypothèse proposée dans ces derniers temps serait le degré de condensation moindre du soleil des temps tertiaires, dont les rayons auraient agi avec une égale intensité à la fois sur une plus grande surface. Mais si la période tertiaire remonte à une antiquité prodigieuse pour nous autres, pau-

(1) *Le monde des plantes avant l'apparition de l'homme*, par M. le C^te^ de Saporta (p. 221-223).

Digitized by Google

vres êtres éphémères, ce n'est après tout là qu'une époque rélativement récente dans le développement général de notre univers, et il semble peu probable que notre soleil diffère sensiblement de celui qui a éclairé la période tertiaire ! Toujours est-il que, sous l'influence de ces changements de température, il s'est produit consécutivement le singulier phénomène de l'émigration d'une partie des plantes qui habitaient la Champagne, et on a pu, durant les périodes géologiques suivantes, les voir descendre peu à peu vers les régions équatoriales pour s'y fixer définitivement. Le rigoureux hiver que nous avons récemment traversé peut du reste nous faire comprendre l'extinction de certaines plantes plus fragiles dans une zône spécialement frappée par le froid.

La vigne, suivant ce mouvement d'émigration, aurait-elle à un moment donné quitté le sol de la Champagne, et la main de l'homme a-t-elle dû l'y introduire à nouveau ? Ainsi se trouveraient mises d'accord la tradition et les données de la paléontologie.

Efforçons-nous maintenant de préciser les caractères offerts par l'empreinte de feuille de vigne qui fait l'objet de cette communication, et de la comparer, soit aux types anciens, soit aux types actuels qui s'en rapprochent le plus, par suite de leur distribution géographique ou de leurs analogies morphologiques. Dans une étude de ce genre, il nous faut forcément laisser de côté des signes caractéristiques parfois bien précieux : ainsi ces diverses nuances de vert plus ou moins foncé, suivant la face de la feuille, ou le point que l'on examine ; ces teintes rougeâtres, que peut présenter la feuille au moment de son épanouissement, qui peuvent l'envahir entièrement avant la chute de l'organe appendiculaire du rameau.

Nous ne pouvons tenir compte de ces efflorescences

Digitized by Google

analogues à celles qui caractérisent le type dit meunier. Il en est de même de ces filaments ou de ces duvets si caractéristiques de certaines espèces. Il faut nous borner à constater la disposition des nervures, des lobes et des denticules qui garnissent le pourtour du limbe.

Dans une feuille de vigne (Fig. 2) nous pouvons envisager une nervure principale (NP) faisant suite au pétiole et des nervures secondaires qui, se détachant obliquement de la nervure principale (NS-NS') sont remarquables à la fois par leur développement et par les nervures tertiaires (NT) auxquelles elles donnent naissance. Les parties du limbe occupées par ces deux nervures secondaires peuvent s'isoler jusqu'à un certain point, de façon à constituer pour chaque moitié de la feuille un lobe inférieur et un lobe moyen, ce qui fait pour la feuille entière, avec le lobe terminal, un total de cinq lobes. Ces cinq lobes peuvent être réduits à trois par la fusion des lobes inférieurs et des lobes moyens. Il peut également arriver que toute trace de lobes disparaisse et que la feuille présente un contour simplement denté. La nervure secondaire inférieure (NS) offre, avons-nous dit, des nervures tertiaires qui aboutissent par leur extrémité libre à la base de la feuille ; la plus interne (NT) de ces nervures, généralement beaucoup plus développée, se distribue à une portion jusqu'à un certain point distincte du lobe inférieur dont néanmoins elle fait partie.

Pour la facilité de la description, nous pourrons désigner cette portion (Au) sous le nom d'auricule. Nous pouvons tout d'abord constater que cet auricule est aussi réduit que possible comme volume, sur notre empreinte de vigne (Fig.2); son contour inférieur ne présente pas de denticules et la nervure qui le parcourt

Digitized by Google

n'est pas supérieure comme dimension aux autres nervures tertiaires de même ordre. Il y a donc à ce point de vue une différence capitale avec les types actuels de vigne de la Champagne, qui présentent tous un auricule relativement développé et garni de denticules sur son bord inférieur.

L'auricule est également développé sur la plupart des types exotiques soit de l'ancien continent (Vitis Indica), soit du nouveau continent (Vitis Labrusca, Vulpina, Cordifolia, Riparia). L'auricule du Vitis Sezannensis (Fig. 1) figuré par M. de Saporta, d'après les indications de M. Munier-Chalmas, offre de chaque côté un auricule inférieur fort réduit dans ses dimensions, mais cet auricule présente un bord inférieur concave et diverge complètement par rapport à l'auricule correspondant. Les auricules du type que nous décrivons (Fig. 2 Au) ont au contraire un bord inférieur convexe et convergent au point de se réunir en avant du pétiole de la feuille. Les denticules (D) qui font suite aux autres nervures tertiaires du lobe inférieur sont bien caractérisés sur notre échantillon par leur forme allongée et leur courbure à concavité latéro-supérieure. Ils contrastent par suite avec les mêmes denticules du vitis Sézannensis (Fig. 1 D) qui sont largement triangulaires à sommet inférieur. Ces caractères sont encore plus prononcés sur le denticule terminal (Fig. 2 D') de la nervure secondaire qui dans le nouveau type est bien remarquable par son volume presque triple et par son allongement en languette.

Parmi les types tertiaires de vignes américaines figurés par M. Lesquereux, le V. Sparsa n'est connu que par ses graines, le V. Olriki, provenant du nouveau Mexique et des couches du Wyoming, diffère du type que nous décrivons, à la fois par ses denti-

Digitized by Google

cules larges, triangulaires et par ses nervures inégalement espacées.

Quant à nos types actuels de Champagne, ils présentent des denticules larges et triangulaires, ainsi sur le Morillon blanc, le Pineau, le Meunier, le Gouais qui se font en outre remarquer par l'inégalité de volume des dents qui se suivent. La forme si spéciale des denticules du nouveau type fossile se trouve au contraire sur les types américains actuels, notamment sur le Vitis Vulpina et le Vitis Cordifolia.

La nervure secondaire inférieure présente sur le nouveau type une nervure tertiaire supérieure (NT'), qui coutourne parallèlement l'échancrure séparant le lobe inférieur du lobe moyen. Il est vrai que cette échancrure n'est guère plus profonde que les échancrures voisines, de telle sorte que la séparation du lobe inférieur et du lobe moyen est peu appréciable. Il paraît en être de même de la limite entre le lobe moyen et le lobe supérieur. Remarquons qu'en ce point nous trouvons une nervure tertiaire (NT'') fort prononcée qui manque sur le Vitis Sezannensis.

Le nouveau type ne présentait donc pas de lobes véritablement distincts, ce qui le rapprocherait du Vitis Sezannensis, de divers types de l'Asie (V. Indica) et de l'Amérique (V. Rotundifolia, V. Labrusca).

Nous trouvons au contraire des lobes de plus en plus distincts sur le Vitis Riparia, Cordifolia, Vulpina, types américains, et sur nos types actuels de Champagne, et surtout sur le Meunier. Sur le Pineau et le Gouais blanc, les deux lobes inférieurs tendent plus ou moins à se confondre. Le Morillon blanc peut présenter deux variétés dont l'une, à cause de ses scissures profondes, a reçu le nom de Morillon blanc lobé.

Le nouveau type de vigne fossile tertiaire nous



Digitized by Google

paraît donc suffisamment caractérisé pour constituer une espèce distincte pour laquelle nous proposerons le nom de Vitis Balbianii.

Il y aurait par suite dans le calcaire de Sézanne, deux espèces distinctes qui se rapprocheraient certainement plus des types actuels d'Amérique que des types français, selon le témoignage si compétent de M. le docteur Couanon. D'autre part, M. le professeur Balbiani, dans un récent travail, insiste sur la grande analogie qui existe entre le Vitis Sezannensis et le Vitis Rotundifolia. Ces analogies du reste entre les plantes tertiaires d'Europe et d'Amérique n'ont pas lieu autrement de nous surprendre, car nous avons déjà eu depuis longtemps occasion de constater combien nos types zoologiques éocènes de Champagne ressemblaient aux types éocènes d'Amérique si remarquablement étudiés par M. Cope.

La feuille de vigne nouvelle que nous figurons présente une dépression (G) qui peut-être va venir encore confirmer ces rapprochements. Etant donné le mode de formation de cette empreinte entre les couches du calcaire de Sézanne, cette dépression correspond à une saillie de la face inférieure de la feuille, recouverte à un moment donné par une eau surchargée de carbonate de chaux. Nous avons pris le moulage de cette dépression (G) et nous le représentons (Fig. 3 et 4).

Ce moulage nous offre une saillie arrondie et mamelonnée qui nous paraît offrir beaucoup d'analogie, au moins comme forme extérieure, avec les galles phylloxériques figurées sur des feuilles de vigne américaine (V. Riparia) dans le bel ouvrage de M. Cornu (Fig. 5 et 6). Ce rapprochement, bien entendu, ne peut être fait qu'avec la plus extrême réserve, car pour acquérir une véritable valeur scientifique, il

Digitized by Google

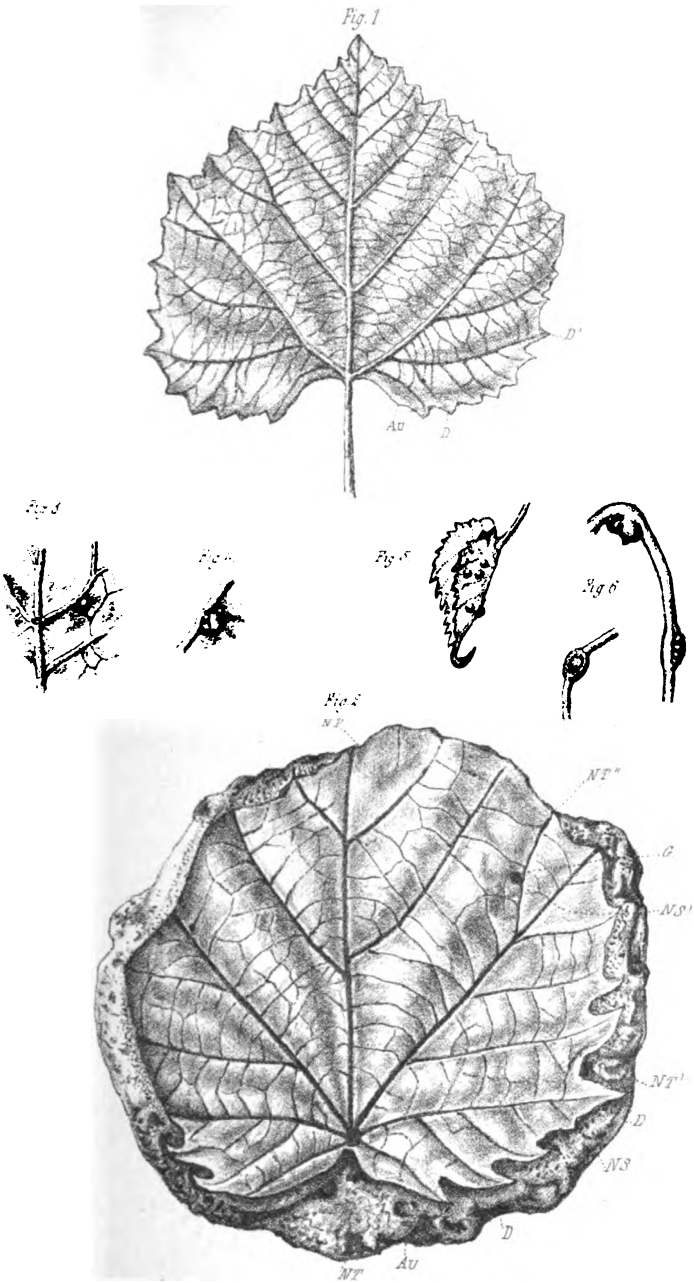


Fig 1 VITIS SESANNENSIS_ Fig 2 V. BALBIANII_Fig. 3. 4. MOULAGE D'UNE GALLE?

PRISE SUR LE V. BALBIANII_Fig. 5 6. GALLES PHYLLOXÉRIQUES D'UNE

VIGNE AMÉRICAINE ACTUELLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

devrait s'appuyer sur d'autres caractères que des analogies purement extérieures. Les empreintes de Sézanne sont toutefois merveilleuses comme finesse, et il suffit, pour en être convaincu, d'avoir vu les délicates préparations de MM. Munier et Renault, qui ont pu obtenir le moulage de parties végétales, pétales, étamines, dont la conservation paléontologique paraissait jusque-là irréalisable. Quoi qu'il en soit, tout ce que nous pouvons conclure actuellement, c'est qu'il n'est pas impossible que la nouvelle empreinte de feuille de vigne de Sézanne présente une galle phylloxérique.

Digitized by Google

Digitized by Google

# UN RÉCIT DE LA CHRONIQUE DE REIMS

## LE LAI DE L'OISELET

Conférence de M. GASTON PARIS, Membre de l'Institut

Membre correspondant de l'Académie

à la Séance du 27 Décembre 1884.

N'ayant pu reproduire ici dans son intégralité la conférence de notre illustre compatriote, nous en donnons seulement la partie relative à la *Chronique de Reims*. Le texte en est emprunté à l'Introduction de l'ouvrage offert à l'Académie, et qui porte pour titre : LE LAY DE L'OISELET, *poème français du XIII^e^ siècle, publié d'après les cinq manuscrits de la bibliothèque nationale et accompagné d'une introduction*, par GASTON PARIS, in-16, 97 pages, Paris, typographie Georges Chamerot, 1884.

« Le *Lai de L'Oiselet* a été composé dans la première partie du XIII^e^ siècle. Rien ne nous permet d'en désigner ou d'en soupçonner l'auteur; la langue indique qu'il devait être du pays intermédiaire entre l'Ile-de-France et la Picardie. Il avait un heureux génie, et, s'il n'a pas toujours eu le courage d'éviter les écueils que ne redoutaient pas assez les rimeurs du moyen âge, la prolixité inutile, l'emploi des formules banales, les rimes de pur remplissage, il a su en général revêtir sa pensée d'expressions précises et gracieuses. Son petit oiseau nous charme autant que son lourd vilain nous amuse, et ce petit poème peut être regardé comme un des joyaux les plus finement taillés de notre vieille poésie.

« Il a dû avoir du succès ; sa présence dans cinq

Digitized by Google

manuscrits nous l'atteste déjà. On n'en a cependant pas signalé d'imitation ancienne dans les langues étrangères, qui adoptaient si volontiers ce qui avait été composé en français, et en France même on a reproduit d'habitude le récit du *Barlaam* ou celui de Pierre Alphonse, qui ne mêlaient pas à la piquante morale du conte les éléments étrangers ajoutés par notre lai. On doit cependant, suivant toute vraisemblance, reconnaître l'influence de ce dernier dans un joli récit dont le lai n'est sans doute pas la source unique, mais auquel il a fourni quelques traits.

« Ce récit se trouve dans un des ouvrages les plus attrayants du moyen âge, ouvrage d'un caractère prétendu historique, et qui contient en effet de l'histoire, mais de l'histoire telle qu'elle courait dans le peuple et que la racontaient les jongleurs quand leurs auditeurs étaient rassasiés de chansons héroïques, de romans aventureux ou de joyeux fabliaux. Il s'agit de la *Chronique de Reims*, ou, comme l'appelle son dernier et savant éditeur, des *Récit d'un ménestrel de Reims du XIII^e^ siècle*. L'auteur a écrit et sans doute d'abord parlé son livre à Reims en 1260, comme l'a parfaitement établi M. Natalis de Wailly. C'est en cette même année que, d'après lui, le conte de l'oiseau servit à consoler dans sa tristesse le bon roi Louis IX. Le roi venait de perdre, à seize ans, son fils aîné, Louis, qui devait lui succéder; il était plongé dans son deuil, et « on ne pouvait en tirer un mot. »

Atant es vous l'arcevesque Rigaut de Rouen qui le vint veoir et conforter, et mout lui disoit de bons mos de l'escriture et de la patience saint Job, et li conta un essemple d'une masenge (1) qui fu prise en une masengiere ou jardin

(1) Ce nom donné à l'oiseau pourrait être une réminiscence du v. 374 du lai.

Digitized by Google

d'un païsant. Quant li païsans la tint, si li dist qu'il la mangeroit, et la masenge respondi au païsant : « Se tu, » dist elle, « me manjues, tu ne seras gaires saoulés, car je sui une petite chosete; mais si tu me vouloies laissier aler, je t'apenroie trois sens (1) qui t'avroient grant mestier se tu les vouloies metre a uevre. — Par foi, » dist li païsans, « et je te lairai aler. » Et je lasche la main, et la masenge se trait seur une branche, et fu merveilles liée de ce qu'elle fu eschapée. « Or t'apenrai, » dit la masenge au païsant, « se tu veus, mes trois sens. — Oïl voir, » dist il. — Or escoute, » dit la masenge : « je te lo (et si le retien bien) que ce que tu tiens a tes mains que tu ne getes à tes piés (2). et que tu ne croies pas quand que tu orras, et que tu ne meines mie trop grant duel de la chose que tu ne pourras avoir ne recouvrer (3). — Que est-ce ? » dist li vilain : « n'en diras tu el (4)? Par le cuer Beu! se je te tenoie, tu ne m'eschaperoies huimais. — En non de moi, » dit la masenge, « tu avroies droit, car j'ai en ma teste (5) une pierre precieuse aussi grosse comme uns ues de geline (6), qui bien vaut cent livres. » Quant li païsans l'oï, si debat ses poins et destire ses cheveus et demeine le plus grand duel dou monde. Et la masenge commença a rire, et li dist : « Soz vilains, mauvaisement as entendu et mis a uevre les trois sens que je t'avoie dit; saches de voir que tu ies de tous

(1) Le lai est seul à donner uniquement le nom de « sens » aux trois préceptes de l'oiseau; la seconde version de la *Disciplina* emploie aussi ce mot, mais pas dès l'abord.

(2) Ici l'accord avec le lai est incontestable, et ne peut guère être fortuit.

(3) Ici le récit s'accorde au contraire avec celui de *Barlaam*, et il est probable que notre auteur avait les deux versions dans la mémoire.

(4) Le mécontentement du vilain quand il entend les *sens* de l'oiseau n'est raconté que dans le lai (voy. ci-dessus).

(5) Notre auteur est le seul à mettre dans la tête de l'oiseau, et non dans son corps, la prétendue pierre précieuse.

(6) Cet œuf de poule provient visiblement de l'œuf d'autruche du *Barlaam*.

Digitized by Google

trois deceus. Tu me tenoies en ta main, si me jetas à tes piés quant tu me laissas aler; et me creïs de ce que je te fis entendant que j'avoie en ma teste une pierre precieuse qui estoit aussi grosse comme uns ues de geline, et je toute ne sui si grosse; et si meines duel de moi a cui tu ne recouverras jamais, car je me garderai mieux que je ne me sui gardée. » Atant bàti ses éles et s'en vola, et laissa le païsant son duel fesant. « Sire, » dist li arcevesques, « vous veez bien que vous ne pouez recouvrer a vostre fil, et bien devez croire que il est en paradis, si vous devez conforter. » Li rois vit bien et sot que li arcevesques li disoit vrai, si se conforta et oublia auques son duel (1).

« M. de Wailly, dans la critique aussi sobre que judicieuse à laquelle il a soumis les récits de la *Chronique de Reims*, dit que ce qui choque même la vraisemblance, c'est de supposer qu'Eudes Rigaut, archevêque de Rouen, ait pu essayer de consoler Louis IX de la mort de son fils en lui récitant l'apologue de la mésange et du paysan.

« Je ne sais si mon savant confrère ne prête pas ici involontairement aux hommes du XIII^e^ siècle notre façon de penser et de sentir. N'employait-on pas alors des apologues de ce genre dans les circonstances les plus sérieuses et pour les applications les plus graves? Pourquoi un prélat n'aurait-il pas cité au roi, pour le tirer de sa douleur, un « exemple » que le célèbre prédicateur Jacques de Vitri, et beaucoup d'autres après lui, ont inséré dans leurs sermons pour porter les âmes à la piété? Cela me paraît d'autant plus admissible qu'Eudes Rigaut était un

(1) *Récits d'un ménestrel de Reims au XIII^e^ siècle*, publiés par N. DE WAILLY. (Paris, 1876). pp. 461-465. J'ai reproduit le texte de M. de Wailly avec de légères modifications qui ne portent guère que sur la forme.

Digitized by Google

grand conteur d'histoires et avait même, paraît-il, composé des « livres de facéties, » qui malheureusement ne nous sont pas parvenus. Il me plaît, quant à moi, de croire que les conseils du petit oiseau, apportés du fond de l'Inde, ont pu aider saint Louis à reprendre courage dans son chagrin; il ne faut pas oublier d'ailleurs que la grande consolation que lui donne l'archevêque, c'est, naturellement, que son fils est en paradis. »

Digitized by Google

# UNE PHILIPPIQUE INCONNUE

ET

# UNE STROPHE INÉDITE DE LAGRANGE-CHANCEL

Communication de M. V. DIANCOURT, Membre titulaire.

L'Annuaire de la *Société des Amis des Livres* pour l'année 1885 contient une ode inédite de Lagrange-Chancel, une *Philippique* nouvelle qui vient, après un siècle et demi, s'ajouter aux cinq déjà connues. Elle a cela de curieux que, loin d'être comme les autres, une virulente satire contre le Régent, Philippe d'Orléans, elle en est une ardente apologie.

L'existence de six *Philippiques*, sommairement indiquée dans un ouvrage satirique du temps, *les Aventures de Pomponius*, avait été mentionnée dans un catalogue du libraire Belin en 1797, et signalée en 1864 et 1881 dans ceux des ventes Arthur Dinaux (2e partie, n° 80), et Firmin Didot (n° 32). Mais c'était toujours le même manuscrit qui se rappelait au public chaque fois qu'il changeait de mains; on n'avait qu'une seule copie du recueil complet.

Nous avons la satisfaction d'en mettre une seconde à la disposition des amateurs de ces curiosités historiques. C'est un manuscrit in-4° de 114 feuillets d'une bonne écriture du temps, ne contenant pas d'autres pièces que les *Philippiques*, parmi lesquelles celle qui

Digitized by Google

nous occupe vient au quatrième rang, ainsi que dans le recueil de la vente Didot (1).

Cette ode, nous l'avons dit, est un hymne à la gloire du Régent ; elle est la rétractation et le désaveu des trois qui l'ont procédée et des deux qui l'ont suivie. En présence de ce démenti que le poète se donnait à lui-même, l'annotateur du catalogue Didot, M. Pawlowski, s'est demandé s'il avait bien pu l'écrire après ses premières invectives, et la faire suivre des dernières. Ces violentes évolutions lui semblent invraisemblables. « Il ne nous paraît pas admissible, « écrit-il, que Lagrange-Chancel, après avoir largement propagé les trois premières odes, après avoir « pris position comme ennemi déclaré du Régent, ait « subitement changé de sentiment, hypothèse qui se « trouve écartée par le caractère des deux dernières « odes, de la dernière surtout où il poursuit encore « de ses traits acérés l'ombre du défunt. » Le savent bibliothécaire suppose que, malgré la place qu'elle occupe dans le manuscrit, cette pièce est la première en date, qu'elle a dû être écrite avant toutes les autres, sous l'influence de la sympathie générale qui accom-

(1) Sa lecture nous a permis de rectifier certains passages de l'ode telle qu'elle a été publiée. Pour n'en citer qu'un, dans le texte imprimé, la dix-septième strophe débute ainsi :

Mais quel centriple de richesses
Se réveille sans aucun soin !

L'éditeur renvoie à une note où il dit : « Allusion au Mississipi, *centriple*, « mot forgé par le poète, ou altéré par le copiste. Il faut sans doute lire : « centuple. »

C'est bien en effet *centuple* que l'auteur a mis, comme il a écrit : *se recueille*, au lieu de *se réveille*. Pour peindre la facilité avec laquelle on s'enrichissait dans le trafic des actions de Law, le poète a dit :

Mais quel centuple de richesses
Se recueille sans aucun soin !

D'autres variantes seront indiquées en notes au bas du texte que nous publions en appendice.

Digitized by Google

pagnait les débuts du gouvernement de la régence.

Un des arguments sur lesquels il appuie son opinion, est la présence dans cette ode de plusieurs vers empruntée à la première *Philippique*. Il ne peut admettre que Lagrange, écrivant cette poésie apologétique en vue d'obtenir le pardon de ses satires, leur ait fait des emprunts pour en enrichir sa supplique.

On peut répondre que dans cette quatrième ode, le poète ne songe nullement à désavouer la paternité des autres. Loin de s'inscrire en faux contre elles, il s'en reconnaît implicitement l'auteur. Il n'hésite pas dès lors à leur emprunter certains passages dans lesquels, faisant allusion aux premiers actes du Régent, il les exaltait dans un examen rétrospectif destiné à rendre plus odieux ceux qu'il énumérait à leur suite.

Voici, à titre de curiosité et comme échantillon de marqueterie littéraire, les deux strophes de la première *Philippique* qu'il a réunies et condensées dans celle qui nous occupe :

STROPHE 13

Le tyran le plus sanguinaire
Montre d'abord quelques vertus.
Tels furent Néron et Tibère.
Tel fut le frère de Titus.
Le bruit du passé se dissipe ;
Déjà l'on transporte à Philippe
Tous les noms donnés à Trajan.
*Il suit les antiques exemples*
*Des rois qui défendaient nos temples*
*Des attentats du Vatican.*

STROPHE 17

Ma voix le frappe; il persévère,
Tous ses instants sont glorieux:
Je vois purger le ministère
D'un triumvirat furieux.

Digitized by Google

Digitized by Google

La pourpre a tous les traits en bute.
Trouve aujourd'huy sa seureté;
La Foy qui releve sa chute,
Va reprendre sa pureté.
Au Talon que tu veux poursuivre, (1)
Soutien des Loix de cet Empire,
Le sacré depot est remis:
Tremble, crains la main équitable,
Qui joint le glaive épouventable,
A la balance de Themis.

(1) M. Daguesseau.

Digitized by Google

*Nos armes longtemps négligées,*
*Nos finances mal dirigées*
*Passent en de plus dignes mains,*
*Et le cyclope impitoyable (1)*
*N'a plus le pouvoir effroyable*
*Dont il accablait les humains.*

STROPHE 8e DE LA QUATRIÈME ODE :

Je le vois suivre les exemples
Et des Titus et des Trajan,
Je le vois défendre nos temples
Des attentats du Vatican.
Je vois nos armes négligées,
Nos finances mal dirigées
Passer en de plus dignes mains,
Et le cyclope impitoyable
N'a plus le pouvoir effroyable
Dont il accablait les humains.

Notre manuscrit présente cette particularité curieuse, qu'il contient, en plus que celui qui a servi à la publication des *Amis des Livres*, une strophe entière, la neuvième, que voici :

La pourpre à tous les traits en butte
Trouve aujourd'huy sa seureté;
La foy qui relève sa chute,
Va reprendre sa pureté.
Au caton (2) que tu veux poursuivre (3)
Soutien des loix de cet empire
Le sacré dépôt est remis :
Tremble, crains la main équitable
Qui joint le glaive épouvantable
A la balance de Thémis.

(1) Pontchartrain, qui était borgne.
(2) D'Aguesseau.
(3) Faute du copiste : il faut lire *proscrire*.

Digitized by Google

Or, cette strophe est la reproduction littérale de la quinzième de la première *Philippique*, à laquelle les événements venaient de rendre l'à-propos de l'actualité. D'Aguesseau avait été nommé chancelier le 2 février 1717. C'est cet avènement que visait la première ode. Exilé en janvier 1718, il avait été rappelé à la chancellerie le 8 juin 1720. La quatrième ode, écrite à cette époque, célèbre sa seconde magistrature par les mêmes vers qui avaient salué la première. On voit que le poète avait de l'ordre et savait ne rien laisser perdre.

Pour revenir au rang qu'on doit assigner à cette pièce dans le recueil des *Philippiques*, celui qu'elle occupe dans le manuscrit Didot, comme dans le nôtre, en est une première indication. L'examen des faits et du texte la confirmera.

Les premières satires ont été écrites de 1717 à 1719. C'est à la même époque qu'elles se répandirent dans le public, comme le disent Saint-Simon et Duclos. C'est en mars 1719 que Lagrange, traqué dans Périgueux par des cavaliers lancés à sa poursuite, parvint à leur échapper en se sauvant par les toits. La date précise de cette fuite nous est fournie par un document auquel Lemontey fait allusion dans son *Histoire de la Régence* (T. I. p. 181). Dans une lettre qu'il adresse au duc d'Orléans, le chevalier de Lagrange-Chancel, frère du satirique, faisant allusion à la fuite de ce dernier qui vient d'échapper à la poursuite des agents, répudie toute solidarité avec lui. Lemontey ne donne pas la date de cette lettre ; mais l'original autographe que nous avons sous les yeux est daté de Rochefort, le premier avril 1719 (1).

(1) Cette lettre, dont le texte n'a jamais été publié, est intéressante au point de vue des rapports de Lagrange avec sa famille. Nous la donnons l'appendice.

Digitized by Google

Ayant pu gagner la frontière, il se réfugia dans les états du pape, à Avignon. Il y fut victime d'une trahison; attiré sur le territoire français, livré aux hommes du Régent, il fut incarcéré aux îles Sainte-Marguerite. Sa captivité, d'abord assez rigoureuse, ne tarda pas à être adoucie; on lui accorda même la faveur de quelques heures de promenade dans la journée.

On trouve dans l'édition donnée en 1758 des *œuvres complètes* de Lagrange-Chancel, une supplique que, sous forme d'ode, il avait adressée au Régent du fond de sa prison. L'éditeur attribue à cette démarche le relâchement apporté à la rigueur de sa détention. Mais comme le fait justement observer M. Pawlowski, les termes mêmes de cette pièce ne peuvent qu'infirmer cette supposition. Lorsqu'on lit cette poésie sans sincérité et pleine de réticences, ces flatteries volontairement obscures qui dissimulent mal un vieux ferment de haine, on doute fort qu'elles aient été de nature à obtenir d'un prince, si indulgent qu'il fût, un acte de clémence peu justifié. Il est infiniment plus probable que cette détente dans la rigueur du châtiment se produisit après un gage plus décisif de son douteux repentir.

Ce gage, il l'avait donné en écrivant la quatrième ode (1). La dernière strophe en contient l'aveu formel:

> Poursuis, Prince, tu dois m'en croire ;
> Dans tous les cœurs désabusés
> Les tributs qu'on doit à ta gloire
> Ne te seront plus refusés.

(1) Des émissaires étant parvenus à attirer Lagrange-Chancel hors d'Avignon, où il s'était réfugié, l'emmenèrent prisonnier aux îles Sainte-Marguerite. Aussitôt le satirique se mit à composer DES ODES à la louange du duc d'Orléans. (Lemontey, *Histoire de la régence*, t. I, p. 181.)

Digitized by Google

Non, non, ne crains plus que l'envie
Dans le plus long cours de ta vie
Ose plus rien empoisonner,
Puisque, *changeant de mélodie*,
Mon luth, *par sa palinodie*,
Est forcé de te couronner.

Le manuscrit contemporain sur lequel nous copions ces vers porte à l'avant-dernier un renvoi à une note de la même écriture ainsi conçue : « Par ces derniers vers, Lagrange s'avoue l'auteur des trois *Philippiques*. » La comparaison de ces pièces entre elles confirme le dire de l'annotateur et établit leurs dates respectives.

Dans la seconde *Philippique*, le poète, s'adressant au roi d'Espagne, dit dans la 24e strophe :

Poursuis ce prince sans courage,
Par ses frayeurs déjà vaincu,
Fais que dans l'opprobre et la rage
Il meure comme il a vécu ;
Que sur sa tête scélérate
Tombe le sort de Mitradate
Pressé des armes des Romains ;
Et que son désespoir extrême
Ait recours à ses poisons même
Pour se garantir de tes mains.

Dans la même pièce, faisant allusion aux projets et aux vastes préparatifs de l'Espagne contre le gouvernement français, il dit au duc du Maine :

Cependant un grand roi s'apprête
A te rétablir dans tes droits.
L'Espagne forme une tempête
Vengeresse du sang des rois.

Digitized by Google

Mais la destruction de la flotte espagnole, la découverte de la conspiration de Cellamare, la disgrâce d'Albéroni, firent avorter les préparatifs et évanouir les rêves de Philippe V. Du fond de sa prison, le poète apprend cette série de revers qui accable les ennemis du Régent, et, comme couronnement, la conclusion de la paix avec l'Espagne (février 1720). Cette date fixe celle de la composition qui nous occupe. C'est au cours de l'année 1720 que, prenant texte du revirement de fortune qui enflamme l'enthousiasme du satirique devenu courtisan, il s'écrie, faisant allusion à la chute d'Albéroni et à la conclusion de la paix :

Enfin tous les peuples découvrent
Le tissu de ses attentats;
Grand roi, je vois que tes yeux s'ouvrent
Sur le péril de tes états.
Augmente les chutes célèbres;
Des jours qu'il remplit de ténèbres
Fais-nous des jours sereins et clairs;
Et que par un coup de tonnerre,
Du feu qui menaçoit la terre
Il ne sorte que des éclairs.

C'en est fait, la paix rappelée
Revient en ces heureux climats, etc.

La date de la pièce ainsi fixée, si l'on cherche la raison de son absence dans les recueils manuscrits et imprimés des *Philippiques*, on la trouve dans son texte même. Les ennemis du duc d'Orléans, qui transcrivaient ou imprimaient ces poésies de combat, auraient été contre leur but en y faisant figurer cette ode, qui enlevait toute autorité aux autres dont elle était la rétractation et le démenti.

Quant à son omission dans l'édition donnée par le



Digitized by Google

fils de l'auteur, elle s'explique par les mêmes motifs que vient corroborer un sentiment tout personnel à l'éditeur. La publicité qu'il lui aurait donnée n'aurait rien ajouté à la renommée du poète, et n'aurait pu que discréditer l'homme, en ôtant à Lagrange la seule excuse de ses diatribes, la sincérité de l'indignation.

C'est qu'en effet on ne vit jamais plus plate rétractation et plus piteuse volte-face : libelles, injures, provocations, il jette par-dessus bord toutes ces armes empoisonnées, dans l'espoir de surnager lui-même. Il n'est pas jusqu'à ces sanglants appels au meurtre, atténués ou supprimés par les copistes, comme nous le verrons plus loin, qui ne soient l'objet de ses allusions, de ses désaveux et de ses flétrissures :

Garde-toi de ses entreprises,
Prince, que le coup doit frapper ;
Toutes ses mesures sont prises,
Tu ne lui saurais échapper.
Déjà, prémices des rebelles,
*Par un déluge de libelles*
*Tous nos foyers sont inondés.*
. . . . . .
Mais non, la France plus fidèle
S'intéresse trop à tes jours ;
Tandis que tu veilles pour elle,
Elle veille pour ton secours.

Cette quatrième ode, monument de basse adulation, ne pouvait prendre place au milieu des autres. En la condamnant à l'oubli, l'éditeur de 1797 obéissait à un sentiment de déférence pour la mémoire de son père, et peut-être à des instructions de celui dont il sauvegardait la dignité (1).

(1) La pensée qui présida au choix des pièces qui prirent place dans l'édition de 1797 et de celles qui en furent éliminées, se manifeste avec évidence dans

Digitized by Google

Il espérait probablement mieux de cette démarche décisive, de cette palinodie, comme il la qualifiait lui-même. Un simple adoucissement au régime de la prison ne lui parut pas une compensation suffisante de l'abaissement auquel il s'était résigné. N'ayant pu recouvrer sa liberté par la grâce du Régent, il profita du relâchement de sa captivité, pour la reconquérir lui-même en s'évadant.

Il gagna la Sardaigne, d'où il passa en Espagne. N'ayant pas reçu des ennemis du duc d'Orléans l'accueil qu'il en espérait, il se rendit en Hollande. Là il fut le bienvenu. Pour le mettre à l'abri des poursuites des agents français, on lui conféra le droit de bourgeoisie. Après un séjour de plusieurs années dans cette patrie d'adoption, il rentra en France; le Régent était mort depuis longtemps.

C'est durant cet exil qu'il composa ses deux dernières *Philippiques*. Sa haine, exaspérée par de nouveaux ressentiments et par le dépit d'une rétractation stérile, le ramena aux sentiments et au style des trois premières; il y épancha les derniers flots de sa bile sur la tombe du prince auquel sa rancune avait survécu.

l'exclusion calculée de l'*ode au duc d'Orléans*, cette supplique louangeuse adressée « au vainqueur de Cassel » dont le satirique prisonnier implorait le pardon, et qui figure dans toutes les éditions anciennes et modernes des œuvres de Lagrange.

Digitized by Google

## II

Nous arrivons à un document également intéressant que nous fournit un autre recueil contemporain de la régence. C'est un manuscrit des trois premières *Philippiques*, petit in-4° de 72 pages, d'une élégante écriture de l'époque. On lit sur le titre délicatement calligraphié :

LES PHILIPPIQUES

par M. DE LA GRANGE, officier de Mgr le duc du Maine.

Chaque strophe occupe une page réglée et divisée en trois compartiments, celui du milieu réservé au texte, ceux des côtés aux notes.

Les anciennes éditions ne donnent que treize strophes à la troisième ode. Les derniers éditeurs, MM. de Lescure, de Labessade et Dujarric en ajoutent une quatorzième, qu'ils placent après la neuvième. Cette strophe, que son extrême violence a rendue célèbre, ne figure dans aucun recueil contemporain ; on ne la trouve pas davantage dans l'édition des trois premières odes que Lagrange a publiée lui-même en Hollande, ni dans celle que son fils a donnée en 1797 à Bordeaux. On ne la connaît que par un manuscrit de la bibliothèque de Mirabeau, où elle apparaît pour la première fois, écrite de la main du grand tribun qui l'a fait précéder des lignes suivantes : « Un homme « de lettres, très estimable sous tous les rapports, « m'a dit tenir de la tradition que cette strophe avait « été soustraite des *Philippiques*. C'est assurément la « meilleure. »

Digitized by Google

# LES PHILIPPIQUES

PAR

M^r. De la Grange

Officier de M^gr. le

Duc Du Maine

Digitized by Google

Digitized by Google

La voici telle que les éditions modernes la donnent :

La patrie en vain vous implore,
Vils François ! Tremblez que sur vous
Le ciel n'appesantisse encore
Les fers dont vous semblez jaloux.
Qui vit esclave est né pour l'être.
Armez-vous ! Dans le sang du traître
Effacez votre déshonneur.
Dieu suspend souvent son tonnerre,
Mais il mit le fer dans la terre
Pour en frapper l'usurpateur.

On sait combien étaient sévères à cette époque les châtiments réservés aux auteurs et colporteurs de libelles. M. de Lescure, dans la partie historique de son édition, en cite de nombreux exemples que nous croyons superflu de rappeler. C'était donc déjà un gros risque à courir que de propager les premières *Philippiques*, telles que les manuscrits contemporains nous les ont transmises. « Un auteur qui en aurait « fait la moitié contre un conseiller au Parlement, « dit Duclos, eût été envoyé aux galères. » « Aucun « tribunal, ajoute Lemontey, n'eût osé épargner la « tête de l'auteur des *Philippiques* (1). »

Si ces satires, telles qu'on les a connues jusqu'à Mirabeau, faisaient courir de tels risques à ceux qui en multipliaient les copies, on peut croire qu'ils se souciaient peu de les aggraver encore, en transcrivant une strophe qui, par un appel direct au régicide, constituait un crime d'Etat.

Mais l'écriture et les presses de l'étranger n'étaient pas les seuls modes de propagation de ces appels à la révolte. Ceux qui n'osaient les confier au papier les

(1) De Lescure, p. 112.

Digitized by Google

fixaient dans leur mémoire ; on les récitait à la cour de Sceaux et dans les salons ennemis du Régent.

La strophe qui nous occupe avait-elle sa place dans ces déclamations à huis-clos? Est-ce une tradition orale qui, à travers deux ou trois générations, l'a transmise à Mirabeau? La chose n'est pas impossible. Toutefois, si l'on constate les nombreuses variantes et les fautes plus nombreuses encore qui se rencontrent dans la plupart des manuscrits, on se demande si le texte qui s'est révélé après tant d'années, n'a pas été plus ou moins gravement altéré par cette transmission de la mémoire, la plus fragile et la plus incertaine de toutes.

On a comparé la langue et le style de cette strophe inconnue à ceux de ses voisines; et l'on a cru y remarquer un accent plus moderne, qui l'a fait attribuer par quelques-uns à Mirabeau lui-même. M. de Lescure croit devoir le défendre contre cette accusation de supercherie littéraire; mais il hésite à en attribuer la paternité à Lagrange-Chancel « qui, dit-il, n'a osé attaquer que dans d'Argenson l'inviolabilité de la vie humaine. »

Dans la dixième strophe de la même ode, le poète fait en effet ouvertement appel à l'assassinat :

Quoi, Thémis, ta brillante épée
Est inutile dans ta main ?
Pourquoi n'est-elle pas trempée
Dans le sang de cet inhumain ?
Pourquoi, pour prévenir leur chute
Sous tant de bras qu'il persécute
N'est-il pas encore abattu ?
Soit par force ou par industrie,

Digitized by Google

Un crime fait pour la patrie
Devient un acte de vertu (1).

Dans ces termes, Lagrange paraît bien, comme le dit M. de Lescure, ne viser que d'Argenson, violemment pris à partie dans les vers qui précèdent. Déjà sous cette forme la violence de l'expression et l'audace de l'apologie avaient effrayé les imprimeurs hollandais eux-mêmes, qui avaient cru devoir abriter leur responsabilité sous la note suivante : « La maxime est un peu hardie. »

Dans le texte de notre manuscrit, la provocation meurtrière, dans sa généralité voulue, semble désigner tout à la fois le serviteur, le maître et le gouvernement lui-même.

Pourquoi, pour prévenir leur chute,
Sous tant de bras qu'il persécute
*N'as-tu pas encore abattu*
*Le Tyran et la tyrannie?*
Un crime fait pour la patrie
Devient un acte de vertu (2).

On voit que notre copiste, moins timoré que les éditeurs bataves, rivalisait d'audace avec l'auteur. Grâce à lui, nous avons la satisfaction de pouvoir non seulement combler une regrettable lacune, mais rétablir d'après un document contemporain le texte authentique de cette pièce historique, lequel diffère

(1) Certains manuscrits donnent cette variante :

Dans le temps de l'idolâtrie,
Un crime fait pour la patrie
Etoit un acte de vertu.

(2) Nous n'avons trouvé les septième et huitième vers, tels que les donne notre manuscrit, dans aucun de ceux que nous avons pu vérifier, à la bibliothèque nationale ou ailleurs, ni dans aucune des éditions anciennes ou modernes. Ils figurent, avec une légère variante, dans le texte des *Philippiques* publié en appendice au tome I[er] de la *Vie privée de Louis XV*.

Digitized by Google

absolument, sinon par la pensée, au moins par l'expression, de celui que la tradition avait transmis à Mirabeau.

Elle occupe dans le manuscrit que nous avons décrit plus haut, non pas le onzième rang, où l'ont placée les éditeurs modernes, mais le quatorzième; c'est la dernière strophe de cette virulente diatribe, dont elle est l'implacable conclusion. En voici le texte, tel que nous le trouvons à la page 72 du recueil :

Et toi qu'un honteux esclavage
Rend l'opprobre de l'Univers,
Peuple sans force et sans courage,
N'oserois-tu briser tes fers?
Que tardes-tu ? De la patrie
N'entends-tu pas la voix qui crie?
Arme-toi pour la secourir.
Crains que le ciel ne te punisse
D'avoir différé le supplice
Du Tyran qui la fait périr (1).

Si la lecture de cette strophe explique suffisamment son absence dans les recueils du temps, on ne voit pas tout d'abord les raisons qui ont déterminé le fils de l'auteur à l'omettre dans l'édition des *Philippiques* qu'il a donnée lui-même, à l'époque de la Révolution. Il n'avait pas à redouter, en 1797, les risques devant lesquels les anciens copistes avaient reculé : la Révo-

(1) La bibliothèque nationale possède cinq manuscrits des *Philippiques*. Aucun d'eux ne renferme la sixième ode qui vient de nous occuper; un seul (n° 15032, nouv. fonds français) contient la strophe inédite de la troisième *Philippique*. Le texte en est littéralement conforme au nôtre, et elle y occupe également le quatorzième rang. C'est un in-8° de 53 pages, d'une écriture imitant l'italique bâtarde d'imprimerie, et qui ne paraît pas remonter au-delà des premières années du XIX° siècle ou des dernières du XVIII°.

On y trouve, à la suite des cinq *Philippiques*, une paraphrase satirique du cantique *Nunc dimittis* que le copiste attribue à Lagrange et qui figure d'ailleurs dans d'autres manuscrits.

Digitized by Google

Et toi qu'un honteux esclavage
Rend l'opprobre de l'Univers ;
Peuples sans force et sans courage
N'oserois-tu briser tes fers ?
Que tardes-tu ? de la Patrie
N'entends-tu pas la voix qui crie ?
Lève-toi pour la secourir :
Crains que le Ciel ne le punisse
D'avoir différé le supplice
Du Tyran qui la fait périr.

Digitized by Google

lution en avait dit et vu bien d'autres. Il s'en explique, du reste, nettement dans l'avant-propos. Parlant des copies infidèles et remplies de fautes qui dénaturaient ces poésies, et des éditions défectueuses qui en avaient été données, il s'était gardé d'en relever les non sens et les lacunes, se contentant, écrit-il, d'en lever les épaules, en disant : *Habent sua fata libelli.*

La maison d'Orléans était alors puissante et ces rectifications n'auraient pas été sans danger pour leur auteur. « Maintenant, ajoute-t-il, que cette mai-« son qui, dans la justice, n'aurait jamais dû exister, « est tombée dans le dernier opprobre dont elle s'est « couverte dans la Révolution qui a fait le malheur « de la France, il a écouté avec plaisir les proposi-« tions qu'on lui a faites de faire paroître cet ouvrage « dans tout son éclat. »

Si l'on ne peut attribuer à la crainte l'omission qu'il a faite de cette strophe, peut-on supposer qu'il en ait ignoré l'existence? Cette hypothèse est d'autant plus inadmissible, que Mirabeau venait d'en confirmer la tradition, en en donnant le texte, lequel avait même été imprimé par Didot, en 1795.

C'est donc volontairement et sciemment qu'il l'a éliminée de l'édition qu'il a donnée lui-même deux ans plus tard. Ne voulant ni la désavouer, ni la reconnaître, ni en discuter l'authenticité, ni en rétablir le texte, il la passe sous silence.

Il n'est pas impossible de découvrir le mobile de cette prétérition. Depuis son retour en France, Lagrange avait saisi toutes les occasions de manifester d'amers regrets de ses violences de langage et de la fâcheuse notoriété qui s'était attachée à son nom :

> ... Plus heureux ou plus chrétien,
> Mon cœur ne se plaint plus de rien,
> Que d'un peu trop de renommée.

Digitized by Google

Comme contre-poids aux vers diffamatoires dont le scandale pesait sur sa conscience, il employait ses loisirs et les restes de son talent à translater en vers médiocres les psaumes du roi David. C'est lui-même qui nous l'apprend dans son *Ode à la princesse de Conti*, que son fils a publiée à dessein et comme antidote à la suite des *Philippiques* :

C'est en cet asyle assuré
Que, souvent, mes erreurs passées
Se sont en foule retracées
A mon esprit plus épuré.
C'est là qu'à ma lyre profane,
D'un roi que Dieu prit pour organe
Préférant les sacrés accords,
*J'ai cru que, par de saintes rimes,*
*Je devais expier les crimes*
*De celles qui font mes remords.*

On comprend que le fils, témoin de la violence de ces regrets, n'ait pas cru devoir aggraver le scandale d'une publication que son père avait fini par considérer comme un crime. Il s'est gardé d'imprimer cette strophe malencontreuse qui, si elle avait éveillé chez son auteur des remords plus cruels que les autres, était heureusement restée ignorée du commun des lecteurs. Les principes monarchiques dont il faisait profession dans l'avant-propos de son édition, s'accordaient avec ses sentiments filiaux pour l'amener à laisser dans l'ombre les portions les plus compromettantes de l'œuvre de son père, lorsque la publicité ne les avait pas irrévocablement consacrés.

Cette préoccupation d'édulcorer dans la mesure du possible le fiel de la muse paternelle, se manifeste également dans le choix qu'il a fait du texte le plus modéré de la dixième strophe que nous avons citée

Digitized by Google

page 119, bien que celui donné par notre manuscrit, et imprimé antérieurement à son édition, soit infiniment supérieur, au point de vue littéraire, à celui qu'il a préféré et que les éditeurs modernes ont reproduit.

Mais la vérité historique s'accommode mal de ces complaisances de famille et de ces considérations de personne. Lagrange-Chancel est incontestablement l'auteur de la strophe meurtrière de la troisième *Philippique* et de la palinodie qui l'a suivie; elle lui restitue l'une et l'autre; elle les réintègre dans son bagage littéraire et dans son dossier. La publicité que nous leur donnons n'ajoutera rien à la considération de l'auteur; mais, à défaut d'autre mérite, et comme compensation, elle aura celui de montrer qu'en ces temps reculés, les plus violents n'étaient pas toujours les plus fermes: ce sera la moralité de l'histoire.

Digitized by Google

# APPENDICE

## LA QUATRIÈME PHILIPPIQUE

Nous donnons, d'après notre manuscrit, la quatrième *Philippique*, que la *Société des Amis des Livres* a publiée dans son annuaire de 1885.

Nous y avons ajouté la neuvième strophe, qui manquait au recueil Didot.

Nous suivons la copie du nôtre, qui est généralement plus correcte. Pour que les lecteurs puissent en juger, nous avons placé en variantes, au bas des pages, le texte publié par l'annuaire, lorsqu'il diffère du nôtre.

Nous avons également reproduit littéralement et exclusivement (sauf deux ou trois annotations imprimées en italique) les notes contemporaines qui figurent au bas des pages du munuscrit.

I

Toi qui contre la Macédoine (1)
Vomis des foudres éloquents,
Et toi qui lanças contre Antoine (2)
Des traits plus forts et plus piquants !
A (a) l'univers pris pour arbitre
Je vais, orné du même titre,

(1) (2) Cicéron et Démosthènes, dont on a parlé au commencement de ces notes.

(a) Var. as.

Digitized by Google

Faire ouïr de contraires sons.
Et c'est en suivant d'autres traces,
Que le nom qui fit vos disgrâces
Sera l'objet de mes chansons.

## II

Vapeurs que l'imposture exhale,
Nuages dont l'obscurité,
Fille de la nuit infernale,
Croit offusquer la vérité :
Fuyez à l'aspect de Philippe,
Comme un fantôme se dissipe
Dès que le soleil se fait voir ;
Ou comme le char d'Amphitrite,
D'abord que la vague l'irrite,
La fait rentrer dans son devoir.

## III

Toi qui des fils de Frédégonde (1)
Rendis le berceau triomphant ;
Et dont la sagesse profonde
Soutint le trône d'un enfant,
Crains-tu donc qu'un jour dans l'histoire,
D'Orléans le nom et la gloire
Ne brillassent plus pour toi seul (a),
Et que d'une enfance royale
La grandeur fût (b) encore égale
A celle de son bisayeul.

(1) Gontran, roi d'Orléans, premier régent du royaume pendant la minorité de Clotaire II, qui réunit en sa personne la succession du grand Clovis, son aïeul. L'auteur, dans cette *Philippique*, loue beaucoup le Régent.

(a) Var. Ne brillent plus que...
(b) Var. soit.

Digitized by Google

IV

De quels présages de sa perte
L'Etat se vit-il (c) menacé
Dans le temps qu'une main experte
En prit le timon fracassé.
Nerf des puissances souveraines,
Dans des régions souterraines
Nos trésors sembloient (d) s'engloutir;
Et les arts nés de l'abondance
Par le commerce en décadence
Menaçoient (e) de s'anéantir.

V

Par des ravisseurs sanguinaires
Quels lieux n'étoient pas désolés?
Dans nos (f) tribunaux mercenaires
Quels droits n'étoient pas violés?
De la marâtre cour de Rome
Partait une deuxième (g) pomme (1)
Qui divisoit tous les mortels!
Et par des fureurs sans exemple
Les autels dans un même temple
S'élevoient contre les autels.

VI

Quel Dieu des horreurs de Pharsale
Peut sauver nos cœurs et nos bras?
Quel fil de ce commun dédale
Peut développer l'embarras?

(c) Var. seroit-il.
(d) Var. semblent.
(e) Var. menacent.
(f) Var. les.
(g) Var. seconde.

(1) Il paraît que c'est la constitution *unigenitus* qui causa beaucoup de troubles dans l'Eglise sur la fin du règne de Louis XIV, et sous la Régence.

Digitized by Google

Dans nos intestines alarmes
A quoi s'occuperont (h) les armes
De nos antiques ennemis?
Et quelles intrigues actives (i)
Retiendront les aigles captives
Et les léopards endormis?

VII

France, que rien ne t'intimide,
Sûre que ton prudent Athlas
Aime mieux s'armer de l'égide
Que de la lance de Pallas.
Content de garder nos barrières
Il sait que les vertus guerrières
Ne sont que crimes déguisés,
Et qu'aux héritages des princes,
Plus Mars ajoute de provinces,
Plus leurs peuples sont épuisés.

VIII

Je te (j) vois suivre les exemples
Et de Titus et de Trajan,
Je te (k) vois défendre nos temples
Des attentats du Vatican.
Je vois nos armes négligées,
Nos finances mal dirigées (1)
Passer en de plus dignes mains,
Et le cyclope impitoyable (2)
N'a plus le pouvoir effroyable
Dont il accabloit les humains.

(h) Var. servent toutes.
(i) Var. furtives.
(j) Var. le.
(k) Var. le.

(1) La guerre et les finances ôtées à M. Voisin et à M. Desmarets.
(2) M. de Pontchartrain.

Digitized by Google

IX (1)

La pourpre à tous les traits en butte
Trouve aujourd'hui sa sûreté;
La foi qui relève sa chute
Va reprendre sa pureté.
Au Caton que tu veux poursuivre (2),
Soutien des lois de cet empire,
Le sacré dépôt est remis :
Tremble, crains la main équitable
Qui joint le glaive épouvantable
A la balance de Thémis.

X

Mais quel démon soufflant la haine
Dans le cœur de deux potentats (3),
Brise l'indissoluble chaîne
Qui devait joindre leurs états?
Par quelle trame mal ourdie,
Par quelle hydre de perfidie
A-t-on machiné ces revers?
Et quel nouveau fils de Climène (4)
Destine à la pourpre romaine
L'embrasement de l'univers?

XI

Garde-toi de ses entreprises,
Prince, que le coup doit frapper;
Toutes ses mesures sont prises :
Tu ne lui saurois échapper.

(1) C'*est la strophe 15e de la première Philippique.*
(2) Daguesseau. (*Il y a dans ce vers une faute de copiste. Au lieu de poursuivre, il faut lire : proscrire.*)
(3) La rupture entre la France et l'Espagne.
(4) Phaëton, fils de Clymène. L'auteur entend le cardinal Alberoni.

Digitized by Google

Déjà, prémices des rebelles,
Par un déluge de libelles
Tous nos foyers sont inondés,
Et déjà la main qui conspire (1)
Des trois ordres de cet empire
Croit voir ses crimes secondés.

XII

Mais non, la France plus fidelle
S'intéresse trop à tes jours;
Tandis que tu veilles pour elle,
Elle veille pour ton secours.
Sans toi, combien de tragédies,
De combats, d'assauts, d'incendies
Alloient épouvanter ses yeux,
Et par d'horribles funérailles
Renouveler dans ses entrailles
Les attentats de nos ayeux.

XIII

Et toi dont le ciel équitable (2)
A fait avorter les fureurs,
Jusqu'où donc, ministre intraitable,
En veux-tu porter les horreurs?
Lorsque d'un châtiment sévère
En faveur d'un roy qu'il révère,
Philippe veut se désister,
Regarde sur combien de têtes
Tu vas attirer la tempête (1)
A qui tu ne peux résister.

(1) Conspiration en France contre le duc d'Orléans, pratiquée par le prince de Cellamare, sous les ordres du cardinal Alberoni.
(2) Le cardinal Albeorni.
(1) Var. de tempêtes.



Digitized by Google

XIV

Mais ma voix n'est point entendue,
Les vents l'emportent dans les airs,
La foudre longtemps suspendue
Est prête à suivre les éclairs.
Il est doux à ta barbarie
D'armer le sang et la patrie
Contre le trône de son roy,
Et de nous voir dans cette guerre,
Ne lancer ni traits, ni tonnerre
Qui ne nous causent de l'effroi.

XV

Enfin tous les peuples découvrent (1)
Le tissu de ses attentats.
Grand roy, je vois que tes yeux s'ouvrent
Sur le péril de tes Etats.
Augmente les chutes célèbres :
Des jours qu'il remplit de ténèbres
Fais-nous des jours sereins et clairs,
Et que par un coup de tonnerre,
Du feu qui menaçoit la terre
Il ne sorte que des éclairs.

XVI

C'en est fait, la paix rappelée
Revient dans nos heureux climats,
Et la discorde échevelée
S'envole au séjour des frimats
L'auteur de ce fameux ouvrage,
Tant qu'il se souvient d'un outrage,

(1) Disgrâce du cardinal Alberoni.

Digitized by Google

Croit n'être vainqueur qu'à demi.
Sa clémence suit la victoire
Dont il croiroit ternir la gloire,
S'il lui restoit un ennemi.

## XVII

Mais quel centuple de richesses (1)
Se recueille sans aucun soin (m)?
O ciel, quand tu fais des promesses,
Tu ne les étends pas plus loin!
Nous n'envierons plus aux Espagnes
Ni l'or de leurs riches montagnes
Ni l'argent de leurs vastes eaux.
A nos courses moins surannées,
Une seule de nos années
Vaut un siècle de leurs travaux.

## XVIII

Quel autre objet s'offre à ma vue?
Quel nom jusqu'au ciel est porté?
D'où naît l'allégresse imprévue
Dont tout Paris est transporté (1)?
Thémis, après deux ans d'attente,
Je te revois plus éclatante
Charmer les cœurs par ton retour :
Et la licence usurpatrice (2)
A ta vue exterminatrice
S'enfuiras de nous à son tour.

(1) Le Missisipi.

(m) Var. Mais quel centriple de richesses
Se réveille sans aucun soin?

(1) Rappel de M. d'Aguesseau (*8 juin 1720*).

(2) M. d'Argenson.

Digitized by Google

XIX

Poursuis, Prince, tu dois m'en croire,
Dans tous les cœurs désabusés
Les tributs qu'on doit à ta gloire
Ne te seront plus refusés.
Non, non, ne crains plus que l'envie,
Dans le plus long cours de ta vie
Ose plus rien empoisonner.
Puisque, changeant de mélodie,
Mon luth, par sa palinodie (1),
Est forcé de te couronner.

---

*Lettre du chevalier de Lagrange-Chancel (2) au duc d'Orléans.*

Monseigneur,

J'ay apris avec une mortification tres sensible leuasion de mon frere sur les ordres que uostre Altesse royalle auait donnés pour larester. ie vous proteste qu'il y a plus de trois années que ie ne laye ueu ni eut aucune relacion avec luy par lettres nayant eut de ma vie aucun suiet destre content de sa conduitte et ie sçay trop bien apres uint et six annees de service comment un honeste homme qui a laprobation du corps de la marine doit se comporter pour ne pas resentir vivement les fautes de celluy qui cause auiourd'huict lafliction de toutte nostre famille dont la pa-

(1) Par ces derniers vers, Lagrange s'avoue l'auteur des trois premières *Philippiques*.

(2) Son père l'avait fait entrer dans la maison du duc du Maine, par le crédit duquel il avait obtenu de bonne heure le rang d'officier de marine. (Edition de Lescure, p. 134.)

Digitized by Google

renté souhaiteroit de toutte son âme que Dieu leusse enlevé il y a 20 ans. ie vous suplie de croire monseigneur que ce sont mes urays sentimens uous en serès encore mieux convaincu par la suite de mes services et de mon attachement continuel a uos interests et a ceux du roy ie suis avec un tres profond respect de uostre altesse royalle

Monseigneur,
le tres humble et tres obeissant serviteur
le chevalier de

LAGRANGE CHANCEL

A Rochefort premier d'Avril 1719.

Digitized by Google

# NOËL DE L'ARGONNE

Communication de M. PONSINET, Membre correspondant

Noël approche, voulez-vous bien me permettre, comme l'année dernière, de vous donner lecture d'un Noël, naïf, rustique et populaire, composé, celui-là, assurément avant notre siècle, en patois de l'Argonne ; quand je dis patois, je devrais plus justement dire dialecte. Autrefois, chaque province et même dans chaque province, certaines contrées avaient un dialecte, et j'ai lu quelque part que le dialecte de l'Ile de France aurait prévalu et aurait donné naissance au français moderne.

L'Argonne a et conserve son dialecte. Qu'est-ce que l'Argonne ? C'est cette bande de terrain qui s'étend depuis les sources de la rivière d'Aire jusqu'à près de Sedan ; le pays d'Argonne est situé partie dans la Champagne, partie dans le Barrois, entre la Meuse, la Marne et l'Aisne ; il a environ 22 lieues de longueur sur une largeur fort inégale, au nord, depuis Beaumont (Ardennes) jusqu'à la vieille abbaye de Moutier près des limites du Barrois du côté du midi, au levant depuis les confins de la Lorraine et du Clermontois jusqu'au village d'Auve au couchant ; la ville de Sainte-Ménehould en était la capitale.

Digitized by Google

Le pays n'est qu'à quelques lieues de Reims, et cependant est-il bien connu des Rémois ? Plusieurs villages ou villes ont retenu la dénomination et l'indication en Argonne, ainsi, Givry-en-Argonne, Villers-en-Argonne (Marne) Clermont-en-Argonne (Meuse), Beaumont-en-Argonne (Ardennes).

En 1792, est-ce par amour du grec ? le pays était cité comme les Thermopyles de la France. Le fait qu'à cette époque l'Argonne sauva la France et la préserva de l'invasion prussienne.

Hélas ! en 1870, triste année ! pas un homme n'avait été placé avant l'invasion dans ce défilé, si facile à défendre, le tombeau des Prussiens en 1792.

Et l'Argonne, en août 1870, ne vit que le massacre de nos malheureux mobiles de l'arrondissement de Sainte-Ménehould par la cavalerie prussienne. Pauvres jeunes gens, quittant, en grande partie, la charrue, sans avoir été exercés aux armes, ils ont été égorgés près de Passavant !

Je me suis laissé emporter et empoigner par mes souvenirs, je vous en demande pardon, je reviens à mon sujet.

Le dialecte de l'Argonne se parle et se parlera encore longtemps, je pense, dans cette contrée ; ce n'est pas la langue harmonieuse des Félibres, c'est possible, souvenons-nous que là-bas on n'est pas en Provence.

Dans les villages, même un peu dans les villes, on comprend, on parle la langue de mon Noël. Cela est à remarquer ; c'est que tout le pays l'a conservée. Si on se rapproche des monts dits de Champagne, ce n'est plus le même dialecte, patois, si vous le voulez, et observez encore bien ceci, c'est que ce patois ne con-

Digitized by Google

siste pas à estropier plus ou moins le Français, le dialecte de l'Argonne a ses règles et a conservé les vieux mots de notre langue.

Voici le Noël :

## NOËL

I

V'là pourtant Naoué qu'est v'nu *(bis)*
Chantons lu au coin d'noute fu,
Car y fait ine si fraide bise
On n'jitraime in chié d'vant lu
Abouche don Laouise.

II

Ouf ! Mordienne, qui fait dont frais *(bis)*
Noute pouve afant va agealer
Portant li quéques bourées
Des gnètes secs et des rousselets
J'frans des rigalées.

III

Gurite j'allans où à l'afant *(bis)*
Je n' savans quand je r'vanrans
T'arais soin don meïnage
Si les vaches n'allonment aux champs
T'leu baillerais don fourrage.

IV

O bié v'la don v'la bié péie *(bis)*
Dienne je n'vume rester soutéie
T'ai bieau dire et bieau faire ;
J'mavais faire la dorée
Pou l'père et la mère.

Digitized by Google

V

Catheline, qu'est-ce que t'ly portrais *(bis)*
J'li portras des fins drapées
Et ine belle affulette
Des bieaux bas, des p'tits solées
Et ine belle jaquette.

VI

J'li portera une pagnerée d'ieux *(bis)*
Et noute bure qu'est comme tout nieu
Et une belle tavaïole
S'ri pour coucher notre bon Dieu,
N'est time vrai Nicole ?

VII

J'a couïe anne au matin *(bis)*
J'li a fait in p'tit burdin
Quest aussi grou qu'noute bonûre
J'y a mis in pô d'saïn
J'navoume assez d'bure.

VIII

J'vié d'oie la mère Ali *(bis)*
Elle brait qu'elle n'y sarait v'ni
Elle mi donné in ouie,
Et mi dit : tié mon ami
Dis li qu'imme pardonne.

IX

Noute Colas disait tantoû *(bis)*
J'a des chiques da in boubou
J'jouerans à la fossette
Je panra mon grand toutou
Avo mes cliquettes.

Digitized by Google

X

V'la Meïnue qui vié d'sonner *(bis)*
Oiève bié carrillonner
Les cloches sounont mie bine
Les Moïenes allont bie r'ciner
Après les matines.

XI

Jeannot, Jeannot écoute donc ? *(bis)*
On dirait qu'c'est les violons
Qui baïllont les aubades
Va voir aussi carillon,
Et prends garde aux glissades.

XII

Oiève bien, cousin Bernâ *(bis)*
Coume on chante le *Gloria*
Gerni la belle musique
On ni jamais vu si bas
Rié d'si magnifique.

XIII

Ma foi Marie je n'ois rié *(bis)*
Mais pourtant je les attas bié
Car c'est queque chouse d'étrange
I sont au d'sus d'noute gurnié
Je crais bié qu'cest des anges.

XIV

Lucie baille mi mou couachenez *(bis)*
Mes ouaguettes et mes solées
Mets dou foin da ma hotte
Va ta après noute tassoi
Ta frait une boune botte.

Digitized by Google

XV

Bèyez donc noute Jeannot *(bis)*
Qui sa va fière comme un bot
Tout battant sa pieau d'âne
Avo sa patte à Margot
Soune épée et sa canne.

XVI

Mou pépé n'étez trop vié *(bis)*
V'resteriez trop long derrié
Car je verrans trop vite
Ve m'amuserez à tilli
Et vous f'rez des frites.

XVII

J'a racontré l'père Mathieu *(bis)*
Avo le vieux Galopée,
Qui r'veniez de la brieule
J' les a trouvé culbutés
Au bout d'la grande rieule.

XVIII

J'y verans d'main au matin *(bis)*
Avo l'cousin Louis R'naudin
Qui nous monturri la route
J'gage quin' se tromprimmes de chemin
Quand on n'y ouarait goutte.

XIV

La Mathuite y est allée *(bis)*
Elle y sa gaille avo lée
C'est pour qu'on la trayïe
Elle ari don laï tout chaud
Pour faire d'la bouillie.

Digitized by Google

XX

Moune ami, consolons nous *(bis)*
Il est aussi pouve que nous,
On lui baillerai l'aumonde
Car i ni ni fù ni lu
Et ni chouse au monde.

Digitized by Google

# HISTOIRE & ARCHÉOLOGIE

## PROJET D'ÉRECTION
D'UNE
## STATUE DE JEANNE D'ARC A REIMS

*Extrait du Procès-Verbal de la Séance du 19 Mars 1886.*

Présidence de M. le Dr Luton, président.

Etaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Luton, Lemoine, Jadart, Demaison, Paris, Loriquet, Soullié, Leseur, Piéton, Ch. Givelet, Cerf, Duchâtaux, Gosset, Diancourt, Péchenard, Douce, Lamy, H. Givelet et Guelliot, membres titulaires, Ponsinet et Lebourq, membres correspondants.

M. le Président rappelle qu'à la dernière séance il a été donné communication du rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc à Reims, et que l'Académie a voté en principe l'érection de la statue de la Pucelle aux abords du parvis de la Cathédrale.

M. le rapporteur expose qu'il y a lieu de prendre maintenant une décision sur les voies et moyens, et d'abord sur l'emplacement même du monument, les moyens d'exécution dépendant de la solution qui sera donnée à cette question préliminaire. Deux projets sont en présence : le premier établit la statue au milieu de la place actuelle du Parvis, sans se préoccuper du manque de symétrie entre ses diverses parties ; — le second la met au milieu de la place régulièrement agrandie suivant le plan d'alignement de la ville,

Digitized by Google

c'est-à-dire dans l'axe de la rue Libergier et du portail de Notre-Dame.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. Paris, Soullié, Lamy, Gosset et Diancourt, s'engage sur la convenance respective des projets.

A la suite de cette discussion, l'Académie adopte à l'unanimité le second projet, dont l'exécution n'est reconnue possible qu'après l'agrandissement de la place, et décide que le rapport de la commission sera transmis, avec un extrait du procès-verbal, aux autorités compétentes, et en premier lieu à l'Administration municipale de Reims, afin de solliciter leur appui et leur concours.

*Le Secrétaire général,* — *Le Président,*

H. JADART. — Dr LUTON.

Digitized by Google

Digitized by Google

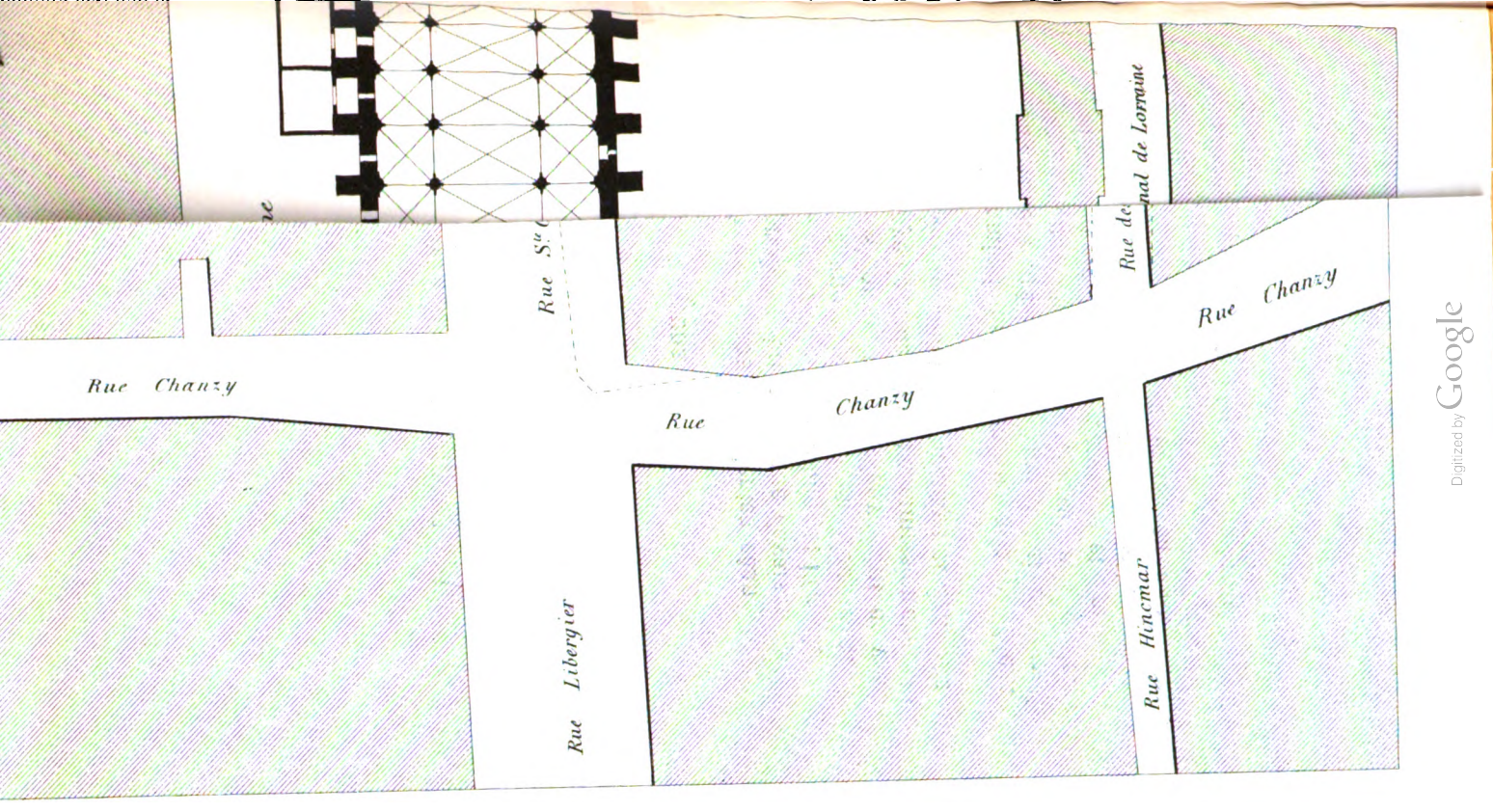


Digitized by Google

# RAPPORT

## Fait par Monsieur LESEUR, Rapporteur

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET

DE

## L'ÉRECTION D'UNE STATUE DE JEANNE D'ARC

A REIMS

MESSIEURS (1),

Dans l'une de nos précédentes séances, j'ai cru devoir reproduire un vœu que j'avais déjà exprimé à notre dernière séance publique : l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc à Reims. Vous avez fait à cette proposition un accueil bienveillant et vous en avez renvoyé l'examen à une commission chargée du soin de l'étudier dans son principe et dans ses détails.

La Commission s'est réunie sous la présidence de notre vénéré Président d'honneur, qui lui a gracieusement donné l'hospitalité. Pouvait-elle choisir un meilleur guide, de plus d'autorité et d'expérience ? Monseigneur a fait ses preuves en pareille matière, et le succès de l'entreprise tentée en l'honneur du

(1) La Commission est ainsi composée : Mgr Langénieux, Président d'honneur, Président ; MM. Paris, Loriquet, Leseur, Ch. Givelet, Diancourt, Lamy, et les Membres du Bureau.

Digitized by Google

pape Urbain II est là pour démontrer comment une grande idée peut faire surgir du sol une grande statue.

Je viens, en qualité de rapporteur, vous rendre compte du travail de votre Commission.

La 1re question qu'elle avait à examiner était celle-ci : Convient-il d'élever à Reims une statue de Jeanne d'Arc, et convient-il que l'Académie prenne l'initiative de ce projet ?

A cet égard, la Commission a été unanime à reconnaître que, s'il est une ville où la statue de Jeanne d'Arc ait sa place tout indiquée et où l'on doive même être surpris de ne pas la rencontrer, c'est assurément notre ville de Reims.

Est-il en effet besoin de rappeler quelle part Reims a tenue dans les pensées de Jeanne dès le début et durant le cours de sa trop courte mission ? Conduire le roi Charles VII à Reims, le faire sacrer à Reims, obtenir ainsi à Reims comme une consécration nouvelle de la nationalité française, si menacée en ces jours troublés jusque dans son existence même, n'est-ce pas la constante, l'unique préoccupation de Jeanne ? Reims est le point culminant de sa mission, c'est le port où il lui tarde d'aborder comme en l'abri le plus propre à assurer la durée et l'achèvement de ses succès.

C'est le 16 juillet 1429 qu'il fut enfin donné à Jeanne d'Arc d'apercevoir les tours tant désirées de Notre-Dame de Reims : elle venait de Châlons, guidant le roi et ses troupes. Charles hésitait à pénétrer. Jeanne affirma qu'on n'aurait point à tirer l'épée. L'événement, comme à Troyes, justifia sa prédiction. A la nouvelle de l'approche des Français, les Rémois, par un sentiment de patriotisme qui les honore, montrèrent de telles dispositions que le sire de Châtillon-

Digitized by Google

sur-Marne, Bourguignon opiniâtre, qui gouvernait la ville pour les Anglais et l'excitait à la résistance, quitta la place. Le roi, après avoir reçu les clefs des bourgeois qu'on lui avait députés, entra le soir même en grande pompe à la tête de l'armée. La nuit fut employée aux préparatifs du sacre ; à force de diligence, tout fut prêt pour le lendemain.

*C'était le dimanche, 17 juillet 1429.*

« Les regards des assistants, qui se pressaient « sous les voûtes de la cathédrale, se portaient bien « moins, dit M. Henri Martin, sur les acteurs de cette « imposante cérémonie que sur Jeanne la Pucelle, « debout, près de l'autel, son étendard en main. *Cette « céleste figure, illuminée par les rayons mystérieux « qui tombaient des vitraux, semblait l'ange de la « France présidant à la résurrection de la patrie....* « Après que les pairs eurent proclamé le roi et que « Charles VII eut reçu l'onction sainte, Jeanne s'a- « vança vers lui et lui embrassa les genoux, en « pleurant « à chaudes larmes » : « Gentil roi, lui dit- « elle, ores est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait « que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne « sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui « auquel le Royaume doit appartenir ! » Des ac- « clamations entrecoupées de pleurs sympathiques « firent retentir de toutes parts les voûtes de la ca- « thédrale... *C'était la France renaissante qui se « sacrait elle-même ! On sentait que rien de si grand « ne s'était accompli dans la cité de Saint-Remi de- « puis le jour où l'apôtre des Franks avait initié « Clovis et son peuple à la foi du Christ. La pâle « figure de Charles VII disparaissait dans l'auréole « de la libératrice.* »

N'est-on pas autorisé à s'étonner que rien ne rappelle ostensiblement parmi nous cette grande journée



Digitized by Google

du 17 juillet 1429, où s'est accompli, dans nos murs, un des faits les plus considérables et les plus décisifs de notre histoire, rien qui apparaisse comme souvenir vivant, ni du fait en lui-même, ni de celle qui en fut à la fois l'auteur et l'héroïne?

Elever une statue de Jeanne d'Arc à Reims est donc, à vraiment parler, une œuvre de réparation qui n'a pas seulement le caractère d'une œuvre locale, mais bien aussi, et surtout, le caractère d'une œuvre essentiellement nationale; c'est la glorification du patriotisme par la représentation de cette vierge vaillante qui en fut le type le plus pur et le plus achevé; nos dernières et douloureuses épreuves en ont fait la vertu plus que jamais nécessaire. Il n'est pas une seule de ces jeunes et généreuses sociétés, qui se multiplient chaque jour comme à l'envi, dont la bannière ne proclame comme mot d'ordre ou comme devise le dévouement à la patrie. Ne serait-ce pas un enseignement salutaire que cette cité, rattachée par de si grands souvenirs à la mémoire de Jeanne d'Arc, non loin de son berceau, non loin non plus, hélas! de la frontière nouvelle que la fortune contraire nous a imposée, offrît à cette jeunesse, à la nation entière, comme un éloquent exemple, l'image de cette héroïne de vingt ans, dévouée jusqu'au martyre, qui risqua si souvent sa vie pour la libération de son pays? Elle ne rechercha pas d'autre prix de ses efforts que de voir la France terrassée, épuisée par un siècle de luttes désastreuses, remise enfin debout, en état de panser ses blessures et de reprendre sa marche à travers l'histoire. Si elle n'eut pas la joie tant méritée d'assister à l'achèvement de l'édifice qu'elle avait si courageusement commencé, elle eut du moins la consolation de lui avoir donné ici même, à Reims, des assises désormais indestruc-

Digitized by Google

tibles et d'en avoir assuré, avec l'aide de Dieu, le couronnement prochain.

Jeanne d'Arc est une des rares figures sur lesquelles le temps n'ait pas eu de prise; loin de la diminuer il l'a sensiblement grandie. Les études dont elle a été l'objet en ces derniers temps, en faisant mieux comprendre le caractère de sa mission et la puissance de son action personnelle, ont mis dans son jour ce merveilleux mélange de douceur et d'énergie, de charme et de force, d'enthousiasme et de raison: la physionomie y a gagné en précision, l'auréole n'y a rien perdu de son éclat.

L'heure est donc plus propice que jamais pour provoquer un honneur public à Jeanne d'Arc au lieu même de son triomphe : il y a certainement là un courant favorable dont il serait imprudent de ne pas profiter.

En prenant l'initiative d'une telle œuvre, l'Académie ne sera que fidèle à l'esprit de son institution comme à ses constantes traditions ; elle ne saurait, sans y faillir, se désintéresser de ce qui est de nature à mettre en relief la part qui revient à Reims dans la grande épopée française. Ce que vous ferez pour Jeanne d'Arc en cette circonstance, vous l'avez déjà fait pour Colbert. Le volume consacré aux travaux de la compagnie pour l'année 1852-1853, contient un rapport de M. Louis-Lucas, au nom de la Commission chargée d'étudier et de préparer les voies et moyens pour l'érection d'une statue à Colbert: la lecture de cet intéressant document démontre que c'est bien à l'Académie qu'appartient la pensée de cet hommage public consacré à ce glorieux enfant de Reims, et que c'est à votre initiative et à vos efforts que l'honneur en revient.

Par une heureuse coïncidence, ce même volume

Digitized by Google

contient trois pièces de vers tout à fait distinguées qui s'étaient disputé cette année les prix du concours de poésie, dont le sujet était *l'entrée de Jeanne d'Arc à Reims,* et plusieurs mémoires sur cette question tant débattue, de savoir si Jeanne était Champenoise ou Lorraine. C'étaient comme autant d'avant-coureurs du dessein qui nous occupe aujourd'hui et de signes non équivoques de l'intérêt que vous preniez déjà à tout ce qui touche à la gloire de la Pucelle comme à tout ce qui peut la rattacher à notre Champagne.

La seconde question dont la commission avait à s'occuper, c'était de déterminer l'emplacement sur lequel il convenait d'élever la statue. Elle a été aussi unanime pour déclarer que la place du Parvis de la Cathédrale était le seul emplacement qui répondît bien à cette destination. C'est là, en effet, le théâtre même où se sont déroulés en grande partie les incidents de la mémorable journée du 17 juillet 1429 ; c'est là que, sur le portail de cette Cathédrale, dont la veille, en venant de Châlons, elle avait, non sans attendrissement, aperçu pour la première fois les tours, ses regards se sont reposés avec amour avant qu'elle ne pénétrât sous ses voûtes; c'est là que la foule enthousiaste l'a entourée de ses flots émus ; c'est là qu'à maintes fois elle l'a accompagnée de ses acclamations reconnaissantes; c'est donc là que de nos jours encore doit apparaître son image aux foules accourues pour la saluer. Entre notre antique Cathédrale et Jeanne d'Arc, il y a un lien étroit qui s'impose et qu'on ne saurait rompre.

C'est donc sur la place du Parvis que la statue de Jeanne d'Arc devra s'élever.

Ce premier point résolu, la Commission s'est demandé dans quelles conditions il y aurait à procéder à cette installation : serait-ce en prenant la place

Digitized by Google

dans les conditions où elle existe actuellement, ou au contraire en ayant égard aux changements considérables qu'il y aurait lieu de lui faire subir pour la rendre digne du monument merveilleux qu'elle précède et, à l'occasion même de l'installation de la statue projetée de Jeanne d'Arc, ne conviendrait-il pas de fixer, dès maintenant, l'heure de ces importantes modifications, sans attendre du temps leur réalisation ?

Pour prendre un parti en connaissance de cause, il était indispensable d'avoir sous les yeux quelque document pratique qui rendît sensible à l'œil les deux hypothèses. M. Lamy, prévoyant ce besoin et allant au-devant des désirs de la Commission, mit, dès sa première réunion, à sa disposition un plan qu'il avait dressé sommairement, mais très suffisant à bien éclairer la question ; il y avait joint une note et un croquis indiquant en détail les mesures, les proportions et les dépenses dans l'une ou l'autre des deux hypothèses. Nous ne saurions trop l'en remercier : le rapporteur se contentera de reproduire ici les données mêmes de son travail ; les dessins qui, grâce à lui, sont joints à ce rapport achèveront de mettre la question en pleine lumière.

La place du Parvis, telle qu'elle est aujourd'hui, se recommande peu au point de vue monumental, et encore moins sous celui de la régularité ; la voie qui y accède a notamment ce grave inconvénient de déboucher le long d'un des côtés de la place. Il en allait moins bien encore au siècle dernier ; Legendre, en 1765, lors de la publication de ce plan magnifique qui, s'il eût été suivi, aurait fait de Reims une ville incomparable, et qui n'est plus qu'une source de regrets inutiles pour les irréparables infidélités qu'on lui a faites, écrivait, en parlant des abords du Parvis :

Digitized by Google

« Après le dégagement du quartier du Grand-
« Credo, il n'y en a pas qui demande des travaux plus
« pressés et plus essentiels que celui qui répond à la
« cathédrale du côté de la rue Saint-Denis ; aussi, le
« dégagement de ce quartier est-il ordonné par le
« même arrêt qui permet de former une place
« Royale. ».

Legendre donnait à la place du Parvis 110 mètres de longueur sur 73 mètres de largeur ; le côté vers la rue Saint-Denis devait être établi sur un plan demi-circulaire : c'eût été un cadre bien disposé pour recevoir une statue. Malheureusement les modifications apportées depuis limitent la place à la rue Tronsson-Ducoudray et lui donnent 70 m. de longueur sur 73 m. de largeur, dimensions néanmoins suffisantes pour l'érection d'une statue. On peut aisément s'en rendre compte par comparaison avec la place Royale, qui n'a qu'une longueur de 76 mètres et une largeur de 66. Il est toutefois à remarquer que la largeur de 73 mètres ne sera obtenue que par le rescindement du côté nord actuellement en saillie de 27 mètres 50 centimètres sur l'alignement adopté par la Ville. Il serait sans doute désirable de placer la statue à l'intersection des axes de la rue Tronsson-Ducoudray et de la place du Parvis, mais la très grande gêne qui en résulterait pour la circulation conduit forcément à la rapprocher du portail de la Cathédrale.

Il ne nous reste plus qu'à exposer les deux systèmes qui se sont produits au sein de la Commission, en ce qui concerne la mise à exécution de notre projet.

1° Alignement immédiat de la place.

Cette opération exigerait la démolition complète de l'hôtel de la Maison-Rouge, celle de quatre maisons occupées par des commerces divers, et enfin d'une

Digitized by Google

partie importante du Lion-d'Or, qui ne pourrait être convenablement réinstallé qu'en profitant des immeubles contigus ; il faudrait donc exproprier l'îlot de maisons compris entre la place du Parvis, la rue des Tournelles et la rue des Fusiliers, couvrant une surface totale de 3,850 mètres environ ; 1,550 mètres devant être cédés à la voie publique, il resterait 2,300 mètres pour reconstruire un hôtel ou édifier des constructions à destinations quelconques.

Au prix des immeubles à exproprier s'ajouteraient des indemnités importantes aux occupants ; M. Lamy estime la dépense pour le tout à treize cent mille francs, ci. . . . . 1,300,000 fr.

Statue avec piédestal et grille, deux cent mille francs, ci . . . . 200,000

Total de la dépense : quinze cent mille francs (1) ci : . . . . . 1,500,000 fr.

Ce n'est évidemment pas une souscription qui pourrait fournir les fonds nécessaires à la réalisation d'un tel projet ; le seul moyen de se les procurer, ce serait de solliciter de l'autorité compétente l'autorisation d'ouvrir une loterie nationale sous le nom de loterie de Jeanne d'Arc ; c'est le moyen auquel, en ces derniers temps, plusieurs grandes villes ont eu recours dans des circonstances analogues. Il faudrait, en outre, obtenir des pouvoirs publics une déclaration d'utilité publique pour permettre d'exproprier

| | |
|---|---|
| (1) 3,850 mètres à 300 francs..... | 1.155.000 |
| Indemnité à l'hôtel..... ..... | 200.000 |
| id. à quatre marchands..... ..... | 100.000 |
| Imprévus divers..... ..... | 100.000 |
| | 1.555.000 |
| Moins 2,300 mètres sans indemnité pour le Lion-d'Or..... | 255.000 |
| Reste..... | 1.300.000 |

Digitized by Google

les immeubles compris dans l'ensemble des travaux à exécuter, ce qui ne serait peut-être pas sans soulever de sérieuses objections et présenter de graves difficultés. Mais il n'y a pas à douter que le concours de l'autorité municipale, de nos sénateurs et de nos députés ne soit acquis à un projet aussi sympathique et qui se recommande par des côtés si élevés à la faveur publique dans le pays tout entier, et qu'ils ne fassent les efforts nécessaires pour assurer le succès d'une entreprise qui honorerait également, et la ville qui en aurait eu l'initiative, et la France qui y aurait aidé.

2° L'érection de la statue sur la place actuelle.

Le tracé fait sur le plan démontre qu'en plaçant la statue dans les conditions qui y sont indiquées il resterait encore 6 mètr. 80 cent. de largeur entre la base du piédestal et les maisons en saillie, 4 mètr. 25 cent. de la bordure du trottoir au-devant de la grille; on aurait un dégagement suffisant pour les piétons et pour les voitures, et cela d'autant mieux qu'aucune porte d'entrée ne se trouverait en face du monument et que l'accès à la grande porte d'entrée de l'hôtel de la Maison-Rouge demeurerait ainsi complètement dégagé.

Il n'y a aucun inconvénient sérieux qui fasse obstacle à ce projet; sans doute l'effet laissera bien à désirer tant que la place restera inachevée, mais la dépense ne serait que de 200,000 fr. environ, et on éviterait des difficultés nombreuses contre lesquelles viennent souvent échouer les élans les plus généreux.

La dépense indiquée par M. Lamy comme devant être de 200,000 fr. pour la seule statue ne semble-t-elle pas exagérée? La statue de Drouet d'Erlon, celle de Colbert due à deux maîtres éminents, M. Guil-

Digitized by Google

laume pour la statue et M. Ballue pour le piédestal en marbre, n'ont pas occasionné ni l'une ni l'autre une dépense supérieure à 50,000 francs.

Enfin, n'y aurait-il pas un troisième système, qui consisterait à dresser la statue au centre même de la place telle qu'elle existe actuellement, à égale distance des constructions qui l'environnent, sans se préoccuper d'alignements dont la réalisation peut se faire attendre longtemps? Ainsi placée, la statue ne gênerait en rien la circulation, elle serait vue également par tous, et les cortèges ou toutes autres manifestations d'hommages publics à Jeanne d'Arc pourraient, sans difficulté, se développer autour de son image. La dépense ne dépasserait certainement pas un chiffre qu'on ne pût aisément atteindre par une souscription, et si, plus tard, la place recevait les développements qu'on lui voudrait dès aujourd'hui, il n'y aurait alors qu'à pourvoir aux frais peu importants d'un déplacement de la statue.

Ce projet plus modeste aurait au moins cet avantage d'être d'une exécution plus facile, partant plus rapide. Il permettrait de contempler plus tôt Jeanne en possession de la place qui lui appartient au milieu de nous: Reims n'aurait plus à craindre de s'entendre reprocher une regrettable indifférence.

Peut-être un jour, quand la place du Parvis aura reçu son complet développement, à l'aspect de notre statue qui n'en occuperait plus le centre, au pied de cette cathédrale dont les innombrables figures présentent un résumé des premiers siècles de notre histoire, l'idée viendra-t-elle, moins par amour de la symétrie que pour honorer dignement nos origines nationales, de donner comme pendant à la statue de Jeanne d'Arc qui a sauvé la France celle du roi frank qui l'a fondée.

Digitized by Google

Vous connaissez maintenant, Messieurs, la question sous toutes ses faces ; à vous d'apprécier et de décider.

Digitized by Google

Digitized by Google

CLÔTURE sur la Rue.

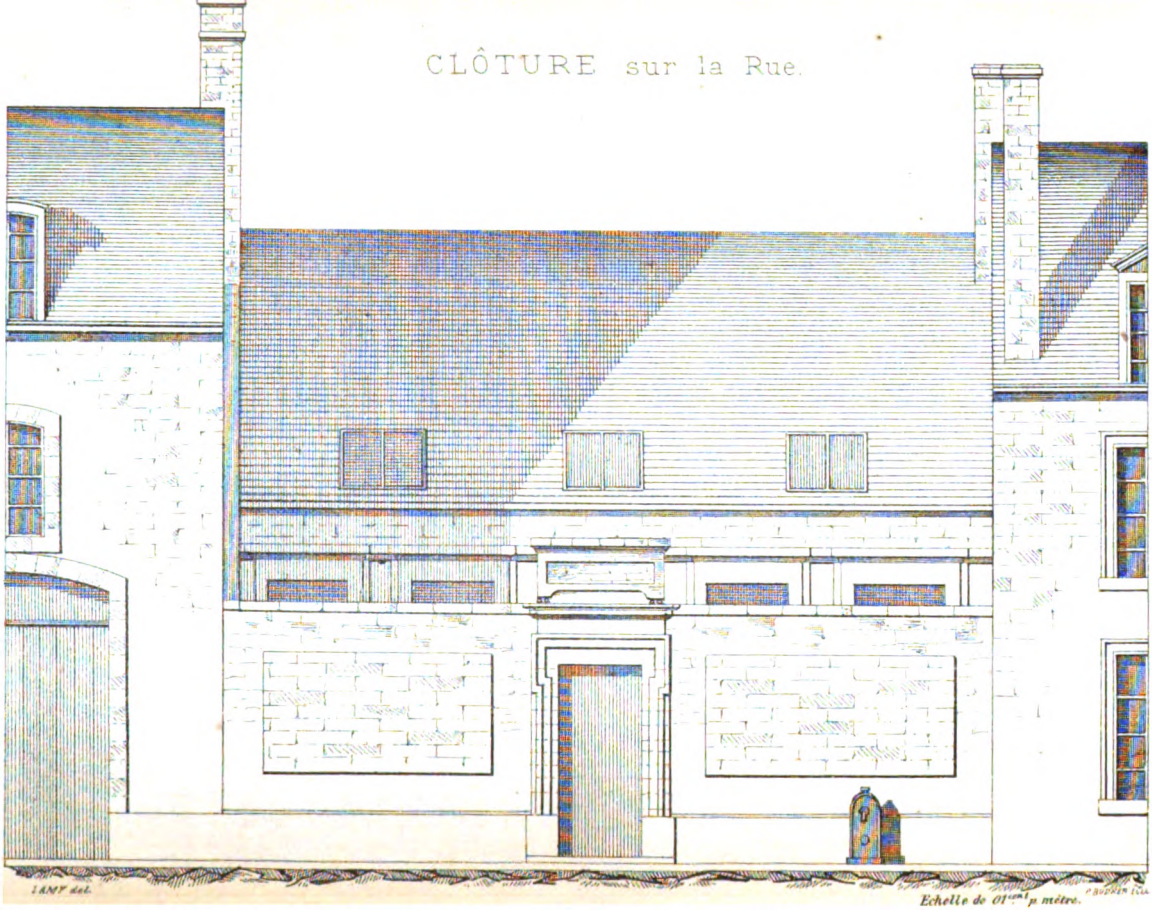

LAMY del.

Echelle de 01.cm p mètre.

Digitized by Google

# ÉCOLE PRIMAIRE

DE LA

# PAROISSE SAINT-PIERRE-LE-VIEIL

EN 1783.

LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE DE REIMS

PAR

M. Ed. LAMY, Architecte, Membre titulaire.

A la fin du siècle dernier, la rue des Telliers, ainsi nommée dès 1265, n'avait pas le même aspect qu'aujourd'hui. On remarquait, à l'angle de la rue du Cadran-Saint-Pierre, le portail principal de l'église Saint-Pierre-le-Vieil, dont l'origine remontait à une haute antiquité; de chaque côté des maisons modestes, remplaçant les boutiques des marchands toiliers ou teliers, en honneur aux XIV^e^ et XV^e^ siècles; puis, vers le milieu, au numéro 27, actuellement numéro 20, l'école gratuite de la paroisse Saint-Pierre, fondée par la famille d'Armancy. L'acte en date du 25 avril 1782, rappelle l'histoire de sa fondation; en voici les principaux extraits :

« Par devant les notaires..... furent présent Marc-
« Antoine-Samson Danré d'Armancy, écuyer, seigneur
« de Compiègne, Brauges et autres lieux : et dame
« Marie-Anne-André Bourgongne, son épouse, de-
« meurant à Reims, paroisse Saint-Pierre.

« Lesquels, informés que depuis nombre d'années
« les pauvres enfants mâles de la paroisse dudit

Digitized by Google

« Saint-Pierre se trouvent privés d'instruction par « le défaut d'écoles gratuites sur ladite paroisse; « que précédemment ces pauvres enfants étaient « admis dans les écoles gratuites des paroisses « voisines; mais que le nombre des pauvres ayant « considérablement augmenté, ces écoles se sont « trouvées plus remplies de ceux qui ont droit d'y « être admis, ce qui a occasionné l'exclusion de « ceux de la dite paroisse de Saint-Pierre; — « que les inconvénients qui en résultent font gé- « mir depuis nombre d'années toutes les personnes « pieuses et éclairées qui en ont connaissance; que « touchés des maux qui en sont la suite, par le dé- « faut d'instruction des enfants, tant au spirituel « qu'au temporel, et voulant les prévenir autant qu'il « est en leur pouvoir, ils ont fait part à M. le curé « de la dite paroisse de Saint-Pierre, du dessein où « ils sont de fonder une école gratuite pour les pau- « vres enfants mâles de la dite paroisse et de donner « à cet effet, à la fabrique de la dite paroisse, des ca- « pitaux au nombre de sept, tant sur les aydes et « gabelles que sur les tailles, montant ensemble, à « cause des réductions qu'ils ont souffert, à 26,394 « livres, produisant annuellement 875 livres 19 sols, « net de rente, à condition par la dite fabrique de « fournir pendant tout le temps que subsistera la « dite fondation, un bâtiment propre à tenir deux « écolles, la première pour les enfants en bas-âge et « la seconde pour ceux qui seront plus avancés, et « de fournir aussi, pour la première fois seulement, « les ustensiles et meubles nécessaires pour la des- « serte desdites écolles, et des conditions qu'ils dé- « sirent imposer à leur libéralité, pour les commu- « niquer au bureau d'administration de la dite fa- « brique; qu'ils sont instruits que Messieurs les

Digitized by Google

« administrateurs du bureau, après avoir examiné « l'affaire sous ses différentes faces, l'ont proposée à « l'assemblée générale des paroissiens, tenue extra- « ordinairement à cet effet, le dimanche, 14 du pré- « sent mois d'avril, qui, frappés de l'utilité de cet « établissement, ont, d'une voix unanime, accepté « les dites offres aux conditions imposées, désigné la « maison qui servirait à l'établissement des dites écol- « les, et nommé des députés pour l'accepter, et de « passer acte par leur délibération dudit jour 14 avril, « et voulant effectuer les dites offres, mesdits sieur et « dame Danré d'Armancy ont volontairement, par ces « présentes, donné par donation irrévocable..... à « l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale de Saint- « Pierre-le-Vieil... sept parties de rente (1re 250 l., « 2e 200 l., 3e 187 l. 06 s., 4e 125 l. 5 s., 5e 50 l. 8 s., « 6e 25 l. 08 ; 7e 96 l.)... pour la dite fabrique en jouir « et disposer suivant les conditions ci-après stipu- « lées... sous la condition expresse que la fabrique « fasse construire dans la maison qui lui appartient « rue des Telliers, occupée par le sieur Legrand, « maître maçon, deux classes pour y mettre lesdites « écolles, garnies des ustensiles et meubles néces- « saires pour cette fois seulement, sitôt qu'elle sera « en état de le faire et sous condition que l'employ « des revenus des contrats sus donnés, soit fait an- « nuellement et de la manière suivante :

« 1° Au payement des appointements de deux « maîtres pour instruire lesdits enfants ;

« 2° Qu'il soit prélevé une somme de 36 livres pour « une distribution de prix à la fin de chaque année ;

« 3° A l'entretien et réparation annuelle des bâti- « ments et ustensiles desdites écolles, ainsi qu'à ce « qui sera estimé nécessaire pour y entretenir le bon « ordre et la propreté ;

Digitized by Google

« 4° Que le surplus, s'il s'y en trouve, soit économisé et mis en masse, jusqu'à ce qu'il y ait de quoi faire apprendre un métier à celui des enfants qui aura le mieux mérité, et, à mérite égal, le plus pauvre préféré à celui qui le sera moins ;

« 5° Qu'arrivant la cessation desdites écolles, par le défaut de fonds suffisants, ou de quelqu'autre manière que ce soit, la moitié du revenu pendant la vacance, pour ce qui en subsistera, sera portée au bureau général de la Miséricorde; l'autre moitié, restant à la fabrique, sera employée à faire apprendre des métiers à des enfants choisis par le bureau d'administration, qui est invité de donner la préférence aux plus nécessiteux.

« Qu'en ce qui regarde la police desdites écolles, elle sera de la manière suivante :

« 1° Que le choix des maîtres appartiendra exclusivement au bureau d'administration de la fabrique, qui sera maître de les destituer et remplacer lorsqu'il croira devoir le faire ;

« 2° Que la conduite et inspection des écolles appartiendra au curé et à deux des administrateurs du bureau, nommés à cet effet par le bureau ;

« 3° Que les enfants ne seront admis auxdites écolles que sur le certificat du curé, qui en attestera le besoin;

« 4° Qu'il ne sera admis aucun enfant étranger à la paroisse si ce n'est du consentement du bureau, qui est prié de ne l'accorder qu'autant que cela ne pourra nuire à l'instruction de ceux de la paroisse;

« 5° Que s'il arrive de la part des maîtres quelques manquements ou difficultés, le rapport en sera fait par le curé et les deux administrateurs au bureau qui en sera le juge ;

« 6° Que les prix seront distribués à la fin de

Digitized by Google

« l'année par le curé, en présence du bureau et des « parents des donateurs, lesquels seront invités de « s'y trouver.

« Et encore sous la condition expresse, qu'arrivant « le remboursement desdits capitaux, soit en total « soit en partie, que le bureau d'administration sera « tenu d'en faire le remploy de suite de la manière « la plus avantageuse et de déclarer dans les con- « trats l'origine des deniers, afin de leur conserver « la même affection.

« M. le Curé et M. le Président sont priés, en pré- « sentant copie des présentes à Son Excellence Mon- « seigneur l'Archevêque Duc de Reims, de le sup- « plier de vouloir bien prendre cet établissement « sous sa protection et l'honorer de son approbation, « ne doutant nullement qu'il n'accorde cette faveur « à un établissement si anologue avec le zèle éclairé « et la bienfaisance qui caractérise toutes ses ac- « tions. « *Signé :* DABANCOURT, MASSON. »

Cette fondation, approuvée par Monseigneur Talleyrand de Périgord, Archevêque Duc de Reims, fut homologuée le 19 août 1782, par arrêt du Parlement.

En acceptant le don généreux de la famille d'Armancy, la fabrique se mettait dans l'obligation de construire les écoles ; elle possédait bien la maison rue des Telliers, louée au sieur Legrand, mais elle n'avait pas les fonds nécessaires pour l'exécution des travaux ; le zélé curé de la paroisse, M. Malherbe, sut les trouver en réponse au pressant appel qu'il fit à ses paroissiens (1).

(1) Dimanche 14 avril 1782.

En l'assemblée générale des paroissiens.

Monsieur le curé a représenté à l'assemblée que... après examen... il ne s'est point trouvé d'emplacement plus convenable à l'établissement desdites écolles que la maison appartenant à la fabrique, rue des Telliers, occupée par le sieur Le Grand, maître maçon, en ce qu'elle réunit l'avantage de la proxi-

Digitized by Google

Le 3 mai 1782, deux plans furent soumis au bureau ; celui « conçu et imaginé » par son Président, M. Canelle de Vuasigny, obtint la préférence, parce que, dit le rapporteur, « il est infiniment supérieur « au premier, en ce qu'il donne des classes isolées, « qui procurent un air courant, que l'on peut renou- « veller à chaque instant, et petite cour de derrière, « où l'on placera le puits et les commodités, la sup- « pression d'une conge, que le premier aurait néces- « sitée, et qui aurait occasionné bien des inconvé- « nients, surtout dans les neiges, joint à ce que l'on « peut conduire le peu d'eaux qui couleront dans « cette cour dans les commodités, ce qui en retirera « encore le méphitisme; qu'à la vérité ce plan occa- « sionnera une dépense de sept à huit cents livres « de plus que le premier, mais qu'étant question d'un « établissement public, destiné à y recevoir les pau- « vres enfants, bien plus susceptibles des impressions « du mauvais air dans un âge si tendre, il n'y avait « pas à balancer. »

L'école était destinée à recevoir 130 à 135 enfants : 50 à 55 dans la grande classe et 80 dans la petite classe; les travaux exécutés par économie (les matériaux livrés de première main par le bureau) ont été

mité de l'église, dans une rue peu fréquentée des voitures, à celui de l'économie dans la dépense et au vœu des fondateurs.

Que la construction de ces écolles occasionnera une dépense assez considérable que la fabrique n'est pas en état de faire, qu'à la vérité plusieurs personnes charitables de cette paroisse, voulant contribuer à un établissement si utile, lui avaient fait des offres d'y contribuer pour une portion, mais qu'il s'en faut de beaucoup que cela puisse suffire à la dépense que cette construction nécessitera; qu'il priait l'assemblée de prendre ces différents objets en considération.

L'affaire mise en délibération, les paroissiens connaissant toute l'importance de cet établissement, ont d'une voix unanime accepté les propositions cy-dessus, et prié Monsieur le Curé et Monsieur le Président de faire agréer aux donateurs toute leur gratitude et leur reconnaissance... a autorisé... à

Digitized by Google

gratuitement dirigés par le sieur Lecourt, charpentier, sur l'offre généreuse qu'il en fit ; — nos recherches pour connaître le chiffre des dépenses de construction sont restées infructueuses.

La cérémonie d'ouverture eut lieu le 1er mai 1783, le récit est raconté en ces termes au registre des délibérations :

« Le mercredy 30 avril 1783, l'on a carillonné les « cloches à midy et le soir, comme on le fait aux « plus grandes fêtes.

« Le jeudi 1er mai, toutes les cloches carillonnées « le matin, l'on a célébré à neuf heures du matin, « une messe solennelle du Saint-Esprit, à laquelle le « bureau d'administration et presque tous les parois- « siens, qui y avaient été invités par des billets, qui « avaient été distribués la veille, ont assisté; à la- « quelle messe M. le curé, au zèle duquel on doit « l'établissement desdites écoles, a fait un discours « analogue à la cérémonie, avec l'onction et l'élo- « quence qui luy sont ordinaires.

« La messe finie, le clergé de la paroisse s'est « rendu processionnellement, suivi du bureau d'ad- « ministration, et d'un très grand nombre de parois- « siens, aux dittes écoles où M. le curé a fait la bé- « nédiction après laquelle les Frères des écoles qui

accepter ladite donation et autres, à prendre ladite maison rue des Telliers pour y établir lesdites écoles, et de passer à cet effet tous contrats et autres actes que besoin sera... faire tout ce qui sera jugé nécessaire pour accélérer l'ouverture desdites écolles, et de s'arranger avec ledit sieur Legrand pour la résiliation du bail de la dite maison, à laquelle, lui présent, l'assemblée a consenty, s'en rapportant entièrement à la prudence et au zèle de Messieurs du Bureau pour les marchés à faire avec les ouvriers, même s'il le juge à propos, pour nommer un receveur, pour recevoir les aumônes des personnes charitables et bienfaisantes qui voudront bien contribuer à cet établissement, qui est d'une trop grande utilité pour ne pas espérer de la charité et bienfaisance des Paroissiens les fonds nécessaires pour le conduire à sa perfection.



Digitized by Google

« étaient présents en ont été mis en possession par « le bureau d'administration, pour autant de temps « qu'ils se conduiront de manière à mériter l'estime « et la confiance du bureau.

« Le portrait de M. d'Armancy, fondateur des- « dites écoles, qui s'y trouvait exposé, après avoir « attiré les regards de toute l'assemblée, a été trans- « féré dans la place d'assemblée de la paroisse, pour « y demeurer et faire ressouvenir les paroissiens de « la générosité avec laquelle lui et sa digne épouse « se sont volontairement dépouillés de leur vivant « d'un fonds considérable pour procurer l'instruc- « tion aux pauvres enfants de la ditte paroisse.

« Cette cérémonie touchante a été une vraye fête « patriotique pour tous les paroissiens. »

La lecture, l'écriture et le catéchisme étaient enseignés dans l'école de la paroisse Saint-Pierre par deux Frères de la doctrine chrétienne (1); une pension annuelle de 350 livres fut allouée à chacun d'eux; ils reçurent en outre 1600 livres pour l'ameu-

(1) Conclusions de la fabrique Saint-Pierre-le-Vieil.

1783, 7 mars. — Assemblée en l'hôtel de M. Canelle de Vasigny, président.

Sur les représentations faites par le sieur Calmé, marguillier, que la bâtisse des écoles chrétiennes pour les enfants des pauvres se trouvant presque achevée, il était nécessaire d'écrire à la Gouverne des Frères, pour faire venir deux sujets, et de prendre à cet effet des mesures pour traiter des conditions sous lesquelles les dits deux Frères se chargeront d'enseigner aux dittes écoles, qui doivent s'ouvrir le lundy de la Quasimodo.

Conclud :

Que M. le Curé, qui a pris beaucoup de parts à la fondation des dittes écoles, est prié de vouloir bien continuer ses soins pour leurs entières perfections, et qu'à cet effet il est invité de se charger d'écrire de la part du Bureau une lettre à Monsieur le Supérieur général des dits Frères, pour luy demander les deux Frères, et en même temps les conditions sous lesquelles les dits deux Frères se chergeraient de l'instruction de la jeunesse des dittes écolles, et d'envoyer à cet effet procuration pour traiter, pour d'après les réponses et procurations qu'il en recevrait, être référé sur le tout à la première assemblée du Bureau.

Digitized by Google

blement et les frais de voyage. Les Frères de la doctrine chrétienne ont été fondés par un chanoine de Reims, Jean-Baptiste de La Salle, dont nous connaissons tous l'admirable dévouement à l'instruction populaire; installés à Reims en 1679, reconnus en 1778 par le Parlement et le Conseil de ville, ils tenaient, à la fin du siècle dernier, alors que Reims comptait 30,000 habitants, cinq écoles gratuites (1): la première, rue de Contrai, dans leur maison conventuelle; — la seconde au Marché à la Laine, aujourd'hui rue de l'Avant-Garde, paroisse Saint-Hilaire; — la troisième, rue Perdue, paroisse Saint-Timothée; — la quatrième, rue de Thillois, paroisse Saint-Jacques; — enfin la cinquième, rue des Telliers, paroisse Saint-Pierre. Les cinq écoles furent fermées et vendues lors des troubles de la Révolution.

Le 25 thermidor an IV, les administrateurs du département de la Marne vendirent l'école Saint-Pierre à M. Florent-Simon Andrieux, négociant, et dame Marie-Louise Lasnier, son épouse. Le 30 septembre 1817, le bureau de charité ou de bienfaisance, présidé par le baron Ponsardin, en fit l'acquisition moyennant le prix de 4,000 francs, afin d'y établir l'école primaire de garçons du deuxième arrondissement, en vertu de l'ordonnance du roi, dont voici la teneur :

« Saint-Cloud, le 25 juin 1817.

« Ordonnance du Roi.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de « Navarre, à tous ceux que ces présentes verront, « salut.

(1) En l'année 1774, la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil comprenait 2,400 communiants et 800 enfants, soit ensemble 3,200 habitants; écoles, néant. *Archives de la Marne*, à Châlons, série G, archevêché de Reims, doyenné de la chrétienté. (*Note de M. Jadart*)

Digitized by Google

« Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat « entendu ;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« ARTICLE 1er.

« Les membres de charité du canton de Reims, « département de la Marne, sont autorisés à acquérir « des sieur et dame Andrieux, une maison sise à « Reims, rue des Telliers, pour y établir une école « primaire de garçons.

« ARTICLE 2me.

« Cette acquisition sera faite moyennant 4,000 fr., « prix, destination et aux charges, clauses et condi- « tions stipulées par la délibération du bureau de « charité, en date du 20 décembre 1816.

« ARTICLE 3me.

« Notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur est « chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Donné au château de Saint-Cloud, le 25 juin, « l'an de grâce 1817 et de notre règne le 23me.

« *Signé ;* LOUIS. »

Jusqu'en l'année 1880, les Frères de la Doctrine chrétienne donnèrent, rue des Telliers, l'instruction aux enfants du peuple, mais le nombre des élèves augmentant sans cesse, les constructions scolaires subissaient des améliorations considérables, notre école, vieille d'un siècle, devait être abandonnée.

En effet, d'après les récents règlements ministériels établis avec le concours des savants les plus autorisés : inspecteurs de l'instruction publique, professeurs, docteurs en médecine, ingénieurs et architectes, une école primaire doit comprendre :

Digitized by Google

Digitized by Google

FAÇADE sur la COUR d'entrée

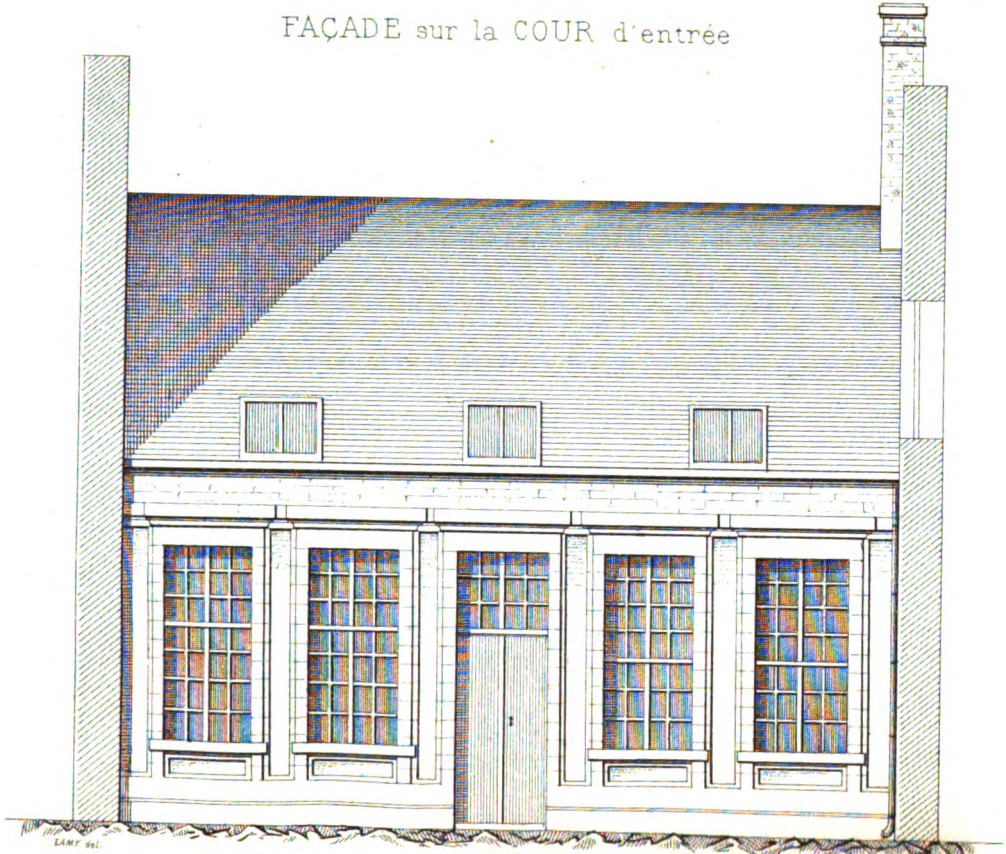

LAMY del.

Échelle de 0[m].04 p. mètre.

Digitized by Google

1° Un vestiaire distinct ou un vestibule pouvant servir de vestiaire;

2° Une ou plusieurs classes;

3° Un préau couvert avec gymnase et, s'il y a lieu, un petit atelier pour le travail manuel élémentaire;

4° Une cour de récréation et un jardin, partout où il sera possible;

5° Des privés et des urinoirs;

6° Un logement pour l'instituteur ou l'institutrice et, s'il y a lieu, des logements pour les adjoints ou les adjointes.

En outre, s'il y a lieu, pour les écoles de plus de trois classes :

1° Un logement de concierge;

2° Une pièce d'attente pour les parents;

3° Un cabinet pour l'instituteur ou l'institutrice;

4° Une pièce d'attente pour les adjoints ou les adjointes;

5° Une salle de dessin avec un cabinet pour dépôt des modèles;

6° Un atelier pour le travail manuel dans les écoles de garçons, ou une salle de couture et de coupe dans les écoles de filles;

7° Un gymnase.

Des instructions détaillées complètent ce règlement; résumons les principales : la superficie du terrain doit être calculée à raison de 10 mètres par élève, et ne pas être inférieure à 500 mètres; — chaque classe ne doit pas contenir plus de 50 élèves devant occuper, au minimum, 1 mètre 25 décimètres carrés de surface, la hauteur sous plafond étant fixée à 4 mètres pour le moins; le sol des classes doit être planchéïé; — l'éclairage unilatéral ou bilatéral, dis-

Digitized by Google

posé pour que le jour soit plus intense à la gauche des élèves ; — le chauffage, produit par des poêles à double enveloppe, entourés d'une grille de fer, et disposés pour assurer une ventilation convenable; enfin les tables-bancs, classées en quatre types de hauteurs différentes, suivant la taille des enfants, doivent être à une ou deux places, mais de préférence à une place.

Sur ces sages prescriptions, appliquées dans la mesure du possible, nous avons vu construire à Reims, depuis ces dernières années, de magnifiques groupes scolaires; leur nombre permettait d'aliéner l'ancienne école de la rue des Telliers; elle fut vendue le 28 septembre 1885, moyennant le prix de 18,500 fr.; une maison d'habitation sera élevée sur son emplacement.

Avant de livrer l'ancienne construction aux démolisseurs, nous en avons fait le relevé exact; en voici la description :

Le bâtiment, placé entre deux cours, comprend deux classes : l'une de $6^{m},12$ de largeur sur $7^{m},75$ de profondeur, l'autre de $4^{m},58$ de largeur sur $9^{m},75$ de profondeur; hauteur sous plafond $3^{m},93$; d'après le règlement actuellement en vigueur, ces deux classes ne pourraient recevoir que 65 élèves, chacun d'eux devant être assuré de 5 mètres cubes d'air. — Dans la seconde cour, à droite, cabinets d'aisances; à gauche, puits, bûcher, escalier conduisant au grenier. — Au milieu du mur de clôture, sur la rue, porte surmontée d'un motif, avec table disposée sans doute pour recevoir une inscription.

La façade fort simple, donnant sur la première cour, est de style Louis XVI, les encadrements des ouvertures sont en pierre d'Hermonville; un tambour de construction assez récente masque la partie cen-

Digitized by Google

Digitized by Google

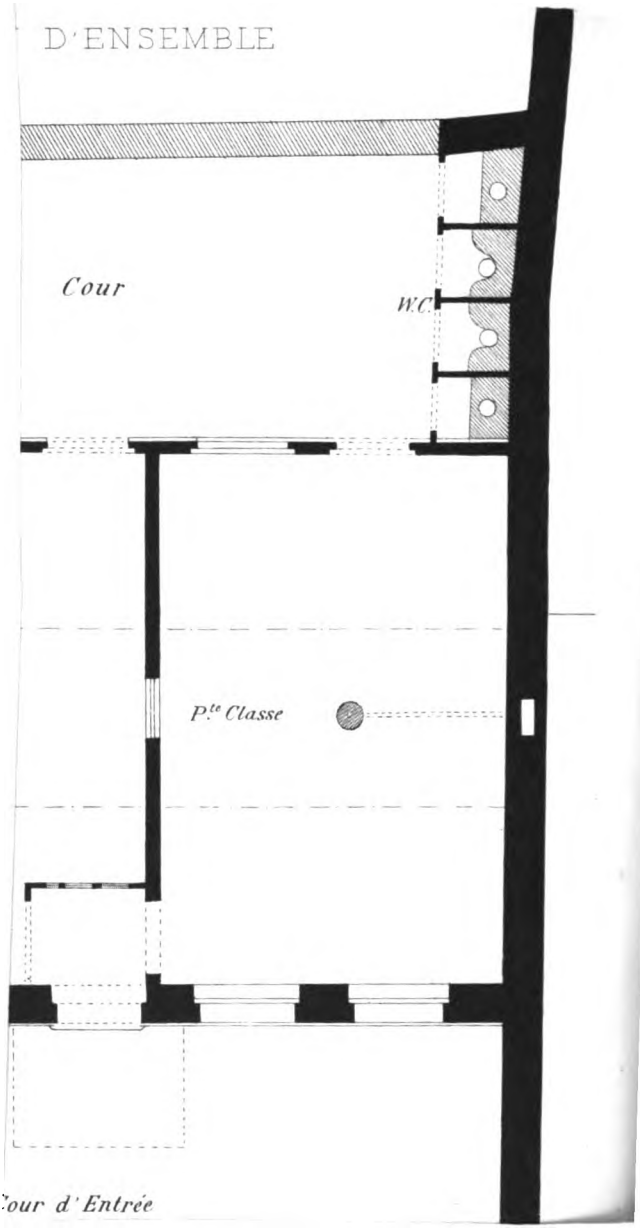


Digitized by Google

trale; les croisées, larges et hautes, assurent un bon éclairage et une parfaite ventilation; une corniche moulurée, en craie, reçoit le comble en chêne, comme les solivages; le sol du rez-de-chaussée est carrelé, la façade sur la seconde cour est un pan de bois; la porte et les croisées ont les mêmes dimensions que celles de la façade principale.

La surface totale, constructions comprises, est de 209$^{m}$,32; nous avons vu qu'on exige plus aujourd'hui, et c'est avec raison, car il est très important que les cours de récréations soient spacieuses et ensoleillées; cet avantage manquait à l'ancienne école de la paroisse Saint-Pierre; sous ce rapport surtout, nul ne songerait à la mettre en parallèle avec nos écoles modernes; toutefois, la comparaison permet de constater les progrès accomplis dans notre ville en un siècle de distance, et l'origine rappelle les bienfaits de cœurs généreux dont on aime à garder le souvenir.

Digitized by Google

# LES CLEFS D'ORTHEZ

## ÉPISODE DE LA VIE MUNICIPALE AUX XVII^me^ ET XVIII^me^ SIÈCLES

par M. Albert DURANT DES AULNOIS, membre titulaire.

## AVANT-PROPOS.

L'avenir d'une nation dépend trop souvent d'un homme. Quand le cardinal Richelieu devint premier ministre de Louis XIII, le pouvoir royal avait à lutter contre les trois ordres de l'Etat. La France manquait de force parce qu'elle manquait d'unité et de gouvernement. La grande pensée de ce règne fut de donner l'un et l'autre au pays; et Richelieu marcha droit à ce but, en brisant d'une main de fer tous les obstacles; la fortune fit le reste.

Rien ne put lui résister; ni le Parlement qu'il soumit par la destitution ou l'exil des récalcitrants en 1661, ni la noblesse dont il abattit la fierté et l'indépendance par la destruction de ses châteaux-forts les plus redoutés et par la décapitation de ses plus célèbres chefs, de Charolais, de Montmorency, du comte de Soissons, de Cinq-Mars et de tant d'autres (1626 à 1642); ni la famille royale qu'il terrifia par l'exil à Blois, de Gaston, frère du roi, alors héritier présomptif de la couronne en 1630, et le bannissement de la reine-mère, Marie de Médicis, qui mourut misérablement à Bruxelles en 1641, ni le tiers-état enfin,

Digitized by Google

moins puissant, mais plus tenace, qui finit cependant par être dépouillé de ses franchises.

Plusieurs villes fortifiées jouissaient alors d'une sorte d'indépendance locale : les corps de ville exerçaient la police dans leur enceinte, rendaient des ordonnances politiques, levaient des impôts et gouvernaient suivant les fors et coutumes ; les milices civiles, commandées par le lieutenant des habitants, avaient seules le mot de passe et la garde des portes et remparts.

Ces libertés ne pouvaient manquer de porter ombrage au Roi ; sa première entreprise contre cet ordre de choses eut lieu au mois d'octobre 1620, contre le Béarn, où le parti protestant tenait le pouvoir et semblait viser à une sorte d'autonomie. A l'improviste, Louis XIII pénètre en ce royaume où il prend au dépourvu les partis hostiles ; il est à Pau avant que les chefs protestants aient pu concerter la moindre défense et y proclame en plein Parlement la réunion définitive du Béarn à la France et le rétablissement du culte catholique en ce pays.

Non content de ce coup de maître, il part le lendemain au petit jour pour une destination inconnue et arrive brusquement à Navarrenx, qui était la principale forteresse du Royaume et, en quelque sorte, le boulevard du protestantisme.

*Les Clefs de Navarrenx.* — Aux portes de la ville se tenait le vieux gouverneur de Sales qui lui en présenta les clefs dans un coffre de fer ; sans autre forme le Roi les prit et, au lieu de les rendre après cet hommage, il les trouva bonnes à garder, et les remit à son capitaine des gardes qui s'empara aussitôt des portes au nom du Roy et en écarta la garnison. Sans souci pour les cheveux blancs de ce vieux

Digitized by Google

serviteur, il lui retira immédiatement le gouvernement du château et de la ville pour le confier au baron de Poyanne, homme tout à fait à sa dévotion. Cependant le vieux de Sales n'en révéla pas moins sur le champ, au Roy, le lieu secret où se trouvait l'ancien trésor des maisons de Navarre et d'Albret; il en fut récompensé par le titre de maréchal-de-camp auquel se trouvait attachée une gratification de 60,000 livres.

La ville de Navarrenx ne pouvait pas trop se plaindre de la façon dont le Roi s'était emparé de la place; car de tout temps elle avait été soumise à l'autorité royale ; aucune autre ville n'avait été si bien fortifiée.

Mais le procédé employé par le Roi était simple et expéditif; et Richelieu, qui avait le grand mérite de régler sa conduite non seulement par des vues neuves et personnelles, mais par un emploi judicieux de celles d'autrui, ne manqua point de s'approprier, en pareil cas, et de développer la politique de son maître.

*Les clefs de Reims.* — En 1641, le Roi prend le parti de se rendre à Reims, et les pièces publiées par M. Jadart, membre de l'Académie de Reims, dans le 75e volume des travaux de cette Compagnie, nous font connaître de forts curieux détails sur cet événement.

Le roi mande d'abord d'Abbeville, le 10 juillet de cette année, qu'il envoie a ses « chers et bien amez » Rémois, le Marquis de Rothelin, Mareschal de ses camps et armées « pour commander en son nom ce qu'il jugera utile pour le bien de son service. »

Et ce que le Marquis de Rothelin trouve le plus utile dans ce but, c'est d'avoir les clefs de la ville; cela ne faisait pas l'affaire des habitants, et leur Conseil répond « que les clefs des portes de la ville ne « seront délivrées audit sieur, attendu que M.

Digitized by Google

« d'Ugny, cappitaine, en est gardien d'une partie « et M. le lieutenant de l'autre. »

Le roi ne s'arrête pas à semblable refus; et fait connaître sa prochaine arrivée. Suivant l'usage, le Conseil s'en vient au-devant du Roi et lui présente, à titre d'hommage, les clefs de la cité. Louis XIII se montre sensible à cette démarche et, sans autre forme de procès, garde l'une des clefs et remet l'autre au lieutenant des habitants. Puis, sans perdre de temps, il fait rendre une ordonnance par M. de Rothelin, par laquelle il commet le capitaine Longuemare à la charge de capitaine des portes de la ville de Reims, et le capitaine du Mesnil-Serrant à celle de sergent-major.

Et le Conseil de ville se vit forcé d'enregistrer cette ordonnance sur son livre de délibérations.

*Les clefs de Troyes.* — Je tiens aussi de M. Carré, ancien professeur d'histoire au lycée de Reims, et notre ancien confrère, qu'à Troyes, Louis XIII et son ministre avaient atteint le même résultat d'une manière différente et fort habile.

Les habitants avaient été condamnés, pour je ne sais quel méfait, à une amende énorme qu'ils étaient hors d'état d'acquitter. Richelieu fait le généreux, reçoit des députations de la cité et leur accorde remise d'une partie de cette charge, moyennant l'abandon des clefs de la ville.

Orthez ne se laissa pas dépouiller aussi facilement de ses droits; c'est la ruse et non la force que Louis XIII employa cette fois; mais il ne réussit qu'à moitié dans son entreprise comme nous l'allons voir.

Digitized by Google

## CHAPITRE Ier

### LE BARON DE LAGARDE, GOUVERNEUR DU CHATEAU D'ORTHEZ.

La lutte, pour enlever à Orthez la garde de ses remparts, était déjà engagée lors du second ministère de Richelieu; elle avait commencé, en 1621, comme nous le verrons bientôt, par la nomination du baron de Lagarde au titre de gouverneur du château et de la ville d'Orthez.

Cette place était bâtie sur le versant d'une colline élevée; la crête était occupée par le château Moncade, ancienne résidence des rois de Béarn quand Orthez était leur capitale. Une tour en forme de bouclier en occupait le centre et dominait de sa masse imposante toute la campagne à plus de trente kilomètres à la ronde. Une enceinte de hautes murailles et de fossés ayant jusqu'à 15 mètres de profondeur du côté de la ville, complétait son système de défense. On y pénétrait par un pont-levis jeté du côté de la ville qui était séparée du château par un petit terre-plein.

La ville elle-même était ceinte de fossés profonds et de hautes murailles flanquées de tours.

Les remparts partaient du haut de Moncade à une petite distance du château, descendaient le long du marché aux porcs, passaient près de l'église, longeaient la promenade Lamoutête. Le gave de Pau, avec ses eaux tumultueuses et profondément encaissées, lui servait de défense dans sa partie basse; l'unique pont qui mettait en communication les deux rives du gave, allait se rétrécissant du côté de la ville comme l'indique l'ancien appareil de pierre jaune qu'on distingue parfaitement sous les voûtes des

Digitized by Google

petites arches; car la partie en pierre dure avec son parapet a été appliquée plus tard contre l'ancien pont, à droite et à gauche, pour l'agrandir, et c'est un travail plus moderne. Une tour élevée qui subsiste encore au milieu du pont formait comme une redoute avancée qui se reliait à la place. L'enceinte, après avoir suivi quelque peu les bords du gave, remontait du côté de la place actuelle de la mairie et longeait le marché aux bestiaux en montant vers Moncade, elle se continuait au droit du château, mais se trouvait, sur cette partie, dégarnie de tours.

Les rois de Béarn avaient naturellement toujours conservé le droit de tenir garnison dans le château Moncade et d'y mettre un gouverneur, mais la ville avait conservé son indépendance communale. Elle avait une milice bourgeoise qui gardait les remparts et les portes sous le commandement et l'autorité du baïle ou maire nommé par les habitants.

Elle percevait des impôts pour son compte, et en disposait dans l'intérêt commun, elle avait sa police et sa juridiction municipales.

Il n'était pas aisé d'enlever aux habitants ces précieux privilèges qu'ils tenaient de la libéralité de leurs anciens rois, et qu'ils trouvaient consacrés dans leurs antiques fors et coutumes. Et le sire de Brassalaye, qui gouvernait à l'avènement de Louis XIII, le château d'Orthez avec la loyauté d'un ancien partisan d'Henri IV et l'austérité d'un huguenot, n'était pas homme à se prêter aux abus de pouvoir. Louis XIII s'empressa de le remplacer par un de ses partisans, et pour se rendre en même temps favorable le parti catholique qui commençait à prendre une grande influence, il porta son choix sur un seigneur catholique, le baron de Lagarde.

Ce fut le 10 juillet 1621 qu'il fit son entrée à Orthez

Digitized by Google

et notifia aux habitants sa nomination comme gouverneur non seulement du château, mais de la ville.

A cette nouvelle, il se produit un grand émoi ; les jurats sont convoqués et délibèrent que M. de Brosse et un autre jurat seront invités à se rendre près du baron de Lagarde et à le saluer en qualité de gouverneur du château seulement, par manière de protestation.

Cette réserve est des plus mal accueillie par le baron, et pour répondre à cette manifestation sur le champ, il réclame à la ville un ameublement neuf et complet, comme don de joyeux avènement.

Dès le 12 juillet, on en réfère au seigneur de Poyanne, gouverneur de Navarrenx, objectant que la ville n'a jamais subi pareille charge. Le château était, en effet, demeure royale et le mobilier était la propriété du Roi, ce qui n'empêcha pas le baron de persévérer dans ses exigences. Le 14 août, nouvelles instances de sa part et nouveau refus de la ville, et, pour surcroît, le 12 septembre 1621, il enjoint au Conseil de la ville de ne plus rendre à l'avenir d'ordonnances politiques que de sa part et de celle des jurats.

Jamais aucun capitaine ou gouverneur du château, ses prédécesseurs, n'avaient eu connaissance des affaires de la justice et de la police d'Orthez, et par suite les jurats décidèrent qu'il n'y avait pas lieu de rendre les ordonnances au nom du gouverneur, ce qui eût été reconnaître son autorité. On le pria donc de se désister de sa demande.

Toutefois, disent les jurats, « s'il fait apparaître « patente du Roy, il sera déclaré qu'on a bonne « volonté d'obéir à Sa Majesté et autres supérieurs « de justice. » Cette réponse était fort habile ; elle subordonnait la décision de la ville à l'enregistrement de la patente par le parlement de Pau, dont

Digitized by Google

l'attachement aux vieux fors était notoire; et dans ce pays les fors étaient plus que le Roi lui-même. A la première page, on racontait comment l'un des premiers souverains du Béarn avait été poignardé en plein Parlement pour ne pas les avoir respectés; c'est un curieux avertissement plein de fierté et de hardiesse.

Il y avait donc une singulière audace à dire au Roi qu'il y avait au-dessus de lui des supérieurs de justice, et je doute qu'à cette époque on eût trouvé ailleurs un langage aussi indépendant; les habitants d'Orthez avaient, il est vrai, bonne confiance que semblables lettres patentes ne seraient jamais enregistrées, parce que le Parlement de Pau avait fort à cœur les priviléges du pays.

Comme la force ne suffisait pas à vaincre la résistance, le gouverneur fit appel à la ruse; le lendemain il prévint les habitants qu'il avait besoin de tout le château pour loger les troupes, et qu'il ne pouvait plus en affecter aucune partie comme prison pour les habitants et les soldats qui encouraient quelque peine. Il somma donc les habitants de fournir en ville un autre emplacement pour cet objet. Ce n'était qu'un prétexte pour parvenir à ses fins; il avait la secrète pensée d'exiger le droit d'entrer en ville à son gré pour le service de la prison. Les jurats, qui ne se méfiaient pas de cette intention, lui offrent aussitôt la tour du pont du gave avec un petit cachot, et une petite loge qui se trouvaient près du pont pour servir de prison, tant à la cour de M. le gouverneur qu'à celle des jurats. Le gouverneur accepte sans difficulté; c'est que la tour du pont renfermait l'une des principales portes de la ville; mais il observe qu'ayant besoin d'avoir l'accès de la prison tant le jour que la nuit, il faut lui confier les clefs des por-

Digitized by Google

tes extérieures; il demande encore un mobilier complet pour les prisonniers, sans compter les fournitures journalières et les réparations nécessaires.

Les jurats supplient aussitôt le gouverneur de renoncer à ses demandes qui les émeuvent et les troublent. D'un air hautain, il leur répond « qu'il a besoin de tout ce qu'il demande, et qu'on doit le lui bailler. »

C'était un peu se moquer des gens; les jurats le lui rendent bien le 13 octobre 1621, en décidant qu'il sera seulement accordé au gouverneur pour le service de la prison, deux livres de chandelles et deux charretées de bois « sans que cela tire à conséquence et sauf à se pourvoir devant Sa Majesté. »

On comprend bien que deux livres de chandelles et deux charretées de bois ne devaient pas, en effet, tirer à conséquence, et que le gouverneur n'avait pas lieu d'être satisfait de cette maigre offrande.

Aussi, dès le 15 novembre 1621, ne trouve-t-il rien de mieux que de menacer les habitants d'une garnison : « les gens du parti contraire au Roi ont le pro-« jet, dit-il, de se jeter sur le Béarn et principale-« ment sur la ville d'Orthez, et il serait urgent de « mettre garnison pour garder la ville dans le serment du Roi. »

A cette époque, ce n'était pas une bonne fortune que d'avoir une garnison; c'était souvent une calamité, parce que les soudards ne se contentaient pas d'être entretenus aux frais de la ville, mais ne se faisaient pas faute de piller et de rançonner les habitants quand ils ne se soumettaient pas sans murmure. Aussi les jurats se hâtent de députer deux d'entre eux près de M. de Poyanne pour qu'il ne leur soit pas réservé un si triste sort sans le commandement formel du Roi.

Digitized by Google

Mais les habitants n'étaient pas au bout de leurs soucis; à peine avaient-ils rejeté une demande du gouverneur qu'il en surgissait une autre. Que voulez-vous? Ils ne voulaient pas livrer les clefs de leur chère cité. Et le 10 décembre même année, ils recevaient l'injonction de réparer à leurs frais les remparts.

Les pauvres habitants étaient bien marris; le sieur de Poyanne les condamna d'abord à toutes les réparations demandées, puisque les murs leur appartenaient, ce qui ne les exempta pas de recevoir une garnison. Ce fut sans doute pendant ce temps que le sieur Momas confia momentanément, au commandant de la garnison, les clefs de la ville pour la bonne garde de la place ; et nous verrons plus tard toute l'importance que prit ce fait accidentel ; le sieur Momas était d'ailleurs tout dévoué au gouverneur.

Quand la garnison fut supprimée, les clefs de la ville rentrèrent en possession des habitants et la querelle se ralluma avec plus de violence qu'auparavant.

Les jurats, en 1636, ne craignirent même pas d'arguer de frauduleuse la commission du baron de Lagarde. Dans la requête qui précédait sa nomination, il ne demandait, en effet, que le titre de gouverneur du château et enfin la commission portait que le baron de Lagarde était nommé gouverneur du château et de la ville d'Orthez. Il y avait donc une différence entre la demande et la nomination ; et « les « jurats soutenaient que le mot ville d'Orthez avait « été subrepticement ajouté après coup et que, d'ail- « leurs, le baron de Lagarde ne devait jouir du titre « de gouverneur que de la même façon que le sieur « de Brassalage, son prédécesseur.

« Or ce dernier s'était toujours contenté du titre de « gouverneur du château; et les jurats sommèrent « d'ailleurs le baron de faire viser et vérifier sa com-



Digitized by Google

« mission par la Cour de Pau, conformément aux fors « de Béarn. »

Furieux de cette résistance, le baron convoque le 8 octobre 1636, les sieurs de Guilhemme, d'Arnaudat et de Laborde, jurats, dans le couvent des pères Capucins qui se trouvait rue Moncade, non loin de l'enceinte du château (1). L'entretien, dont les détails sont consignés dans une requête des habitants et dans un procès-verbal de délibération de la commune, fut des plus orageux: « Comme les jurats « avaient quelque peu tardé à se rendre au lieu du « rendez-vous, le baron de Lagarde les accueillit, dit « la requête, avec beaucoup de rigueur, donnant à « l'un un démenti, appelant l'autre coquin, insolent; « mais le pire est qu'il mit la main sur le premier « jurat, et lui donna une secousse si rude sur son « estomac qu'il lui emporta du coup une grande « pièce de son pourpoing, qui est une injure qui « aurait causé assurément quelque émotion (2) dans la « ville, si la prudence des jurats n'eut arrêté le peu- « ple, et dans sa colère, il se déclare même fort mécon- « tent des quelques soldats fournis par la ville pour « son château et fit grief aux habitants de ne pas les « avoir armés, comme il convenait. »

Pour combler la mesure, le baron rend une ordonnance interdisant aux habitants de sortir de la ville sans un congé, à peine d'être déclarés criminels de lèse-majesté et de voir leurs biens confisqués. Le crime de lèse-majesté n'emportait rien moins que la peine capitale.

Ce défi jeté à la population n'obtint pas le résultat

(1) Il existe encore des restes importants de ce couvent. L'église a été transformée en grange; mais le cloître avec sa galerie couverte est bien conservée.

(2) Ce mot signifie trouble.

Digitized by Google

qu'en espérait le baron, et ne fit que rendre la résistance plus acharnée. En conséquence, le premier novembre 1636 se tient, à la maison commune, une assemblée extraordinaire des jurats à laquelle sont adjoints les députés de la ville et les principaux notables; et on prend solennellement la décision suivante :

« A esté arrêté par unité de voix que les sieurs de « Guilhemme et de Laborde, jurats, de Lapinade, « de Salinis, de Vespalie et de Baure se transporte- « raient de nouveau à Navarrenx (siège du tribunal « de Béarn) pour se plaindre, au nom de la commu- « nauté, de la susdite injure (voies de fait contre les « jurats), et supplier, très humblement, le sieur de « Poyanne (président du tribunal pour le Roy et « notre pays) de nous rendre la justice accoutumée, « et, en cas que ledit sieur de Lagarde fit aucune « demande au seigneur touchant les clefs de la ville, « lesdits sieurs jurats sont chargés de s'en défendre, « de supplier moudit seigneur de vouloir maintenir « au droit de poon (possession) qu'ils ont de garder « lesdites clefs et commander les armes comme font « les autres jurats de Béarn, comme aussi ils sont « chargés de se plaindre de l'information susdite « contre ledit sieur de Lagarde; pour le tout, estre « poursuivi aux dépens de la communauté et pour « faire scavoir audit sieur de Lagarde, et l'en prier « de se trouver demain à Navarrenx; pour débattre « chacune des parties, leurs prétentions par devant « le S^r^ de Poyanne; furent commis les S^rs^ de Min- « vielle, juge, de Baure, etc.

« Le 4 novembre, les délégués rendent compte de « leurs démarches à la municipalité. Ledit S^r^ de « Poyanne leur a, disent-ils, rendu de favorables « témoignages de son affection à nous rendre sa jus-

Digitized by Google

« tice accoutumée, mais que, néanmoins, il n'avait « aucune nouvelle de la part de M. de Lagarde, et « qu'ainsi, si le Sr de Lagarde s'adressait à lui, il ne « serait rien fait au préjudice de la ville, qu'il les « fairait advertir de toute chose, qu'il ne trouvait pas « mauvais qu'on se pourvoye au sujet de l'informa- « tion devant le juge ordinaire.

« Accepté par la pluralité des voix, que pour ce « qui regarde les clefs et la garde de la ville, on « continuerait à se pourvoir par devant M. de « Poyanne et, néanmoins, lesdits jurats se maintien- « dront en la possession des clefs et garde de la « ville, et commanderont aux armes d'icelle jusqu'au « temps que mondit Seigneur en aura ordonné et « pour le regard de l'information faite par le S. Juge « et publication de l'ordonnance par ledit sieur de « Lagarde, contrairement aux privilèges de la ville et « liberté des habitants, il en réfèrerait au parlement « pour le faire détruire et casser. »

En attendant le résultat de leur appel au parlement, les jurats trouvèrent expéditif de s'adresser à M. de Grammont, lieutenant du Roy, pour obtenir le retrait de l'ordonnance qui menaçait gravement le droit de circulation des habitants. Il ne leur fut pas d'abord difficile de prouver que s'ils n'avaient pas armé les soldats fournis pour la garde du château, ce n'était pas leur faute. « Le Sr de Lagarde doit s'en « prendre à lui-même, disent-ils, d'autant qu'il a « pardevant lui toutes les armes, tant de la ville que « des particuliers, savoir celles de la ville par prest, « et celles des particuliers, en conséquence du désar- « mement général que Mgr le duc d'Epernon ordonna « lorsqu'il était dans le pays, et toutes les armes « furent portées au château où elles sont aujour- « d'hui ou y doivent estre et n'a été possible d'en

Digitized by Google

« retirer aucune de la main du S^r de Lagarde. »

Et c'était l'exacte vérité; ils auraient pu ajouter que le 16 novembre 1624, ils n'avaient pu recevoir convenablement par le même motif Mgr le duc de Grammont; « tous les mosquets et bandolières de la maison de ville avaient été empruntés par le gouverneur du château » qui ne les avait jamais rendus. Aussi ce grief est-il seulement écarté; mais il est curieux de le voir relevé par le gouverneur avec une telle mauvaise foi.

Le 6 avril 1637, le S. de Grammont prend connaissance de la plainte des habitants et remet à plus tard sa décision.

Le 24 avril, les jurats sont mandés à Saint-Jean-pied-de-Port, pour sortir de la dispute qu'ils ont avec le baron de Lagarde.

Le 5 mai, leurs délégués exposent que le gouverneur du Roy, après les avoir entendus, avait ordonné qu'un commissaire se transporterait à Orthez par devant lequel tout le peuple s'assemblerait pour à son rapport estre fait justice.

Mais on ne manque pas de choisir le commissaire enquêteur parmi les gens à la dévotion du Roi; et le 29 mai 1637, le comte de Grammont rend enfin son jugement à Saint-Jean-Pied-de-Port « sans préjudice « aux droits des parties. Nous avons ordonné et « ordonnons que les jurats remettront ès-mains au « S. de Lagarde les clefs qu'ils ont ci-devant par « devers soy pour en user lorsqu'il sera sur les « lieux; dans les occasions prescrites, ainsi que nous « ordonnons pour le service du Roy et la sûreté de « la place.

« Et sur la désobéissance prétendue, nous y avons « pourvu ainsi que de raison. Et cependant, con- « damnons lesdits jurats aux dépens qui seront pris

Digitized by Google

« sur les deniers de la communauté. Et néanmoins « estant nécessaire qu'en l'absence du sieur de La- « garde et du sieur de Hachan, son fils, pourvus par « Sa Majesté, la garde des clefs soit commun aux « jurats de la ville qui en ont eu possession avant la « provision du Sr de Lagarde, nous avons ordonné et « ordonnons que les jurats de la ville garderont les « clefs en l'absence dudit Sr de Lagarde, et de haches « pour fermer les portes lorsque nous leur y ordon- « nerons pour le service du Roy et sûreté de la « place. »

Cette ordonnance accordait une sorte de satisfaction d'amour propre aux habitants, en leur reconnaissant le droit de garder les clefs de la ville en l'absence du gouverneur et de son fils ; mais le gouverneur, en les condamnant aux dépens, leur fit payer cher cette satisfaction ; en attendant le résultat de leur appel au Parlement, ce qui fut fait le 3 juin 1637, les jurats durent se résigner à remettre les clefs au gouverneur.

Le baron de Lagarde qui, décidément, n'était pas très scrupuleux dans le choix des moyens nécessaires à se rendre maître de la place, ne tarda pas à manifester l'intention de quitter momentanément Orthez avec son fils et de confier les clefs de la ville à qui bon lui semblerait.

Ceci passait évidemment les termes de l'ordonnance et, cette fois, le comte de Grammont donna raison aux jurats, mais ne voulut pas rendre d'arrêt à ce sujet, disant que sa parole leur suffisait.

En effet, le 18 juin 1637, le gouverneur et son fils, avant de partir en voyage, remettent les fameuses clefs aux jurats qui provoquent, le 21 du même mois, une assemblée solennelle pour délibérer sur leur garde.

Digitized by Google

« A la pluralité des voix, il fut décidé que les clefs « seraient incontinent mises aux crocqs et clous qui « sont dans la maison commune, dans la petite cham- « bre d'icelle où elles ont été constamment pour « demeurer là jusqu'à tant qu'il soit besoin d'user des- « dites clefs ainsi qu'il appartiendra. A la diffamation « de quoi, le S. Darnaudat, incontinent, a envoyé « chercher les clefs, et jetées sur la table de ladite « maison commune, et par tous lesdits jurats ont été « portées au haut de ladite maison et mises auxdits « crocqs et clous accoutumés. »

Ici ne finit pas, comme on pourrait le croire, l'histoire des clefs d'Orthez. Le Béarnais soutient ses droits tant qu'il lui reste un espoir de les défendre. De nos jours encore, plutôt que de céder un sillon de ses champs, il dépensera en plaidoiries et procédure sa terre, sa maison et jusqu'à son troupeau.

Le gouverneur du Roi avait aussi compté sans le parlement de Pau, gardien des fors et coutumes, devant lequel les jurats appelèrent comme d'abus. Leur espoir ne fut pas déçu et, par arrêt du 23 mars 1638, la Cour du Parlement cassa les lettres d'investiture qui nommaient le baron de Lagarde gouverneur de la ville.

C'était une satisfaction légale; mais que pouvait le Parlement contre l'autorité du Roi ?

## CHAPITRE II.

### LE BARON DE HACHAN.

En 1651, comme il fallait donner un successeur au baron de Lagarde, le Roi nomma le baron de Hachan, son fils, au même titre de gouverneur du château et

Digitized by Google

de la ville d'Orthez. Aussitôt les jurats en appellent devant la Cour qui leur avait été autrefois si favorable en semblable occurrence, et ils en obtiennent un arrêt conforme à leurs désirs le 12 décembre 1651. Sans perdre de temps, les jurats s'en vont à Pau, devant le gouverneur, pour se plaindre des prétentions de M. de Hachan, et soutenir qu'il ne pouvait, par suite de cet arrêt, avoir, ni retenir les clefs de la ville, mais que c'était aux jurats d'en être les maîtres et gardiens ainsi qu'ils l'avaient été de tout temps. Sur ce, il leur fut répondu qu'ils aient à se pourvoir, si bon leur semblait, devant le Roi, et que, jusque-là les choses resteraient en l'état.

Les pauvres habitants avaient là un bon billet; le sire de Hachan le leur fit bien voir en les requérant de lui apporter, chaque soir, en sa demeure, les clefs des portes, tant qu'il ferait du château sa résidence, et en les sommant, en même temps, de réparer immédiatement les murailles et les portes à leurs dépens.

Il est d'ailleurs fort à remarquer que le gouverneur réclame des réparations à l'enceinte fortifiée chaque fois qu'il n'est pas satisfait; c'est la carte à payer avec laquelle il fait faire triste mine à ses adversaires.

« Sur quoy par unité de suffrage réponse lui fut « faite par exprès qu'il n'était pas gouverneur de la « ville et qu'il n'avait point le droit de lui demander « les clefs, ni se mêler des réparations de la ville « lesquelles les jurats ont fait jusqu'à présent le « mieux qu'il leur a été possible pour la sécurité de « la place et le service du Roy. »

La lutte ne tarda pas à prendre une autre forme ; les jurats trouvaient leur force et leur indépendance dans le suffrage même de leurs concitoyens qui les portaient au pouvoir; très attachés comme tous les Béarnais à leurs fors, ils savaient bien qu'en les dé-

Digitized by Google

fendant ils seraient soutenus par leurs concitoyens. Cette organisation ne pouvait que porter ombrage au souverain, et pour en affaiblir la force, il commença par introduire des officiers municipaux relevant directement du Roi dans le conseil de la ville.

Par un édit de 1690, enregistré au Parlement le 28 juillet 1690, le Roi crée un procureur de Sa Majesté et un secrétaire ou greffier près des jurats d'Orthez :

« Le peu d'ordre qui se rencontrait dans l'administration des affaires communes des villes et communes du Royaume ne procédait que des changements trop fréquents des magistrats, échevins, jurats et capitaines, attendu que leurs fonctions n'estant que pour un temps, ils se trouvent hors d'exercice avant que de pouvoir estre suffisamment instruits des affaires des villes et communes, n'estaient point chargés des papiers et registres d'icelle, les négligeant le plus souvent, et quelques fois même les divertissait et supprimait soit pour favoriser leurs parents et amis, soit pour tirer des profits d'icelle ou pour rendre leur ministère nécessaire.

« Nous avons par le présent édit perpétuel, irrévocable, créé, érigé et étably en chacune desdites villes et communes du Roy où il y aura maison commune un nostre conseiller Procureur de la ville et communauté et un secrétaire ou greffier aux mêmes fonctions.

« Pour par lesdits procureurs

« Tenir registre des oppositions concernant les octrois

« Connaître de l'administration des revenus

« Faire diligence pour recouvrement et emploi des deniers

Digitized by Google

« Assister à toutes les assemblées, et y faire toute « proposition

« Défendre toute réunion ou délibération hors « leur présence

« Les greffiers dresseront les procès-verbaux, et « tiendront les livres de compte et le cadastre.

« Les titulaires de ces charges en jouiront héré- « ditairement à charge d'obtenir pour les nouveaux « titulaires des lettres de provision. »

Dès lors les jurats cessent d'être les maîtres absolus de la ville, s'il plait au procureur de s'absenter ils ne peuvent plus délibérer.

Par la remise du cadastre, le représentant du Roi se trouve en état de connaître toutes les ressources de la ville ; de nouveaux impôts peuvent donc être frappés à coup sûr.

Ce n'est pas le seul résultat fiscal de cette mesure, car le Roi fait payer cher ces charges héréditaires ; le trésor en encaisse le prix ; sans oublier deux sols de plus par livre, tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le ciel, et qu'en pratiquant alors comme aujourd'hui en matière d'impôt le système des décimes, naturellement ce sont les habitants qui payent les nouveaux fonctionnaires. Aussi nous allons voir se multiplier ces charges nouvelles au profit du trésor, ce qui n'empêche pas le Roi d'offrir ensuite aux habitants de s'en exonérer par un rachat qui fera encore entrer des écus dans le trésor royal. C'est une période scandaleuse pour les finances de notre grand pays qui montre à quels abois le Trésor était exposé par une mauvaise administration de ses ressources.

Tout ce qui est électif déplaît d'abord au Roi, bientôt l'édit de 1692 gratifie d'un maire héréditaire les communes qui possèdent un maire électif « estant

Digitized by Google

« pas rétablis de leurs charges au suffrage des parti-
« culiers et n'ayant plus lieu d'appréhender leurs
« successeurs, les maires héréditaires, dit l'édit,
« exerceront leurs fonctions sans passion et avec
« toute la liberté nécessaire pour conserver l'égalité
« dans la répartition des charges publiques. »

Voici leurs principales fonctions qui nous montrent la progression des empiètements royaux :

Le maire convoque les assemblées et les préside,

Reçoit les serments des jurats,

Signe tous mandements de paiement,

Allume les feux de joye et porte les rôles et ornement accoutumés,

A droit d'entrée comme député aux Etat Généraux.

En même temps le Roy crée des assesseurs de maires qui auront voix délibérative et jouiront des mêmes avantages que les jurats pour avoir rang après eux, voulant que la moitié des jurats soient pris dans le nombre des assesseurs créés et que ces charges soient héréditaires.

Cet édit consterna les habitants qui n'étaient plus maîtres chez eux. Le pouvoir des jurats élus se trouvait en quelque sorte annihilé par les protégés héréditaires du Roy. Cet édit ne portait pas seulement atteinte à leurs droits municipaux ; il s'attaquait aussi à leurs droits politiques. La commune d'Orthez avait deux représentants aux Etats Généraux ; c'étaient les premiers jurats de chaque élection qui recevaient chacun pour appointement un tailluquet. On nommait ainsi une sorte de jeton de présence qu'on payait en espèces ; ce mot vient de tailluc (petit morceau de bois). Désormais l'un des deux députés ne procédait plus de l'élection parce que le maire héréditaire avait droit à un siége.

Digitized by Google

Pour adoucir la rigueur de cette mesure, le Roy s'attache généralement à désigner pour maire des hommes fort honorables et fort conciliants. A Orthez ce fut le noble Jean de Casalis, abbé Dosse, qui reçut l'investiture de cette fonction. J'ai lieu de croire d'ailleurs que Jean de Casalis n'était pas revêtu des ordres sacrés et qu'il était simplement abbé laïque.

Ce fut M. Darcher, conseiller procureur du Roy au Parlement de Navarre, qui procéda à son installation au milieu des jurats revêtus de leurs robes rouges. En voici le procès-verbal :

« Nous avons été reçus au bas de l'escalier par les « jurats, et estant entrés dans la Chambre du Conseil « en compagnie desdits jurats nous avons siégé sur « un fauteuil placé au bout de la table des jurats. « Lesdits jurats s'estant aussi assis sur les deux « bancs qui sont aux deux côtés de la salle, et les « autres personnes qui ont droit d'entrée et d'assis- « tance dans ledit corps de ville y estant, nous avons « fait faire lecture de l'édit.

« Nous avons installé M. de Casalis en la posses- « sion de ladite charge, l'ayant fait placer sur le fau- « teuil où nous étions assis, et à luy fait remettre les « clefs des archives et leurs délibérations.

« Après quoy nous nous sommes retirés, et ledit « Cazalis maire et lesdits jurats revêtus de leurs « livrées jusqu'à la porte de l'entrée de la cour de « l'hôtel de ville. »

Les années suivantes sont fertiles en créations d'offices par l'Etat et en rachat de ces offices par la ville.

22 octobre 1692. — La ville paye 1660 livres et 2 sols par livre pour le rachat de l'office de greffier héréditaire.

29 juin 1699. — La ville offre de racheter les fonc-

Digitized by Google

tions de gouverneur de la ville, mais y renonce en présence du prix.

1er février 1700. — Le Roi crée des lieutenants de police.

20 février 1700. — Ladite ville demande de racheter cette charge et celles de greffier du lieutenant.

M. Vidal, descendant d'une vieille famille protestante, offre 6000 livres de la charge de lieutenant de police. C'était le candidat des protestants. Aussi les catholiques s'en inquiètent et demandent au Roi la préférence.

Mais le Roi n'y consent que si la ville s'oblige à payer pour la racheter de cette charge et de celle de commis greffier 2,000 livres de plus et 2 sols par livres.

On prie le Roi de se contenter pour le tout de 6000 à raison de la pauvreté des habitants; mais n'ayant obtenu aucun adoucissement à ces conditions ils se résignent à payer le prix demandé, ce qui fut fait en juin 1700.

Le 7 juillet, même année, la ville offre encore pour le rachat des deux charges une somme de 600 livres, plus le remboursement de la finance faite, ce qu'on lui accorde.

Elle cherche en effet toujours à reconquérir son indépendance, et comme les finances de la France sont en désarroi, elle y arrive à coup d'argent.

Cependant les besoins deviennent de plus en plus pressants et le Roi finit par leur offrir, en 1701, de réunir même l'office de maire aux fonctions de jurats, moyennant le remboursement de la finance faite. La ville était épuisée et M. de Cazalis était un homme d'ordre; aussi les jurats décident de le conserver pour maire. Enfin le 9 août 1702, sous le gou-

Digitized by Google

vernement du successeur du baron de Hachan, le Roi crée les fonctions de lieutenant de maire et assesseurs, que la ville rachète le 12 juin 1703, moyennant 4,000 livres et deux sols par livre.

## CHAPITRE III

### LE BARON DE LONS, MARQUIS DE LESCUN.

Le 23 juin 1701, la commune apprend qu'elle est dotée d'un nouveau gouverneur du château et de la ville d'Orthez en la personne du baron de Lons, marquis de Lescun, et que ce dernier a remis à la Cour du Parlement de Pau ses lettres de créance pour les faire vérifier, datées du 14 mai 1701.

« Ces lettres portent pouvoir de commander dans « la ville le chasteau tant aux habitants qu'aux gens « de guerre qui y sont ou seront cy après établis en « garnison, faire tenir lesdits habitants en bonne « union et concorde et lesdits gens de guerre en bon « ordre et police, faire sévèrement chatier ceux qui « oseraient y contrevenir, et généralement faire or- « donner tout ce que le baron de Lons jugera estre « nécessaire pour le bien de nostre service, la sureté « et conservation des villes et chasteau sous notre « obéissance, le tout sous l'autorité de nostre cousin « le duc de Grammont, pair de France, car tel est « nostre bon plaisir. »

La dispute au sujet des clefs de la ville se ranime de plus belle. Les jurats exposent que le baron de Lagarde et son fils avaient dû se contenter du gouvernement du château d'Orthez et que ni luy ni ses successeurs n'avaient jamais obtenu le gouvernement de la ville, 24 juillet 1701. — Ils ajoutent que

Digitized by Google

depuis plus de cent ans il n'était point entré de soldats dans le château et que ce château ne subsistait lui-même que de nom, comme il résultait d'une lettre patente d'Anthoine, Roy de Navarre, qui venant à Orthez dut établir sa demeure chez M. Gachissain et l'ennoblit pour ce fait. Et que le baron de Lagarde n'a jamais pu y loger.

Cela nous explique en passant pourquoi M. de Grammont avait, dans son ordonnance si contestée, prescrit qu'en l'absence du Gouverneur et de ses fils les clefs seraient rendues aux habitants. Ce que le Roy voulait, c'était de pouvoir en cas de besoin disposer de la ville.

Aussi les habitants s'empressent-ils de supplier le Gouverneur du Roy d'accorder sa protection à la commune dans cette affaire où il s'agissait du salut ou de la ruine entière de la communauté.

Une exigence nouvelle devait mettre au comble l'exaspération des uns et des autres.

L'armée du Roy en Flandre venait de remporter une victoire que l'on voulut fêter avec solennité. Il n'y avait pas à cette époque de grande rejouissance publique sans un beau feu de joie.

Afin de régler le jour et le programme de la cérémonie, le maire se rend près du Marquis de Lons qui se trouvait alors à dîner chez l'évêque de la ville de Dax.

« Le maire et les jurats iront me prendre, dit-il, « dans ma maison à Orthez pour me conduire à « l'église, l'un des jurats me présentera le flambeau « quand il faudra allumer le feu. »

Pareille prétention ne s'était jamais vue et devait révolter le vieil esprit d'indépendance de tout Béarnais. Aussi le maire fit-il au marquis de Lons des représentations qui portèrent sa colère aux dernières

Digitized by Google

limites ; et il en serait venu à des voies de fait si par deux fois l'évesque ne l'avait retenu.

Un grand seigneur comme lui ne devait guère comprendre qu'un bourgeois eut tant d'amour et de respect pour ses libertés municipales.

Dès que le Conseil de ville eut connaissance de ces faits, il prit la résolution suivante : « Le Conseil de « ville ne manquera jamais au respect qu'il doit pour « tous ; mais cette prétention introduisant une nou- « veauté et méconnaissant la contenance, nous som- « mes au désespoir de ne pouvoir en user que comme « nous avons fait la dernière fois que nous allumâmes « le feu de joye. »

Et l'on se pourvoit devant le Roy.

## CHAPITRE IV

### ISAAC DE LONS, BARON DE LESCUN.

Sur ces entrefaites, mourut le marquis de Lons, et le Roi nomme à sa place Isaac de Lons, baron de Lescun, son fils, avec les mêmes honneurs, prérogatives et droits qui appartenaient à son père.

Isaac de Lons exige dès son arrivée que les jurats lui rendent visite en robe rouge. La ville répond par des conclusions pleines de dignité.

11 octobre 1707. — « Sur quoy nous déclarons ne « vouloir rien innover et voulant au contraire perpé- « tuer nos droits nous nous en tenons à ce qui est « contenu dans nos oppositions requérant M. de « Lons nous remettre l'arrest qui les juge.

« Et pour fortifier toutes ces raisons, nous ajou- « terons qu'outre que Mrs de Brassalaye et de La-

Digitized by Google

« garde n'ont jamais donné lieu à de pareilles con-
« testations par leurs prétentions, Monsieur le duc de
« Grammont n'a jamais exigé ces sortes d'honneurs;
« ils nous est même revenu que M. de Souvré ne
« l'exigea pas de MM. les jurats de Pau, nous savons
« de plus qu'à Bayonne, à Dacqs et autres endroits
« cela ne s'est jamais pratiqué. Et que si nous avons
« fait démarche de député lors de la naissance du
« Prince des Asturies vers M. de Lons, nous ne le fis-
« mes comme il en est justifié dans notre délibéra-
« tion et la lettre que nous eûmes l'honneur d'écrire
« à M. de Torcy, que pour ne pas retarder la joye
« que nous causait la naissance de ce prince, cela ne
« nous doit point préjudicier puisque de convention
« avec le baron de Lons cette démarche ne devait
« tirer à aucune conséquence.

« Qu'en tout cas nous nous en tenions à l'usage et
« que nous ne prétendons point nous en éloigner à l'a-
« venir, à moins que le baron de Lons ne nous pro-
« duise le jugement sur nos contestations et que le
« Roy et les Seigneurs de son Conseil n'en ayent jugé
« autrement.

« Que si nous avons enregistré les provisions du
« S. de Lons ce n'a jamais été qu'avec la réserve
« que le Baron de Lons nous remettrait ledit arrêt.

« L'estime, la considération et le respect que nous
« avons pour M. de Lons aussi bien que le désir que
« nous avons de vivre avec lui et de nous attirer
« l'honneur de sa bienveillance nous engagerait de
« nous relacher de nos droits, si nous le pouvions,
« sans nous attirer les reproches de la postérité; si
« ce relachement ne tirait à conséquence et si ceux
« qui lui succèderont n'acquéraient pas le droit de
« prétendre aux mêmes honneurs.

« A quoi le S. de Lons fait la réponse suivante :



Digitized by Google

« Le S. de Lons, gouverneur de la ville et chasteau « d'Orthez, est bien aise que l'esprit séditieux de Mes- « sieurs d'Orthez se manifeste en toutes occasions « et qu'ils démontrent que s'ils n'osent pas résister « aux ordres de Sa Majesté, du moins ils éludent « leur exécution par toutes les déclarations que leur « mauvaise volonté leur fournit.

« Aujourd'hui par une témérité sans exemple, MM. « du corps de ville osent présenter un mémoire et de « lui nier formellement la qualité de gouverneur « de la ville. Il parait même que par leur escryst que « le Roy a besoin d'exemple pour les graces qu'il a « la bonté de faire aux officiers qui ont eu l'honneur « d'estre à son service, et que parce que Messieurs « d'Orthez semblent prouver qu'il n'y a pas eu de « gouverneur de la ville Sa Majesté n'a pas l'auto- « rité de donner cette qualité à qui lui plait. Le S. « de Lons ne se met pas en peine.

« A Dieu ne plaise que le S. de Lons veuille intro- « duire des nouveautés et s'attribuer des honneurs « qui ne lui sont pas dus ; il n'a demandé qu'une « chose qui se pratique dans toutes les villes, comme « est aysé d'en justifier par tous les gens qui ont servi, « et une preuve qu'il ne demande rien que de fait « établi dans tous les temps, c'est qu'il demande « d'être traité sur le même pied que le gouverneur de « Navarrenx qui est le seul gouverneur qu'il y ait « dans cette province.

« Il n'y a pas des appointements attachés au gou- « verneur de la ville d'Orthez. Le sieur de Lons en « est bien fasché, mais c'est par cette même raison « qu'il est juste qu'il jouisse des prérogatives du titre « qu'il a. Le S. de Lons supplie donc trèshumble- « ment M. de S[t] Macary d'examiner cette affaire avec « sa justice ordinaire et de faire connaître à la cour

Digitized by Google

« l'esprit séditieux et la haute témérité de MM. du « Corps de la ville d'Orthez puisqu'ils osent par leur « dernier écrit vouloir borner l'authorité du Roy, et « que malgré les provisions obtenues par le S. de « Lons ils ne veulent pas présentement le reconnaître « pour le gouverneur de la ville.

« Mais il est inutile de tacher de gagner ces gens « là par la douceur, et M. de S[t] Macary doit, s'il « lui plait, faire connaitre à la Cour la conséquence « qu'il y a de punir sévèrement ces Messieurs et « que sans un exemple de rigueur il faut renoncer à « pouvoir establir aucune discipline en cette ville. »

M. de S[t] Macary était alors conseiller du Roi, commissaire et subdélégué général en Navarre et Béarn. C'est à lui que le maire et jurats adressent leur réplique.

« Ils disent qu'ils ne se sont point attirés ny par leur « conduite, ny par des paroles, ny en aucune autre « manière les expressions aigres et désobligeantes « dont le sieur Baron de Lons dans son mémoire. Les « répondants ne l'imiteront pas dans ses expressions « et ne s'éloigneront jamais des sentiments ni de la « modération qu'ils doivent au tribunal devant lequel « ils ont l'honneur de parler, c'est là leur caractère « et celuy de véritables magistrats qui doivent servir « d'exemple aux peuples qui sont soumis à leur au- « thorité.

« Comme cette modération n'est pas incompatible « avec le zèle qu'ils doivent avoir pour leurs intérêts, « les répondants ont cru qu'ils ne pourraient point « dissimuler la nouveauté que le baron de Lons vou- « lait introduire dans la ville d'Orthez contre l'usage « observé par ses prédécesseurs, et même par le « baron de Lons son père, pas un desquels n'a jamais « eu une prétention semblable à la sienne.

Digitized by Google

« Ils ne savent pas de quelle manière le dernier « Gouverneur de Navarrenx en a usé en semblable oc- « casion; mais ce qu'il aurait exigé des jurats ne « pourrait servir de préjugé. Outre que Navarrenx « est une ville murée et où il y a une garnison réglée « le Gouverneur faisait et destituait les jurats, comme « il le voulait.

« Le S. de Florès gouverneur de Lembeye et le « S. de Betbedet gouverneur de la ville de Nay n'ont « pas obtenu ce que le S. de Lons demande. »

La réponse du baron de Lons ne se fit pas attendre.

« MM. les jurats ne sont guère plus fondés à se « plaindre du premier memoire qu'ils le sont dans « la cause qu'ils défendent. Le S. de Lons dispute « sans aigreur n'y passion, et il n'a garde de se ser- « vir de mots injurieux contre qui que ce soit, à plus « forte raison contre une communauté avec qui il « désirait de vivre dans la douceur qu'on cherche « dans sa propre famille, mais MM. d'Orthez sous « l'apparence de certains termes respectueux enve- « loppent des traits bien différents contre le S. de « Lons. Car il faut nécessairement que ledit sieur soit « fol ou visionnaire pour exiger des choses que « MM. d'Orthez soutiennent être sans exemple. Si les « gouverneurs de Nay et Lembeye n'ont pas pu éta- « blir ce droit que le S. de Lons veut establir dans « Orthez c'est que les Gouverneurs de Lembeye et Nay « sont absolument d'une autre espèce, et la Cour saura « bien faire la différence. Quand le S. de Lons de- « mande à être traité sur le pied du gouverneur de « Navarrenx c'est qu'il ne connait dans la Province « d'autre gouverneur du même ordre que lui.

« Au surplus M. de Lons proteste que s'il ne s'agis- « sait que d'une affaire qui le regardat comme par- « ticulier et où l'authorité du Roy ne fut pas inté-

Digitized by Google

« ressé, il abandonnerait volontiers ses prétentions, « et que si MM. d'Orthez lui font l'honneur d'avoir « pour lui de la considération et de l'amitié, il a pour « eux toutes sortes d'estime et de bienveillance, et « qu'il ne sera jamais le premier à quitter de pareils « sentiments. »

La Cour ne dut pas se montrer complètement favorable aux habitants d'Orthez ; car nous voyons les jurats nouvellement élus en 1708, faire le 25 juillet, une visite sans costume au baron de Lons en présence de l'abbé son frère. Avec une galanterie sans pareille, le baron leur déclare qu'il ne demandait que leur cœur et les combla d'honnêteté ajoutant que s'il avait un quart d'heure à rester en ville, il leur rendrait leur visite.

Mais cette satisfaction n'est pas de longue durée, et sur l'avis du Roy qu'on leur doit rendre les mêmes honneurs qu'au gouverneur de Navarrenx, il convoque le corps de ville pour qu'il vienne en livrée lui rendre visite le 5 aout à 2 heures.

La ville répond que le baron de Lons s'était montré fort satisfait de la visite faite par les jurats nouveaux sans costume, et que le Corps de ville ne réitèrera pas sa visite.

C'est bien une autre querelle le 15 août même année, quand il est question de faire des réjouissances pour la prise de Tortose en Espagne.

15 août 1708. — On décide d'abord qu'il sera fait à travers la ville une procession solennelle pour remercier la Providence de cette victoire. Le baron de Lons veut « que le mayre prenne un cierge de la main du « marguiller et le lui aille porter à sa place et que « tout le Corps de ville en livrée l'aille prendre chez « lui, afin de l'accompagner à l'église pour assister « au té déum et qu'ensuite lorsqu'il sera question d'al-

Digitized by Google

« lumer le feu de joye le mayre lui présente un flam-
« beau pour l'allumer le premier et ensuite que le
« mayre et les jurats l'allumeront, se fondant sur
« l'usage établi de tout temps à Navarrenx. »

Jamais les jurats d'Orthez n'avaient subi de pareilles exigences ; c'était bon pour ceux de Navarrenx qui étaient nommés par le Gouverneur suivant son bon plaisir. Mais ils étaient d'une autre sorte et ne voulaient faire donner le flambeau au Gouverneur que par le valet de ville.

Pour ne pas troubler la fête, le baron de Lons renonce à faire arrêter le maire et se pourvoit en justice.

Mais la situation devenait intolérable, il fallait en finir, et le 8 septembre 1708 le Corps de ville prend enfin la délibération suivante, qui montre surtout la ténacité avec laquelle il sait défendre ses privilèges :

« Proposé par M. de Cazalis maire que le corps
« de ville voit avec douleur que depuis que M. de
« Lons fait les fonctions de gouverneur de la ville
« ledit corps est troublé par des contestations qui
« amènent tous les jours des prétentions nouvelles,
« qu'il est souvent obligé d'importuner Sa Majesté
« par des plaintes.

« Sur quoy il a esté arresté par unité de suffrages
« que le Roy sera très-humblement supplié d'ordon-
« ner que l'arrêt du 20 novembre 1696 sera exécuté
« sur la teste du S. de Lons ; et qu'en conséquence
« sa charge sera supprimée comme n'ayant pas 67 li-
« vres 10 sols de gage par l'Estat du domaine, d'au-
« tant plus que l'office du S. de Lons est inutile et
« que le chateau est abandonné depuis plus de cent
« ans.

Le trésor était à sec et la ville avait frappé juste mais il fallait y mettre le prix. Une offre de 6000 livres et 2 sols par livre est refusée le 3 avril 1709. La

Digitized by Google

ville les porte alors à 8000 livres et 2 sols par livre moyennant quoi elle devait jouir des honneurs et droits de la charge.

Enfin le 25 juin 1709 le Roi, en son conseil privé, ordonne que moyennant 9000 livres et 2 sols par livre les offices de gouverneur du Château et de la ville d'Orthez ensemble ceux de lieutenant de sa Majesté et de mayre fussent remis au Corps de ville.

C'est ainsi que les jurats rentrèrent définitivement en possession des clefs de la ville. La lutte avait duré 88 années, mais quand le corps de ville obtint gain de cause les temps avaient bien changé. Les protestants d'Orthez étaient écrasés et ne pouvaient plus défendre les armes à la main leurs croyances. Il n'y avait plus d'Etat dans l'Etat, le pouvoir royal était devenu trop puissant et trop fort pour être ombrageux. La place d'Orthez elle-même n'importait plus à la sécurité du royaume comme autrefois. Le délabrement de ses murailles et la plus longue portée des armes de guerre en avaient fait une place incapable de soutenir un siège. Cependant la commune fut heureuse d'être rendue à elle-même, et en reprenant la garde de ses clefs, il lui sembla recouvrer ses chères libertés que consacraient les vieux forts de Béarn.

(Cy finit l'histoire des clefs d'Orthez.)

Digitized by Google

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'étude qui précède s'appuie sur des documents originaux et inédits que j'ai recueillis en 1880 et 1884 dans les archives communales d'Orthez. A mon second voyage dans ce pays, M. Batcave, notre jeune savant béarnais, qui avait eu connaissance de la première partie de mon travail, m'a gracieusement et spontanément donné, pour les chapitres II et suivants, les dates de diverses délibérations sur lesquelles s'appuie la fin du travail. Je tiens à lui en exprimer ici tous mes remerciements.

## EXTRAITS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE VILLE D'ORTHEZ

I. Le dixième de Juilhet mil six cent vingt-un.

Propose que le sieur de Lagarde est arribé en ceste ville, lequel ayant été visité par le s^r^ Darregran et de Brosse jurats, led. s^r^ leur a fait entendre que le Roy ly a pourvu de la charge de Gouverneur de la ville et chasteau d'Orthez.

Sur laquelle proposition a esté arresté que le S Brosse et le... jurats sont conviés d'aller trouver ledit Gouverneur et de le saluer en qualité de Gouverneur du Chasteau.

II. — 12 septembre 1621.

Proposé que le Gouverneur du chasteau de ceste ville a fait dire aux juratz de cette ville qu'il tient et entend que lorsque les juratz feront par cy après des ordonnances politiques... lesd. ordonnances seront faites de la part du

Digitized by Google

S Gouverneur et des juratz sur laquelle demande lesd. juratz ont fait reponse qu'ils ly communiqueront au corps de ville et feront scavoir ce à quoy on ly doit tenir sur cette demande.

Sur laquelle proposition fust arresté par pluralité des voix que attendu que jamais aucun capitaine ou gouverneur dudit chasteau ses prédécesseurs n'ont eu cognaissance des afaires de la justice et police de ceste ville il sera prié de se désister de lad. demande, s'il continue la faire. Toutefois s'il faict apparaître patente du roy (contrôlée?) de le faire il sera declaré qu'on a cy bonne volonté d'obéir à Sa Majesté et autres superieurs de justice.

III. — 15 novembre 1621.

Le Gouverneur de la ville expose que les quelques gens de guerre du parti contraire au Roy ont délibéré de se jeter au présent pay et particulièrement sur ceste ville et que partant il (soutient) qu'il serait bon de pourvoir à ce qu'on remit garnison de gens de guerre pour garder la ville dans le serment du Roy.

Sur laquelle proposition a esté délibéré et arresté que deux du présent corps de ville sont députés pour aller trouver à Monseigneur de Poyanne lieutenant général de luy faire entendre ce qui a esté proposé par le Gouverneur, et s'il est possible luy supplier de nous (.....) de recevoir aucune garnison sans que le Roy le commande.

IV. — Le 14 novembre 1624.

A esté proposé que le S. le Pons, Jurat, arriva hier de Pau. Lui a rapporté que M. de Brossieret... qui sont aux Estats luy ont dit que Monseigneur le Comte de Grammont Gouverneur et lieutenant général doibt faire son entrée en nostre ville lundy prochain ou y demeurera jusqu'à mercredi, et partant il fault bailler ordre à le recevoir autant honorablement que faire se pourra.

A esté arresté que l'on se préparera pour la réception

Digitized by Google

de Monseigneur vu que la ville deffrayera et mondit seigneur et sa suite.

A esté proposé que Monsr de la Garde Gouverneur du chasteau avait emprumpté les mousquets et bondolières de la maison de ville lorsque Monseigneur de Gondrin vint en nostre ville, lesquels il n'a jamais rendu.

A esté arresté que deux jurats et deux députés sont commis pour aller présentement au chateau pour demander lesd. mosquets et en cas de refus qu'on se plaindra à Mons. Deyneu de Gramont et sont députés pour y aller les S. de Lannes de Naymet, jurats Abraham de Brossier et de Bonnecaze députés.

V. — Le 2 octobre 1636.

Le Gouverneur repond qu'il ne comptait point rendre n'y remettre entre les mains des jurats pour etre remis en la maison commune les mousquets qui appartenaient à la ville, mais que s'il faisait besoin pour le service du Roy il en pourvoirait et munirait les habitants de cette ville, et tous ceux qui se trouvaient dans le chateau, et pour les armes particulières des habitants qui ont été apportées au chasteau qu'il n'en y avait pas beaucoup, mais que celles qui pourraient servir il les fairait descendre de la tour où elles sont; ce qu'ayant fait il nous a fait dire qu'il y avait quarante-neuf arquebuses, montées à crosse, hormis dix qui sont sans bois, lesquelles il faut faire monter à la batonnée. Il n'a point donné de la poudre entre les mains des jurats pour la distribuer aux habitants.

VI. — Le sixième juin mil six cent trente sept furent assemblés en la maison commune de la ville d'Orthez les sr de Guillermer, du Thills, Darnaudat, de Casalis, de Brosses, de Laborde, jurats Bonaries, Cazalies, la Fourcade, Moinac, Floret.

Le C. de Grammont Gouverneur et lieutenant général représentant la personne du Roy en Navarre et Béarn.

Digitized by Google

Sur les requêtes présentées par le sieur de la Garde Gouverneur d'Orthez, pour l'exécution de nostre ordonnance du vingt et huitième mars dernier (1637) et la requête présentée par les jurats de ladite ville sur le subject de ladite ordonnance disons que le sieur de la Garde a esté pourvu de l'estat de capitaine du chasteau d'Orthez vaquant pour lors en la personne du feu sieur de Brassalay pour en jouir ainsi qu'avait fait son prédécesseur, et partant que Sa Majesté n'a entendu le pourvoir du commandement de la ville, ores que ceste clause eust estu insérée dans ses lettres par surprinses, puisque le sieur de Brassalay, ni ses prédécesseurs ne l'ont jamais possédée, comme il appert par leurs lettres et leurs aprovisions. Et ores que ledit sieur de la Garde eut pris la qualité de Gouverneur de la ville et chasteau, lesdits jurats n'ont pas eu le moyen d'en examiner les fondements d'autant qu'i n'a point fait viser ses lettres au Parlement appelez les intéressés comme il estait nécessaire suivant le fors, ny ne les a faist enregistrer, en sa maison de ville, de sorte qu'ils sont encore en estat de luy opposer la susdite obreption, ainsi qu'ils ont déja fait par leur requeste qu'ils ont présentée à la cour du Parlement et signifié audit sieur de la Garde.

En quoi ils sont d'autant plus fondés que ledit sieur n'a jamais possédé, n'y exibé aucune sorte de pouvoir n'y de commandement sur ladite ville, n'y sur les habitans d'icelle, lesquels ont faist diverses fois garde bourgeoise, sans recevoir aucun ordre de luy. Et se sont maintenus dans l'authorité que les règlements attribuent à tous les jurats de Béarn pour la Garde des villes, ains les habitants. Et la fonction des armes soubz l'authorité du Roy et seigneur Gouverneur et ont possédé les clefs de lad. ville. Quant au fond de la rébellion prétendue avoir été commise à l'exécution d'une commission particulière donnée le neufviesme octobre aux sieurs de la Garde et de... pour lever en lad. ville une compagnie de gens de pied et la mener au se-

Digitized by Google

cours de la ville de Bayonne ils prétendent avoir pleinement justifié leur obeyssance par devant le sieur d'Armandaritz commissaire député par nous qui a dressé son procès-verbal des hommes qu'ils présentaient pour dresser ladite compagnie, et partant lesdits jurats concluoient estre renvoyés par devant la Cour du Parlement pour la poursuite de leur opposition à la qualité de gouverneur de ladite ville et a estre déchargés de l'accusation de la prétendue rebellion. Après avcir ouy verbalement ledit sieur de la Garde et lesdits jurats qui ont persisté au faut de n'avoir jamais reçu aucun ordre de luy faisant la garde bourgeoise, non seulement en son absence mais aussi en sa présence. Au contraire que revenant de Bayonne il les avait loués de ce qu'ils faisaient une exacte garde, sans qu'il leur donnat le mot, ni aucun autre ordre, comme il accordait veu, lesdits requestes et autres piesses justificatives.

Nous avons ordonné et ordonnons sans préjudice au droit des parties que les juratz remettront es mains du sieur de la Garde les clefs qu'il eu si devant par devers soy pour en user lorsqu'il sera sur les lieux, dans les occasions présentes, ainsi que nous ordonnons pour le service du Roy et la sureté de la place.

Pour le regard de l'ordre de la Garde Bourgeoise Nous y pourvoirons ainsi que de raison lorsque nous adviserons estre nécessaire, et l'ordonnons. Et sur la désobéyssance prétendue nous y avons pourveu ainsi que de raison. Et cependant condamnons lesdits juraz aux dépens qui seront prins sur les deniers de la communauté. Et néanmoins estant nécessaire qu'en l'absence du sieur de la Garde et du sieur de Rachan son fils pourvus par Sa Majesté de la garde desdites clefs soit commise aux jurats de la ville qui en ont eu la possession, avant la provision dudit sieur de la Garde. Nous avons ordonné et ordonnons que lesdits jurats de la ville garderont les clefs en l'absence desdits sieur de la garde et de Rachan pour fermer les portes lors

Digitized by Google

que nous leurs y ordonneront pour le service du Roy et sureté de la place.

Fait à S[t] Jean Pied de Port le vingt neufviesme may mil six cent trente sept.

Ont signé : GRAMONT.
Et plus bas : LABLAT.

VII. — Le 3 juin 1637.

M. de Gran.

En telle sorte qu'après avoir luy ouy (S. de la Garde) il luy déclare de vive voix qu'il recognaissait que les juratz étaient fondés en la plainte qu'ils faisaient touchant l'addition qui se trouve en la copie de l'ordonnance expédiée dudit S. de la Garde auquel il déclara qu'il n'entendait point qu'il put establir aucun lieutenant en son absence et celle du sieur de Rachan son fils, n'y qu'il put laisser lesdites clefs en mains d'autres que lesdits juratz en cas d'absence de luy et du sieur de Rachan.

VIII. — Le 5 juin 1650.

Le Couverneur de Gramont leur dit qu'il importait pour le service du Roy de bien garder ceste place qui est fort importante, de laquelle attendant que M. de la Garde Gouverneur se revint pour en prendre le soing requis il leur fit commandement exprès de s'en saisir et la garder; pour cet effet que les jurats avec six soldats y allât par tour jusqu'à nouvel ordre.

IX. — Le 23 juin 1701.

Propose que le baron M. Lons a remis à la Cour ses provisions de Gouverneur de la ville et chateau d'Orthez qu'il a obtenues et desquelles il poursuit la verification.

Sur quoy a esté arresté qu'il n'y avait jamais eu Gouverneur de la ville, et ce mot de ville n'y ayant pu estre ajouté que par surprinse, ainsi qu'il se verifie par les provisions du sieur de Brassalaye qui n'estait que capitaine du chasteau, ce qui y a esté sy bien reconnu que le sieur de la

Digitized by Google

Garde, successeur du sieur de Brassalaye quoiquil ait fait glisser de mêsme dans ses provisions le mot de ville neanmoins le sieur de la Garde se contentoit du gouvernement du chasteau, et luy ny ses successeurs n'ont jamais fait aucune fonction de gouverneur dans la ville.

Le S. Lichigaray a esté depusté pour faire à Pau tous actes nécessaires.

X. — 25 juin 1709.

Le Roy en son conseil a ordonné et ordonne qu'en payant par lad. ville 9000 livres et 2 sols par livre led. office de Gouverneur du chasteau et ville d'Orthez créé par édit d'aout 1696, supprimé par celui de juin 1700 et retabli par autre de X dernier, ensemble ceux de lieutenant de Sa Majesté créé par le meme edit de X dernier seront remis au Conseil de Ville.

Digitized by Google

# MONNAIES DU MOYEN AGE

## TROUVÉES A REIMS EN 1885, PRÈS DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES

**Communication de M. Paul CONTANT, membre correspondant.**

Deux trouvailles importantes de monnaies d'or du moyen âge ont été faites, au mois d'août 1885, dans les fouilles occasionnées par la construction du passage que M. Poterlet a créé entre l'impasse Saint-Jacques et la rue de Vesle.

Toutes deux ont été entourées de mystère, et sont restées sans aucun profit pour la science.

La première était renfermée dans un vase que je n'ai pu voir et dont je n'ai pu connaître ni la forme, ni la matière.

Le nombre des pièces trouvées est également resté inconnu. Il est fâcheux qu'elle n'ait pu être étudiée dans son ensemble. Certainement quelques types, plus intéressants que ceux qu'il m'a été donné d'examiner, se seraient révélés. Trois exemplaires de types différents ont été offerts par M. Poterlet au musée de la ville de Reims :

Le franc à cheval de Jean II;

Le franc à pied de Charles V;

L'écu d'or de Charles VI.

Quelques pièces de ce dernier type, que j'ai pu étudier, pesaient quatre grammes et avaient été frappées, avant l'année 1387, à l'atelier de Tournai.

La seconde trouvaille, faite quelque temps après,

Digitized by Google

par un ouvrier, qui l'a soustraite, contenait, d'après ses déclarations, trois cent soixante-neuf pièces.

Il n'a pu en restituer que deux, qui sont des écus de Charles VI, d'ateliers et de types différents.

L'une porte comme légende, à l'avers : ✠ KAROLVS ⁝ DEI ⁝ GRACIA ⁝ FRANCORVM ⁝ REX. Dans le champ, l'écu de France surmonté de la couronne royale (un point secret entre les deux fleurs de lys supérieures) : R). ✠ XRC ⁎ VINCIT ⁎ XRC ⁎ REGNAT ⁎ XRC ⁎ IMPERAT. Croix à quatre branches. Le point secret se trouve sous la quatorzième lettre et indique l'atelier de Troyes. Cette pièce pèse trois grammes quatre-vingts centigrammes.

La seconde, identique comme type, porte sur les deux faces, à la fin des légendes, comme différent du monétaire, un sigle . Un point secret, placé sous la vingt-et-unième lettre, indique l'atelier de Châlons-sur-Marne. La pièce pèse trois grammes quatre-vingt-dix centigrammes.

Ces deux monnaies ont été frappées entre les années mil trois cent quatre-vingt-sept et mil quatre cent dix-huit.

Ces dates sont indiquées par leur poids.

En mil trois cent quatre-vingt-sept, le poids de l'écu a été abaissé. La taille, qui était avant cette époque de soixante au marc d'or, a été mise à soixante et un un tiers, et est restée sans modification jusqu'en quatorze cent dix-huit.

Le titre de l'or est très pur : 950 à 958 pour mille.

Cet or se paie dans le commerce 3 fr. 40 le gramme, ce qui donne à ces pièces une valeur moyenne de 13 fr. 25.

Les monnaies d'or royales de cette époque sont fort communes et se paient, dans le commerce de la curiosité, environ 15 francs.

Digitized by Google

Il est fort regrettable que ces deux trouvailles n'aient pu être étudiées complètement.

Des quantités aussi considérables renferment toujours des types rares, et, en tous cas, on aurait pu classer un grand nombre d'ateliers, et compléter des séries qui n'existent jusqu'ici entières dans aucun musée.

Il faut espérer que les possesseurs de trouvailles ne seront pas toujours aussi mystérieux et que nous pourrons avoir des occasions plus favorables d'examiner les documents que le sol de notre vieux Reims nous livre si souvent et si libéralement.



Digitized by Google

Digitized by Google

# DOM THIERRY RUINART

(1657-1709)

## NOTICE SUR SA FAMILLE, SON ORIGINE ET SES TRAVAUX

SUIVIE DE LETTRES & DE DOCUMENTS INÉDITS

*Tirés des Archives et de la Bibliothèque de Reims*

Par H. JADART, membre titulaire

REIMS

M.D.CCC.LXXXVI

Digitized by Google

*Nous sommes obligés de donner cette étude sur D. Ruinart, avec une pagination particulière, à cause de la table des noms qui la termine et qui lui est spéciale.*

Digitized by Google

# AU LECTEUR RÉMOIS

*La droiture dans la conduite et la sincérité dans les recherches furent les traits principaux du caractère des anciens Bénédictins de Saint-Maur, ces hommes fervents et exemplaires qui s'acquittèrent partout, avec une égale fidélité, avec un même désintéressement et un même zèle, de leurs obligations envers leur règle et de leurs devoirs envers leur patrie. Aussi ont-ils laissé en France un haut renom de vertu et de savoir qui, après un siècle écoulé, rend encore leur mémoire digne des hommages de la postérité.*

*La Champagne fut pour eux une terre privilégiée, une pépinière étonnamment féconde, d'où sortirent une pléiade d'érudits. Installés à Reims et dans les environs, aux premiers jours des réformes inaugurées au début du XVII^e^ siècle, ils possédèrent les célèbres abbayes de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, celles de Saint-Thierry et de Saint-Basle, le prieuré de Rethel, asiles de piété et de science où se recrutèrent souvent*

Digitized by Google

*les grands monastères parisiens. C'est de là que sortirent, entre tant d'autres, Jean Mabillon et Thierry Ruinart : le premier, Rémois de pays,* Remensis, *comme on disait autrefois ; le second, Rémois de cité,* Remus, *né dans la ville, de parents qui en étaient originaires. On ne doit pas séparer, écrivait D. Thuillier en tête de leurs œuvres posthumes, deux hommes, enfants de la même province, qu'une tendre et constante amitié avait si étroitement unis. C'est pourquoi il convient, après avoir honoré D. Mabillon dans son village natal en 1878, de retracer également à Reims les titres glorieux de D. Ruinart, sinon sur la maison paternelle que nous ne connaissons plus, du moins sur les murailles de l'antique monument, témoin de son enfance et de sa vocation. L'église Saint-Remi, où il fut admis comme novice, presque à sa sortie de l'Université, était naturellement désignée pour recevoir cette inscription commémorative.*

*Au surplus, l'heure est vraiment opportune pour raviver la douce figure de D. Ruinart, au moment où l'un des maîtres de l'érudition contemporaine étudie les Actes des premiers martyrs, pour en agrandir le cadre selon les nouvelles données de la critique. N'a-t-on pas revisé Grégoire de Tours, en rendant justice à son fidèle annotateur ? Ne vient-on pas aussi de remettre en honneur le pape des Croisades, Urbain II, dont le pieux Rémois écrivit scrupuleusement la vie ? Les œuvres de l'érudit vivent donc toujours autant que les mérites du religieux, et, à tous ces titres, il y avait urgence à lui décerner un témoignage de gratitude dans sa ville natale. Rien n'eût mieux répondu*

Digitized by Google

*au vœu et à l'initiative de l'Académie de Reims en cette circonstance, que de mettre au jour la correspondance entière et d'approfondir tous les ouvrages de D. Ruinart. La tâche serait longue et difficile à mener à terme avec nos seules ressources, car les précieux papiers qui renseignent sur ses travaux se conservent à Paris, où nous n'avons pu que glaner quelques pièces éparses. Toutefois, en les réunissant à d'autres documents extraits des archives de Reims, nous avons pensé pouvoir les présenter utilement à ses compatriotes ; nous les offrons, en premier lieu, aux souscripteurs du modeste monument, qui rappellera désormais à tous, aux Rémois comme aux étrangers, un nom justement honoré dans l'Eglise, une pure illustration de la patrie et des lettres françaises.*

H. JADART.

*Reims, le 13 Janvier 1886.*

Digitized by Google

« *Et hoc oro ut charitas vestra magis ac magis abundet in scientiâ et in omni sensu, ut probetis potiora, ut sitis sinceri et sine offensa.....* »

**Epist. B. Pauli ad Philipp., I, 9 et 10.**

Digitized by Google

# PREMIÈRE PARTIE

## NOTICE SUR DOM RUINART

### CHAPITRE Ier

#### ORIGINE RÉMOISE ET FAMILLE DE DOM RUINART

L'église collégiale et paroissiale de Saint-Timothée, consacrée au culte des premiers martyrs de Reims, était l'un des sanctuaires les plus vénérés de ce quartier haut de la ville que Mabillon appelait le quartier des basiliques ; située à mi-chemin entre Saint-Remi et Saint-Nicaise, contiguë à Saint-Martin qui recouvrait un caveau décoré de peintures antiques, voisine de Sainte-Balsamie où l'on montrait les ossements des confesseurs de la foi, c'était bien l'édifice qui convenait pour abriter l'enfance du futur antiquaire (1). Il y fut baptisé le

(1) Cette église a été détruite à la Révolution, sans qu'il en subsiste de traces. Son portail ouvrait sur la rue des Créneaux, à peu de distance de la fontaine surmontée d'une inscription à la mémoire de J. Godinot. Les détails sur les autres églises ont été consignés par D. Ruinart dans une description fort intéressante de l'ancien Reims, *Itinéraire d'Alsace*, Œuvres posthumes, t. III, p. 491 et *Abrégé de la vie de Mabillon*, p. 16.

Digitized by Google

11 juin 1657, comme le constate cet acte, qui n'est revêtu d'autre signature que de la marque du parrain :

Le unziesme jour du moys de juing mil six cens cinquante sept a esté baptizé Thiery Ruinart, filz de Mathieu Ruinart, la mère Catherine Bernart, le parin Thiery Gastinois, la marine Jacquette Gastinoys, le parin a seigné (1).

Ce nom de Ruinart, qui devait acquérir à Reims une si haute fortune, était porté au xv^e^ siècle par un foulon de drap, Collesson Ruynart ; ce bourgeois fut compris au nombre des seize Rémois envoyés par ordre de Louis XI à Arras, pour y infuser le sang français parmi les races flamandes (2). Nous retrouvons ce même nom porté au xvi^e^ siècle par des laboureurs de Beine, par des étaminiers d'Epoye et par des fabricants de Reims.

Le père du bénédictin, Mathieu Ruinart, fut mis, le 18 octobre 1638, en apprentissage chez un sergier, par sa mère, Symonne Harmonville, veuve d'Antoine Ruinart.

Devenu maître quelques années plus tard, il épousa Catherine Bernard, fille de Jean Bernard et de Claude Fetizon, dont il eut neuf enfants, deux filles et sept fils, parmi lesquels Thierry figurait au sixième rang. Le chef de cette nombreuse et active famille est qualifié tantôt *marchand*, tantôt *rouleur et retendeur de serges et estamines* ; il exerçait encore cette profession en 1672, et habitait alors dans la rue Sainte-Marguerite, quand il maria sa fille Marie à Claude Duval, en lui baillant 2,500 livres en deniers clairs, habits nuptiaux et sa part des frais du banquet. Ses affaires avaient prospéré ; il

(1) *Etat-civil de Reims*, registres de Saint-Timothée, 1657. — Le nom donné à l'enfant est celui d'un saint du pays rémois, disciple de saint Remi et fondateur de l'abbaye de Saint-Thierry, au Mont-d'Hor. *Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti*, t. I, p. 614.

(2) *Mémoires de Jean Rogier*, mss. de la bibl. de Reims, C. f° 230.

Digitized by Google

avait pu acquérir une maison dans le centre de la ville et agrandir ses propriétés de Beine et de Vaudesincourt. En 1675, il établit son second fils, Nicolas, et se l'associa pour neuf années en vue d'étendre son commerce d'étoffes *d'étamines, de droguettes,* et *de razes*. L'année suivante, Nicolas Ruinart épousait Barbe Misson, fille de Nicolas Misson et sœur de D. Pierre Misson, l'un des bénédictins de Saint-Remi avec lequel Mabillon était en correspondance (1).

Tel était le milieu où grandit Thierry Ruinart, animé par une vive et constante affection pour les siens dont il conserva un profond souvenir. Il avait un oncle chanoine régulier ; l'un de ses frères, Jacques, suivit comme lui une vocation religieuse : il était bachelier en théologie en 1687 et voulait se placer comme précepteur, mais Mabillon lui conseillait d'entrer à l'Oratoire. Sa correspondance n'indique pas ce qu'il devint, bien qu'elle soit remplie de renseignements sur les autres membres de la famille, notamment sur Nicolas Ruinart, qui était, en 1709, « grand garde des marchans ou fabriquans de Reims » et au sujet duquel Daguesseau écrivit deux lettres au bénédictin. D. Ruinart avait aussi, d'après les recherches de M. Bordier, une sœur religieuse à Braine en 1699, et deux nièces au couvent de la Merci-Dieu en 1708, tandis que l'un de ses neveux était novice à l'abbaye de Clairvaux (2).

(1) Nous avons groupé en appendice tous les documents d'état-civil, suivis d'un tableau généalogique auquel nous renvoyons le lecteur. Nos recherches ont eu lieu dans les archives publiques, mais la famille possède aussi des papiers intéressants et inédits.

(2) *Biographie Didot*, t. 42, col. 893. Les papiers de D. Ruinart au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fr. 19,666, contiennent plusieurs lettres de ses proches : l'une au fol. 5, signée *Ruinart*, est une longue dissertation sur des thèses théologiques ; — l'autre au fol. 292, datée de Sainte-Ménehould, fut écrite au béné-

Digitized by Google

Cette large contribution prélevée par les vocations religieuses, n'empêchait pas les autres branches de la famille de multiplier à Reims leurs nombreux rejetons. La mère de D. Thierry, Catherine Bernard, mourut à l'âge de 63 ans, et fut inhumée au cimetière de Saint-Denis, le 19 septembre 1685 (2); son père atteignit l'âge de 85 ans, et mourut dans sa maison de la rue du Barbâtre, appelée *la ville d'Amboise*, sur la paroisse Saint-Martin; ses obsèques y furent célébrées le 30 mars 1702, en présence de son fils Nicolas et de son gendre Claude Duval.

La maison où pendait jadis pour enseigne *la ville d'Amboise*, subsiste toujours au n° 171 de la rue du Barbâtre, vaste immeuble dont les dépendances atteignent la rue Ponsardin. Le propriétaire actuel, M. Grangé, nous a communiqué le contrat du 7 décembre 1666, par lequel Mathieu Ruinart en fit l'acquisition de de la veuve Simone Romain, moyennant 3,000 livres en louis d'or. La façade a conservé la corniche et les ouvertures du XVII^e^ siècle ; on remarque sous le chartil une petite porte du XVI^e^ siècle, surmontée d'un arc en accolade ; le corps de logis sur la cour est garni d'une corniche à modillons, mais il a été remanié à l'intérieur, où l'on remarque encore une belle plaque de style Louis XIV dans une cheminée du rez-de-chaussée. Cette maison n'est pas le lieu natal de D. Ruinart, mais elle

dictin par une de ses nièces ; elle y parle d'une lettre que D. Mabillon lui envoya peu avant sa mort.

(2) A l'occasion de cette mort, D. Germain écrivit à D. Ruinart deux lettres très affectueuses, datées de Rome les 15 et 17 octobre 1685 : « Je vous promets, lui disait-il, de continuer à prier pour madame votre mère, comme j'ay fait pour la mienne propre. Je la crois plus aise que vous et moy; sa vertu et sa persévérance dans le bien me suggère cette espérance. » (*En copie à la BB. de Reims*).

Digitized by Google

fut pour lui la maison paternelle, la demeure où s'écoula en partie sa jeunesse et où revint mourir son vieux père.

La descendance de cette honorable famille se continua par Nicolas Ruinart, neveu du bénédictin, qui épousa, en 1728, Marie Saubinet, et par leur fils, Claude Ruinart, qui épousa, en 1764, Hélène Tronsson. Ce fut lui qui, après avoir rempli diverses charges publiques, notamment celle de conseiller de ville, acquit en 1772 la seigneurie de Brimont et joignit au nom si respecté de sa famille celui de ce village, sous lequel une branche est maintenant plus communément désignée (1). Le fils de Claude Ruinart fut le vicomte Jean-Irénée Ruinart de Brimont, né en 1770, maire et député de Reims sous la Restauration, qui poursuivit jusqu'à la génération contemporaine la tradition d'honneur acquise à Reims par ses laborieux ancêtres. Le commerce des vins, celui des tissus, la défense et le soulagement des classes laborieuses, la bonne gestion des affaires publiques, voilà les titres des petits-neveux de D. Ruinart à la gratitude et à l'estime de leurs compatriotes (2).

(1) Commune rurale à 2 lieues N. de Reims, canton de Bourgogne. — Le domaine de la famille de Brimont est situé au bas et en dehors du village; la chapelle est ornée d'anciens vitraux ; le parc contient diverses sculptures gallo-romaines.

(2) *Mémoires historiques sur Reims*, par Lacatte-Joltrois, 3e partie, *Biographie rémoise*, fos 465 et 615. Mss. de la Bibl. de Reims. La famille Tronsson donna le jour à Louis Tronsson, supérieur de Saint-Sulpice, et à Tronsson du Coudray.

Digitized by Google

## CHAPITRE II

### VIE DE D. RUINART, SES RELATIONS AVEC D. MABILLON, SES TRAVAUX.

La vie de D. Ruinart fut celle du parfait religieux et s'écoula sans autres incidents que le travail en commun et la publication de ses œuvres personnelles. Nous ne connaîtrons jamais toute la part de collaboration qu'il apporta aux travaux de ses confrères, car cette tâche immense ne pourrait être révélée que par la mise au jour intégrale de la correspondance bénédictine. Il nous suffit de savoir que sa carrière lui permit d'associer son nom à celui de Mabillon, et de participer ainsi à la féconde activité de ce héros de l'érudition (1).

Né à Reims, comme nous l'avons vu, au mois de juin 1657, il fut élevé par ses parents dans les habitudes de piété et de vertu qui étaient la règle constante des anciennes familles. Son instruction ne fut pas moins soignée que son éducation : à l'âge de neuf ans, en 1666, il commença ses études classiques au collège de l'Université de Reims, dans cette maison des Bons Enfants, depuis longtemps chère aux Rémois et d'où était sorti Jean Mabillon quelques années plus tôt. Il parcourut avec succès le cours des humanités et fut reçu maître ès arts en 1674. Il était déjà à ce moment consacré au service de l'Eglise par la tonsure cléricale, mais

(1) Pour en donner un témoignage public, Mabillon voulut que le nom de D. Thierry fût ajouté au sien en tête des deux tomes des *Actes des Saints Benédictins* parus en 1701.

Digitized by Google

la vie séculière elle-même lui déplut, et il entra au noviciat des Bénédictins de Saint-Remi le 2 octobre de cette même année 1674. Sa vocation était précoce, car il venait à peine d'atteindre sa dix-huitième année, ce qui ne nuisit en rien à la maturité de ses résolutions et à leur persistance (1).

Il prenait l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Remi le 18 octobre 1674, et, bien que dans l'intervalle le noviciat eût été transféré à Saint-Faron de Meaux (2), il faisait sa profession au jour anniversaire de son entrée dans l'ordre, le 19 octobre 1675 (3). Il passa, tant à Meaux qu'à Lagny, deux années entières dans la pratique des exercices spirituels prescrits par la règle aux jeunes profès, et il fut envoyé ensuite à l'antique monastère de Saint-Pierre de Corbie, où Mabillon, lui aussi, avait séjourné dans sa jeunesse. Après avoir étudié pendant quatre ans la philosophie et la théologie au sein de cette retraite studieuse, il fut appelé à Paris en 1682 pour être attaché à Mabillon, et ne plus quitter Saint-Germain-des-Prés, le centre des études, le rendez-vous

(1) « Mundi vix sibi noti pertæsus, de sanctiori azylo, ubi innocentiam tutaretur, cogitare, monasterium S. Remigii adire, ut admitteretur omnibus precibus contendere... Cujus morum puritas et vitæ innocentia, fervens pietas, egregiæ animi dotes, ingenium acre, judicium ætate majus, qualis in adulta ætate futurus esset, satis portendebant. » D. Massuet, *Annales Ord. S. Benedicti*, t. V, p. XXXIV.

(2) Abbaye fondée au VII^e^ siècle par saint Faron, évêque de Meaux. *Gallia Christiana*, VIII, 1688.—*Les Moines d'Occident*, liv. IX, ch. IV et V.

(3) « Prioris ac monachorum utriusque monasterii conspirantibus suffragiis ad professionem facile admissus est die 19 oct. 1675. » Nous suivons la date donnée par D. Massuet et par D. Tassin, quoique le 3 octobre soit indiqué dans la 2^e^ *Matricule des profès de la congrégation de Saint-Maur*, Bibl. de Reims, p. 40.

Digitized by Google

des hommes d'élite de la congrégation de Saint-Maur (1).

Dès lors, il avait atteint la plénitude de sa mission littéraire, qu'il poursuivit durant vingt-sept années, sans démentir un instant sa ferveur religieuse et son admirable fidélité à la règle. Rien de plus touchant que ses premières relations avec Mabillon, telles qu'il les décrivit lui-même plus tard avec un naïf abandon : « Au commencement, dit-il, que j'eus le bonheur d'être auprès de luy, il crût qu'il étoit à propos que je m'appliquasse pendant quelque temps à apprendre la langue grecque, et pour ce sujet, il ne se contenta pas de donner luy-même tous les jours quelque chose de son temps à cela, comme il faisoit pour mes autres études ; il eut encore soin de faire venir au monastère un maître du dehors pour m'en faire donner des leçons. Mais je fus bien étonné, soit qu'il fit cela pour m'encourager, soit qu'il crût effectivement qu'il en pourroit profiter, de le voir venir luy-même assiduëment écouter ce Maître, lire à son tour l'auteur que nous voyions, en expliquer les phrases et les mots, et en rapporter les racines, comme s'il eut été effectivement un écolier. Il paroissoit pour lors sur son visage une certaine joie que je ne puis exprimer,mais qui étoit une marque sensible de la satisfaction que son cœur ressentoit dans cet exercice d'humilité (2). »

Les relations de disciple à maître engendrent aisément l'affection ; elle fut complète entre D. Jean et D. Thierry : « J'ai eu le bonheur, écrivait ce dernier,

(1) « Mabillonius magnæ spei juvenem quærebat quem in laborum partem vocare posset..... Egregiæ Ruinarti animi dotes, quas ex fama didicerat, animo statim cum obvenissent, hunc sibi dari studiorum socium et participem Superiores rogavit facileque obtinuit. » D. Massuet. *Ibidem.*

(2) *Abrégé de la vie de Mabillon*, p. 185.

Digitized by Google

d'avoir esté élevé dès ma jeunesse auprès de ce saint religieux et d'avoir esté prez de vint-six ans le témoin de toutes ses actions (1). » On devine tout ce qu'il résulta de cette heureuse intimité pour une collaboration si étendue et si profitable à la science française.

Si D. Ruinart n'ignora rien des recherches de Mabillon, il fut loin d'être le témoin de tous ses voyages; il ne l'accompagna pas dans les deux plus considérables, celui d'Allemagne en 1683 et celui d'Italie en 1685. Au cours de ces longues absences, la sollicitude de l'un à l'égard de l'autre fut très empressée et très tendre, leurs lettres en font foi (2). Comme pour dédommager le fidèle Thierry de son isolement durant les grandes explorations à l'étranger, ses supérieurs lui permirent de suivre son maître dans la plupart de ses voyages annuels en France, soit à Reims en de nombreuses circonstances, soit à Tours et à Angers en 1698, soit à Clairvaux en 1701, soit en Alsace et en Lorraine en 1696. Cette dernière tournée littéraire eut un tel charme pour D. Thierry qu'il tint la plume afin d'en décrire les résultats, et son *Itinéraire*, inspiré de ceux de Mabillon, peut être considéré comme l'une de ses œuvres de choix (3).

Que dirons-nous ensuite de ces longues et paisibles

(1) *Ibid.*, p. 5.

(2) Voir à l'Appendice la lettre de Mabillon datée de Turin le 5 avril 1685. — Il écrivait de Rome à Ch. Bulteau le 31 juillet suivant : « Je vous recommande toujours D. Thierri ; je suis marri de lui avoir donné quelque petit sujet de chagrin ; il doit être persuadé de ma disposition à son égard, encouragez-le toujours, je vous prie... ». — D. Estiennot écrivait de son côté à D. Ruinart: « Je ne sais pas ce que le P. Mabillon vous mande, mais je suis fort persuadé qu'il vous chérit, et vous devez l'être. » *Correspondance inédite...* par Valery, t. I, p. 88 et 92.

(3) *Œuvres posthumes*, t. III, p. 411.



Digitized by Google

périodes qui virent le studieux concours de ces deux associés sous les cloîtres et dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés? Leur assiduité dans l'étude des manuscrits n'eut de comparable que leur égale dévotion au cours des exercices réguliers et des offices liturgiques. L'un et l'autre avaient cette piété simple et forte des âges de foi pratique et sincère, fuyant l'ostentation et les apparences inusitées, recherchant ce calme de la conscience qui résiste à l'exaltation des sens comme aux troubles du cœur; il nous semble que l'on ne peut trop louer cette noble et franche piété, vraie fille de l'Evangile, au contact de laquelle notre siècle devrait se retremper. Aussi, dans les ouvrages de D. Ruinart, pas plus que dans sa conduite, on ne rencontre ni manifestation bruyante, ni crédulité puérile, ni défi hautain à ses adversaires. Il dut pourtant lutter du vivant de Mabillon, comme nous le verrons en parcourant ses œuvres, et lutter encore après sa mort pour maintenir la pleine intégrité de ses découvertes et de son caractère. Heureux et rare assemblage de vertus, qui permit au disciple d'avoir une personnalité tout en servant un maître! Le secret de cette élévation d'âme, c'est que le disciple, suivant le conseil évangélique, ne se mit point au-dessus du maître, mais qu'il s'efforça simplement d'en reproduire les qualités morales et devint ainsi parfait lui-même (1).

Le caractère de D. Ruinart offrait un mélange de douceur et de discrétion qui se retrouve dans ses ouvrages comme dans les habitudes de sa vie. Simple de mœurs, nullement aventureux, sincère jusqu'au scrupule, il

(1) *Non est discipulus super magistrum ; sed omnis perfectus erit, si sit sicut magister ejus.* Ce texte de S. Luc nous a paru si bien résumer le caractère de D. Ruinart que nous l'avons fait graver au bas de son monument à Saint-Remi.

Digitized by Google

n'avait pas l'expansion, la fougue de D. Germain ; il avait parfois l'âme triste, et Mabillon aimait à lui recommander souvent de se tenir gai, de se récréer, pour maintenir son esprit dans le juste équilibre des facultés intellectuelles (1). Mais jamais cette tristesse ne tourna à l'acrimonie, et son zèle fut tempéré comme l'état de son âme. Il semble que pendant sa vie comme après sa mort, D. Thierry se soit constamment réfugié dans l'asile inviolable de sa tranquille et sainte humilité. C'est à ce prix qu'il remplit sa mission au sein de cette illustre congrégation bénédictine, dont le but était précisément de montrer « comment la critique peut naître du sein même de l'Église, et dans la pratique la plus exacte de toutes les vertus ascétiques (2). »

D. Ruinart fut très versé dans l'étude des antiquités, et il aimait à en scruter les monuments, les tombeaux et les inscriptions (3). Il décrivit les principales curiosités de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ce qui l'amena à une supériorité incontestable dans l'interprétation des anciens auteurs au sujet des origines chrétiennes ou de nos origines nationales, aussi bien sur les Actes des Martyrs que sur Grégoire de Tours. La critique historique a fait d'immenses progrès, mais la profondeur du travail de l'humble bénédictin est irrécusable aux yeux des maîtres contemporains, comme nous le verrons en passant en revue ses ouvrages. Malgré sa science, et peut-être même à cause d'elle, D. Thierry fut étranger et presque insensible aux choses

(1) Lettres du 20 avril 1685 et du 10 octobre 1693, reproduites à l'Appendice.

(2) H. Bordier, *Livre des miracles de Grégoire de Tours*, 1857, t. I, p. XXXVIII.

(3) *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, 1742, t. VII, p. 7, 8, 30, 58.

Digitized by Google

de son époque. Il dut guider à Paris et aux environs un religieux italien que D. Mabillon lui adressa au cours de son voyage à Rome, et voici en quels termes il lui rendit compte de sa mission de *cicerone :* « Je menay jeudi dernier, écrivit-il le 1er avril 1686, votre religieux italien à Saint-Denis. Il est allé à Versailles ; il n'a pas besoin de conducteur pour lui faire voir Paris ; il en a plus veu luy seul en un jour que je n'en verray peut-être jamais. » Ce seul mot, prononcé sans ostentation comme sans regret, peint d'un trait la vie d'abnégation de ces vrais savants qui traversaient les splendeurs du règne de Louis XIV, sans songer seulement à porter le regard au-delà des murs de leur couvent. D. Ruinart habitait Paris depuis quatre ans, ajoute M. Bordier qui relate ce fait, et il avait près de vingt-neuf ans lorsqu'il traçait ce pronostic que la suite de sa vie ne démentit pas. On ne trouverait, en scrutant les détails de sa correspondance, que de bien légères infractions à ses habitudes de retraite et de modestie (1). En vain recevait-il, dans les lettres écrites soit à son maître, soit à lui-même, par les principaux savants de l'Europe, d'innombrables marques de la plus légitime déférence, il n'en fut ni ému ni flatté. Mais personne ne fut plus sensible que lui aux témoignages d'une affection sincère (2). Lors de la mort de Mabillon et dans l'intérêt de sa mémoire, D. Thierry resserra sa correspondance avec tant d'illustres personnages qui lui adressèrent, en réponse, d'affectueuses et courtoises condoléances. Le deuil de D. Ruinart, lorsqu'il perdit son maître, fut l'objet de consolations telles

(1) *Nouvelle Biographie générale,* Didot, t. 42, col. 892.

(2) L'abbé de Louvois fut un des amis fidèles de nos bénédictins ; lire les deux lettres qu'il adressait, en 1701, à D. Ruinart, relativement à une maladie de Mabillon. *Camille Le Tellier de Louvois,* par l'abbé J. Gillet, 1884, p. 153.

Digitized by Google

qu'on en prodigue à un fils à la mort de son père (1). Les démonstrations les plus pressantes vinrent de la petite cour des exilés anglais de Saint-Germain-en-Laye : le feu roi Jacques II estimait vivement les bénédictins, le duc de Perth avait conservé ses relations, et ce fut son insistance qui décida D. Ruinart à mettre au jour la Vie de Mabillon. Des évêques, des magistrats, des hommes d'Etat, s'associèrent à ce concert d'éloges, confondant dans une commune estime le maître et le disciple, qui lui aussi, malgré son humilité, marchait presque de pair avec les plus célèbres représentants de l'érudition française (2).

Il est un détail que nous aurions voulu approfondir, et que nous relatons sur la foi de M. Bordier, c'est que D. Thierry obtint, vers 1701, un petit bénéfice, le prieuré de Saint-Blaise, près Noyon (3). Nous n'avons pu découvrir dans quelles circonstances et dans quel but le moine exemplaire et désintéressé aurait accepté cette faveur, mais nous devons en rapprocher cette confidence qu'il divulgua au sujet d'une faveur analogue proposée jadis à Mabillon : « Il y a environ deux ans qu'une personne d'un rang distingué, qui cherchoit quelque occasion de lui témoigner son estime, voulut encore le tenter sur ce sujet, et le pria de vouloir bien souffrir qu'on luy fit une pension pour luy et pour son compagnon. Il me

(1) Voir en appendice, quinze de ces lettres, les unes fort touchantes, les autres fort instructives.

(2) D. Ruinart travailla pour Bossuet, ainsi que Mabillon l'en félicitait en 1686 : « Je suis bien aise que vous travailliez pour Monseigneur de Meaux ; obligez-moi de lui présenter mes très humbles respects. » *Bibl. nat.* Fr. 19,659, f° 100.

(3) *Biographie Didot*, t. 42, col. 893. Nous n'avons pas trouvé ce prieuré dans le *Pouillé de la province de Reims*, par Aillot, ni dans le *Monasticon gallicanum*. Ce ne serait donc pas un bénéfice régulier.

Digitized by Google

donna la lettre de cette personne à lire, et me dit ensuite : Hé bien, que pensez-vous de cela ? Vous pourrez faire ce qu'il vous plaira ; pour moy vous sçavez qu'il y a long-temps que j'ay pris mon parti. Et lorsque je luy eus répondu, que je n'avois point d'autre sentiment là-dessus que le sien, il m'embrassa avec une tendresse qui faisoit assez paroistre combien cela luy étoit agréable, et il me dit de penser sérieusement à ce que j'avois à faire en cette occasion. Il ajoûta aussitôt ; je ne vous gesne point, vous pouvez avoir vos raisons, mais souvenons-nous toûjours de nôtre profession. Dieu est nôtre Père, il ne nous manquera pas, mettons toute nôtre confiance en luy (1). » Quoi qu'il en soit de cet incident, la vie régulière de D. Ruinart reste intacte et à l'abri de tout reproche de courtisanerie ou de jouissance mondaine.

(1) *Vie de Mabillon*, p. 89.

Digitized by Google

## CHAPITRE III.

### DERNIÈRES ANNÉES DE D. RUINART, SA MORT.

Si la vie de Mabillon tint une si grande place dans celle de son ami, sa mort brisa, pour ainsi dire, les ressorts de son âme, et le conduisit en deux ans au tombeau. Il le veilla et l'assista dans ses derniers moments, il recueillit ses lettres, remplit ses volontés et poursuivit ses entreprises, mais un mal profond l'avait envahi, suite naturelle de sa juste douleur. Qui pourrait, en lisant ces détails véridiques, accuser l'existence monacale de détruire chez les hommes les sentiments humains, la vie du cœur et la véritable affection? D. Thierry resta fidèle au génie qui avait été son initiateur et son guide ; il avait contribué plus que personne à faire continuer par Mabillon les *Annales Bénédictines*, qui étaient à ses yeux son œuvre capitale. Lui-même poursuivit ce labeur avec l'opiniâtreté du savant qui s'acharne au succès du travail compromis. Il avait perdu son maître le 27 décembre 1707, et il ne cessa de travailler pour lui, comme s'il eût encore été à ses côtés (1).

Cinq mois avant sa mort, le 5 mai 1709, D. Ruinart, rendant compte de ses travaux à Magliabechi, lui écrivait : « Je viens d'achever l'impression de la vie de Dom Jean Mabillon... Depuis la mort de ce grand homme, j'ai tâché de travailler sur ce qu'il a laissé d'ouvrages, et malgré les malheurs des temps qui inter-

(1) Tome V des *Annales bénédictines*, qui vit le jour en 1713, par les soins de D. Massuet.

Digitized by Google

rompent tout le commerce, j'ai achevé la seconde édition du gros livre *De re Diplomatica* qui se distribue depuis quelque temps. Je commence l'impression du cinquième volume des Annales de l'ordre de S. Benoît, et je travaille à continuer la suite de ce grand ouvrage. On va réimprimer à Amsterdam, en Hollande, *Acta Martyrum* que j'ai autrefois fait imprimer à Paris ; on doit faire cette seconde édition in-folio (1). » Tels furent ses derniers projets.

Au mois d'août 1709, sans souci de son chagrin et de sa santé, il partit pour la Champagne, à la recherche de nouveaux documents, ce qui lui procura l'occasion d'un utile séjour à Reims. Il quitta sa ville natale pour regagner Paris dans les premiers jours de septembre, et fit une station au monastère d'Hautvillers, abbaye fameuse par son site agréable et ses mémorables origines. Déjà, en 1696, treize ans plus tôt, il en avait parcouru les cloîtres et fouillé les archives, se louant de l'hospitalité de ses confrères de la congrégation de Saint-Vannes (2). Là devait être sa dernière demeure, sur le seuil même de son pays d'origine (3).

A peine avait-il gravi le coteau d'Hautvillers, dont il avait naguère si volontiers respiré l'air salubre et goûté les généreux produits, qu'une fièvre intense le saisit, et qu'il dût réclamer un lit et les secours nécessaires à un

(1) *Correspondance inédite*, par M. Valery, t. III, p. 194.

(2) « Transmissa Matrona, montem conscendimus, in cujus fere summo cacumine situm est Altivillarense cenobium Ordinis nostri, anno 1638 congregationi Sancti Vitoni addictum. Huc paulo ante meridiem appulsi, sumus a R. P. Priore cœterisque ea caritate et humanitate excepti, qua suos hospites solent, seu qua nulla major esse potest. » *Itinéraire d'Alsace* dans les *Œuvres Posthumes*, III, 418.

(3) *L'abbaye d'Hautvillers, ses sépultures, la tombe de D. Ruinart*, notice dans le *Bulletin Monumental*, t. LII; 1886.

Digitized by Google

malade. Aucun remède ne lui fut refusé, les médecins de Reims furent appelés, les soins les plus dévoués lui furent prodigués nuit et jour (1). Quant à lui, obéissant au prieur du lieu comme à son propre supérieur, plein de foi et de résignation, il chercha son repos et son espérance en Dieu seul, sollicitant les sacrements de l'Eglise, et se faisant lire les offices tels qu'on les chantait au chœur. Après une lutte contre la mort qui dura dix-sept jours à peine, il rendit l'âme à Dieu, le 27 septembre 1707, et fut inhumé le surlendemain au milieu de la grande nef de l'église abbatiale. Sa tombe, recouverte d'une modeste inscription, s'est conservée jusqu'à nos jours, à cette même place d'honneur, sans essuyer les outrages qui troublèrent ailleurs tant d'illustres sépultures. La Champagne devait bien à D. Ruinart la paix dans son tombeau (2). Détail curieux à signaler dans l'histoire de cette sépulture, c'est qu'on trouva en creusant le caveau définitif, au mois d'octobre 1729, une épitaphe du x^e^ siècle, celle de Rotmar, abbé d'Hautvillers, mort en 952, dont on ignorait la qualité et les actes. Ainsi D. Ruinart provoquait après sa mort une nouvelle découverte dans le champ de l'érudition qu'il avait tant cultivé, et le texte mis au jour à son occasion fut immédiatement signalé à ses studieux confrères, et inséré par eux dans le *Gallia Christiana*, avec un légi-

(1) D. Placide Aubry était alors trésorier de l'abbaye, et Gaston de Noailles, évêque de Châlons, l'abbé commendataire. Les documents sur cette hospitalité si touchante ont été recueillis par D. Massuet, sous ce titre : *Altivillarensium monachorum singularis in Ruinartum humanitas*, notice, XL.

(2) L'église abbatiale sert aujourd'hui de paroisse. *Histoire d'Hautvillers*, par l'abbé Manceaux, t. III, p. 55. — L'épitaphe a été renouvelée en 1823, par les soins de M. Thierry Ruinart de Brimont, suivant le texte donné plus loin. Les lettres en sont coulées en plomb.

Digitized by Google

time témoignage de gratitude pour sa mémoire vénérée (1).

Nous n'ajouterons à ce récit que trois documents qui le complètent. Le premier est l'éloge que D. Massuet fit de son devancier, à la fin de sa notice citée plus haut et dont toutes les autres ne furent que l'écho ; elle résumait d'ailleurs tous les mérites de D. Thierry :

« Sic vitam finivit doctissimus ac piissimus noster Theoderi cus Ruinart, præclaris, quibus Ecclesiam illustravit, ingenii sui monumentis toto orbe celebris, sed insigni pietate, morum puritate, regularis vitæ studio, animi candore, singulari comitate, humilitate sincera, aliisque christianis ac monasticis virtutibus magis adhuc quam eruditione commendandus, et ut verbo plura complectamur, totus ad Mabillonii, magistri sui, mores et præscriptum effictus. Sic enim litterarum studiis indefessus vacavit, ut nihil umquam optimi ascetæ officiis decesserit, de quibus vel inter ipsas itinerum molestias, aut valetudinis incommoda nihil quidquam, quantum voluit, remissum voluit. »

En voici la traduction : « Ainsi termina sa carrière notre savant et pieux confrère, célèbre dans le monde entier par les grands travaux dont il enrichit l'Eglise, mais surtout digne de mémoire et d'éloge pour sa haute piété, la pureté de ses mœurs, le zèle de sa vie régulière, la candeur de son âme, la politesse de ses manières, la sincérité de sa modestie, et tant d'autres vertus chrétiennes et monastiques. Pour tout dire en un mot, il reproduisit en lui l'image fidèle de Mabillon, son maître et son modèle. Comme lui, il se livra avec un zèle infatiguable aux plus grandes entreprises littéraires, sans rien négliger des devoirs d'un parfait religieux, qu'il sut remplir, autant qu'il put, au milieu des traverses des voyages et des douleurs de la maladie. »

(1) « Eo loci repertum est ejus (Rotmari, abbatis anno 952) epitaphium IV cal. Novembr. anno 1729, dum foderetur sepulcrum Ruinartis nostri, qui ibidem diem supremum obiit. » *Gallia Christiana*, t. IX, col 254.

Digitized by Google

Les deux autres pièces ne sont pas moins authentiques et fidèles ; l'une est la mention consacrée à D. Ruinart dans le Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés, où l'on trouve le souvenir d'un ami, l'expression dernière d'un cœur dévoué.

DOM THIERRY RUINART.

« Le 27 septembre 1709 est mort dans l'abbaïe de Saint-Pierre de Hauvillers, de l'ordre de S. Benoist, congrégation de St-Vannes, Dom Thierry Ruinart, religieux de ce monastère de Saint-Germain-des-Prez ; né à Rheims, d'une honneste famille, il prit l'habit dans l'abbaye de Saint-Remi de la mesme ville, au mois d'octobre 1674, et fit profession le 29 octobre de l'année suivante, dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, où le noviciat avoit été transféré. Il seroit inutile de rapporter ici ce qu'on a écrit plus amplement dans le livre des choses mémorables arrivées dans ce monastère, du mérite, des bonnes qualités, de l'érudition des ouvrages et du détail de la vie de ce digne élève du célèbre Dom Jean Mabillon. Après la mort de ce grand homme, il s'étoit trouvé chargé de la continuation de ses ouvrages et particulièrement des Annales de l'ordre de Saint Benoist. Après avoir disposé toutes choses pour son dessein, il crut qu'avant de prendre la plume il étoit nécessaire de faire encore un voyage en Champagne, pour visiter plus exactement les archives et les églises de cette province. Il partit de Paris sur la fin du mois d'aoust et travailla pendant tout son voyage et son séjour à Rheims, infatigablement à recueillir tout ce qu'il jugeoit nécessaire. S'étant mis en chemin pour revenir à Paris, il passa par l'abbaye de Saint-Pierre de Hauvillers où aussitôt il tomba malade d'une fièvre continue, avec des redoublemens violents, après avoir résisté pendant 18 jours entiers, il succomba enfin et mourut le dix-neuviême de sa maladie, après avoir reçu les saints (sacrements) avec une piété exemplaire, qu'il fit paroistre pendant tout le cours de sa maladie, qu'il souffrit avec toute la patience, la soumission et la résignation qu'on peut attendre d'un parfait et vertueux religieux, toujours fidèle à ses devoirs autant que le mal le lui pouvoit permettre, il voulut qu'on lui fit ses lectures ordinaires de piété et qu'on lui aidast à faire ses prières, ne voulant rien faire qu'avec soumission et dépendance du Prieur de la Maison. Il a été enterré honorablement dans l'église de l'abbaye et on a gravé sur sa tombe

Digitized by Google

l'épitaphe suivante : *Hic jacet Dominus Theodericus Ruinart, Remensis Presbyter et monachus Sancti Germani a pratis, pietate, morum lenitate et doctrina conspicuus, qui in hoc monasterio hospes exceptus gravi febre decumbens obiit die 27 septembris anni 1709. Requiescat in pace* (1). »

Une main inconnue compléta cet éloge par un projet d'épitaphe qui, pour n'avoir pas été gravé, n'en est pas moins précieux à recueillir :

R. P. D.
THEODORICI RUINART MABILLONII
DISCIPULI EPITAPHIUM

*Hic situs est noster Ruinartus frater et hospes,*
*Toto doctrina cognitus orbe satis.*
*Secula pulvereis hic dum latitantia chartis*
*Subducit cineri, concidit ipse cinis.*

3 KAL. OCTOBR. 1709.

« Ici repose notre confrère et notre hôte, D. Ruinart, dont le savoir est connu du monde entier. Tandis qu'il disputait ici l'histoire des siècles lointains à la poussière des vieilles chartes, lui-même succomba et mêla ses cendres à celles de nos tombeaux (2). »

Mais Thierry Ruinart n'a pas disparu tout entier dans la sépulture d'Hautvillers. Son esprit a trouvé le repos au sein du Dieu de toute science, et ici-bas sa mémoire est restée en bénédiction. Heureux les hommes dont la postérité loue les œuvres à l'égal des vertus!

(1) Bibliothèque nationale, Fr. 16,861, f° 50.
(2) *Ibid.*, 19,666, f° 298.

Digitized by Google

HIC JACET
D. THEODERICVS RVYNART
REMENSIS PRESBITER ET
MONACHVS S. GERMANI
A PRATIS, PIETATE, MORVM
LENITATE ET DOCTRINA
CONSPICVVS, QVI IN HOC
MONASTERIO HOSPES
EXCEPTVS, GRAVI FEBRE
DECVMBENS, OBIIT DIE 29
SEPTEMBRIS ANNI 1709.
REQVIESCAT IN PACE.

RENOVAVIT THEODORICUS RUINART DE BRIMONT
REMUS ANNO CHRISTI 1823.

ÉPITAPHE DE D. THIERRY RUINART DANS L'ÉGLISE D'HAUTVILLERS (MARNE)
(*Pierre calcaire*, Haut. $0^m66$, Larg. $0^m55$).

Digitized by Google

Digitized by Google

# DEUXIÈME PARTIE

## ŒUVRES DE D. RUINART

Les œuvres de D. Ruinart, comme toutes les œuvres d'érudition, sont de celles qui ne s'analysent pas. Il faut y recourir et les consulter, sans prétendre les connaître sur un simple aperçu (1).

Le principal caractère des travaux que nous allons récapituler, c'est la part si équitablement faite entre eux aux questions des origines chrétiennes et à celles des origines nationales. L'un et l'autre but ont été poursuivis avec un égal souci de rendre accessibles toutes les sources sur l'Eglise primitive et sur la France primitive. Les *Actes des martyrs* sont, pour les premiers siècles du christianisme, ce que la *Chronique de Grégoire de Tours* est pour l'enfance de la monarchie française. Si D. Ruinart eût vécu la durée normale de la vie, son programme eût été continué, peut-être mené à terme. Du moins, nous en possédons les éléments, qui suffisent à rendre tant de services aux historiens sacrés et profanes.

(1) Nous en donnons en appendice la liste, d'après la consciencieuse *Bibliothèque des écrivains de la congrégation de Saint-Maur*, par Ch. de Lama, in-12, Munich et Paris, 1882, N^os^ 196 à 204.

Digitized by Google

# CHAPITRE I

ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES. — HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

## § 1. — *Les Actes des martyrs.*

La première et la plus célèbre des publications de D. Ruinart est son recueil des *Actes des premiers martyrs authentiques et choisis*, qui parut à Paris en 1689, et fut réédité à Amsterdam en 1713, à Vérone en 1734, à Augsbourg en 1802, et enfin à Ratisbonne en 1859. L'ouvrage fut traduit en français par Drouet de Maupertuy (1), et publié sous deux formats à Paris en 1708 et en 1737, puis réimprimé de nos jours à Besançon en 1818, et à Paris en 1825. Une traduction allemande vit le jour à Vienne en 1831, et une traduction italienne avait été pareillement fournie aux savants étrangers à Rome en 1777.

Rarement, on le voit, une œuvre d'érudition reçut d'aussi universels et d'aussi durables suffrages : après avoir fourni matière à douze éditions et à trois traductions successives, elle vient de recevoir un Supplément qui est, à lui seul, une preuve de l'intérêt croissant du sujet.

L'édition originale, qui porte sur son titre les armoiries de Maurice Le Tellier, est précédée d'une lettre servant de dédicace à ce prélat, le commun protecteur de Mabillon et de Th. Ruinart. Ce dernier naturellement expose combien le projet de son livre est conforme au

(1) J.-B. Drouet de Maupertuy (1650-1730), chanoine de Bourges et de Vienne, traduisit plusieurs ouvrages avec fidélité et élégance. Il dédia les *Actes des martyrs* à l'abbé Bignon, conseiller d'Etat.

Digitized by Google

caractère de l'archevêque, qui a constamment rejeté les fables et les sources impures : il lui offre donc une collection choisie de gestes de nos héros chrétiens ; il loue ensuite les actes de son pontificat et signe son épître du 1er octobre 1689, en la fête de St Remi. Une longue préface (74 p.) suit la dédicace, et forme la dissertation préliminaire (1) ; elle contient une réfutation des erreurs de Henri Dodwel qui avait la prétention de réduire considérablement le nombre des martyrs. Les actes sincères et choisis viennent ensuite et occupent 710 pages, précédées et suivies de copieuses tables. Parmi d'autres témoignages d'approbation adressés à D. Ruinart lorsque parut ce volume, nous citerons celui d'un très savant chanoine de Reims, M. Gillot, docteur en théologie de l'Université : « J'ai reçu hier avec joie, écrivait-il à son compatriote, des mains de Monsieur votre frère, les prémices de votre travail. Comme j'attendais avec impatience cette préface, je l'ai plutôt dévorée que lue. J'y ai trouvé toute la beauté dans le style, la noblesse des expressions, le choix des matières, la force des pensées qu'on peut désirer dans un ouvrage parfait. Vos coups d'essai sont des chefs-d'œuvre (2). »

En 1713, la seconde édition parut à Amsterdam dans le format petit in-folio, avec un frontispice gravé offrant la vue des supplices et du triomphe des martyrs (3).

(1) D. Ruinart y fait mention des martyrs de Reims dont le supplice est authentique bien que leurs « actes soient perdus » : « Adjungendi sunt Timotheus et Apollinaris, apud Remos celebres, quorum basilica memoratur in beati Remigii testamento. » p. XXI.

(2) *Hist. littér. de la congrég. de S. Maur*, par D. Tassin, 1770, p. 273 à 283.

(3) En outre, la préface fut réimprimée en 1689, à la tête du traité de Lactance, *De mortibus persecutorum*, édition de M. Bauldri, D. Tassin, op. citat., page 276.



Digitized by Google

La révision avait été préparée par D. Ruinart, et ses notes envoyées par lui-même à l'éditeur Wetstenius. Les autres éditions se succédèrent, sans apporter aucun élément nouveau jusqu'au Supplément que M. Ed. Le Blant mit au jour en 1882, et qui débute par cette importante déclaration : nous la reproduisons tout entière comme l'appréciation la plus compétente qui ait paru en notre siècle sur cette œuvre fameuse :

« Ce fut un grand service rendu aux études historiques que la publication faite par Ruinart du recueil des *Acta sincera et selecta primorum Martyrum*. Le renom de prudence et de savoir acquis par le célèbre religieux appela tout d'abord la confiance sur les pièces qu'il avait choisies ; le nombre des éléments d'informations que nous a transmis l'antiquité s'en accrut dans une large mesure, et, comme l'histoire de l'Église, celle même des temps païens y trouva souvent un secours. Beaucoup de textes reprirent crédit que l'on ne pouvait citer qu'avec réserve. L'esprit critique et le labeur d'un homme avaient suffi à leur rendre tout leur prix. Abordant sans ménager sa peine, l'immense collection des Bollandistes, celles de Mombritius, de Surius, Ruinart avait jeté la lumière dans ces in-folio que leur masse semblait devoir rendre inabordables. De ce travail et d'une large enquête dans les vieux textes manuscrits, il est sorti un monument désormais devenu classique et qui, chez nous comme chez nos pères, a mis dans les mains de chacun un instrument de première utilité.

(1) *Les Actes des martyrs*, Supplément aux *Acta sincera* de Dom Ruinart, par M. Edmond Le Blant. Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome XXX, 2e partie. Paris, Imprimerie Nationale, 1882.

Digitized by Google

« Un effet que redoutait Ruinart, et contre lequel il protestait dès les premières pages de sa préface, devait se produire et se produisit dans l'esprit de plus d'un; ce qu'avait écarté sa critique fut oublié et délaissé ; les Actes qu'il déclarait authentiques appelèrent presque seuls les regards..... Un religieux mort récemment, et qui, comme Ruinart, appartenait au savant ordre des Bénédictins, se récrie contre l'étroitesse du cadre des *Acta sincera*. « Dom Ruinart vivait, dit-il, dans un siècle où la fausse critique se donnait les plus grands airs, et il n'eut pas osé affronter la réputation d'homme crédule (1). » Ces paroles sont injustes autant qu'amères. Ruinart, on le voit par sa correspondance manuscrite, ne cessa de rechercher si son livre pouvait recevoir quelque accroissement utile (2). Un second volume, dont il parle, et dans lequel il voulait donner les documents d'une époque postérieure au triomphe de l'Eglise, devait comprendre, avec l'ouvrage de l'évêque Victor de Vite sur la persécution des catholiques par les Vandales, une histoire déjà toute préparée de la persécution par les Ariens. « Cela n'empêche pas, dit-il, que si on trouvait quelque pièce mesme des premiers siècles, nous la donnions aussy (3). » Ce projet n'eut qu'une suite incomplète, et le récit de Victor de Vite fut seul imprimé. En ce qui regarde les pièces relatives au temps des poursuites païennes, un avis mis en tête de la deuxième édition des *Acta sincera* nous fait savoir que vingt ans de recherches n'avaient fourni à leur auteur que deux documents, les Actes des saints Tryphon et

(1) *Les Actes des martyrs*, traduits et publiés par les RR. PP. Bénédictins de la Congrégation de France. Préface, p. xxv.

(2) Bib. Nat. Fr. 19065, lettres des 15 décembre 1689, 23 octo- 1690, 5 février 1691, 29 mars 1694. (fol. 23, 26, 27 et 29).

(3) Introduction, p. 1 à 3.

Digitized by Google

Respice, et un fragment d'un sermon de saint Augustin.

« Je ne suis point de ceux qui regrettent de voir à son livre si peu d'étendue : présenter tous ces Actes comme sincères est chose hasardeuse..... Est-ce à dire que j'incline à infirmer quelques-uns des jugements portés par Ruinart ? Telle ne saurait être ma pensée.... Je m'écarterai seulement ici du système adopté par le savant bénédictin, ne me préoccupant pas de présenter dans leur entier des pièces qui, prises de la sorte, supporteraient difficilement l'examen ; mon seul but sera de faire voir que certains documents négligés ou discrédités peuvent fournir aux études historiques des éléments d'information qu'on aurait tort de dédaigner (1). »

Telle est la méthode de M. Ed. Le Blant : il donne plutôt des *Fragmenta actorum sincera* que des *Acta sincera*, mettant, en outre, beaucoup mieux en évidence que D. Ruinart les raisons de la sincérité de ces fragments d'après les témoignages profanes. L'œuvre du bénédictin subsiste comme recueil, mais son impartial et très érudit continuateur en écarte ou y ajoute diverses portions d'actes, suivant les nouvelles données de la science historique. Ainsi se poursuivent les grands travaux dont l'école bénédictine a été parmi nous l'initiatrice et la gardienne (2).

(1) Pour juger des difficultés que souleva l'œuvre de D. Ruinart, lire la lettre qu'il recevait en 1695 de Tomasi, à propos des actes de sainte Agathe. *Histoire de Mabillon*, par Chavin de Malan, p. 489.

(2) *L'Ancienne Académie des inscriptions*, par A. Maury, 1864. p. 165. — Un hommage d'un autre genre avait été rendu à l'œuvre de D. Ruinart : l'ancien Bréviaire rémois lui avait emprunté les leçons des offices d'un certain nombre de martyrs de la primitive Eglise, mais les récentes réformes romaines ont fait disparaître ces documents de sincère critique.

Digitized by Google

## § 2. — *L'Histoire de la persécution des Vandales.*

Cet ouvrage, édité en 1694, est une suite des *Actes des Martyrs*, en ce qu'il traite des luttes des chrétiens postérieurement au triomphe de l'Eglise, et met au jour, avec plusieurs autres documents, l'ouvrage de l'évêque Victor de Vite sur la persécution des catholiques par les Vandales. Ces peuples étaient ariens, et d'autant plus féroces contre les autres chrétiens qu'ils professaient cette hérésie avec impiété. Ils causèrent la mort de très nombreux martyrs en France, en Espagne, en Italie et en Afrique.

Moins capitale que l'étude sur les premiers martyrs, cette nouvelle œuvre n'eut que trois éditions, tant à Paris qu'à Venise. L'édition originale, comprenant 600 pages et de nombreuses tables, ne donna lieu à aucune polémique; elle était placée sous le patronage de Guillaume Egon, landgrave de Fürstenberg, évêque de Strasbourg, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, le conseil et l'ami des studieux bénédictins (1).

Plusieurs points de l'histoire de Reims sont indiqués dans les dissertations préliminaires, notamment celui de l'irruption des Vandales, et du martyre de saint Nicaise. D. Ruinart, d'accord avec la tradition rémoise, fixe cet événement en l'année 407, tandis que plusieurs auteurs veulent le reporter en 451, lors de l'invasion des Huns (2).

(1) D. Ruinart l'appelle « *patronum et fautorem, immo et patrem, ne dicam amicum.* » *Dédicace.*

(2) On lit à la table : *Remorum urbs prepotens, ibi martyres sub Vandalis, ann. 407, episc. Nicasius Martyr....* Cfr. la notice de M. le chanoine Cerf sur la date de ce martyre, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LI, p. 178.

Digitized by Google

### § 3. — *L'Apologie de la mission de Saint-Maur.*

Cette dissertation assez étendue, qui parut en latin dans le premier volume des *Annales de l'Ordre de saint Benoît*, fut publiée en français en 1702 et accompagnée d'une dédicace au cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Il s'agissait, en effet, de maintenir dans le bréviaire de Paris le culte rendu à saint Maur en tant que disciple de saint Benoît, et à saint Placide comme premier martyr de l'Ordre bénédictin. D. Ruinart, qui devait éviter le périlleux écueil d'un plaidoyer *pro domo*, luttait contre MM. Châtelain, Baillet et Basnage, les censeurs de tant de légendes acceptées jusqu'alors sans conteste. Il fit appel à la critique, et réussit à identifier l'abbé de Glanfeuil en Anjou avec le moine envoyé par son fondateur en France; il illustra son livre d'une belle gravure de la vocation de saint Maur et d'un plan des tombeaux de l'église Saint-Jean-Baptiste de Messine; ses efforts lui valurent les suffrages de l'un des adversaires, M. Baillet lui-même, ceux de l'abbé Du Guet, de D. Petitdidier, et du bollandiste Papebrock, qui adoptèrent son opinion (1).

### § 4. — *Ecclesia Parisiensis vindicata.*

Cette revendication en faveur de la bonne foi de l'Eglise de Paris, forme l'une des phases de la lutte de D. Ruinart contre le P. Germon, jésuite plus versé dans l'art de bien écrire que dans la connaissance approfondie des chartes du moyen âge (2). Il n'en avait pas

(1) *Hist. litt.* de D. Tassin, p. 279. — Cfr. les lettres données en appendice.

(2) « *Eo adversario contendebat, qui styli potius exercendi causa, quam antiquitatis illustrandæ, diplomata vexasse videbatur, in quibus eruditos oculos habere non poterat, qui nulla vidisset, ut ipse ingenue fatebatur....* » *Avis au lecteur*, en tête de l'édition des *Acta* de 1713.

Digitized by Google

moins été chargé de faire la critique de la *Diplomatique* de Mabillon, et s'était attaché en particulier à contester l'authenticité du testament de Vandemire et de Erchamberte en faveur de l'Eglise de Paris. Le bénédictin saisit ce détail accessoire pour venger Mabillon, et mettre au jour la faiblesse d'un adversaire très habile dans la dialectique sinon dans la diplomatique (1). Le temps a fait justice des téméraires critiques du P. Germon contre une œuvre gigantesque, dont le fidèle Thierry devait se montrer plus que tout autre le jaloux défenseur (2). A la mort de Mabillon, D. Ruinart fit part de sa douleur au P. Germon, et il en reçut une réponse louangeuse pour le défunt que nous publions en appendice.

### § 5. — *Le Pallium des archevêques.*

Les recherches sur les antiquités liturgiques fournirent à D. Ruinart l'occasion d'une étude considérable sur le *Pallium*, insigne ecclésiastique envoyé par le pape aux archevêques et à certains évêques. Il approfondit l'origine de ce vêtement, sa signification dans les usages chrétiens et les diverses formes de son emploi. Après avoir lu ce travail, M. l'abbé Corblet, si versé lui-même dans les symboles de la liturgie, écrivait ces mots : « J'ai été frappé une fois de plus de la sagacité de D. Ruinart, et en même temps de sa timidité à conclure. Le défaut contraire est si commun aujourd'hui qu'on

(1) Mabillon, si doux et si réservé, ne ménageait pas ses expressions pour qualifier les procédés de P. Germon à son endroit : « Il éblouit, écrivait-il à Rome, par un style fleuri et par une honnêteté apparente, mais très injurieuse en effet. » *Lettre du 18 août 1704*, donnée en appendice.

(2) D. Ruinart envoya son opuscule au chapitre de Reims, et cet exemplaire conservé à la bibliothèque de la ville, porte cette mention : *Présenté à Messieurs du chapitre par le très religieux et très sçavant autheur Dom Thierry Ruynart.*

Digitized by Google

doit hésiter à faire un reproche au docte bénédictin de sa réserve parfois trop prudente (1). »

Le préambule du traité est un témoignage de sincérité : l'auteur y explique comment, malgré les fautes et l'inconduite des papes du X^e^ siècle, leur autorité s'accrut néanmoins au point d'obliger, en tous lieux, les métropolitains à recevoir d'eux le *pallium*, en signe d'obédience et de communion. D. Ruinart attachait à ce fait une importance considérable : il y voyait une preuve de l'unité de l'Eglise au cours de cette terrible période appelée le *Siècle de fer*. Ce fut le même sentiment sur les destinées de la papauté, qui le poussa à écrire la vie d'Urbain II, l'un des pontifes qui travaillèrent héroïquement à la réforme religieuse et morale du monde chrétien.

(1) Lettre datée de Versailles, le 3 septembre 1885.— Cet érudit rendit compte oralement à la *Société des Sciences morales de Seine-et-Oise* du Supplément de M. Le Blant aux *Acta sincera*. *Mémoires de cette Société*, 1885. t. XIV, p. 20.

Digitized by Google

## CHAPITRE II.

ANTIQUITÉS NATIONALES. — HISTOIRE DE FRANCE.

### § 1. — *Les Œuvres de Grégoire de Tours.*

L'édition des œuvres de ce vénérable chroniqueur, que l'on appelle à juste titre le *Père de l'Histoire de France*, fut le monument le plus étendu apporté par D. Ruinart à l'étude des antiquités de sa patrie. Ce fut en 1699 qu'il confia aux presses de François Muguet l'ensemble de textes, de notes et de compositions diverses, qui forme un volume considérable enrichi de vignettes et d'une planche gravée (1). Il était dédié à Achille de Harlay, premier président du Parlement, que l'éditeur se plaît à appeler le protecteur des lettres, le gardien de l'antique discipline, le conciliateur du sacerdoce et de l'empire (2).

La dédicace est suivie d'une préface qui offre une série de dissertations historiques : 1. *Nécessité d'une bonne édition de Grégoire de Tours.* — 2. *Classement de ses œuvres, critique des fausses attributions.* — 3. *Réfutation du P. Lecointe, qui déniait à Grégoire de Tours la paternité de ses œuvres.* — 4. *Travaux personnels de D. Ruinart, sources, manuscrits consultés.* — 5. *Frédégaire*

(1) Armoiries de Harlay avec allégories en tête de la dédicace, et, à la page 1374, vue du portail de Saint-Germain-des-Prés.

(2) « *Veteris disciplinæ quam tantopere amas, sequestrem, Sacerdotii et Imperii conciliatorem.* » *Dédicace.*

Digitized by Google

*continuateur de Grégoire de Tours, son nom, ses ouvrages et son autorité.* Vient ensuite une vie de l'historien, empruntée à ses ouvrages et écrite par S. Odon, abbé de Cluny. Les *Annales Francorum* précèdent le texte de l'Histoire des Francs, qui est accompagné de notes abondantes. Un appendice, contenant des pièces curieuses et des documents explicatifs, termine l'ouvrage, qui est suivi de tables méthodiques et très amples.

M. Eccard, dans son *Recueil sur la Loi salique*, a inséré les *Annales des François*, que D. Ruinart a tirées de nos anciens historiens depuis l'an 253 jusqu'en 768. Plus tard, D. Bouquet adopta le texte de l'*Histoire des Francs*, à peu près tel que l'avait donné son devancier, pour l'insérer dans le *Recueil des historiens des Gaules*, non sans l'avoir collationné sur deux manuscrits ignorés du précédent éditeur (1).

De nos jours, à la suite de nouveaux travaux et de nouvelles découvertes, l'*Historia Francorum* fut encore rééditée et traduite par MM. Guadet et Taranne, au nom de la *Société de l'Histoire de France*, et par M. Guizot, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*. Enfin, l'édition française la plus récente que nous connaissions, augmentée d'éclaircissements géographiques, a été mise au jour par M. Alfred Jacobs, avec une notice préliminaire signée de M. Guizot, qui reportait en ces termes à l'édition bénédictine, la part d'éloge qui lui revient : « La meilleure, ou plutôt la seule bonne édition des Œuvres complètes de Grégoire de Tours, est celle que publia Dom Ruinart, en 1699. La préface est pleine de savantes recherches. »

(1) *Hist. litt.* de D. Tassin, p. 280. — *Extraits des remarques critiques et historiques de M. de Camps, abbé de Signy,* où l'on trouve la critique de cette édition par Dom Housseau, *Bibl. nat.*, mss., t. XIX, p. 235.

Digitized by Google

Ce jugement du grand historien moderne atteste suffisamment le service rendu à notre histoire par le modeste religieux, en accompagnant de notes et de dissertations un récit que l'on consultera toujours comme la plus vivante peinture de l'invasion germaine et de la cour des rois barbares. M. Bordier a fait plus que confirmer l'opinion de M. Guizot : il a repris et détaillé tout le travail de D. Ruinart sur les Œuvres de Grégoire de Tours ; il en a montré les solides assises, la concordance et l'utilité, même en présence des aperçus nouveaux si largement ouverts sur cette époque (1). Mais que de temps, que de veilles a coûtés à l'éditeur un semblable recueil (2) !

Si le mérite de la préface et des annexes est indiscutable, le texte lui-même, tel qu'il fut restitué par D. Ruinart, est-il à l'abri de la critique ? Assurément non. Depuis longtemps, plusieurs auteurs, et surtout les savants allemands, ont reproché au bénédictin d'avoir offert un latin écrit avec une certaine correction ou du moins avec clarté, plutôt que d'avoir reproduit dans toute sa barbarie le langage du saint évêque. M. Bordier n'a point discuté cette thèse, se bornant, disait-il, à attendre la publication longtemps retardée de l'*Histoire des Francs*, dans le vaste recueil des *Monumenta*

(1) *Opuscules de Grégoire de Tours*, revus et traduits pour la Société de l'Histoire de France, par H. Bordier, 1857, t. I, p. III, *Note relative aux travaux de D. Ruinart*, p. XI et 395.

(2) M. Bordier énonce que D. Ruinart mit deux années entières à parfaire son travail d'éditeur et d'annotateur. Nous croyons qu'il en mit beaucoup plus, car, douze ans avant la publication, le 13 juin 1687, Mabillon écrivait à Magliabechi : « D. Thierry vous fait mille compliments. Il va commencer d'imprimer le Grégoire de Tours. Si vous aviez quelque avis à lui donner, il le recevrait avec beaucoup de reconnaissance. » *Correspondance inédite de Mabillon...*, par Valery, t. II, p. 40.

Digitized by Google

*Germaniæ ;* elle vient d'y paraître sous une forme irréprochable comme précision et avec tout l'appareil de l'érudition (1).

§ 2. — *Le Voyage littéraire en Alsace et en Lorraine.*

La rédaction de cet itinéraire est une composition historique et archéologique d'un intérêt très vif, et d'autant plus appréciable que les bouleversements postérieurs ont modifié ou détruit presque tous les monuments visités par Mabillon et D. Thierry. Partis de Paris le 20 août 1696, il n'y rentrèrent que le 10 novembre suivant, à la suite de nombreuses stations et de recherches sagaces, bien que rapides, dans tous les dépôts littéraires. Il est inutile d'insister davantage sur un ouvrage très connu et fort apprécié en Alsace et en Lorraine : il fut traduit et annoté par M. Matter à Strasbourg en 1829, puis revu et complété à Nancy, trente ans plus tard, par les soins de la *Société d'archéologie Lorraine*. Il offre, à l'heure présente, ce contraste douloureux de l'allégresse des érudits français allant scruter et conquérir à leur façon la nouvelle province annexée au royaume.

§ 3. — *La Vie du pape Urbain II.*

Cette étude considérable ne nous est pas parvenue telle que D. Ruinart l'avait conçue et telle qu'il l'eût publiée sur son illustre compatriote (2). En effet, D. Mabillon écrivait à Magliabechi le 29 décembre 1704 :

(1) *Monumenta Germaniæ historica*, 1re partie des œuvres de Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, par MM. W. Arndt et Br. Krusch, Hanovre, 1884, in-4° de 450 pages.

(2) *Du lieu natal du pape Urbain II*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV, p. 36.

Digitized by Google

« D. Thierry a achevé la composition de la vie d'Urbain II et le recueil de toutes ses bulles et lettres. Ce sera un gros in-4°. » Il annonçait ensuite à Gattola, le 1er mars 1706, que l'œuvre était prête pour l'impression, *parata typis,* mais que la misère des temps y faisait obstacle, *sed temporum calamitas obest.* Quand D. Thuillier édita le travail posthume, il retrancha de l'appendice un très grand nombre de pièces qui furent remises à D. Mopinot pour le recueil des lettres des papes. L'œuvre fut donc abrégée comme la vie de l'auteur.

Cette œuvre, également profitable à l'histoire de l'Eglise, à celle de la France et des Croisades, est incomplète, bien qu'elle ait demandé huit années de recherches (1). Il s'agissait, en effet, de donner non seulement la biographie mais les actes du célèbre pontife, en qui D. Ruinart vénérait, comme il l'a dit, un rémois, un bénédictin et un bienheureux (2). Tout inachevé que soit l'ouvrage, il est encore le seul traité d'érudition sur un personnage que tant de titres désignent à l'attention des savants français. Non seulement il naquit en Champagne, à Châtillon-sur-Marne, mais il passa une partie de sa vie à Cluny, et fit de longs séjours sur notre terre hospitalière durant les dissensions de l'Italie

(1) En 1701, Thierry Ruinart écrivait à Gattola, archiviste du Mont-Cassin, le plan de son œuvre : « Illustrare nunc Urbani pontificis, ex ordine nostro, gesta, epistolas et alia opuscula aggredior; si quæ de illo apud vos habetis monumenta, epistolas aut diplomata, precor ut nedum communicare graveris. » *Correspondance inédite de Mabillon...,* par M. Valery, 1847, t. III, p. 128.

(2) Un document important sur la qualité de bienheureux reconnue à Urbain II, a paru sous ce titre : *Examen historique et archéologique de l'image du pape Urbain II et des autres peintures anciennes de l'Oratoire de Saint-Nicolas au Palais de Latran,* par M. le commandeur J.-B. de Rossi, traduit de l'italien par un chanoine de Reims (M. l'abbé Bussenot), in-8° de 58 p., fig., 1882.

Digitized by Google

et les troubles de l'Allemagne. L'éclosion du mouvement des Croisades, notamment la part qu'y prit Urbain II, serait, de nos jours, bien plus complétement mise en lumière que ne pouvait le faire D. Ruinart avec les documents alors connus (1).

### § 4. — *L'Abrégé de la Vie de D. Jean Mabillon.*

Ce livre restera comme l'œuvre du cœur, la part de prédilection laissée par D. Ruinart à ses confrères et aux érudits de tous les temps. Après l'avoir lu, on sent que le but est atteint : « On ne comprend guère, disaient à propos de Chavin de Malan, MM. Ch. Louandre et Bourquelot, qu'on écrive une vie de Mabillon après Thierry Ruinart (2). » N'est-ce pas, en effet, la peinture achevée d'un modèle incomparable, offerte par le compagnon de ses travaux, si digne lui-même de vivre dans l'intimité dont il retrace le charme ? C'est une peinture d'ailleurs assez naïve, composée sans artifice, d'une main qui ne connaît ni l'art de la flatterie, ni les détours, ni les compromis avec la vérité. Le style en est fort simple, très

(1) M. Adrien de Brimont, l'un des arrière-neveux du bénédictin, a publié, en 1862, une étude sur Urbain II, intitulée *Un Pape au moyen-âge*. — Divers travaux hagiographiques ont vu le jour en 1882, à l'occasion de la reconnaissance de son titre de bienheureux ; c'est à cette occasion que M. l'abbé Viot, ancien professeur du petit séminaire de Reims, a composé une traduction encore inédite du texte de D. Ruinart. — M. l'abbé Compant poursuit aussi la recherche de documents sur Urbain II, avec l'aide de M. le comte Riant, et se trouvera un jour à même, nous l'espérons, de rééditer l'ouvrage de D. Ruinart, en l'accompagnant de notes personnelles, de remarques critiques et de nouvelles pièces justificatives. Ce serait le plus heureux complément du travail inauguré par l'élève de Mabillon. *Archives de l'Orient latin*, 1881, t. I, p. 113.

(2) *La Littérature française contemporaine*, Paris, 1846, t. II, p. 610.

Digitized by Google

vieilli actuellement, et néanmoins le volume offre encore un intérêt pénétrant à celui qui en parcourt les pages avec abandon. Toutefois, D. Ruinart n'a point dit tout ce qu'il savait, obligé par une prudente réserve à ne traiter à fond aucun des sujets brûlants de l'époque, et à ne froisser aucune des susceptilités des supérieurs de sa congrégation (1). C'est à grand peine, au surplus, qu'il avait obtenu l'autorisation de publier ce livre d'édification et de piété filiale, tant on redoutait l'éclat et le bruit à l'occasion des controverses avec les Jésuites ou des polémiques jansénistes. Le fidèle D. Thierry évita les écueils en fournissant uniquement aux vrais savants et aux vrais chrétiens l'inimitable exemple de Mabillon. Composa-t-il aussi la notice qui fut inscrite au Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés ? Rien ne l'indique, mais nous donnons néanmoins cette pièce en appendice.

Les érudits étrangers réclamèrent une traduction de la biographie, qui ne tarda point à paraître à Padoue, en 1714, par les soins d'un autre bénédictin, D. Claude de Vic. Le style gagna en élégance sous la forme latine, mais combien le texte français est plus vivant, plus personnel et plus touchant !

L'une des préoccupations de D. Ruinart avait été de joindre à son livre un portrait de son maître, et il ne put y parvenir qu'après de grandes difficultés : il avait fait exécuter un moulage de la figure du défunt; et il avait obtenu communication d'une peinture que con-

(1) D. Ruinart ne dit rien des querelles suscitées par l'édition de Saint Augustin, dont son maître avait écrit la préface, mais D. Tassin nous apprend qu'il en a laissé en manuscrit un journal très circonstancié. De même, il ne parle pas des relations de Mabillon avec le frère Denis de la Campagne et du traité sur les Prisons monastiques. Voir à ce sujet *D. Mabillon et la réforme des prisons*, in-8°, Reims, 1885.

Digitized by Google

servait le duc de Perth (1). Le crayon de Bernard Picart, et le burin de Giffart, permirent enfin à D. Thierry d'éditer l'estampe qu'il mit au frontispice du volume publié l'année même de sa mort. Nous lui sommes donc redevables de la plus fidèle image de l'humble religieux qui refusa de son vivant toute marque d'honneur et de distinction.

### § 5. — *Correspondance de D. Ruinart.*

Il n'a pas été publié de recueil spécial des lettres de D. Ruinart, malgré leur importance à raison de ses fonctions de secrétaire de Mabillon. Les minutes originales des missives écrites par lui sont assez rares ; on en conserve une soixantaine à la Bibliothèque nationale, et quelques-unes seulement ont été publiées, soit par M. Bordier, soit par M. Valery, dans des ouvrages généraux. M. le comte de Barthélemy en a publié une autre tirée des correspondances de la famille de Noailles (2). Plusieurs ont pu paraître encore dans les revues, mais il importerait essentiellement à l'honneur de l'érudition française de produire enfin le recueil complet de la Correspondance Bénédictine, au milieu de laquelle D. Ruinart figurerait si dignement (3).

On trouvera en appendice la collection des soixante lettres que nous avons pu réunir relativement à D. Ruinart et à D. Mabillon : quarante d'entre elles existent en copie ou en original à la Bibliothèque de Reims. Les autres viennent des dépôts de Paris, et nous les

(1) Voir en appendice deux lettres sur ce sujet. Cfr. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV, p. 181.

(2) Lettre adressée à l'évêque de Châlons, le 15 septembre 1702, *Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1878, p. 236.

(3) Sur ce projet de publication, voir le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1883, n° 2, p. 19.

Digitized by Google

supposons toutes inédites. Elles concernent divers points d'histoire et de biographie, sur lesquels on ne publiera jamais de trop abondantes recherches.

La correspondance de D. Ruinart a revêtu cette politesse et ce culte des formes qui lui étaient communs avec tous les hommes de lettres du XVII^e^ siècle. La même main qui secouait la poussière de tant de manuscrits des fonds Colbert et de Harlay à la Bibliothèque du roi, excellait à son heure à polir une préface, à écrire une dissertation, et à donner au livre entier l'irréprochable empreinte du bon goût. L'érudit fut sincère jusque dans son style. Tous les ouvrages de notre bénédictin, sauf l'*Abrégé de la vie de Mabillon* et l'*Apologie de la mission de S. Maur*, sont écrits dans ce beau latin clair, concis, élégant, qui était encore de son temps la langue internationale des érudits.



Digitized by Google

A LA MÉMOIRE DE

## DOM THIERRY RUINART

RELIG^X BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉG^ON DE SAINT-MAUR,
NÉ A REIMS DE MATHIEU RUINART ET DE CATHERINE BERNARD,
BAPTISÉ A SAINT-TIMOTHÉE LE 11 JUIN 1657,
MORT ET INHUMÉ EN L'ABBAYE D'HAUTVILLERS, LE 29 SEPT^BRE 1709.

IL ÉTUDIA DANS L'UNIVERSITÉ DE REIMS,
PRIT L'HABIT RELIGIEUX A SAINT-REMY EN OCTOBRE 1674
ET FIT PROFESSION EN 1675 A SAINT-FARON DE MEAUX ;
DEVENU A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS,
LE DISCIPLE, LE COLLABORATEUR ET L'AMI DE

## DOM JEAN MABILLON,

IL RETRAÇA FIDÈLEMENT SA VIE
ET S'ILLUSTRA LUI-MÊME PAR SES TRAVAUX,
NOTAMMENT SUR LES ACTES DES PREMIERS MARTYRS,
DIGNE ÉMULE DE SON MAITRE POUR LA PIÉTÉ,
LA DROITURE, LE SAVOIR
ET LA MODESTIE.

*Non est discipulus super magistrum : perfectus autem omnis erit, si sit sicut magister ejus.* (*Ev. sec. Lucam, VI, 40.*)

Sès compatriotes lui ont élevé ce monument l'an 1886.

INSCRIPTION A LA MÉMOIRE DE DOM THIERRY RUINART
DANS L'ÉGLISE SAINT-REMY DE REIMS.

Digitized by Google

# TROISIÈME PARTIE

## L'INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DE D. RUINART A SAINT-REMI DE REIMS

### CHAPITRE I

#### LE PROJET ET LES SOUSCRIPTEURS

D. Ruinart, par un heureux privilège, repose dans une église de son pays natal, où sa tombe est demeurée intacte et environnée de respect. Mais si la dalle qui marque la sépulture d'Hautvillers est un précieux dépôt pour les Rémois, il ne convient pas moins de rappeler à Reims même l'origine d'un de ses plus célèbres enfants. L'église Saint-Remi est la seule qui subsiste de tous les sanctuaires du quartier haut de la ville ; le territoire de la paroisse Saint-Timothée, où D. Ruinart fut baptisé, est aujourd'hui englobé dans celui de Saint-Remi, ainsi que tous les vestiges et les souvenirs qui s'y rattachent. En outre, cet illustre monument abrita la jeunesse fervente du futur bénédictin, lorsqu'il vint y prendre l'habit monastique et y commencer son noviciat. C'est donc sur ses murailles historiques qu'il convient d'inscrire le nom de D. Thierry Ruinart (1).

(1) Notons que déjà une rue et une place de Reims (paroisse Saint-André) portent le nom de *Ruinart de Brimont*. Ajoutons qu'en 1824, le conseil municipal ayant conçu le projet de réta-

Digitized by Google

Au mois de juillet 1885, une inscription était rédigée dans ce but par le secrétaire de l'Académie de Reims et approuvée par cette compagnie.

Il fut décidé en outre, dans la séance du 13 novembre suivant, que le marbre serait placé par les soins de l'Académie et que les frais seraient couverts par une souscription. Avis en fut donné à l'autorité diocésaine et à l'Administration municipale de Reims, qui approuvèrent l'une et l'autre le projet, d'accord avec la fabrique de Saint-Remi. Un arrêté du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 23 janvier 1886, autorisa la pose du monument. L'emplacement de l'inscription commémorative fut fixé à l'angle du transsept et de l'abside de Saint-Remi, au mur du côté droit, près de l'entrée de la première chapelle absidale du sud dédiée à Saint Eloi. M. Flajollet-Bulteau, marbrier à Reims, fut chargé de l'exécution du monument qu'il termina et posa au mois de mars 1886.

Ce monument très simple reproduit exactement la planche donnée ici. Le texte est gravé sur une plaque de marbre noir, avec un cartouche au sommet, qui reproduit le chiffre de la Congrégation de Saint-Maur. Ce cartouche décoratif est emprunté à l'une des clefs de voûte de l'ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Remi, aujourd'hui devenu la salle Saint-Jean de l'Hôtel-Dieu. Le montant de la dépense fut couvert en quelques mois, par le concours de plusieurs Rémois et de quelques érudits parisiens, auxquels l'Académie tint à honneur de s'adresser.

La Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques souscrivit de suite, par

blir les inscriptions des fontaines, avait décidé que la fontaine Saint-Bernard serait dédiée à Dom Thierry Ruinart. *Description de Reims*, par Gérard Jacob-K., p. 126.

Digitized by Google

l'organe de son président, M. le comte de Marsy. La Société nationale des Antiquaires de France applaudit aussi chaleureusement à cette initiative, et l'un de ses membres résidants, M. Bordier, envoya une souscription motivée en ces termes : « J'ai publié jadis six volumes de traductions, notes et commentaires, sur Grégoire de Tours, pendant tout le temps desquels je n'ai cessé de rendre un hommage reconnaissant à Dom Ruinart et à ses travaux dont je tirais profit. Je serais bien peu d'accord avec mes paroles, si je négligeais l'occasion si honorablement offerte par les savants rémois, d'offrir un faible témoignage de respect à leur éminent compatriote. » M. Natalis de Wailly envoya également son adhésion avec un courtois empressement. Voici, au surplus, la liste des souscripteurs :

| | |
|---|---|
| L'Académie de Reims . . . . . | 100 fr. |
| La Société française d'archéologie . . . | 50 — |
| S. Exc. Mgr Langénieux, archevêque de Reims | 20 — |
| M. Ch. Ruinart de Brimont, négociant en vins à Reims . . . . . | 100 — |
| Mme Abelé de Muller . . . . . | 30 — |
| M. H. Bordier, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale . . . . . | 20 — |
| M. Ulysse Robert, inspecteur général des Archives et des Bibliothèques . . | 5 — |
| M. le baron Frédéric Seillière . . . . . | 50 — |
| M. Ch. Givelet, membre de l'Académie de Reims . . . . . | 20 — |
| M. V. Duchâtaux, avocat à Reims. . . . | 10 — |
| M. A. Werlé. négociant en vins. . . . . | 20 — |
| M. L. Demaison, archiviste-paléographe . . | 10 — |
| M. E. Irroy, négociant en vins . . . . . | 20 — |
| M. A. Benoist, manufacturier . . . . . | 10 — |
| *A reporter,* | 465 — |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| *Report,* | 465 fr. |
| M. l'abbé Duverger, prêtre du diocèse de Reims . . . . . | 10 — |
| M. A. Lebourq . . . . . | 5 — |
| M. H. Jadart, secrétaire de l'Académie de Reims . . . . . | 20 — |
| | 500 fr. |

Cette somme permit, outre la dépense du marbre et de ses accessoires, qui montait à 400 fr., d'employer le reliquat de 100 fr. à la gravure de la tombe de D. Ruinart. Elle fut offerte à chacun des souscripteurs et aux bibliothèques publiques de Paris et de la région comme un témoignage de la gratitude des Rémois.

La mention d'un souvenir en nécessite souvent une autre qui la complète et lui donne sa portée véritable. Rappeler le nom de Thierry Ruinart sur les murs de Saint-Remi, c'est évoquer les noms de plusieurs autres bénédictins illustres qui passèrent, comme lui, une partie de leur studieuse jeunesse dans l'archimonastère rémois. Aussi, nous semble-t-il convenable que l'Académie de Reims, poursuivant son projet dans ses conséquences naturelles, inscrive sur un monument placé en face du sien, les noms des plus célèbres de ses confrères qui firent profession à Reims. Il en est de fameux, D. Coustant, D. Mabillon, D. Lami, D. Germain, D. Martène, que les érudits du monde entier connaissent, et qu'ils aimeront à voir honorer dans le lieu même de leur vocation. Tel est le sens de l'inscription que nous souhaitons voir placer prochainement dans l'abside de Saint-Remi.

Digitized by Google

# PAX

A LA MÉMOIRE

DES

RELIG^X BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉG^ON DE SAINT-MAUR,

QUI ONT ACQUIS PAR D'IMMORTELS TRAVAUX

UNE PLACE DANS L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE,

APRÈS S'ÊTRE FORMÉS A LA PRATIQUE DES VERTUS MONASTIQUES

ET AVOIR PRONONCÉ LEURS VŒUX EN L'ABBAYE DE SAINT-REMY :

D. JOACHIM LE CONTAT, LE 22 NOV^BRE 1628,

D. PIERRE DE JUMILHAC, LE 6 AVRIL 1630,

D. HENRI GILLESSON, LE 15 JUILLET 1632,

D. JEAN MABILLON, LE 7 SEPT^BRE 1654,

D. THOMAS BLAMPIN, LE 19 DÉC^BRE 1658,

D. FRANÇOIS LAMI, LE 30 JUIN 1659,

D. MICHEL GERMAIN, LE 19 OCT^BRE 1663,

D. PLACIDE PORCHERON, LE 27 JUILLET 1671,

D. PIERRE COUSTANT, LE 12 JUIN 1672,

D. EDMOND MARTÈNE, LE 8 SEPT^BRE 1672.

*Ad quorum eruditionem omnis Israël sanctificabatur Domino.*
(2, Paral. 35.)

INSCRIPTION A PLACER DANS L'ÉGLISE SAINT-REMI DE REIMS,
EN SOUVENIR DE LA PROFESSION QU'Y FIRENT DIX DES PLUS CÉLÈBRES ÉCRIVAINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

Digitized by Google

## CHAPITRE II

### UN PORTRAIT DE D. RUINART. — LES BÉNÉDICTINS RÉMOIS.

En même temps qu'elle faisait poser le marbre commémoratif, l'Académie de Reims assurait la reproduction par la photographie d'un portrait de D. Ruinart, jusqu'ici inconnu de ses biographes. Ce portrait est une gouache de l'époque, actuellement en la possession de M. Ch. de Brimont, l'un des descendants de la famille à Reims ; on lit au dos cette simple mention en écriture moderne : *Dom Ruinart*, sans marque de provenance ou d'authenticité.

Il n'existe, à notre connaissance, aucun autre portrait du pieux bénédictin ; il s'en trouvait un dans la collection d'un amateur rémois, M. A. Duchesne, dont les curiosités ont été vendues en 1858 (1). Serait-ce celui-là que la famille de Brimont possède actuellement ? Il nous a été impossible de le découvrir d'une manière précise. A défaut d'attestation contemporaine, nous devons donc nous borner à décrire la peinture,

(1) *Catalogue des livres, manuscrits, gravures et curiosités de feu M. Auguste Duchesne, numismate à Reims.* Mai 1858, brochure in-8° de 26 pages, Reims, Regnier. — N° 393, portrait de D. Ruinart, miniature du temps. — N° 392, portrait de D. Mabillon, miniature à l'huile du temps. Nous ne savons ce que sont devenus ces deux portraits. — Celui dont il est ici question est en vente chez M. Trompette, photographe à Reims.

Digitized by Google

laissant au temps le soin d'éclaircir son origine. La gouache, qui est incontestablement du XVII[e] ou du XVIII[e] siècle, mesure 0[m]165 de hauteur sur 0[m]112 de largeur ; elle est encadrée, d'ancienne date, dans une bordure sculptée et dorée. Le personnage est représenté assis devant une table, tenant un livre de la main droite et un papier de la main gauche ; un document manuscrit et les instruments pour écrire sont étalés devant lui. Le fond est garni d'une bibliothèque ; un paysage s'ouvre sur la droite. Le religieux a l'apparence de la jeunesse ; ses traits sont fins et son œil transparent ; il est coiffé d'une calotte et vêtu de la robe et du scapulaire noirs, qui laissent apercevoir le col et les manches d'une chemise blanche. Quelques détails nous paraissent en contradiction avec le costume des bénédictins de Saint-Maur, mais ils peuvent être le fait de l'artiste, qui aurait peint D. Ruinart à son insu. Consulté sur cette peinture, M. Georges Duplessis, conservateur du Cabinet des Estampes, répondit qu'il ne lui trouvait pas un caractère bien défini.

Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce portrait, il n'est pas sans intérêt de le faire connaître, puisque le cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale n'offre aucune figure de notre bénédictin. La reproduction des traits, même après la mort, était prohibée par les statuts de la congrégation de Saint-Maur ; il arriva cependant que la célébrité de quelques-uns de ses membres et le désir des familles firent passer sur la rigueur des règlements. Il a pu en être de même pour D. Ruinart, et nous souhaitons vivement trouver la preuve de la fidélité du tableau dont la seule découverte apporte un document nouveau à la biographie rémoise.

Ce sera encore servir la biographie rémoise que de produire la liste des religieux bénédictins nés à Reims, ou dans les limites de l'ancien diocèse (Ardennes et

Digitized by Google

Marne) ; et jugés dignes, par leurs travaux, de figurer dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* (1). Nous en avons relevé les noms dans les tableaux dressés par D. Tassin et par M. Ulysse Robert, de manière à accompagner D. Ruinart d'un cortège de compatriotes, tels que D. Cotron, D. Mopinot, D. Baussonnet, qui furent ses dignes émules dans la voie de l'érudition.

(1) Les notices relatives à ces bénédictins Rémois se trouvent dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par D. Tassin, in-4°, 1770, et dans le *Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par Ulysse Robert, in-8°, 1881. — Cfr. *Bibliothèque des écrivains de la congrégation de Saint-Maur*, par Ch. de Lama, in-12, 1882. — *Influence des Bénédictins dans la province de Champagne*, par l'abbé Bandeville, in-8°, 1846. — *Les écrivains champenois de la congrégation de Saint-Maur*, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, août 1878.

Digitized by Google

# PAX

A LA MÉMOIRE
DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
INSCRITS DANS
L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,
QUI NAQUIRENT EN LA VILLE DE REIMS :

D. GUILLAUME MARLOT, EN 1596,
D. GRÉGOIRE LE GRAND, EN 1611,
D. VICTOR COTRON, EN 1615,
D. NICOLAS DE LA SALLE, EN 1619,
D. SIMON CHAMPENOIS, EN 1644,
D. CHARLES HENRION, EN 1648,
D. JEAN JESSENET, EN 1651,
D. PIERRE MISSON, EN 1653,
D. THIERRY RUINART, EN 1657,
D. ÉLIE MAILLEFER, EN 1684,
D. SIMON MOPINOT, EN 1685,
D. NICOLAS JALABERT, EN 1700,
D. JEAN DE BAR, EN 1700,
D. J.-B^TE BAUSSONNET, EN 1700,
D. NICOLAS NOEL, EN 1714,
D. CLAUDE ROUSSEAU, EN 1724.

*Filii, æmulatores estote et mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis.* (I, *Macb.* II, 50 et 51.)

*Inscription commémorative*
*à placer dans l'église Saint-Remi de Reims.*

Digitized by Google

Digitized by Google

# PAX

A LA MÉMOIRE
DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
INSCRITS DANS
L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,
QUI NAQUIRENT DANS L'ANCIEN DIOCÈSE DE REIMS :

D. FIRMIN RAINSSANT, A SUIPPES EN 1596,
D. BERNARD PLANCHETTE, A AUBIGNY EN 1607,
D. JEAN GÉRARD, A DONCHERY EN 1617,
D. DAMIEN RAULIN, A DONCHERY EN 1624,
D. GILBERT GÉRARD, A DONCHERY EN 1629,
D. JEAN MABILLON, A S^T^-PIERREMONT EN 1632,
D. JEAN GELÉ, AU CHESNE EN 1645,
D. J.-B^TE^ ALAYDON, A RETHEL EN 1671,
D. FRANÇOIS BOURON, A CHÉVREMONT EN 1690,
D. PIERRE CARPENTIER, A CHARLEVILLE EN 1697.

*Patres nostri annuntiavernnt nobis opus in diebus eorum et in diebus antiquis.* (PS. XLIII, 2.)

*Inscription commémorative*
*des écrivains bénédictins nés dans le diocèse de Reims.*

Digitized by Google

# APPENDICE

Digitized by Google

Digitized by Google

# GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE RUINART

JEHAN BERNARD,
= Claude FETIZON.

Catherine BERNARD.
† 1685

ANTHOYNE RUYNART, mort avant 1638.
= Symonne HARMONVILLE.

Mathieu RUYNART, marchand, † 1702.
= Catherine BERNARD.
† 1685

Anne RUINART.
= Remi GILLET.

Hubert RUINART.
= Remiette PINTE.

**Jean RUINART, né en 1648.**

Nicolas RUINART, né en 1652, Bourgeois de Reims marchand de rase
= en 1676 Barbe MISSON
† 1714.

Hubert RUINART, né en 1654.

Marie RUINART, née en 1653
= en 1672 Claude DUVAL.

Gérard RUINART, né en 1656

Thierry RUINART, relig. bénédictin, né en 1657 † 1709.

Jean RUINART, né en 1658

Remiette RUINART, née en 1660.

Jacques RUINART, né en 1662, bachelier en théologie.

**Jeanne RUINART, née en 1678.**

Catherine RUINART, née en 1680.

Jean RUINART, né en 1681
**† en 1682**

Marie RUINART, née en 1683.

Jean-Joseph RUINART, né en 1684.

Jeanne RUINART, née en 1686,
= TRONSSON, **marchand.**

Jean-Baptiste RUINART, né en 1689.

Marie RUINART, née en 1687

Jean-Baptiste RUINART, né en 1691.

Nicolas RUINART, né en 1697, marchand bourgeois de Reims, † 1769
= en 1728
**Marie SAUBINET,**
**† 1766**

**Jeanne RUINART, née en 1729.**

**Barbe-Nicolle RUINART, née en 1730,**
= M. HUART LETERTRE.

**Claude RUINART, né en 1731, écuyer, conseiller-sécrétaire du Roy, avocat en Parlement, seigneur de Brimont, contrôleur des guerres**
= en 1764 Hélène-Françoise TRONSSON, fille de Nicolas TRONSSON et de Marie-Magdeleine SUTAINE.

**Barbe RUINART, née en 1733.**

**Charlotte-Marie-Magdelaine RUINART, † 1779**

**Nicolas RUINART, né en 1765,**
= le 27 nivôse an II Françoise-Julie VANDERVEKEN

**Marie-Thérèse RUINART, née en 1767.**

**Jean-Irénée RUINART, né en 1770, créé vicomte en 1825, maire et député de Reims, † 1850**

Digitized by Google

# APPENDICE

## I

## DOCUMENTS SUR LA FAMILLE RUINART

### § 1. — MENTIONS SUR LA FAMILLE RUINART DANS LES MINUTES D'ACTES AUTHENTIQUES du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

*1557.*

*Minutes de Savetel, notaire à Reims.*

*31 juillet.* Jehan Colinet l'aîné et Jehanne Ruynart sa femme, Perrard Ruynart lab^rs^ dem^s^ à Beyne, et N^as^ Ruynart, estaminier à Espoye, heritiers de feue Marson Thierriart viv^t^ v^e^ de Gérard Ruynart leur mère, vendent quatre pieces de terre au terroir dudit Beyne.

*Savetel, 1579.*

Maison à Beyne, derrière l'église, tenant à Gerard Ruynart.

*Jean Charlier, 1579.*

Maison à Beyne, tenant à Poncelet Ruynart.



Digitized by Google

*Ponce Angier, 1582.*

Jehan Ruynart, m^d^ à Reims, baille à louage une cense contenant 113 pièces de terre au terroir de Beine, moyennant par an 30 septiers, moitié seigle et avoine.

*Jean Charlier, 1601.*

Jehan Ruynart, estaminier dem^t^ à Reims, baille à louage 33 septiers de terres sises à Nauroy, moy^t^ 10 septiers de grain, moitié seigle et avoine.

*Desmolins, 1604.*

*20 novembre.* – Jehan et Jacques Ruynart, m^ds^ à Reims et Claudine Guyot v^e^ de Estienne Ruynart, dem^t^ à Reims, paroisse S. Julien, au sujet de la succession de feu Nicolle Ruynart, sœur dudict Estienne Ruynart et tante desd. Jehan et Jacques.

*Rogier, 1624.*

Claudine Guyot, v^e^ de Estienne Ruynart dem^t^ à Reims à Jehan Ruynart son fils dem^t^ à Beyne.

*Rogier, 1638.*

*19 octobre.* Symonne Harmonville, v^e^ de feu Anthoyne Ruynart dem^t^ à Reims, met Mathieu Ruynart son fils au logis de Roytelet, maître sergier, pour apprenti durant 3 ans.

*Jean Rogier, 1656.*

Loys Ballet, conseiller au présidial de Reims, vend à Mathieu Ruynard, marchand à Reims, sa maison rue S^te^ Marguerite, moyennant 4600 livres tournois.

*Rogier 1661* (M^e^ Lemoine).

*12 nov.* — Noble homme M^re^ Henry Lhuisible advocat en Parlement et au conseil privé du roy dem^t^ ordinairem^t^ à Paris rue de Seine, faub. S. Germain, étant à Reims, vend à honn. homme Mathieu Ruinart, march^d^ à Reims une cense de 100 septiers de terre en 89 pièces sise aux terroirs de Beine et Mouchery..... moyenn^t^ 1200 l. tournois.

Digitized by Google

*1663.*

Oudin Ruinart, lieutenant en la justice de Boult sur Suippe.

*Rogier, 1664.*

*24 avril.* — Mathieu Ruinard, m^d^ à Reims, baille à louage une cense contenant 113 pièces de terre au terroir de Beine, moy^t^ par an 30 septiers, moitié seigle et avoine.

*Fr. Bretaigne et G. Rogier, 1666.*

*7 décembre.* — Vente par Simone Romain, veuve et légataire de Daniel Douart, à honneste homme Mathieu Ruinart, marchand dem^t^ à Reims, une maison scize rue du Barbâtre, où pend pour enseigne la Ville d'Amboise, consistant en cuisine, chambres basses et hautes, greniers, cour devant et derrière, écuries, grange, cellier, jardin par derrière ayant issue au rempart, le tout moyennant 3,000 liv. en louis d'or.

*(Contrat sur parchemin, dans les papiers de M. Grangé, propriétaire actuel de l'immeuble, 171, rue du Barbâtre.)*

*Rogier, 1670.*

*29 may.* — Mathieu Ruinart, m^d^ à Reims, vend un jardin fermé de murailles sis à Beine, rue de la Villette, moy^t^ 50 livres.

*Chevillet, 1672.*

*Novembre.* — Mathieu Ruynard, rouleur et retendeur de serges et estamines, demeure en sa maison rue Ste Marguerite.

*26 septembre.* — Contrat de mariage entre Marie Ruynard et Claude Duval.

Matthieu Ruynard donne à sa fille 2500 l. en deniers clairs; habits nuptiaux, et sa part des frais du banquet (*Liste des effets et habits.*)

*Rogier, 1673.*

Mathieu Ruynart march^d^ a Reims baille a louage une cense a Beyne consistant en 300 septiers de terres labourables terroir de Beyne et terroirs voisins et une maison

Digitized by Google

sise audit village rue de la Villette, pour 6 ans moyt par an 65 septiers de grains, seigle et avoine.

*Rogier, 1673.*

*Septembre.* — Hon. homme Mathieu Ruynard md a Reims baille à louage à Oudart Contant hostelain une maison rue du Barbâtre où pend pour enseigne la ville d'Amboise où est demt ledit preneur pour 6 ans moyent 300 l. tourn. par an.

*Rogier, 1675.* (Me Douce.)

*8 janvier.* — Mathieu Ruynart marchd à Reims et Nicolas Ruynart son fils agé de 23 ans se mettent en association touchant les marchandises de sarges et estamines dont ils traffiquent depuis le 1er octobre de l'année dernière 1674 et jusques ce pareil jour 1er octobre prochain soubz les conditions qui ensuivent, savoir ledict Ruynart père a mis en la quaize la somme de 8000 l. et ledit Ruynart fils celle de 3,000 l. provenant de pareille somme pour son mariage, et les marchandises quils achepteront et quils ont cy devant acheptées depuis ledit temps conjoinctement ou séparement se pourront debiter pour le gros et envoyer aux marchans ainsy quils adviseront sans que led. Ruynart fils pretende aucunes choses esdictes marchandises qui se détailleront au logis dudit Ruynard père ny au proffit quil en pourra tirer, a condition que toutes les estamines qui sont données et donneront cy apres pendant le temps de la presente association a Jean Lecointre retendeur, pour aprester, ledit Ruynart pere les payera seul et par ce moyen prendra 20 sols sur chacune piece a son proffict sans que ledict Ruynart fils y puisse rien prendre. Et ce en considération des 5000 l. faisant partie des 8000 quil a mis en quaize. Et les profficts desdictes marchandises quy se venderont en gros se partageront fin de ladicte association par moictié esgallement. Et a cest effect sera mis toutes lesdictes marchandises et envoyes faict et a faire par inventaire sur ung livre pour en compter ensemble fin d'icelle association,

Digitized by Google

laquelle est commencée dès ledit jour premier octobre de l'année dernière et finira à pareil jour premier octobre prochain. Et encores a charge par ledict Ruynart pére de nourrir loger chauffer et entretenir de tous points ledict Ruynart fils pendant ledict an sans quil soit tenu en rendre et payer aucune chose audict Ruynart son père, en consideration dudict détail auquel ledict Ruynart pere ne prend aucun proffict.

Signé : Mathieu Ruinart, Nicolas Ruinart.

*1675.*

*8 janvier.* — Ledict N^as^ Ruynart jeune homme a marier reconnait avoir reçu de Mathieu Ruynart son père 3000 l. tournois pour pareille somme a luy fournie pour son mariage comme a esté faict et baillé à Claude Duval son beau frère pour le mariage de Marie Ruynart sa femme.

*Dallier, 1676.*

*7 août.* — Contrat de mariage entre Nicolas Ruinart march^d^ a Reims fils du s^r^ Mathieu Ruinart — Et Barbe Misson fille de N^as^ Misson m^d^ et de Barbe Frizon.

Mathieu Ruinart père en faveur dud. mariage associe son fils avec luy dans son negoce de marchandises d'etamines droguettes razes et autre negoce durant 9 ans commençant le 25 juillet dernier, pourquoy led. s^r^ Ruinart père sera tenu faire part à sond. fils des profits des marchandises quil vendra, tant en gros que detail a concurrence de ce qu'il aura mis dans la Société (savoir 7200 l. qui lui procedent savoir 3000 pour son mariage, 8 janvier 1675, et 4200 l. des profits que ledit Nicolas a fait dans leur precedente Société); et aussi lui fournira des habits nuptiaux et linges pour 500 l. et les frais du festin à concurrence du nombre des personnes invitées.

Bagues et joyaux 600 l. douaire 150 l. La future aura en dot 6000 l.

Digitized by Google

*Rogier, 1677.*

*30 janvier.* — Jean Daras laboureur à Beyne fermier de Mathieu Ruynard m^d^ à Reims.

(Ce dernier cède le volet et les pigeons.)

*1677, 19 juillet.*

Oudin Ruinart estaminier à Boult sur Suippe, époux de Henriette Muiron.

*Copillon, 1684.*

*18 février.* — Mathieu Ruynard march^d^ cede et transporte a Jacques Ruynard bachelier en theologie de l'universite de Reims la somme de 700 l. en principal de rente due audit cédant par Hubert Ruynard m^d^ sergier à Reims.

*Copillon, 1686.*

*27 août.* — Mathieu Ruynart pour faciliter le partage de sa succession estime à 4100 l. la cense quil a donnée a M^re^ Jacques Ruynard son fils bachelier en theol. consistante en maison et terres sise à Beyne et terroirs voisins.

*9 avril.* — Maison bâtie par led. Ruynard rue S. Jean. Differend avec son charpentier.

*Copillon, 1686.*

*10 décembre.* — Hon. hom. Mathieu Ruynart m^d^ a Reims donne et cede a M^re^ Jacques Ruinart son fils sous diacre bachelier en theol. de l'universite de Reims une maison rue du Barbatre où est pour enseigne la ville d'Amboise consistant en 4 corps de logis 2 cours jardins, moyennant 500 l. de pension viagère et 50 messes basses après son décès.

1687.

*11 mars.* — Don fait par Mathieu Ruynard audit Jacques son fils d'une cense de 40 septiers à Vaudesincourt et terroirs voisins, moyennant 8 septiers de grains par an et un service solennel après son décès.

Digitized by Google

*Copillon*, 1687.

*2 avril.* — Mathieu Ruynard m^d^ vend à Jacques Ruynard son fils bachelier en théologie, les meubles qui sont au logis du sieur Duval son gendre... une presse à presser des marchandises, 6 tables, 2 lits, un cadre où est une thèse de satin et quelques livres et ceux qui sont au logis du sieur Nicolas Ruynard, son fils... 4 caques de vins... 10 poinçons de charbon .. une chaudière de cuivre... le tout moyennant 120 l.

*Tauxier*, 1687. (M^e^ Lefèvre.)

*26 Mars.* — M^e^ Jacques Ruinard bachelier en théologie à Reims déclare qu'à sa prière et pour lui faire plaisir hon. homme Mathieu Ruinart son père marchand à Reims, s'est obligé solidairement avec lui au paiement de la somme de 50 l. de rente et du principal de 1,000 l. envers le sieur Gérard Coquebert.

Ledit Jacques R. cède et abandonne à son père les revenus et louages qui lui appartiennent d'une maison sise à Reims rue du Barbâtre appelée la ville d'Amboise et d'une autre maison rue St-Jean ayant issue devant le rempart de la Tour du Puits, d'une cense au terroir de Beine et d'une autre à Vaude-St-Court à charge par sondit père de payer l'intérêt de ladite somme et demeurer quitte par ledit sieur Ruinart fils vers sondit père de la pension de 500 l. d'une part et 8 septiers de seigle d'autre qu'il est obligé lui payer annuellement sa vie durant.

*Institution et insinuation*, 1688-1689.

*f° 5, 1688, 29 juillet.* — Mathieu Ruinard marchand à Reims donne à Jacques Ruinart bachelier en théol. en l'université de Reims son fils plusieurs pièces de vigne situées au terroir de Berru.

*Tauxier*, 1693. (M^e^ Lefèvre).

*18 sept.* — Testam. de Mathieu Ruinart marchand demeurant à Reims rue du Barbâtre paroisse St-Martin couché malade donne :

Digitized by Google

50 l. à l'église St-Martin, à charge d'être recommandé aux prières

50 l. pour les pauvres de ladite paroisse

50 l. à Remy Gillet à cause d'Anne Ruinart sa sœur à prendre sur les deniers qu'il a mis ès mains de Jean Adam m^e charpentier à Reims.

En considération des pensions que les sieurs N^as Ruinart et Claude Duval ses enfants luy ont fournis et payés et autres considérations leur donne ses biens meubles à charge d'exécuter ledit testament.

Il ne peut signer à cause de sa fiebvre et grand âge.

Il approuve ledit testament et signe le 19 sept.

Le 4 décembre 1693 il révoque ledit testament.

1770-1775.

*Archives du Chapitre, Seigneurie de Brimont.*

*11 avril 1770.* — Compromis ou projet du traité sous seings privés entre MM. du Chapitre d'une part et *M. et Mme Ruinart*, d'autre, pour parvenir à l'échange ou surcens perpétuel de tout ce qui peut appartenir auxd. sieurs du chapitre dans les terres et S^ries de Brimont et Brimontel, sous la réserve des dimes desd. lieux et du domaine moy^t un surcens perpétuel et non rachetable de 25 septiers de seigle et 25 septiers d'avoine.

Ensuite la ratification du traité par le chapitre du *18 avril 1770.*

Joint un acte sous seing privé contenant les offres de *M. et Mme Ruinard*, du 7 févr. 1772 de racheter le surcens moy^t 2 corps de ferme auxd. terroirs conten^t 81 arpens. Ce que le Chapitre a accepté moyen^t qu'il sera obtenu lettres d'amortiss., etc.

*Août 1772.* — Lettres patentes du roy Louis XV données à Compiègne qui permettent au Chapitre de Reims de céder à titre d'echange au S^r et D^me Ruinart tout ce qui appart. aud. Chapitre dans les terres et S^ries de Brimont et Brimontel. Ensemble tous les cens surcens lods et ventes et autres droits seigneuriaux sans y rien excepter si ce n'est le domaine app. aud. Chapitre tel qu'il est expliqué

Digitized by Google

auxd. projets d'actes du 11 avril 1770 et 7 fev. 1772. Et de recevoir en contre échange desd. sieur et dame Ruinart 2 corps de ferme, etc.

*30 mars 1773.* — Echange passé devant Desaint, notaire à Reims, par lequel MM. du Chapitre métrop. ont cédé et abandonné à Claude Ruinart, écuyer control. des guerres et dame Hélène Tronson son épouse la terre et seig$^{ies}$ de Brimont consistant en haute moy$^{e}$ et basse justices cens rentes foncières et tous les droits généralement reconnus par le procès verbal des plaids généraux du 21 janvier 1773. Ensemble la terre et seig$^{ie}$ de Brimontel consistant aussi en haute moy$^{e}$ et basse justice cens lods et ventes droits de bourgeoisie de 7 quartels d'avoine et 3 poules 1/2 sur 4 maisons de Bourgogne dépend$^{t}$ de la seig$^{ie}$ de Brimontel.

Et en contre echange lesd. sieur et dame Ruinard cèdent 2 corps de ferme sans maison sur les terroirs de Brimont et Brimontel et voisins.

Le tout aux reserves et conditions suivantes :

1° Lesd. sieurs du chap. se reservent la dîme en graines grosses et menues sur les terroirs de Brimont et Brimontel, la moitié de la dîme en vin de Brimont.

2° Les heritages donnés en contre échange conserveront leur nature de roture.

3° Lesd. sieur et dame Ruinart tiendront à toujours les terres et s$^{ie}$ de Brimont et Brimontel en plein fief de la Sénéchaussée du Chapitre de l'Eglise métrop. de Reims qui les a et possède en franc alleu et seront lesd. terres et s$^{ries}$ sujettes envers lesd. sieurs du Chapitre à tous les droits féodaux fixés et déterminés par la coutume de Reims.

En conséq. lesd. s$^{r}$ et d$^{e}$ Ruinart seront tenus de prêter la foy et hommage devant le s$^{r}$ Bailly de la sénéchaussée dans un mois sans être obligés pour cette fois cy seulem$^{t}$ de fournir aveu et dénombrement.

*7 juin 1773.* — Arrêt d'homologation du contrat déchange ci-dessus.

*10 mars 1775.* — Inventaire fait par M$^{e}$ Huet notaire

Digitized by Google

des titres remis par le Chapitre à M. Ruinart lors de l'échange.

*1774, 30 avril.* — 2 actes de foy et hom. aveux et dénombrement faits par M. Ruinart à MM. du Chap. à cause des terres seig[ies] de Brimont et Brimontel.

*Archives de la Marne à Reims,* Fonds du Chapitre N.-D., Brimont, Liasse 1, n[os] 5, 7, 8 et 11.

---

## § 2. — ÉTAT-CIVIL DE LA FAMILLE RUINART AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES.

*Paroisse S. Hilaire.*

*1648 8 octobre.* — Baptême de Jean fils de Mathieu Ruinart et de Catherine Bernard. Par. Jehan Bernard et Claude Fetison.

*1652.* — Baptême de Nicolas fils de Mathieu Ruinart et de Catherine Bernard. Par. N[es] Roland et Anne Roland sa niepce.

*1654 29 décembre.* — Baptême de Hubert fils de Mathieu Ruinart et de Catherine Bernard. Par. Hubert Ruinart et Simonne Hermonville sa mère.

*S. Symphorien.*

*1653 25 décembre.* — Fille de Mathieu Renard (sic) et de Catherine Bernard.

*S. Pierre.*

*1656 1[er] février.* — Bapt. de Gérard fils de Mathieu Ruinart et de Catherine Bernard.

*S. Timothée.*

*1657 11 juin.* — Bapt. de THIERY, fils de Mathieu Ruinart et de Catherine Bernart.

*S. Symphorien.*

*1658 17 juin.* — Bapt. de Jean fils de Mathieu Ruinart et de Catherine Bernard. Par. Jean Arlot et Marie Bernard.

Digitized by Google

*S. Timothée.*

*1660 20 janvier.* — Bapt. de Remiette fille de Mathieu Ruinart et de Catherine Bernard. Par. Hubert Ruinart et Remiette Pinte.
(*Le par. a signé :* H. RUYNART).

*S. Hilaire.*

*1662 3 mars.* — Bapt. de Jacques fils de Mathieu Ruynart et de Catherine Bernard. Par. Jean Multeau et Perette Fetison sa mere.

*S. Symphorien.*

*1685 19 sept.* — Mort de Madame Catherine Bernard âgée de 63 ans femme de M^r^ Mathieu Ruinart, inhumée au cimetiere de S. Denis. Témoin son mari et Jacques Ruinart son fils.

*S. Martin.*

*1702 30 mars.* — Mort de M^r^ Mathieu Ruinart mari en premières noces de Catherine Bernard âgé de 85 ans. Témoin N. Ruinart, C. Duval.

*S. Pierre.*

*1676 10 août.* — Mariage entre Nicolas Ruinart de la paroisse S. Symph. âgé d'environ 24 ans fils de Mathieu Ruinart marchand et de Catherine Bernard. — Et Barbe Misson de cette paroisse âgée de quinze ans et demi fille de N^as^ Misson march. et de Jeanne Frizon.

*1678 19 août.* — Bapt. de Jeanne fille de M^r^ N^as^ Ruinart et d^elle^ Barbe Misson.

*S. Symphorien.*

*1680 25 mars.* — Bapt. de Catherine fille de Nicolas Ruinart et de Barbe Misson Par. Mathieu Ruinard et Cather. Bernard.

*1682 25 janvier.* — Bapt. de Jean fils de M^r^ Nicolas Ruinart et de Barbe Misson.

*1683 7 mars.* — Bapt. de Marie fille de N^as^ Ruinart march^d^ de rase et Barbe Misson.

Digitized by Google

*S. Michel.*

*1681 12 février.* — Mort de Jean fils de M. N^as^ Ruinart et de Madame Barbe Misson inhumé au cimetiere de St Michel.

*S. Pierre.*

*1684 1^er^ juillet.* — Bapt. de Jean Joseph fils de M. Nicolas Ruinart et de Barbe Misson.

*S. Michel.*

*1686 24 août.* — Bapt. de Jeanne fille de N^as^ Ruinart et de Barbe Misson.

*1687 21 sept.* — Bapt. de Marie *fille des mêmes.*

*1689 23 avril.* — Bapt. de Jean-Baptiste *fils des mêmes.*

*1691 16 juillet.* — Bapt. de Jean-Baptiste *fils des mêmes.*

*1697 4 avril.* — Bapt. de Nicolas *fils des mêmes.*

*1714 27 avril.* — Mort de Barbe Misson femme de M^r^ Nicolas Ruinart bourg^s^ de Reims, âgée de 54 ans.

*S. Symphorien.*

*1728 28 septembre.* — Mariage entre M^r^ Nicolas Ruynart, fils de M^r^ Nicolas Ruinart marchand bourgeois de Reims et de deffuncte d^elle^ Barbe Misson. — Et d^elle^ Marie Sobinet fille de feu M^r^ Louis Sobinet et de Jeanne Bidet.

*S. Michel.*

*1729 26 sept.* — Bapt. de Jeanne fille de M^r^ Nicolas Ruinard marchand et d^elle^ Marie Saubinet Par. M^r^ Claude Saubinet m^d^ et Jeanne Bidet v^e^ de M^r^ Louis Saubinet.

*1730 11 sept.* — Bapt. de Barbe Nicolle fille de M^r^ Nicolas Ruinart m^d^ et de d^elle^ Marie Saubinet. Par. M^r^ Nicolas Ruinart et Jeanne Ruinart épouse de M. Tronsson m^d^.

*1731 20 octobre.* — Bapt. de Claude fils de M^r^ Nicolas Ruinard et de M^elle^ Marie Saubinet.

*1733 26 décembre.* — Bapt. de Barbe, fille *des mêmes.*

Digitized by Google

*S. Michel.*

*1766 18 avril.* — Mort de Madame Marie Saubinet épouse de M^r^ Nicolas Ruinart, bourgeois de Reims âgé de 69 ans inhumé le 20 au préau de l'eglise métropolitaine.

*1769 21 avril.* — Mort de M^r^ Nicolas Ruinart bourgeois de Reims âgé de 72 ans inhumé le 23 au préau de l'église métrop.

*S. Symphorien.*

*1764 6 mai.* — Mariage de M^r^ Claude Ruinart avocat en Parlement âgé de 32 ans fils de M^r^ Nicolas Ruinart et de Madame Marie Saubinet. — Et d^elle^ Helène Françoise Tronsson âgée de 23 ans fille de M^r^ Nicolas Tronsson et de defuncte Marie Magdelaine Sutaine.

*S. Etienne.*

*1765 28 décembre.* — Bapt. de Nicolas fils de M^r^ Claude Ruinart et de madame Helene F^oise^ Tronson. — Par. N^as^ Ruinart et madame Sobinet.

*S. Michel.*

*1767 1^er^ janvier.* — Bapt. de Marie Therese fille de M^r^ Claude Ruinart et de M^de^ Helene Françoise Tronsson Sutaine.

*1770 30 nov.* — Bapt. de Jean Irénée fils de M^r^ Claude Ruinart avocat en Parlement et de madame Helene F^oise^ Tronsson. Par M^r^ Jean Querangal de Quervisio receveur des fermes du roi de la ville de Reims et madame Barbe Nicole Ruinart epouse de M^r^ Huart Le Tertre.

*1779 26 octobre.* — Mort de M^elle^ Charlotte Marie Magdelaine fille de Claude Ruinart Ecuyer conseiller secrétaire du roy maison couronne de France et de ses finances seigneur de Brimont âgée de 15 ans 1/2 et de Heleine Françoise Tronson.

*Mairie de Reims.*

*27 nivose an 2.*— Contrat de mariage entre Nicolas Ruinart âgé de 28 ans negociant dem^t^ chez le citoyen Claude

Digitized by Google

Ruinart aussi négociant et la citoyenne Helene F^oise^ Tronsson, ses père et mère, rue d'Oignon.

Et F^oise^ Julie Vanderveken, 25 ans, fille de Théodore F^ois^ Joseph Vanderveken, négociant, et de la citoyenne Jeanne Marie Madeleine Tronsson... dem^t^ rue St Symphorien.

*(Extrait des Archives de l'Etat-Civil, à l'Hôtel-de-Ville de Reims.)*

Digitized by Google

II

# BIBLIOGRAPHIE

## 1° ŒUVRES DE D. RUINART.

1. — *Acta primorum Martyrum sincera et selecta, ex libris cum editis, tum manuscriptis collecta, eruta vel emendata, notisque et observationibus illustrata, opera et studio Domni Theoderici Ruinart, presbyteri et monachi benedictini è congregatione sancti Mauri, His præmittitur præfatio generalis, in qua refellitur dissertatio XI. Cyprianica Henrici Dodwelli de paucitate Martyrum.* (Ecusson de M. Le Tellier sur le titre). M. de Lama estime ce vol. de 8 à 10 fr., un vol. in-4°, Paris, Muguet, 1689.

— Le même ouvrage, (*Editio II emendata et aucta*). Le *Manuel du Libraire* de Brunet estime ce volume de 24 à 30 fr. Un vol. in-f°, minin., Amsterdam Wetstein, 1713.

— Le même ouvrage, 1 vol. in-8°, Vérone, 1734; M. Scheuring estime ce volume de 20 à 25 fr.

— Le même ouvrage, 3 vol. in-8°. Augsbourg, 1802.

— Le même ouvrage, (*Acced. acta SS. Firmi et Rustici*). 1 vol. grand in-8°, Ratisbone, 1859.

— Le même ouvrage, traduit en français par Drouet de Maupertuy, sous ce titre: *Les Véritables actes des Martyrs*. 2 vol. in-8°, et 2 vol. in-12, Paris, 1708.

— Le même ouvrage, 2 vol. in-8°, Paris, 1739.

— Le même ouvrage, 2 vol. in-8°, Besançon, 1818.

— Le même ouvrage, 3 vol. in-12, Lyon, 1818.

— Le même ouvrage, 3 vol. in-18, Paris, *Société Catholique des bons Livres*, 1825 et 1827.

— Le même ouvrage, in-12, Clermont-Ferrand, 1856.

Digitized by Google

— Le même ouvrage, traduit en allemand sous ce titre : « *Aechte und ausgewœhlte Akten der Martyrer.* » 6 band. Vienne, 1831-35.

— Le même ouvrage, traduit en italien, par F.-M. Luchini, 4 vol. in-4°, Rome, 1777.

2. — *Historia persecutionis Vandalicæ in duas partes distincta. Prior complectitur libros quinque Victoris Vitensis episcopi, et alia antiqua monumenta, ad codices manuscriptos collata et emendata, cum notis et observationibus ; posterior, commentarium historicum de persecutionis Vandalicæ ortu, progressu et fine.* 1 vol. in-8°, Paris, Fr. et Th. Muguet, 1694. M. de Lama l'estime à 4 fr.

— Le même ouvrage, in-8°, Paris, Rolin, 1737.

— Le même ouvrage, in-4°, Venise, 1732.

3. — *Sancti Georgii Florentii Gregorii episcopi Turonensis opera omnia, necnon Fredegarii Scholastici epitome et chronicum, cum suis continuatoribus, et aliis antiquis monumentis : ad codices manuscriptos et veteres editiones collata, emendata et aucta atque notis et observationibus illustrata.* In-f°, Paris, Muguet, 1699. 1403 pages ; armoiries de Harlay en tête de la dédicace ; vue du portail de Saint-Germain-des-Prés, à la page 1374. Le *Manuel du Libraire* dit que cette première édition est fort recherchée et peu commune, d'une valeur de 60 à 72 fr. M. de Lama l'estimait à 60 mrk. en 1879.

— L'*Historia Francorum* de S. Grégoire de Tours a été rééditée par D. Bouquet, dans le tome II des *Historiens des Gaules et de la France*, in-f°, 1739. Elle le fut pour la *Société de l'Histoire de France*, par MM. Guadet et Taranne (Paris, 1836-39, 4 vol. in-8°). — M. Guizot en a publié une traduction en 1823, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, réimprimée en 1861 par M. Alfred Jacobs. (2 vol. in-8°, Paris. Didier.)

4. — *Apologie de la mission de Saint Maur, apôtre des Bénédictins en France, avec une addition touchant Saint*

Digitized by Google

*Placide premier Martyr de l'Ordre de Saint Benoist.* In-8°, Paris, P. de Bats, 1702, 180 pages, deux planches ; l'une en frontispice représente Saint Maur recevant la règle de Saint Benoit, *Landry fecit*; l'autre à la page 266, plan, *Ecclesia Sancti Iohannis Bapt. Messanensis*, mosaïque et sépultures.

5. — *Ecclesia Parisiensis vindicata adversus R. P. Bartholomœi Germon duas disceptationes de antiquis Regum Francorum diplomatibus.* In-12, Paris, Muguet, 1706, 95 pages.

6. — *Abrégé de la vie de dom Jean Mabillon, prêtre et religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint Maur.* In-12, à Paris, Fr. Muguet et Ch. Robustel, 1709, avec portrait de Mabillon, gravé par P. Franç. Giffart. M. de Lama estime ce volume de 6 à 8 fr.

— Le même ouvrage, traduit par D. Claude de Vic, sous ce titre : *Vita Joan. Mabillonii, Presbyteri et Monachi ord. Sancti Bened., Congr. Sancti Mauri, a Th. Ruinart ejus socio olim gallice scripta, nunc vero ab alio ejusd. Congr. Mon. in latinum sermonem translata, rerumque nova accessione aucta.* In-8°, Padoue, Manfré (ex typogr. Seminarii), 1714.

7. — *Ouvrages Posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart, Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur*, par D. Vincent Thuillier, Bénédictin de la même Congrégation, 3 vol. in-4°, Paris, Babuty, Josse et Briasson, 1724.

Ouvrages spéciaux de D. Ruinart, dans le tome II, p. 399 à 550, *Dissertatio historica de Pallio Archiepiscopali, auctore D. Theoderico Ruinart, è cong. S. Mauri*; dans le t. III, p. 1 à 410, *Synopsis vitæ Urbani papæ secundi, cum Appendice*(1), — et p. 411 à 500, *D. Theoderici Ruinarti Iter litterarium in Alsatiam et Lotharingiam, anno 1696.*

(1) Rééditée dans la *Patrologie* de Migne, t. CLI, col. 9 à 583.



Digitized by Google

Le *Voyage en Alsace et en Lorraine* a été traduit et publié en 1826, dans le *Journal de la Société Académique de Strasbourg*, et réédité sous ce titre :

*Voyage littéraire en Alsace par dom Ruinart, traduit du latin, accompagné de notes et de dessins lithographiés ; et précédé d'un coup d'œil historique sur la littérature alsatique du moyen âge,* par M. Jacques Matter, inspecteur de l'Académie de Strasbourg, in-8° de 151 pages, planche finale, Strasbourg, F.-G. Levrault, 1829.

— Le même ouvrage fut encore publié à Nancy en 1862, avec une table alphabétique des noms de lieux. 1 vol. in-8° dans la *Collection des Documents sur l'histoire de Lorraine* publiée de 1855 à 1870 par la Société d'archéologie Lorraine. — Le passage qui concerne Reims a été traduit dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV, p. 348.

*Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, contenant un grand nombre de faits sur l'histoire religieuse et littéraire du* XVII^e^ *siècle*, par M. Valery, bibliothécaire du roi au Palais de Versailles, 3 vol. in-8°, Paris, Guilbert, 1847.

Ce recueil contient un grand nombre de lettres écrites à D. Ruinart, ou adressées par lui à ses confrères à l'occasion de leurs voyages en Italie. L'analyse s'en trouve au t. III, p. 432.

Un compte-rendu de cette publication a paru dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1846. t. III, p. 257, et dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1^er^ Janvier 1847, p. 325.

---

### 2° NOTICES ET ETUDES SUR D. RUINART

1. — *Annales Ordinis S. Benedicti...* Tomus V, in-f°, 1713, p. XXXIV, *Domni Theoderici Ruinart vitæ compendium* (par D. René Massuet), notice sur D. Mabillon, puis abrégé de la vie et des œuvres de D. Ruinart, en onze chapitres (49 à 59).

Digitized by Google

2. — *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (par D. Tassin), in-4°, Paris et Bruxelles, 1770, p. 273 à 283, notice sur la vie et les ouvrages de D. Ruinart. — Le *Supplément*, publié dans le *Cabinet historique*, par M. Ulysse Robert, ne contient rien sur D. Ruinart.

3. — *Journal des Savans*, du lundi 3 mars 1710, article sur D. Ruinart par M. Dupin, p. 129 à 131.

4. — *Acta primorum Martyrum.... Editio secunda...* Amstelaedami, ex officina Wetsteniana, in-f°, 1713, l'*Avis au lecteur* contient des détails biographiques sur l'auteur.

5. — *Biographie universelle*, Paris, Michaud, 1825, t. XXXIX, p. 301 à 303, notice signée L — b — e, qui n'est qu'une analyse de D. Tassin.

6. — *Nouvelle Biographie générale*, Paris, F. Didot, 1863, t. XLII, col. 890 à 893, notice signée H. Bordier, pleine d'indications puisées aux sources.

7. — *Note relative aux travaux de dom Ruinart sur les œuvres de Grégoire de Tours*, par H. L. Bordier, en tête du *Livre des miracles et autres opuscules de Grégoire de Tours*, publiés par la Société de l'Histoire de France en 1857, t. I, p. III à XL, et 395 à 397, où se trouvent trois lettres inédites relatives à cet ouvrage ; — t. IV, p. 301, bibliographie de Grégoire de Tours.

8. — *Les Actes des Martyrs*, supplément aux *Acta sincera* de dom Ruinart, par M. Ed. Le Blant, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXX, II^e^ partie, et volume tiré à part de 292 p. Paris, Champion, 1882.

9. — *Biographie Rémoise*, par H. Danton, Reims, Brissart, 1855, p. 90.

10. — *Description historique de Reims*, par J.-B.-F. Géruzez, Reims, 1817, p. 544.

Digitized by Google

3° PAPIERS DE D. RUINART A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

MSS. DU FONDS LATIN. — N° 13106, *Extraits de divers auteurs.* — N° 12595, *Recueil sur les Actes des Martyrs.* — N° 11,563, *Variantes sur la Bible.* — N° 16,997, *Recherches sur Urbain II.*

MSS. DU FONDS FRANÇAIS. — *Correspondance de dom Ruinart,* N^os^ 19,665 et 19,666, Recueil considérable de lettres presque toutes inédites, le premier de 325 folios, le second de 298 folios. M. Bordier y a compté 64 minutes de lettres de D. Ruinart, et 268 originaux de lettres qui lui furent adressées par les érudits de son temps. — *Lettres écrites à D. Ruinart sur D. Mabillon,* n° 19,639, recueil de 408 folios. — C'est dans ces divers recueils que nous avons copié les vingt pièces qui suivent, regrettant de n'avoir pu en extraire un plus grand nombre. Toute cette correspondance bénédictine doit être d'ailleurs, un jour, l'objet d'une publication d'ensemble dans la *Collection des documents inédits,* éditée par le ministère de l'Instruction publique. Les érudits attendent avec un vif intérêt la réalisation de ce projet, trop longtemps retardé par diverses circonstances.

---

4° BIBLIOTHÈQUE DE REIMS.

En attendant la mise au jour de ces précieux documents, nous avons cru utile de joindre aux quelques lettres transcrites par nous à la Bibliothèque Nationale, toutes celles que possède en original ou en copie la Bibliothèque de Reims, grâce aux soins éclairés de son conservateur, M. Ch. Loriquet. Ce dépôt possède aussi des pièces relatives à l'affaire de l'*Histoire générale de la Maison d'Auvergne,* notamment le procès-verbal d'expertise des titres de Saint-Julien de Brioude, signé le 23 juillet 1695 par Baluze, D. Mabillon et D. Ruinart. Cfr. *Le Cardinal de Bouillon, Baluze, Th. Ruinart dans l'affaire de l'Histoire générale de la Maison d'Auvergne,* par Ch. Loriquet, in-8°, Reims, 1870, extrait des *Travaux de l'Académie de Reims,* t. XLVII, p. 265.

---

Digitized by Google

III

# NOTICE SUR D. MABILLON

*Copie de la Notice du Nécrologe de S. Germain des Prés sur dom Jean Mabillon, faite sur l'original de la Bibl. Nat. par Mme Al. Hurtrel (août 1880).*

D. JEAN MABILLON.

Le 27e jour du mois de décembre 1707, nous avons perdu un des plus grands hommes de nostre ordre et peus dire de toute l'Eglise par la mort du R. P. dom Jean Mabillon, religieux de nostre congrégation dans ce monastère. Il étoit né le 23 novembre 1632, dans un village du diocèse de Reims en Champagne, situé à deux lieues en deça de Mouzon, auprès de la fameuse Chartreuse de Mont-Dieu, appellé Saint Pierremont; il fut envoyé de bonne heure à Reims où il fit toutes ses études au collège de l'Université avec une grande distinction, il y reçut le degré de maître es arts et y étudia un an en Théologie, on luy donna mesme une place dans le séminaire de l'église métropolitaine, mais tout cela ne l'aresta pas, il pensa sérieusement à quitter le monde et fut reçu en nostre Congrégation dont il reçut l'habit en la célèbre abbaye de Saint-Remy de la mesme ville en 1653, des mains du R. P. dom Mommol Geofroy Prieur de ce monastère. Il fit l'année suivante profession entre les mains du R. P. dom Vincent Marsolle qui a été depuis général de nostre Congrégation. Il donna dès lors de grandes espérances de devenir un des

Digitized by Google

meilleurs sujets de nostre Congrégation, mais il fut attaqué de maux de teste si violens qu'il se trouva incapable de toute application, ce qui obligea de l'envoyer demeurer à Nogent-sous-Coucy pour le desocuper de toutes choses et tâcher par là à le remectre. Il y reçut les ordres mineurs avec le soudiaconat et le diaconat, et fut enfin envoyé à l'abbaye de Corbie pour tâcher de le remestre. Et comme il n'étoit capable de rien, on le chargea de tous les offices les plus vils, sans vouloir luy permestre daucune application à l'étude. Il fut guéri par une espèce de miracle par les prières de S$^{t}$ Adelard dont il fit en reconoissance premièrement les hymnes puis tout l'office, il fit ensuitte celles de S$^{te}$ Bathilde et enfin tout le propre du monastère. On le fit cellerier, mais ne s'accomodant pas de cet offre qui étoit trop dissipant, il pressa les supérieurs de l'en décharger, ce qu'il obtint et il fut envoyé à S$^{t}$ Denys en France où il passa lannée 1663 à montrer le thrésor et à faire les prédications et les catéchismes. Ensuitte Dom Luc d'Achery bibliotécaire de S$^{t}$ Germain-des-prés ayant demandé quelqu'un pour l'ayder en ses Etudes, on luy donna le père Dom Jean Mabillon qui vint demeurer en ce monastère à cette occasion. Il ayda beaucoup dom Luc à la continuation de son spicilege dont il imprimoit pour lors le VII volume. Il eut aussy beaucoup de part à l'Edition des œuvres de Petrus Cellensis. Mais sa principale occupation étoit de revoir les ouvrages de Saint Bernard sur des Manuscrits parce que Dom Claude Chantelou qui avoit déjà donné un in-4$^{o}$ des sermons, etc., de ce père vouloit en donner une édition entière. Mais ce père mourut peu après et par là Dom Jean Mabillon se trouva chargé de faire luy-mesme ceste Edition qu'il donna en effet peu de temps après avec le succès que l'on sçait ; il l'imprima en mesme temps in-folio et in-octavo. On le chargea ensuite d'imprimer les Actes des Saints de nostre Ordre dont il donna le premier volume en 1668, et les autres dans les années suivantes jusque neuf volumes in-folio. Les Préfaces de ces volumes ont été extrêmement estimées. En 1674, M. Le

Digitized by Google

Cardinal Bona qui faisoit une estime toute particulière du P. Mabillon, l'engagea à faire le petit traitté de *Azimo et fermentato*. Il donna en plusieurs années quatre volumes d'anciennes pièces sous le titre de *Vetera Analecta*. Le 4e contient à la liste, la description du voyage qu'il fit en Allemagne en 1683, par ordre du Roy à la sollicitation de M. Colbert, ministre d'Estat, a qui il avoit dédié le fameux ouvrage *de re Diplomatica*. Il dédia celuy *de Liturgia Gallicana* à Mr L'archevesque de Reims qui parla de Luy au Roy, et ce prince voulut que dom Jean Mabillon fit le voyage d'Italie comme envoyé de sa part pour ramasser les livres curieux et les anciens monumens pour mectre à la Bibliothèque Royalle. Il fit ce voyage en 1685 et 1686 et en raporta plusieurs volumes très rares, environ au nombre de trois ou quatre milles. Il donna la description de ce voyage au 1er tome du *Museum italicum* qui fut suivi peu après du 2e dans lequel on trouve plusieurs beaux monumens pour les Ordres Romains. On ne peut exprimer avec quelle honneur il fut reçu par tout; le Grand Duc, les gouverneurs du Milanois, le Vice Roy de Naples, les Cardinaux à Rome luy firent des honneurs extraordinaires. Il fut fait consulteur et qualificateur de la Congrégation de l'Indice. De retour en France, il écrivit le traitté des Etudes Monastiques, et ensuitte les réflexions contre la réponse de Mr l'abbé de la Trappe; il soutint les droits de l'ordre contre les chanoines réguliers qui vouloient avoir la préséance dans les Etats de Bourgogne. Il écrivit aussy sur l'Institut de l'abbaye de Remiremont en Lorraine et fit plusieurs autres petits traitez, entre autres un sur les Saints Batizez qui a fait beaucoup d'éclat, la seconde édition de St Bernard, in-folio, dédiée au Pape Alexandre VIII, un supplément à la Diplomatique qu'un Jésuite avoit attaqué mal à propos. Enfin il s'adonna entièrement à la composition des Annales de nostre Ordre dont il a laissé quatre volumes in-folio d'imprimez, et de la matière pour un cinquiesme qui va jusqu'en l'an 1157.

Digitized by Google

Le premier jour de décembre de ceste année, après avoir célébré la S^te^ Messe, il partit pour aller à l'abbaye de Chelles, et sur le chemin il se trouva attaqué d'une suspension d'urine, il ne laissa pas que de continuer son chemin. Là son mal ne fut pas connu; il y resta néantmoins 8 jours, parce qu'on espéroit que son mal se guériroit, on fut obligé de le raporter, et il en fallut venir à la sonde qui le soulagea, mais bien tard. En sorte que soit qu'il eust été blessé, soit que le sejour de l'urine eust gasté les conduits, on ne pouvoit introduire la sonde qu'avec grand danger, de sorte qu'on étoit obligé de luy laisser incessamment ce qui luy causoit une grande contrainte, car il ne pouvoit pas absolument se remuer. La crainte de l'augmentation de la fièvre fit qu'on luy interdit toute nourriture solide. Il n'est pas concevable combien il souffrit pendant tout ce temps-là, mais avec une patience angélique, toujours apliqué à Dieu, et se réjouissant d'être attaché à la croix avec son Sauveur, ne manquant à rien de son office; s'entretenant en prières ou avec de saintes lectures, et cependant toute la ville étoit inquiète, les personnes même de la première qualité le venoient visiter ou y envoyoient assiduement. On faisoit faire partout des prières pour sa santé etc. Sa maladie augmenta beaucoup vers le 20. Il reçut les sacremens avec une piété toute singulière le 21, et communia encore la nuit de Noel. Et le 27, jour de sa mort, il passa la dernière nuit et le jour suivant dans une application à Dieu continuelle, accablé de douleurs pour le corps, mais qui ne faisoient qu'augmenter la ferveur de son esprit, et enfin rendit son âme à Dieu en le priant et le louant, sur les cinq heures du soir, le jour de la S^t^ Jean son patron, toute la communauté y étant présente en prières et en larmes. Il s'y trouva aussy plusieurs personnes de dehors, entre autres M^r^ Le Pelletier ministre d'Estat etc. On n'a jamais vu de funérailles si sollennelles pour la piété et les gens de toute conditions qui s'y trouvèrent. Il y avoit des Religieux de tous les ordres qui y assistèrent avec des abbés réguliers, ensuitte plusieurs ecclésiastiques, des

Digitized by Google

gens de robbe, des autres et toutes ces personnes de distinction voulurent avoir des cierges et marcher processionnellement au convoy en chantant comme les Religieux, meslant leurs voix et leurs larmes ensemble. Il fut enterré de ceste sorte le 28, en la grande chapelle de Nostre Dame au haut de la première arcade, en entrant à main droite, auprès de la muraille. Le lendemain le concours de toutes sortes de personnes augmenta. On dit des messes pour luy aux trois autels de la grande chapelle et dans l'église depuis le matin jusqu'à midy. On fut obligé d'ajouter trois rangs de bans sous le chœur où se trouvèrent des religieux de tous les ordres, deux ou trois généraux d'ordre, des abbés, des conseillers d'Estat. Enfin personne n'épargna rien pour témoigner la vénération que l'on avoit pour ce saint homme. On fit ensuite des prières dans les autres églises, ce qui se communiqua dans les Provinces. On luy fit des services sollennelles, mais cela n'est pas de nostre sujet. On a imprimé beaucoup de choses pour sa mémoire. Le pape ayant appris sa mort en pleura, aussi bien que plusieurs autres Prêtres. Sa Sainteté fit écrire qu'on luy feroit plaisir de mettre son corps en un lieu de distinction avec une inscription qui le marquat. Cependant jusqu'à présent cela n'a pas été exhécuté, on s'est contenté de mettre sur sa fosse, comme sur celle des autres, une petite pierre en carré, avec ces mots :

27 décembre
1707.

(*Bibl. Nat.*, Mss. Saint-Germain-des-Prés, fr., 16861, f° 38 à 42.)

Digitized by Google

POÉSIES DIVERSES A LA LOUANGE DE D. MABILLON
RECUEILLIES PAR D. THIERRY RUINART
(*Bibl. Nat.*, Mss., Fr., 19,639,)

†

M. Le Comte,

*Quam pia simplicitas, quam vera modestia vultus,*
*Non tamen in toto doctior orbe fuit.*

(f° 347.)

---

*Quem scriptis celebrem transvexit ad æthera virtus,*
*Ossa Mabillonii, grata recondit humus.*
*Vir tantus situs est illic : at scripta manebunt,*
*Tot libri in tumulo non potuere capi.*

(f° 348.)

---

*Lettre à D. Ruinart.*

Mon Révérend Père,

Voici deux vers qu'on m'a envoyez touchant le Père Mabillon. Ils suposent qu'on sache que le Père Mabillon a dit dans les Estudes monastiques qu'il aime mieux un *hic jacet Sugerius abbas* que tous les grands éloges de prose carée etc.

*Cui satis, est visum, Jacet hic Sugerius abbas,*
*Huic certe, jacet hic Mabilio, satis est.*

Ils sont de D. Luc Bourdillac.

(f° 356.)

---

*Quos pinxit calamo patres, hos, moribus omnes,*
*Vivens, et moriens, reddidit ille suis.*

(f° 368.)

---

Subscribendum imagini D. Joannis Mabillon.

*Ære Mabillonius spirat redivivus in isto,*
*Quem labor assiduus, quem veri semper amica*
*Commendat probitas, et quem rarissima virtus*
*Nullo, magna licet, corrupta scientia fastu.*

A Dno de La Monnoye.

(f° 371.)

Digitized by Google

*Hic jacet Mabillonius.*
*Prædicavi satis*
*Quia in eodem tumulo jacent, quiescunt :*
*Divitiæ salutis*
*Sapientia et scientia.*
*Timor Domini ipsa est Thesaurus dives,*
*Veré, veré hic est thesaurus absconditus.*
*Requiescat in Pace,*
*Amen.*

Dom Robert Marchand
assistant du Tr. R. Père général.
(fo 378.)

---

*Scripta patrum factis, scriptis expressit et acta*
*Fratribus asseruit studia et diplomata sanxit.*
*Doctrina insigni celebris, magis inde modestus*
*Pacis amans, pietate gravis Mabillonius ille est*

Du sous prieur de Vendôme.

(fo 343.)

---

Digitized by Google

Digitized by Google

## IV

# CORRESPONDANCE INÉDITE DE D. MABILLON ET DE D. RUINART

(1668-1709)

*Recueil de lettres écrites par eux ou à eux adressées, d'après les documents de la Bibliothèque Nationale et de la Bibliothèque de Reims.*

Nous avons réuni ici le plus possible de pièces relatives à cette correspondance littéraire. Sur les 62 lettres qui suivent, 40 sont empruntées au dépôt de la Bibliothèque de Reims, qui comprend 18 pièces originales et 22 copies modernes. — Les 22 autres lettres sont tirées de différents fonds de la Bibliothèque Nationale, et concernent presque toutes la ville et les abbayes de Reims.

Nos recherches nous font considérer ces 62 lettres comme des documents inédits ou imparfaitement reproduits ailleurs : 4 sont écrites par D. Mabillon à D. Ruinart, 6 sont écrites par D. Mabillon à divers, 8 sont adressées à D. Mabillon ; — 2 sont écrites par D. Ruinart, et 42 lui sont adressées par ses confrères ou par des correspondants animés d'un même zèle pour l'étude.

Eu égard à leur objet, 18 lettres concernent le voyage d'Italie en 1685, et ont échappé à M. Valery ;

Digitized by Google

— 12 lettres sont relatives à la mort de D. Mabillon; — les 32 autres traitent de nombreux sujets d'érudition, parmi lesquels il faut citer les Actes des Martyrs, la réforme de Remiremont, les abbayes de Fécamp, du Bec, de Saint-Josse, etc... Toutes les pièces ont un intérêt particulier, mais leur collection peut surtout servir à la publication d'ensemble de la Correspondance bénédictine que nous appelons de tous nos vœux.

1

*D. Bretaigne (1) à D. Mabillon.*

Reims le 30 mai 1668.

Pax Christi

Mon Rèvérend Père,

Vostre petit billet m'a esté une marque du souvenir que vous conservez pour moy dont je vous remercie très humblemt, je vous asseure que le vostre m'est toujours cher et très présent. Mr Bouton et M. Frique parle souvant de vous, ce dernier est un honeste homme et de beaucoup d'esprit; j'ai de la complaisance d'avoir contribué à luy ouvrir la porte de St Remy. Il court une poésie par la ville dont le bruit commun le faist autheur : il a assez d'esprit pour en faire une aussy bonne, mais je ne le lourois de dire qu'il a composé celle là, car elle est trop offençante ; le sujet de la pièce est un différent entre le Chapitre et Mgr l'archevesque. Je ne vous dois plus offrir mon service pour icy, vous me

(1) D. Claude Bretaigne, natif de Semur, diocèse d'Autun, fit profession à Moutiers-St-Jean, diocèse de Langres, le 6 novembre 1644, à 19 ans. Il devint prieur de Saint-Remi de Reims en 1666, et mourut le 13 ou le 23 juillet 1694, à Bonne-Nouvelle de Rouen. Cfr. *Hist. Litt.* par D. Tassin, p. 156. — M. Frique ou Le Frique, dont il est question dans cette lettre, fut l'un des professeurs de Mabillon au collège de Reims. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV, p. 228 et 231.

Digitized by Google

croies trop inutile puisque vous ne me chargez de rien. Il est pourtant très vray que je suis au moins du cœur,

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et affectionné conf.,

F. CLAUDE BRETAIGNE.

(*Bibl. nat.*, Fr. 19,650, f° 379.)

2

*D. Fillatre à D. Mabillon.*

Pax Christi 27 sept. 1669

Mon Révérend Père,

Comme vostre Révérence a une parfaite connoissance des vies des SS. de l'ordre, et quelle na pas moins de zèle pour leur gloire, j'ay creu que nostre premier abbé, le B. Guillaume, estant un des plus célèbres, elle aura la bonté de nous aider de ses connoissances pour luy faire rendre icy les honneurs qu'il mérite par la célébration de sa feste et de son office, comme l'on ma dit qu'on faisoit à Dijon. Ayant gouverné ce monastère pendant 30 ans et layant fait aussy bien dépositaire de son corps après sa mort que de son esprit durant sa vie, il mérite bien que nous révérions sa mémoire par quelque culte particulier, puisque Dieu mesme l'a bien voulu rendre glorieuse par des miracles à son tombeau rapportez par Glaber Radulphe dans son histoire. Il est vray que Bolandus dit n'avoir encore peu scavoir s'il estoit canonizé, et Roverius qui a fait des remarques sur la vie qu'il en a donné au jour et qu'il a tirée non seulement de celle qu'en a escrit Glaber, et de ce qu'il en a dit ailleurs dans son histoire, mais encore de la cronique de S. Benigne et dautres mémoires, ne nous en apprend rien. Mais comme V. R. a plus de lumière qu'eux sur ce sujet, j'espère qu'elle aura la bonté de nous en communiquer par avance autant qu'il en faut pour cet effet, en attendant qu'elle les rende publiques. C'est ce que je luy demande avec tous les degrez de comparaison qu'on demande pour la canonization des SS. à Rome, instanter, instantius, instantissime, pourveu que cela ne luy soit point

Digitized by Google

incommode. En voilà bien assez pour moy. Mais je suis encore chargé d'une requeste pour les autres. C'est à l'occasion d'un tableau du rosaire que lon a fait faire pour le prieuré de Nostre-Dame où la confrairie en est establie, dans lequel on a représenté St Pierre l'hermite comme autheur de cette dévotion d'un costé, et de l'autre St Dominique comme le propagateur. On prie V. R. de vouloir mander son sentiment la dessus, et appuier cette peinture de quelques preuves. Je scais bien que Polydore Virgile, Arnauld Vuion, Pineda et quelques autres sont pour Pierre l'hermite, et disent qu'il l'inventa pour la commodité de ceux qui ne pouvant pas réciter l'office de la Vierge dans le voiage de la guerre sainte soubz Urbain second, y pouvoient suppléer par cette dévotion facile et dont tous ceux qui ne pouvoient pas lire estoient capables, néantmoins l'autre opinion est communément receue; les Jacobins la deffendent. Monsieur de Sponde la confirme et les papes mesmes Pie 5 et Grégoire 13 l'authorisent dans leurs bulles. On pourroit le disputer et à l'un et à l'autre, et dire que cette dévotion (est plus ancienne) dans l'église que ces deux saints religieux. Aquensis soustient qu'elle est née avecque l'église mesme. On peut voir dans Palladius et Sozomène que l'abbé Paul disoit un certain nombre d'oraisons qu'il contoit avec des petites pierres, per calculos. Enfin le B. Alain de la Roche dit que selon quelques uns le vénérable Bède en est l'autheur. Mais cette critique est de vostre mestier et non pas du mien. C'est pourquoy je n'en diray pas davantage, de peur de tout gaster et d'abuser de vostre temps qui est destiné à de plus grandes choses: in publica commoda peccem si longo sermone morer tua tempora... Je finis donc en me recommandant aux SS. Sacrifices de vostre (R.) et la priant de croire que je suis,

Mon Révérend Père,
vostre très humble et affectionné confrère,
F. Fillastre M. B.

A Fescamp ce 27 sept. 1669.

Nos recommandations s'il vous plaist aux RRPP. Dom

Digitized by Google

Robert Quatremaires, D. Luc dachery, D. Jean Barré etc.

*Adresse :* Au Révérend Père Dom Jean Mabillon, Religieux Bénédictin à St Germain des Prez
Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale.)

3

*D. Mabillon à D. Bernard Audebert.*

Benedicite,

Mon Révérend Père,

Voici un petit modèle que j'envoye à V. R. pour dresser la carte dont je vous ay écrit. Je l'ay fait pour satisfaire au désir de nos révérends pères. La pratique en pourra donner une plus juste idée.

Dom Estienne du Laura me mande qu'il achève l'histoire de St-Maurin. Je l'ay prié d'en dresser un abrégé pour la chambre commune, suivant le projet que j'ay pris la liberté d'insinuer à V. R. Je croy qu'il ne seroit pas marry d'aller faire l'histoire de la Seauve. Je prie N. S. qu'il vous conserve et vous donne les grâces nécessaires pour achever heureusement le Chapitre.

Mon Révérend père, Votre très obéissant religieux,

F. Jean Mabillon M. B.

Ce 6 Juin 72.

(*Pièce annexe.*) Projet pour représenter, en une ou plusieurs cartes, l'abrégé de l'histoire de chaque monastère.

Cet abrégé se peut réduire à 4 ou 5 tiltres.

Le 1^er^ seroit de la fondation et divers succès considérables du monastère, parmi lesquels on doit marquer s'il a toujours subsisté depuis sa fondation, son rétablissement, s'il a esté détruit, brulé ou ruiné, s'il a toujours esté possédé par les religieux de notre Ordre ou si les chanoines y ont fait quelque demeure etc.

Le 2^e^ Tiltre ou chef seroit des abbés, dont on marqueroit



Digitized by Google

l'election, les principales actions en deux mots, et l'année de la mort.

Le 3e seroit des Sts et des hommes illustres, en spécifiant sous quel abbé chacun d'eux aura vécu.

Le 4e seroit des principales reliques des Saints, par qui et en quel tems elles ont été données au monastère et quelle a esté la vénération particulière que les peuples leur ont rendue.

Le 5e seroit des principaux bienfaiteurs.

*Suscription :* Au Révérend Père Bernard Audebert du chapitre général à St Benoist.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

## 4

### *J. B. Thiers à D. Mabillon* (1).

Je vous doibs un ample remerciment, mon révérend Père, pour le beau et riche présent que vous m'avez fait de votre dernier ouvrage. Comme il n'y a que très peu que je l'ay receu, je n'ay pu encore le lire d'un bout à l'autre. J'ay seulement leu vostre préface qui m'a paru belle et bien remplie. L'Eglise vous est asseurement obligée des recherches curieuses que vous avez données au public dans cet ouvrage. Vous y avez judicieusement traité les questions des images, de l'hémine de St-Benoist et de la propagation de vostre ordre en France. J'eusse souhaité que vous y eussiez un peu parlé plus au long de l'addition *filioque* au symbole, car il me semble que vous avez trop laissé les lecteurs sur leur appétit. A cela prest, je suis très satisfait du reste, et je vous y reconnoist tout entier, c'est à dire cette douceur, cette honnesteté et cette sagesse que j'ay toujours remarqué en vous depuis que j'ay

(1) Cette lettre est une réponse à l'envoi du Tome IV des *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*.

Digitized by Google

l'honneur de vous connoistre. Je vous rends très humbles grâces, mon révérend père, de vostre présent, et je vous assure que je le conserverai précieusement, comme je fais tout ce qui vient de vostre part. Je vous souhaite autant de santé que vous en avez besoin pour venir à bout de vos glorieux desseins. *Euge (serve) bone et fidelis.* Je suis toujours tout à vous et de tout mon cœur.

J.-B. THIERS.

à Champrond ce 8 novembre 77.

*Suscription.* — Au Révérend Père Dom Jean Mabillon, religieux bénédictin à St-Germain des Prez, à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie).

5

*D. Mabillon à l'un de ses confrères.*

à Cluny ce 12e may 1682.

Il faut donc vous obéir, mon révérend Père, et s'en aller à Ambournay et à la Chartreuse des Portes. Nous partirons demain pour cela. Nous avons eu icy un tremblement de terre la nuict de lundy au mardy dernier. Toute notre chambre en fut ébranlée. Des paysans qui estoient en campagne ont esté jettez par terre avec leurs bestes. Nous vous dirons des nouvelles des sermons de St Césaire à notre retour. Nous nous portons bien l'un et l'autre, Dieu mercy. Nos respects au R. P. Prieur. Je salue le R. P. Soupr et toute la bande et ce qui tient. Je suis votre FR. JEAN MABILLON, M. B. Obligez moy aussi de présenter mes respects au R. P. Prieur de Blois.

(*au dos*) pour mademoiselle Le Painctre
13 mai 82.

(*Bibl. Nation.*, Fr. 19,659, fo 7.)

Digitized by Google

6

*D. Mabillon à D. Ruinart* (1).

Pax Christi. † A Soissons ce 1er novembre 1683.

Mon très cher et Révérend Père,

Je ne scay si vous aurez esté à Meaux pour la feste, mais je ne doute pas que vous n'aiyez bien murmuré contre moy de vous avoir manqué de parolles. Cependant je ne doute pas aussy que vous ne me fassiez justice, et que vous ne soiyez persuadé que j'aurois eu bien du plaisir d'arriver à Meaux au jour que je vous avois marqué pour vous y embrasser. Mais enfin nous n'avons pu le faire, nos chevaux estant las aussi bien que nous, et ayant besoin de repos. Nous avons vû Mr votre père et Mme votre mère à Reims, aussi bien que Mlle votre sœur, Mrs vos frères n'y estoient pas, ils estoient allé reconduire Mr votre oncle, le chanoine régulier, qui estoient party de Reims 2 jours avant notre arrivée. Nous avons esté de Reims à N. D. de Liesse pour y remercier Dieu de l'heureux succès de notre voyage. Nous partirons d'icy demain après l'office pour aller vers Meaux et nous espérons estre à Paris au plus tard samedy au soir. Obligez moy cependant de présenter nos respects au R. P. Prieur, et de faire nos civilités à tous nos Révérends pères, surtout au P. Soupr, à D. Luc et à D. Thomas, D. Pierre, D. Valery et Ant., D. Jacques, D. Nicolas etc. Vous suppléerez le reste. Je suis comme vous le scavez,

Mon R. P.,

Votre cher et très affectionné confrère,

Fr. Jean Mabillon, m. b.

N'oubliez pas Mr Bulteau, notre bon amy, f. Mathia. — J'avois oublié de vous dire de retirer un pacquet du messager de Strasbourg.

*(sans endossement)*

*(Bibliothèque Nationale*, Fr., 19,659, f° 23.)

(1) Lettre écrite au retour du voyage d'Allemagne, auquel D. Thierry n'avait point participé.

Digitized by Google

## 7

### *D. Mabillon à D. Ruinart* (1).

Pax Christi. † A Turin, ce 20 avril 1685.

Mon R. Père,

Nous arrivâmes icy samedy dernier après six jours et demie de marche au travers des Alpes. Nous avons eu le Doge à la rencontre, et nous avons couché dans le même lieu, c'est-à-dire à la Tour du Pin, le 9e du courant. Nous avons eu un temps assez favorable pour passer le Mont-Cénis, quoyque le froid et le vent ayent esté fort grands. Nous sommes arrivés icy le samedy de devant les Rameaux, en assez bonne santé, Dieu mercy. Nous assistâmes le lendemain à la chapelle que tint son Altesse royale dans l'église de Saint-Jean qui est la Cathédralle. Le lendemain nous disnâmes chez Mr l'Ambassadeur, et le mardy nous avons vû la Bibliothèque de son A., mais nous avons eu bien de la peine d'en profiter, à cause que les livres sont en pile et en confusion. Nous sommes allé le mercredy à un monastère de notre ordre, distant de cette ville de dix lieües appellé Savilien, ou nous n'avons rien trouvé. Nous en revinmes hier au soir. — Nous venons d'entendre la passion chez les PP. Minimes, qui à esté prêchée en françois par un docteur lorrain qui fust fort bien. Nous partirons d'icy, Dieu aydant, lundy prochain pour aller à Milan dans trois jours, par Verceilles et par Novarre. Je ne vous dis rien de la beauté de cette ville. La ville neuve est toute remplie de palais fort magnifiques. Il y a de très-belles ruës, et de fort belles places publiques. J'oubliois à vous dire que Mr Anisson nous attendoit icy, il y avoit six jours lorsque nous y sommes arrivé. Obligez moy de faire mes civilités à tous nos Réverends Pères et à tous nos

(1) Lettre envoyée au début du voyage d'Italie.

Digitized by Google

chers confrères, et de nous recommander à leurs prières. Tenez-vous toujours gay, et soyez persuadé que je suis

Mon R. P.

Votre très affectionné confrère etc.

Fr. Jean Mabillon, m. B.

Lorsque vous verrez nos messieurs obligez moy de leur présenter mes respects. Dom Michel vous salue.

D. Thiery

au dos: Pour le R. P. dom Thierry Ruinart.

(*Bibliothèque de Reims*, lettre autographe.)

8

*D. Mabillon à D. Durban.*

Benedicite † A Venise le 23 may 1685

Mon Reverend Pere,

Je ne veux point passer outre sans avoir l'honneur de vous faire scavoir des nouvelles de notre voyage, auquel je scay que vous prenez quelque part. Je vous puis dire en general que je le fais avec plus de facilité que je n'avois esperé, et j'espere moyennant la grace de Dieu que nous en sortirons l'un et l'autre bagues sauves. D. Michel a esté un peu indisposé a Lyon et moy a Milan: mais a present nous nous portons bien Dieu mercy. Nous avons passé les festes de Pasques a Turin et sommes venus de la a Casal, Verceille, Novare, et Milan ou nous avons resté 15 jours. Il auroit été necessaire d'y demeurer davantage pour faire ce qui estoit nécessaire a notre dessein dans la Bibliothèque Ambrosienne, mais deux raisons nous ont obligé d'avancer pays, la 1re pour ne pas donner trop d'ombrage a ces Mrs dont vous connoissez bien le génie: la 2e afin d'arriver à Rome avant la St-Jean. Nous n'avons pas ne-

Digitized by Google

anmoins oublié Aronne qui est distant de Milan d'une bonne journée. Nous y avons vû le fameux ms. de l'Imitation, quoyqu'avec assez de peine. Car estans arrivés en ce lieu environ a 17 heures d'Italie, un jeudy, nous ne trouvames chez les Peres Jesuites qu'un frère et le Pere Recteur qui partoit pour Milan tous les autres estant allé en recreation. Le P. Recteur nous dit qu'il seroit difficile de trouver le ms., que le Père pour qui nous avions des lettres de recommandation estoit dehors. Nous l'attendîmes jusqu'a 23 heures auquel temps tous ces bons Pères revinrent chez eux. Celui auquel nous estions recommandés nous dit que le P. Recteur qui estoit allé a Milan avoit ce ms. dans sa chambre, ou pour le moins qu'il scavoit seul ou il estoit, et quainsy nous ne pourrions le voir. Nous resolumes donc de repasser le lac major aussitot, car il estoit tard. Estant arrivés au bord du lac et entrés dans la barque, deux bons Peres vinrent en grande haste nous apporter le ms. et nous prièrent avec beaucoup d'instance de retourner chez eux pour y loger. Nous les en remerciames, et nous nous contentames de considérer le ms. qui est fort autentique et est suffisant pour decider la difficulté. Nous sommes venus de Milan a Venise par Bergame, Verone, Vicence, Padoue, et il y a 2 jours que nous sommes icy. Nous en partirons après l'Ascension pour Ferrare, Bologne, Ravenne etc. J'enverrai au R. de Rome. Je suis avec respect aussi bien que D. Michel,

Mon R. Pere

Votre tres obeissant
Fr. Jean Mabillon M. B.

Le R. P. D. Ant. Durban
23 Mai 85

*Au dos* : Au reverend Pere
Dom Antoine Durban Visit^r de la province de Bourgogne a Paris.

(*Bibl. de Reims*, autographe.)

Digitized by Google

9

*D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce 25e juin 1685.

Vous m'avez fait une grâce singulière, mon Révérend Père, en me donnant de vos chères (nouvelles), et me donnant aussi des marques de votre amitié. Je tacheray par tous moyens de ne m'en rendre pas indigne, et de répondre par tous les services possibles à ce que vous pourrez désirer de moy. Rome voit D. J. Mabillon en bonne santé. Il y est encore plus honoré et plus applaudi qu'à Paris. Il déchireroit cette lettre si je mettois le détail des douceurs qu'on luy dit : *Saturatur elogiis*. Nous avons un grand champ à moissonner. Quatre gens qui ne sont pas nés paresseux avancent bien de la besoigne en un mois. Commandez, mon Révérend Père, si vous me jugez propre à vous rendre ici quelque service. Quand vous verrez M. Faure, faites moy la grace de l'assurer de mes véritables respects, et demandez luy son sentiment sur le mot que je luy ai suggéré du Ms. de Tertullien, qui est à la bibliothèque de S. A. R. de Savoye. Nous n'en trouvons pas ici. Bien entendu que nous n'avançons pas trop, ayant de quoy nous arrêter un peu souvent. Aidez moy à présenter mes respects à tous nos MM. les savans en général et en particulier à tous nos R. P., à qui je dois de la reconnoissance, et qui ont le cœur droit. Je ne les nomme pas. Vous les savez. Je songe particulièrement à ceux-la, et s'il m'est permis de parler ainsi, je favorise leurs études dans les rencontres à proportion de ce que je crois qu'ils méritent. C'est lorsque je lève le lièvre. Je prie N. S. qu'il conserve V. R. en parfaite santé, aussi bien que tous ceux qui vous sont chers. Puisque je ne puis rien apprendre de l'état de D. Edmond, quand vous écrirez, à quoi D. J. M. vous invite, et moy aussi de deux manières, l'une du secret de mon cœur pour D. J. M., l'autre pour luy et pour les autres, mettez un petit mot de ce St parfait Rx que j'em-

Digitized by Google

brasse de tout cœur. Souffrez toujours par charité vostre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. Michel Germain M. B.

*Adresse:* Au R. P. D. Thierry Ruinart, religieux bénédictin de l'abbaye de St Germain des Prez, à Paris.

(*Bibl. de Reims*, copie.)

## 10

### *D. Mabillon à M. Baluze.*

† à Rome ce 10e juillet 1685.

Monsieur,

Je m'estois reservé a cet ordinaire pour vous écrire, mais vous m'avez prevenu par votre lettre obligeante. Vous pouvez bien croire que je n'ai pas attendu jusqu'a present a parler de vous a Monseigneur le Cardinal Casanate. Je n'y ay pas manqué, et toutes les fois que nous avons eu l'avantage de les voir, on ne vous y a pas oublié. Je vous puis assurer qu'il a bien de la tendresse pour vous, et qu'il se sent tres obligé pour les bons offices que vous lui avez rendus pour l'achat des livres que vous luy avez envoyés pour sa bibliothèque qui est tres bien garnie. Pourriez vous bien deviner ou nous avons bû a votre santé? C'est chez Monseigr Gabrielis, qui eut la bonté ces jours passez de nous donner a disner. Et ce fut en cette occasion ou il fut bien parlé de vous.

M. Laurenzo estoit de la partie, et il nous a dit qu'il avoit décrit pour vous le concile de Photius. Mais vous voulez bien que je vous dise, Monsieur, qu'il témoigne que vous l'avez oublié dans les éditions que vous avez faites de quelques piéces qu'il a copiées pour vous par ordre de Monseigr le Cardinal Casanate. Vous y ferez telle reflexion que vous jugerez a propos.

Je tacheray de m'acquitter le plus fidelement qu'il me sera possible des choses que vous avez eu la bonté de me reçommander. Nous n'irons au Mont-Cassin qu'au mois

Digitized by Google

d'octobre au plus tôt. Nous ferons notre possible pour vous y donner satisfaction.

J'ay bien de la joye que vous soyez résolu a donner au plus tot votre *Marca Hispanica*. J'espère bien en profiter a notre retour. J'ay fais part de cette nouvelle aux curieux de cette ville qui s'en sont bien rejouis. Je vous assure qu'il y a bien des honnêtes gens dans Rome. Ils nous font mille honnetetés. Ces jours passez dans une conférence publique de l'histoire ecclesiastique, on cita Mr de Marca avec grand eloge au sujet de la lettre que le Pape Vigile écrivit touchant les trois chapitres, que Mr de Marca, *numquam satis laudatus*, ce sont les termes de celuy qu parloit, a donné en Latin. Je scay que ce petit éloge donné a ce grand homme dans cette ville, ne vous sera pas désagréable.

Notre Père Procureur Général en cette cour vous remercie très affectueusement de l'honneur de votre souvenir. Dom Michel en dit autant, et je me joins a eux pour vous demander toujours la continuation de votre bienveillance et de votre amitié. Je suis avec respect

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Fr. Jean Mabillon.

M. Baluze.

*(intercalé au bas.)* Agréez, Monsieur, que je vous remercie de l'honneur que vous me faittes de vous souvenir de moy. J'ay bien de l'estime et du respect pour vous ; je vous prie d'en estre bien persuadé et que je suis dans les mesmes sentimens que nostre Cher Pere, votre très humble et ob. serv.

F. Claude Estiennot.

Fr. Michel Germain en dit encore plus.

*En suscription* : Monsieur, Monsieur Baluze bibliothecaire de Monseigr de Seignelay, a Paris.

(*Bibl. de Reims*, documents mss., pièce originale.)

Digitized by Google

## 10 bis

### *D. Germain à D. Ruinart.*

Ce 10e juillet 1685.

Je ne laisseray pas passer cet ordinaire, mon R. P., sans me donner l'honneur de vous presenter mes respects, et vous dire que D. J. M. se ressent un peu du chaud de Rome, quoy qu'il ne soit pas excessif. Ce ne sera, Dieu aidant, qu'un feu volant, qu'un peu de rafraichissement fera évanouir. Vous m'obligerez de lire avec D. Placide et D. Emond aussi bien que le vénérable M. Bulteau la lettre et ce qui est ajoint à la lettre pour D. A. Antheaume, et ensuite lui envoyer le tout cacheté, soit qu'il demeure à St Denys, soit que ce soit ailleurs. Voyez aussi ce que je mande à D. Placide et priez le de n'en pas faire part à tout le monde ny en me citant. Je crois bien que si vous ou quelqu'un de ceux que vous considérez avoient besoin ici de mon petit service, vous ne feriez nulle difficulté de vous servir de l'offre que je vous fais de m'employer autant que je pourray pour vous. Quand vous irez à la Bibliothèque du Roy, il n'y auroit point de mal, après avoir salué Mr Thevenot et MM. Clément et..... de la part de D. J. M. et de la mienne, de demander si l'on a reçu quelques-uns des pacquets que nous avons envoyez pour la Bibliothèque, et si dans ces pacquets il n'y avoit point quelques petits livres pour nostre monastère. On nous en a donnez quelques uns et nous en avons achetez quelques autres qui sont fort au service du Roy, mais qu'avec l'agrément de Mgr de Reims nous serions bien aise qu'ils nous fussent rendus à St Germain. Si aussi M. Clément vouloit envoyer le reste qu'il peut avoir du catalogue qui n'étoit pas achevé à nostre départ, et marquer ses sentimens autorisez sur ce que je me suis donné l'honneur de luy ecrire de Venize, cela nous feroit aller plus vite en besoigne et plus surement pour l'achapt des livres. En tout cas ce nest là que la seconde fonction de nostre mission, que nous tacherons de soutenir par la recherche des mss.

Digitized by Google

qui tomberont entre nos mains. Je ne vous fais pas le détail des choses que nous transcrivons, vous en serez le premier informé, soit en les recevant, soit en en entendant parler. Quand vous verrez Mr Faure faites moy la grâce de luy témoigner exactement mes profonds respects. Dittes luy que de tous les mss. qui sont au Vatican de St Cyprien, pas un n'a *primatus Petro datur* ni le *cathedra* qui suit quatre mots après. Quand vous saurez que le retour de nostre R. P. Prieur sera proche, vous m'obligerez de m'en donner avis. Je vous prie de m'aider à présenter mes respects à tous nos confrères à qui j'ay obligation, tant à ceux qui étoient à St Germain à nostre départ, qu'à ceux des nouveaux venus qui seront de ce nombre, entre lesquels je vous recommande particulièrement Fr. René et Fr. Mathias. Je vous souhaite une très parfaite santé. Je demande le secours de vos stes prières et part à vos sacrifices, et suis mon R. P., vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

Fr. Michel Germain, M. B.

*Adresse :* Au R. P. D. Thierry Ruinart, Rel. ben. à l'abb. de St Germ. des Prez à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

## 11

### *D. Germain à D. Ruinart.*

Ce dernier juillet 1685.

Je croy, M. R. P., que le juste ressentiment que vous témoignez de ce que D. J. M. marque n'avoir pas encore receu de vos lettres, est à présent tout à fait effacé, et que celles qu'il vous a depuis adressées vous rendent un fidèle témoignage d'un véritable réciproque à vostre égard. Assurez-vous que rien n'est égal à la tendresse qu'il aura pour vous préférablement à tout autre, jusque à la fin de sa vie et au delà. Car j'espère bien que vostre amour mutuel ne se

Digitized by Google

consommera parfaitement que dans le ciel. Je m'estimerois dans un souverain état de bonheur, si en cette vie, et surtout dans l'autre je pouvois être, comme je le désire, le parfait *unitertio* de ce nœud, de quoy je tacheray de me rendre moins indigne par ma fidelité et par la suite de mes services envers vous et envers luy. Je vous remercie du soin que vous avez eu de me faire tenir une lettre de ma sœur. Cet ordinaire ci ou le suivant je luy envoyeray l'autel privilégié et ce qu'elle demande. Cependant vous m'obligerez de faire tenir cette incluse à Chelle, et de mander à Mad[e] Drouyn alnée qu'en reconnoissance de l'autel prévilégié que l'on envoie gratis à Chelles, elle nous enrichisse de chapelets, d'agnus, de jolites et autres manufactures de la façon de ces dames. Je vous prie de donner en main propre à D. Placide la lettre que luy ecris. Il nous dira les nouvelles que je luy mande, et tachez d'aller voir conjointement avec luy M[r] Faure pour une de ces nouvelles. En donnant à fr. Gilles la lettre qui est à son adresse, dites luy de vous la lire ou lisez la avant que de la luy donner. Il y a une idée des quiétistes qui représente assez naturellement leur état. Je ne say plus de nouvelles après ce que D. Durand a écrit au vénér. M. Bulteau et ce que j'ay marqué dans la lettre à D. Placide, que j'écris, en confiance dans l'assurance qu'après l'avoir lue en son particulier il ne la communiquera qu'à vous et à ceux que vous luy conseillerez de le faire. Ne vous mettez pas en peine de prières, d'indulgences, de reliques et de médailles. Nous vous sommes fidèles pour les prières, et à nostre retour vous serez satisfait du reste ; M. Bulteau mérite un châtiment domestique, pour avoir osé écrire ici qu'on n'attend et n'espère pas du succez de nostre voyage de quoy faire un Analecte ou un *Iter italicum*. Il se trompe : nous ne manquons point de besoigne, et nous n'avons point coutume de copier de pures bagatelles. Ce n'est pas aussi pour voir des gondoles, ny les barettes des nobles Venitiens que nous retournerons à Venise. Nous gardons le secret, tout en va mieux, et les gens sages en doivent bien conclure. Correction donc à M. Bulteau. D. Jean se porte bien. Il vous marque assez ses

Digitized by Google

dispositions sans que je les répète pour une troisième fois. Aidez moy à saluer tous nos RR. PP. et très chers confrères, et si vos affaires vous permettent de voir le R. P. Ass. Martin, je vous prie de luy temoigner que je n'ose luy marquer le détail de nos copies, tant par ce qu'on souhaite en France qu'elles soient secrètes, que parce qu'on témoigne à Farnèse de l'avidité pour en entendre parler : à quoy nous ne pouvons trouver de meilleur expédient, que de ne rien dire à personne. Cependant je prendray mon tems, et ce tems arrivera bientost, pour faire au R. P. une descharge pareille à celle que je prévois que Mgr de Reims ou M. Faure exigeront. Temoignez, je vous prie, à D. Emond que je l'honore tout à l'ordinaire, aussi bien que tous ceux que j'ay marquez en général ou notez en particulier dans mes précédentes. Croyez pour la dernière fois que je vous offriray tout pour vostre service et celui des vostres, car il me semble que vous devez être persuadé qu'on ne sauroit être à vous de meilleur cœur que le sera toujours, mon R. P., vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère, Fr. M. Germain, qui espère que si nostre R. P. Prieur arrive avant que je le sache, vous aurez la bonté de luy présenter mes respects proportionnez à ce qu'il sait que je luy dois.

*Adresse :* Le R. P. D. Th. Ruinart rel. bén. de l'abb. de St Germ. des Prez, à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

## 12

### *Magliabechi à D. Mabillon.*

Rev^mo^ e dottis^mo^ Padre sig^re^ mio sig^re^ é Padrone col^mo^.

Tré giorni sono scrissi a V. P. Rev^ma^ per risposta della sua cortesissima Lettera del 21 del présénte. Perche bene spesso le Lettere (mie particolarmente) vanno male, breve-

Digitized by Google

mente le replicherò, che quei due manoscritti, sono tutti a due stampati. Delle annotazzioni sopra il nono Libro di Plinio, il seguente é il titolo del Libro in compendio.

Francisci Massarii Veneti in nonum Plinii de naturali historia Librum Castigationes et Annotationes et cœt. Basileæ apud Frobenium et Episcopium, 1537, in-4.

Le Mitologie di Fabio Plauciadé Fulgenzio, sono stampaté e ristampate, molte, é molte volte. Nella mia piccola Libreria ne ho diversi edizzioni, e si trovano anche ristampate ne' Mitologici Latini, dell' edizzione del Commelino, ei.

Nell' altra mia Lettera che scrissi a V. P. Rev^ma^, li 28 Luglio, le' accennai varie cose intorno a detti due Libri. Il Libro del Sig^re^ Cardinal Degl' Albizzi del quale V. P. Rev^ma^ mi domanda, non è stato ristampato in Olanda, mà in Italia.

Circa al suo Itinerario della Germania, V. P. Rev^ma^ puo esser certa, che bramo ardentissimamente di leggerlo, e se quà fosse capitato, l'avrei subito comprato.

Volevo scrivere al Sig^re^ Anisson, che se si fosse trovato a' codesti Librai, me lo comprasse, ma le giuro santamente che non mi sono ardito a scrivergli tal cosa, per timore che egli non mostrasse la mia Lettera a V. P. Rev^ma^ ed ella mi mandasse il Libro in dono. Mio riveritissimo Sig^re^ e Padrone, e che merito ho io con V. P. Rev^ma^ che ella si abbia a degnare di mandarmi i suoi dottissimi, e per ogni capo prezziosi Libri? Di nuovo con questa occasioné riconfermo a V. P. Rev^ma^, che se ella l'avesse mandato per me a Lione, o in altro luogo, che assolutamente non mi è stato trasmesso; e pero in tal caso supplico V. P. Rev^ma^ a degnarsi di farne scrivere un verso, a chí fù consegnato, perche non vada male.

Io non mi abbatto quà mai in Padri Benedettini, che non mi venga da essi domandato quando V. P. Rev^ma^ con la sua presenza onorera la nostra Città.

Riverisco gl' ottimi e dottissimi Padri, Padre Stefanozzio e Padre Germain, miei Sig^ri^ e Padroni.

Digitized by Google

Con che supplicando V. P. Rev^ma^ dell' onore de' suoi da me bramatissimi comandamenti, la riverisco e mi riconfermo,

Di V. P. Rev^ma^

Dev^mo^ ed obb^mo^ ser vero
ANTONIO MAGLIABECHI.

L'ultimo Luglio 1685.

Non le scrivo novità Letterarie di Paesi Oltramontani, perche so che le saranno notissime. Di Bologna mi è stato mandato dal Padre Ferroni, al quale è dedicato, il seguente Opuscolo, che sono due soli fogli.

De specierum erectione in camera optica Dissertatio Epistolica Ludovici Laurentii Philosophi et Medici Bononiensis. Cui nonnulla obiter de Visione annectuntur. Bononiæ 1685 in-12, typis H. H. Dominici Barberii. Perche l'ho ricevuto appunto adesso, non ho avuto tempo di leggerlo.

Il Padre Ferroni nella sua Lettera, con la quale mi manda il detto Opuscolo, mi scrive frà l'altre, le seguenti parole.

« Le mando questa nuova, e bella Invenzione, trovata a caso, dà due Amici miei, e data in luce dà un mio Amico, di raddrizzare col vetro triangolare, la spezie degl' Oggetti esterni, che si ricevono dentro la camera oscura, ei. »

Il Sig^re^ Cardinal Barbarigo, con una sua benignissima, di Padova, li 20 del presente, frà l'altre, mi scrive le seguenti parole.

E escito quí un Libro in foglio intitolato : Imprese Pastorali di Monsig. Labia nostro Vescovo di Rovigo.

*En marge on lit :*

Le mando due Lettere per due Amici miei, che sono de' più eruditi che sieno in Napoli. Se V. P. Rev^ma^ ne vorrà anché per il sig. Lionardo di Capoa, pel Sig. Monforte, ed altri, le le mandéro ad ogni suo cenno.

Al Sig. Anisson che riverisco, scrivo questa istessa sera,

Digitized by Google

e gli mando la Lettéra a dirittura, nella maniera che mi hà accennato.

*Adresse :* Al Rev^mo^ Padre Sig^r^ mio Sig^re^ e Padrone Col^mo^ Il Padre Don Gio. Mabillon Bened^no^ della Congregaz^ne^ di S. Mauro. Strada Gregoriana in Roma.

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale portant le cachet aux armes avec signature.)

## 13

### *D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce VII aoust 1685.

Je ne meritois pas, mon R. P., que vous vous donnassiez la peine de m'écrire une aussi belle lettre que celle que j'ay receu de vostre bonté ce dernier ordinaire. Je vous en suis d'autant plus obligé. Grâces à Dieu, tout soubçon de lettres perdues ou égarées doit être à present exclus de vostre esprit et de celuy de D. J. M. Il ne se peut guères ajouter aux honneurs dont on respecte ici sa vertu et son mérite. Cela ne fait qu'augmenter son humilité. Il se porte bien, Dieu merci. Les devoirs qu'il reçoit et ceux qu'il est obligé de rendre font qu'il n'a pas le tems ny la pensée de s'ennuyer. La récolte que nous faisons en valoit bien la peine : ainsi consolez-vous, mon R. P., tout ira bien. Vivez en repos sur les reliques, médailles, etc. que vous pourrez souhaiter pour vous et pour M^rs^ et Mesd^elles^ vos proches, ne disons mot de crainte qu'on nous accable. J'y songe et c'est assez, encore une fois tout ira bien. J'écris assez exactement à M. Faure. Peut être que je vous envoyeray cette lettre décachetée, afin que vous le voiyez, cela dépendra de la disposition du pacquet. En tout cas il vous la montrera quand vous le verrez. Voyez avec D. Placide la lettre au très R. P. et à D. Pl. même. Tout ce que je say de nouvelles y est compris. Je vous les répéterois



Digitized by Google

bien, mais peut être trouveriez vous mauvais que je perdisse un tems qui m'est si prétieux à doubler des choses longues et fatigantes sans nécessité : et vous avez l'esprit trop bien tourné pour n'être pas satisfait que des nouvelles ne s'adressent pas à vous en droiture. Si D. Ant. d'Holandes est encore à S^t^ Germain, obligez moy de lui temoigner que personne ne regrete sa sortie plus que moy. Si D. Ant. Anth. est encore à Paris, rendez luy s'il vous plait l'incluse qui est à son adresse : s'il est ailleurs, prenez la peine de la luy envoyer. Quand vous irez chez M. Faure demandez luy un peu ce qu'il pense de Fabius Planciades Fulgentius et de ses ouvrages? et dites luy que nous avons un Ms. ancien de plus de 800 ans dans la Bibliothèque de la Reine de Suède qui porte dans le traité de S^t^ Cyprien de Unitate *primatus Petro datur*, et le mot de *cathedra* un peu après. Demandez luy aussi ce qu'il pense de la collation du Ms. de Tertullien qui est à Thurin, dont je luy ai demandé son sentiment sans l'avoir pû apprendre. Je ne vous fatigueray point davantage, que pour vous prier à la rencontre de nos M^rs^, particulièrement de M. Du Cange, de les assurer de mes profonds respects. Je ne vous répeteray pas non plus la grâce que je vous ay demandée une fois pour toutes, qui est qu'à chaque ordinaire nos confrères sachent que je les salue de nouveau en général et en particulier. Conservez vous, mon R. P., ne vous accablez point de trop de travail, et conservez toujours l'honneur de vos bonnes grâces à celuy qui sera toujours fort respectueusement, mon R. P., vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

Fr. Michel Germain, M. B.

*Adresse :* Au R. P. D. Th. Ruynard, rel. ben. de l'abb. de S^t^ Germain des Prez à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

Digitized by Google

## 14

### *D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce 18e aout 1685.

Comment se pourroit il faire, mon R. P., que je vous oubliasse dans mes prières ou dans nos études, vous sur qui je fais un fond très considérable, et avec qui je suis autant muni que le détachement, que la profession monastique me nécessite d'avoir de ce qui n'est pas Dieu, me le permet. Comme j'ay lieu de croire ces mesmes dispositions à vostre égard, je prens sans scrupule la liberté de vous témoigner que je vous aime de très bon cœur, et que je vous souhaite une aussi parfaite santé que celle dont D. J. M. et moy jouissons. Nos occupations sont à l'ordinaire. Nous n'avons pu voir encore nostre St P. le Pape. Ce sera le plutost que nous pourrons. Le chaud, à ce que disent les habituez de longtems, à Rome, n'a jamais été si modéré que cette année. Il ne laisse pas de se faire sentir; mais avec les précautions romaines, il n'est pas intolérable. Je mande à D. Placide, c'est à dire à un autre vous même ce que je say et ce que je sens. Joignez vous s'il vous plait à luy, à l'exclusion de tout autre, pour aller voir M. Faure, si vous jugez à propos de lui faire connoitre ce que je pense de l'endroit des Thèses de Reims où l'on accuse M. Schelstrat *inscitiæ et temeritatis*. Cela est plus aisé à dire qu'à prouver... En tout cas, on outre sans nécessité un homme qui est en passe de se venger d'une manière ou d'autre. Nous sommes toujours François, et les Italiens qui profitent à merveille de nos entreprises, auront toujours cela à nous reprocher. Les questions qu'on a agitez en France les réveillent, et il est à craindre que nous fiant trop sur la bonté de nostre cause ou sur nostre suffisance, nous nous engourdissions à nostre préjudice. Cela me passe. Je n'ay rien de plus précieux qu'à me dire vostre. Je le

Digitized by Google

suis veritablement, mon R. P., vostre très humble et très obeissant serviteur et confrère,

Fr. M. Germain.

*Adresse:* Au R. P. D. Th. Ruynard, rel. Ben. de l'abb. de St Germ. des Prez, à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

## 15

### *D. Germain à D. Ruinart.*

De Rome ce 21 aoust 1685.

Je vous remercie, Mon Révérend Père, de la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Il faut faire tout ce qu'il plaira à Mgr de Reims touchant les livres que nous destinions pour notre Bibliothèque. Nous en envoyerons d'ici de fort rares sous le bon plaisir du R. P. prieur, et nous prendrons garde qu'on ne nous les envie pas. L'endroit où M. Faure remarque qu'il y a *primatus Petro datur* est si misérable et si manifestement corrompu, que nous n'avons pas jugé à propos de le lui marquer. Nous sommes pourtant bien aises d'apprendre que les différentes leçons que nous avons vûes sur ce père au Vatican, soient connües, car cela nous exemtera de la peine de les extraire. Mr Faure sait à présent qu'un ms. ancien de plus de 800 de la Bibliothèque de la Reine a *prim. p. dat.* et l'autre bon mot qui suit peu après. Il ne fait pas une chaleur insuportable. D. J. M. se porte mieux qu'il ne faisoit à Paris. Nous continuons à voir les Bibliothèques que j'espère nous devoir être toutes ouvertes. Comme nous avons l'avantage d'apporter chez nous les mss. de la Reine, nous expédions celle là de crainte que cet ordre ne change, ou qu'il n'y arrive du changement par la mort du Bibliotécaire qui est fort âgé. On n'a pas le même privilège à la Chieza nova, c'est à dire aux Pères de l'oratoire romain, mais ces pères qui sont d'excellens hommes, nous laissent

Digitized by Google

faire dans la Bibliothèque tout ce que nous voulons, et même, le père Coloredo très saint homme et très considéré du pape, nous fait apporter de quoy boire un coup, dans la crainte que 5 ou 6 heures d'application à jeun le matin ne nous fasse mal. Je ne say si ces gausseurs du petit dortoir qui nous tournent en proverbe et en raillerie, comme D. J. Prou l'a mandé ce dernier ordinaire, pour avoir parlé des honneurs qu'on rend à notre père à ce qu'ils disent, et ce que je ne crois pas avoir écrit, *ad saturitatem,* je ne say pas dis je s'ils viennent à savoir qu'on nous offre un coup à boir le matin en travaillant, ils ne feront pas courir le bruit que nous allons à cette bibliotheque pour y faire ripaille. Je vous prie que les supérieurs sachent que cest pour leur rendre un compte exact de ce qui nous arrive, qu'on écrit le détail des choses, qui doit consoler et ne donner pas lieu à des boufoneries, que sans doute ces gens la font contre l'intention des supérieurs, sur des gens qui ne le méritent pas. Il est fort facile de se taire. Avertissez D. Placide et nos autres amis de la même chose. On nous offre des endroits à voir à quoy nous ne songions pas. Nous réservons la bibliothèque Vaticane pour la fin, afin que le froid que nous faisons paroitre, oste toute la pensée que l'éclat de nostre mission auroit pu inspirer. Je réponds à D. J. Barré et j'écris à M^r^ Guenyot. Dittes, s'il vous plait, à D. J. Barré que j'ay fait la lettre que notre M^r^ Guenyot écrit à son père, et que ce bon enfant n'a fait que la copier. Il est bon que D. J. la lise. Faites moy la charité de continuer à m'aider à rendre mes devoirs à nos RR. PP. et aux autres d'entre nous à l'ordinaire. Je seray toujours avec une pleine union et tout le respect possible, mon Révérend père, vostre très humble et très obeissant serviteur et confrère,

Fr. Michel Germain.

*La suscription porte :* Au Révérend père Dom Thierry Ruynard religieux bénédictin à S^t^ Germain des prez.

(*Bibliothèque de Reims,* pièce originale.)

Digitized by Google

16

*D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome, ce 28e aoust 1685.

Je voudrois, mon Révérend père, estre cent fois meilleur que je ne suis pour répondre aux manières obligeantes dont vous continuez à me faire du bien. Je vous en remercie, et il ne tiendra pas à moy que vous ne soyez content du réciproque que je désire vous rendre. Vous verrez dans la lettre à D. Placide ce que je say. Quand vous irez aux Blansmanteaux, ou que vous verrez D. A. d'Holandes, je vous prie de luy dire que je l'honore autant là que je le pouvois faire à St Germain. Pour mieux exécuter ce que désire Mr Faure, je réserve au prochain ordinaire à luy envoyer le mémoire touchant les deux endroits de Bellarmin. Cependant vous pouvez l'assurer que j'ay trouvé deux éditions anciennes différentes de celles que vous me marquez, ou ces deux endroits sont entièrement. Elles ajoutent même au milieu du second passage *virtute clavium*, ce qui peut être vous a échappé : et une de ces deux editions apres vostre dernier mot *declaratum est* à une queüe de 5 à six lignes qui regarde principallement l'absolution ou la force de l'absolution, dont Bellarmin promet de parler dans la suite. Je vous prie encore dans les occasions de vouloir bien témoigner à Mr Du Cange, à Mr d'Hérouval, à Mr Baluze, à Mr Cotelier, à Mrs de la Bibliothèque du Roy, à Mr Sanson, à Mr Le Blanc, à M. Baudrand, à Mr de Gaignières, à Mr L'abbé Galoys, à Mr l'abbé Renaudot, à Mr de la Croix, à Mr d'Herbelot, à Mr Le Grand, à Mr l'abbé Chastellain, à Mr le curé de St Laurent, à Mr de Launoy, et à tous les autres que j'ay pour eux beaucoup de respect. Depuis 4 jours il fait grand chaud : D. J. ne laisse pas de se bien porter; quoy qu'il travaille beaucoup à la Chieza nova et ailleurs. Nos exercices sont à peu près toujours les mêmes, nos copies se soutiennent également. Nous ne pouvons encore vous marquer quand nous sortirons de Rome pour aller à Sublac et au Mont Casin. Je vous prie de dire en particulier à D. J. Barré

Digitized by Google

que la manière dont Mr Guenyot écrit à son fils rebute extrêmement D. J. M. et luy fait une peine extrême : et moy même qui n'étois pas fâché qu'on fit sentir à ces jeunes gens la nécessité qu'ils ont de ménager, je suis contraint de consoler le jeune Guenyot qui assurément ne mérite pas d'être traité en chien par son père, de peur que l'excès de la douleur ou il est ne le rende grièvement malade, ou ne lui fasse tourner la teste, ou faire des actions de rebut. Je mets ce mot, parce que celuy de désespoir si ordinaire dans le monde, va trop loin pour être écrit. Si ces lettres tomboient en d'autres mains, en vérité, connoissant ce jeune homme, on prendroit le père pour un homme qui n'est pas sage ; ou ne connoissant pas le jeune homme, on le prendroit pour le plus grand vautrien qui soit en France. Tout cela est faux, et ne sauroit produire aucun bon effet. Priez donc D. J. Barré de faire écrire par Mr Guenyot à son fils d'une manière plus humaine et plus modérée. Tenez aussi la main que D. J. Barré envoye incessamment la lettre de créance, pour que D. J. M. reçoive ce qu'il marque avoir avancé et devoir avancer pour eux. On ne leur donnera rien à contre-tems, et s'il reste quelque chose, on le mettra entre les mains de M. Patin de Padoue, où ils vont. Les chaleurs ne permettent pas qu'ils se mettent en chemin. Je les ay exhortez à se retrancher de tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. Ils est difficile qu'ils le fassent si bien qu'on voudroit dans l'incertitude du nombre des jours qu'ils ont à rester ici, et pour ne paroitre pas à leurs compagnons ce qu'ils sont en effet. En voilà assez sur cet ennuyeux article que le mérite et la considération seule de D. J. Barré fait trouver moins désagréable. Je me recommande a vos stes prières, et je suis de tout mon cœur, mon R. P. vostre très humble et très obeissant serviteur et confrère,

Fr. Michel Germain, M. B.

*Adresse :* Pour le Révérend Père Dom Thierry Ruynart, Religieux Bénédictin de l'abbaye de St Germain des Prez, à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale.)

Digitized by Google

17

*D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce 4e 7bre 1685.

J'avois fait le double de ce que j'envoye à M. Faure pour vous le donner, mon R. P. Vous voyez bien que c'est touchant les deux endroits de Bellarmin sur l'attrition, mais on me vient de prendre ce double et on veut que, puisque je n'ay plus assez de tems pour vous en faire une seconde copie, vous preniez la peine de demander à Mr Faure ce que je luy envoye, et il ne vous le refusera pas. Je suis fâché de n'avoir pu faire ce que vous me marquiez en cet endroit souhaiter de moy. Est-il possible que vous croyiez que je vous oublie devant St Pierre et St Paul, etc. ? Non mon R. P. j'espère trop que vous vous souviendrez de moy dans les lieux saints ou vous irez, et je suis né avec trop de pente à la reconnoissance pour en user de la sorte à vostre égard : mais c'est qu'on vit autrement avec ceux de sa société qu'avec les autres à qui on marque plus ouvertement ses désirs. Je ne vous répète pas les nouvelles que vous apprendrez du très R. P. Gral, du R. P. Prieur, de D. Pl. et de M. Bulteau. Tout cela vous est commun avec eux. Je vous prie seulement quand vous serez sur le point de conclure vostre travail dans la Bibliothèque du Roy de tâcher de retenir ce que nous avons fait. La dernière main n'y est pas, et je serois fort fâché que des endroits demeurassent comme je les ay laissé. Je n'ay confié à Mr Thevenot ce que nous avons fait qu'à cette condition qu'il a bien voulu accepter. Ce n'est pas seulement de mon chef, mais c'est aussi de la part de D. J. M. que je vous prie de cela. D. J. M. se porte bien et moy trop bien. Nous avons tout vu à la Chieza nova et nous en rapporterons des endroits de conséquence, Il les faut tenir d'autant plus secrets que la courtoisie de ces bons pères ne se bornant pas à nous, d'autres chercheurs pourroient bien profiter de nos découvertes et ainsi nous priver des plus nobles endroits de nostre collection. Ce n'est pas pour vous, mon

Digitized by Google

R. P., que je fais cette note. Vous n'en avez pas besoin, mais c'est afin que vous vous en serviez pour justifier nostre réserve au dedans et au dehors. Je croy que nous pourrons aller au M. Casin avant que d'entamer le Vatican. J'en marque la raison au très R. P. Gʳᵃˡ ; mais outre que je n'en say rien, quand même cela seroit, ne manquez pas et D. Placide aussi d'écrire à l'ordinaire parce que nous reviendrons à Rome, et que de Rome même on peut aisément nous faire tenir nos lettres au royaume de Naples. Continuez, s'il vous plait, à présenter mes très humbles respects aux RR. PP. assistans au P. Supʳ, à tous nos pères que je dois considérer, à D. Emond, à M. Bulteau, à Fr. Gilles etc. Je seray toujours avec les meilleurs sentimens du cœur, mon R. P., vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère.

Fr. Michel Germain M. B.

*Adresse* : Pour le R. P. D. Th. Ruynard rel. Ben. de l'abb. de Sᵗ Germain des Prez à Paris

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

## 18

### *D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce 15ᵉ Sept. 1685.

Je continue, mon R. P., à vous être extrémement obligé des amitiez que vous me marquez dans le vostre du 10ᵉ 7ᵇʳᵉ. Un courrier extraordinaire nous la apportée un peu devant le tems ordinaire. Lorsque je vous ay mandé qu'on ne trouvoit point de plaisir à être gaussé dans le petit dortoir, et tourné en proverbe sur ce qu'on écrivoit, n'est pas qu'on en ait été si fort chagrin ; mais pour empêcher que ceux là n'en aillent faire le rapport en ville, où les choses qui sont bonnes au dedans ne vailent plus rien quand le goust du siècle les a tournées à sa mode. Nous fréquentons le Vatican, où je transcris un Ms. entier, qui est à ce qu'on

Digitized by Google

dit l'unique latin, qui tout entier ne soit pas imprimé. Si tout ce qu'il contient étoit inconnu, il feroit un bel effet, mais il a la disgrace de rapporter des faits qu'on sait d'ailleurs. J'espère que quand je seray venu à son tems, il nous apprendra tout l'état du IX^e^ siècle en Italie, bien autrement que nos auteurs ne le racontent. Je ne say si je vous ay écrit de la commission que M. le Cardinal Casanate a procurée à D. J. M. d'examiner le livre de Vossius sur la version des 70, pour en faire ensuite le rapport à la Congrégation de l'indice ou du S^t^ office, où ce livre a été déféré. Ce rapport est fort honorable, et luy attirera séance auprès des Cardinaux qui y assistent, et on lui donnera comme je croy la qualité de consulteur et de qualificateur du St office. Je vous envoyerois volontiers le double que je garde de sa résolution, à laquelle la Congrégation se tiendra à ce qu'on m'a dit. Il la donnée au Cardinal Casanate, de qui il n'a pas encore receu de nouvelles, parce que depuis ce tems la ce cardinal est un peu incommodé. Si ce rapport se fait à la Congrégation je vous en donneray avis. Cependant ne communiquez celui-ci qu'a D. Placide, et tout au plus à ceux que vous trouverez capables du secret. Je vous prie encore une fois de dire ou d'écrire à D. J. Barré que M^rs^ ses Neveux sont de retour de Naples en parfaite santé, et qu'ils se disposent à partir demain au plus tard pour Padoue. On leur donnera tantost les 200 l. pour le voyage, après quoy on n'entendra plus parler d'eux. Outre que leur chemin est de passer par Florence, ils ne nous obéiroient plus quand nous voudrions les empescher de passer par cette belle ville. Ils sont si aises d'avoir vu Naples, et si charmés de l'insigne beauté de cette ville, que je suis assuré qu'ils vendroient plutost leurs habits, que de ne voir pas aussi Sienne, Livourne et les autres raretez de la Toscane. Ainsi ils auront tout vu, et à la bourse près on doit être content de leur couduite. Si après cela Guenyot n'étudie pas à merveille à Padoue, ce sera bien sa faute. Pour Patin je ne croy pas qu'il nous y attende, si ce n'est que le carnaval de Venise ne

Digitized by Google

gagne cela sur eux. Mais comme il y a encore environ trois mois et demi jusqu'à ce carnaval, je doute fort qu'il patiente jusque là, du moins n'a-t-il guères envie de se rompre la teste à force d'étudier, aussi n'en a-t-il pas le génie, et je ne say si Guenyot en a plus, quoyqu'il soit plus posé. Me voila épuisé sur leur chapitre. Aidez moy, je vous prie, à saluer D. A. Ant. et tous nos amis, entre lesquels je ne nommeray que mon oublieux M. Bulteau, et nos bons frères René et Mathias, de qui je demande les prières aussi bien que les vostres. Je seray toujours avec bien de la reconnoissance et de l'estime, mon R. P., vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

Fr. Michel Germain M. B.

Je prétendois bien me faire l'honneur d'écrire au R. P. Prieur ; mais la stérilité de cette semaine m'ostant la connoissance de tout, je ne puis gagner sur moy de luy faire un pur compliment mal bâti. Obligez moy de suppléer à mon défaut, et de luy présenter mes très humbles respects.

*Adresse :* Au R. P. D. Th. Ruynard rel. bén. de l'abb. de S^t^ G. des Prez à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

19

*D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce 18 sept. 1685.

Comme j'ay coutume de me partager en écrivant à chacun ce que je croy de luy convenir, je ne vous mande pas, mon R. P., bien des nouvelles que j'écris chez nous parce qu'outre que vous les voyiez, je me doute bien qu'elles ne vous seroient pas du 1^er^ agrément. Je continueray donc à l'ordinaire. Je ne serois pas trop faché que vous vissiez ce que j'écris à M. Faure cet ordinaire touchant nos applications, elles ne font pas que D. Jean soit incommodé, au contraire, il se porte un peu et moy beaucoup mieux qu'à Paris. L'air grossier de Rome, excité par les mouvemens

Digitized by Google

que nous sommes obligés de faire, nous convient assez à l'un et à l'autre. Je ne croy pas que nous différions plus de 15 jours à aller à Naples après avoir vu Sublac et Casin, M. Anisson commançant à se mieux porter et les pluyes fréquentes rendant à l'air la modération nécessaire à la santé. On appelle ici ce tems le *rinfrescati*. Dans la crainte ou si vous aimez mieux la prévoyance que D. J. Barré ne soit en vendange, je vous écris ici de ce qui le regarde, ou plutost MM. ses neveux, afin que vous teniez efficacement la main que tout aille bien, et que D. J. M. n'ait plus de chagrin de ce qui les regarde. Mr le médecin Guenyot n'étoit pas connu de nous, si nous l'eussions connu son fils seroit encore en France, et Mr Patin aussi. Je vous ay mandé comme il n'a pas été en nostre pouvoir de gouverner à nostre mode la dépense de ces deux jeunes gentils hommes italiens, nous avons demandé aux parens l'explication de leur volonté, et moyen particulier, qui prévoyois assez la suite de tout ceci, j'ay si bien décrit à D. J. Barré ce qui s'estoit passé jusques à Rome, pendant les 12 premiers jours de la demeure de Rome, et ce qui restoit à faire, qu'on devoit prendre une résolution fixe de ce qu'ils auroient à faire. Cependant un peu après Mr Guenyot a écrit de furieuses lettres à son fils. D. J. Barré nous mande par deux fois qu'ils doivent aller à Naples, si l'occasion s'en présente et qu'aussitost après leur retour, il faut les renvoyer à Padoue, et ne leur donner que ce qui leur est précisement nécessaire. Ils partent donc pour Naples, après avoir vécu à Rome toujours de même, encore que pendant plus de six semaines je les ay très souvent exhorté à retrancher de leurs superfluitez Ils n'en ont rien fait. Quand je les pressois, ils cajoloient D. J. M. et luy représentoient si bien la nécessité de leur dépense, que nos trois pères se mettoient contre moy pour les justifier. Mais c'est venu pour payer, il s'est trouvé qu'ils avoient tort, et que si l'on m'avoit cru, ils auroient pu dépenser près de la moitié moins de ce qu'ils dépensoient chaque jour. Il est vray qu'ils n'auroient pas été si magnifiques en toutes choses : mais qui sont-ils pour tenir tout ce train ; n'aller

Digitized by Google

presque qu'en carosse, avoir un vallet pour les suivre, être dans une grosse hostellerie à 40 l. pour la seule bouche, avoir maitres de guitare et de langue italienne, voir les vignes, être du train de l'ambassadeur, prendre de l'orzata et d'autres rafraichissemens délicieux, être blanchis comme le Roy, etc. Il a fallu donc payer tout cela et avouer pour lors que j'avois raison de les presser et qu'on avoit tort de me contredire. Il a donc fallu tirer 600 l. de Mr de Lyburn (?) consacré depuis peu évesque, qui va en Angleterre. Je vous conjure autant qu'il est en moy que quand cest homme viendra chez nous, soit que D. J. Barré y soit, soit qu'il n'y soit pas, il trouve ses 600 l. prets, et qu'on luy fasse tous les honneurs et le bon accueil possibles. De tout cet argent il ne reste plus à D. J. M. que 26 l. aux neveux de D. J. Barré. Malgré qu'on en ait il faudra les laisser reposer quelques jours avant qu'ils partent pour Padoue. Ainsi ils n'auront pas trop de ces 26 l. pour leur dépense à Rome, elle ne suffira pas même. Il leur faut encore chacun 100 l. pour la dépense du voyage de Padoue, que je vous prie de tenir la main que D. J. Barré paye. Voici comment cela se peut faire. D. J. Barré avoit mandé par deux fois qu'il envoyoit une lettre de change de 800 l. ou 1000 l. Si elle est en chemin, on n'en tirera que 200 l. ou bien si l'on en tire la somme entière, nostre P. procureur général luy tiendra compte de ce qu'il aura receu après que D. J. M. aura été payé, et on luy portera à St-Germain les 600 l. qu'il aura données à Mr de Lyburn. S'il n'a pas envoyé de lettre de change, qu'il n'en envoye pas, à moins qu'on ne le prie du contraire, parce qu'on trouvera moyen de recevoir les 200 l. qu'on donnera à ses neveux, et il n'aura qu'à donner ces mêmes 200 l. à la personne qu'on luy indiquera. Inculquez lui bien tout cela s'il vous plait. Je vous marque tout en détail, afin qu'on en entende plus parler. D. J. M. est si rebuté de la conduite de Mr Guenyot le médecin, qu'il ne veut seulement pas entendre les lettres qu'on écrit sur cet article. Si l'on avoit été à moy d'abord, j'aurois bien rangé ces jeunes gens, mais n'ayant ny bourse ny autorité, ils ne se sont guères mis en peine

Digitized by Google

de moy etc. Ils seront ici dans 3 jours, si j'avois receu les dernières lettres de D. J. Barré et de Mr Guenyot 4 jours plutost, ils seroient à présent à Padoue, mais j'ay cru les devoir envoyer à Naples, tant pour les contenter que parce qu'à la voiture près ils dépenseroient autant et plus dans Rome, qu'ils ne seront obligés de faire en chemin s'ils veulent être ménagers. De crainte aussi qu'ils ne tombassent malades à Naples ou sur le chemin, il a fallu leur donner une pistole ou deux plus que le nécessaire. S'ils la prodiguent, que faire à cela ? S'ils sont frappez à ce coin, ils trouveront assez dans Rome de quoy emprunter. Vous pouvez avertir D. J. Barré de dire à M. Guenyot qu'il ne se mette pas en peine. Il y aura assez de tems pour que son fils passe docteur avant que nous sortions d'Italie, et je croy qu'il acceptera volontier le parti de rester à Padoue autant de tems que Mr son père le luy voudra permettre ; Que ce soit, je prie ceux à qui il appartient, aujourd'huy la dernière fois que j'exerce mon stile sur cette matière. J'aime bien mieux parler de nos études et me dire d'un cœur sincère et tel que vous pouvez le souhaiter, mon R. P. V. T. O. S. et C.

Fr. Michel Germain, M. B.

*Adresse* : Au R. P. D. Th. Ruynard, rel. bén. de l'abb. de St-G. des Prez, à Paris.

(*Bibliothèque de Reims, copie*).

## 20

### *D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce 2 oct. 1685.

Cet ordinaire ne me fournit rien de particulier à vous dire, mon R. P., que vous ne trouviez dans les lettres que j'écris à nostre très R. P. Grel, au R. P. Prieur et à D. Placide. D. Placide vous lira ce que je lui écris (1). Lisez les

(1) Il s'agit de D. Placide Porcheron, savant antiquaire, qui fit profession à Reims le 27 juillet 1671.

Digitized by Google

lettres au très R. P. G^ral et au R. P. Prieur, et achevez de les cacheter avant que de les leur porter. D. J. M. se porte bien, Dieu merci. Nous ne saurions vous dire au vray le jour que nous partirons pour Naples. Si nous avons pouvoir de tout prendre ce qui nous accommodera dans la Biblioth. Chigi, nous en avons pour plus de 15 jours. Quand ce bien que nous espérons nous arriveroit, il ne seroit pas nécessaire que nous prissions tout. Le P. proc. et son compagnon sont d'habiles levriers, qui ne manquent ny d'appétit ny d'adresse pour continuer ces prises. Il y a une pièce ou deux des anciens conciles qui ne se trouvent pas dans ceux de Binius et du Louvre. Si le P. Labbe et M. Baluze ne les ont pas eues, ce sera un endroit qui ne saura déplaire. Dans peu nous envoyerons à M^gr de Reims ou à vous le catalogue de ce que nous avons copié ou fait copier. Ainsi je n'en diray pas aujourd'huy d'avantage. Priez N. S. pour moy, c'est à dire pour celuy qui est sans réserve de tout son cœur, mon R. P., vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère.

Fr. Michel Germain, M. B.

*Adresse :* Pour le R. P. D. Th. Ruynard rel. bén. de l'abb. de S^t Germ. des Prez à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

## 21

### *D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce 15^e oct. 1685.

C'est donc aujourd'huy, mon R. P., que nous sortons de Rome pour aller tout droit à Naples. Ce qui nous a fait changer de route, est la commodité des calèches de retour que nous trouvons : au lieu que pour aller à Naples par Tarfe, Subiago et Casin, il nous auroit coûté une somme très considérable tant pour le séjour que nous serons obligez de faire en ces lieux, que pour le tems des labeurs qui occupe tous les chevaux. Ne soyez pas surpris, mon

Digitized by Google

R. P., de ce mot *tems de labeurs*. Les Italiens sont dans un pays très gras : mais ils n'en cultivent en bien des endroits que ce qui est nécessaire pour en tirer leur subsistance. Il s'en faut donc bien qu'ils emploient toute l'année à labourer et cultiver la terre, comme nous faisons en France ; ils ne se donnent pas ordinairement tant de peine. Ils se gardent bien aussi de travailler, comme ces premiers du Père de famille, dès la pointe du jour jusque au soir. S'ils commencent matin, ils interrompent pour bien quatre heures de repos et de méridienne, et s'ils reprennent le travail après avoir dormi, ce n'est pas pour le continuer jusque à la nuit; il leur reste toujours du tems pour jouer à la boule, ou de la guitare. Que ce mot ne vous fasse pas rire. Vous verriez peu de paysans ou de vallets de paysans aller au champs, ou au pascage, ou à la charrue, sans porter une guitare, dont ils jouent en allant, en revenant et quelquefois en travaillant; ou du moins au milieu du travail, ils font des pauses pour se divertir par ce jeu. Le tems du voyage que nous entreprenons doit être d'environ un mois. Rien ne vous obligera à discontinuer de nous donner de vos nouvelles, parce qu'à 2 ou trois jours près nous les recevrons à Naples ou au M. Casin, comme ici alla Strada Gregoriana. Si nous ne vous écrivons pas *toties quoties*, ce ne sera que pour le faire plus amplement quand nous mouillerons l'ancre. Au reste D. J. M. se porte fort bien. Je souhaite qu'il en soit de même de vous et de tous nos RR. PP. à qui je présente en particulier mes respects comme au vénér. fr. Emond. Je n'ay plus le tems que de me dire, mon R. P., V. T. H. et T. O. S. et C.

Fr. M. G. M. B.

Je vous prie d'envoyer par un des premiers ordinaires les six premiers mois du Directoire bien coupé avec ce qu'il faudra du propre.

*Adresse :* Au R. P. D. Th. Ruynard rel. bén. de l'abb. de St G. des Prez à Paris.

(*Postscriptum*) Le courrier ayant été arreté par les pluyes

Digitized by Google

je ne fais que de recevoir vostre lettre. Je vous promets de continuer à prier pour madame vostre mère comme j'ay fait pour la mienne propre. Je la croy plus aise que vous et moy. Sa vertu et sa persévérance dans le bien me suggère cette espérance.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

22

*D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome ce 17e oct. 1685.

Il est apparamment assez inutile, mon R. P., de vous marquer jusque à quel point nous sommes sensibles à l'affliction domestique qui vous a porté à Reims. La cause en est à présent ostée, ou bien adoucie, le tems étant un bon médecin à ces sortes de douleurs : et vous me ferez bien comme j'espère la grâce et la justice de croire que personne n'est plus touché que moy de ce qui vous regarde. De telle manière donc que la chose ait tournée, j'ay fait mon devoir, soit pour la guérison, soit pour le repos de l'âme, soit pour le bien et la consolation de toute vostre aimable famille. Je ne puis vous mander aujourd'huy aucune nouvelle, que celles qui sont comprises dans la lettre au R. P. Prieur, que vous lirez seul, et la cacheterez ensuite. Nostre voyage est encore *in votis* pour lundi prochain. Les raisons nous obligent à partir, l'autorité nous retient jusque à la fin du mois. Il importe peu quand il se fera. Toujours ne serasce pas sans vous en donner avis et sans vous renouveller auparavant, et dans les sanctuaires du royaume, les sentimens d'estime et d'amour avec lesquels je seray jusque à la fin, mon R. P., vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère, aussi bien qu'au vénérable D. Emond,

Fr. Michel Germain, M. B.

*Adresse :* Pour le R. P. D. Th. Ruynard
rel. bén. à St-Germain des Prez, à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)



Digitized by Google

23

*D. Germain à D. Ruinart.*

A Rome la veille de *Noel* (24 décembre 1685.)

Ce seroit, mon R. P., fort mal reconnoitre vos assiduitez, que de vous accuser de négligence, vous qui après ce que vous rendez à Dieu, n'avez rien plus à cœur que de servir vos amis. Je dois bien plutost redoubler mes actions de grâces, pour tous les soins que vous prenez de ce qui nous regarde. Je désire, mon R. P., m'en acquitter d'une manière qui ne vous déplaise pas, et je vous prie instamment de suppléer à ce qui manque en moy faute de pouvoir et d'occasions. Je vous souhaite les s^tes^ festes, et par avance une très bonne et très heureuse année, suivie de plusieurs autres. Voyez nos lettres à l'ordinaire toutes stériles qu'elles sont, il ne tient pas à moy qu'elles ne soient remplies de meilleures choses, et des plus fines nouvelles du pays, mais pour cela il faut des nouveautéz éclatantes, ou converser avec des curieux, ce qui n'est pas de nostre sort et de nostre mission, que nous terminons à voir des mss., à acheter des livres pour le Roy, et quelques uns pour nous, après les avoir choisis scrupuleusement, et enfin à rendre quelques visites à des puissances, chez qui ce seroit un crime de parler de nouvelles. Je mande donc ce que je peux gober, quand je le trouve véritable, ou du moins avoir le caractère de probabilité. Je croy bien que je suis et seray encore calomnié touchant l'affaire des PP. de Cluni avec ceux de St-Vanne, comme Monsieur l'abbé de la Trappe m'a fait la faveur de me calomnier sur son livre. Il en sera des derniers comme du premier. Je ne me mesle de rien. Je deviens encore plus pellerin dans mes désirs, que dans mon éloignement. Après cela, qu'on dise ce qu'on voudra, j'espère que *veritas nos liberabit.* Je n'ay vu qu'en courrant ce qui étoit dans vostre dernière de la Trappe et de Palerme: ainsi D. J. M. y repondra mieux que moy. Nos bons pères, à ce que j'entends, philosophent bien sur nos découvertes et sur le succès de nostre voyage. Témoin ce que D. J.

Digitized by Google

Prou en écrit. Nous leur sommes obligez de leurs soins et de leur charité : mais nos mesures sont prises, nos secrets encore aussi entiers que nous avons voulu qu'ils soient. Enfin nous continuerons à décrire dans la sincérité comme les choses se passeront à nostre égard, sans que les inductions qu'on en tire à Paris nous privent du droit d'informer exactement nos RR. PP. et nos amis affidez de ce qui nous arrivera. Nous sommes maitres de nos plumes ; tout ira bien, si l'on est chez nous aussi maitre de sa langue, et si l'on ne glose pas sur ce que nous écrivons. Bonjour, mon R. P., aimez toujours également, et le vertueux D. Emond aussi, V. T. H. et T. O. S. et C.

Fr. Michel Germain, M. B.

*Adresse :* Au R. P. D. Th. Ruynard rel. ben. de l'abb. de St-G. des Prez, à Paris.

*(Bibliothèque de Reims,* copie.)

## 24

### *Magliabechi à D. Mabillon.*

Rev^mo^ e dottissimo Padre sig^re^ mio sig^re^ e Padrone col^me^.

Firenze li 10 Gennaio 1686.

Sono debitore di risposta a due cortesissime Lettere di V. P. Rev^ma^, una de' 18 di Novembre, e l'altra de' 6 di Dicembre, che al solito mi sono state infinitamente grate, e le ne rendo vivissime grazzie. All'una, ed all'altra di esse, rispondero con questa mia. Ed oh con che mio estremo contento, leggo in tutte a due, che senza indugio, V. P. Rev^ma^ darà principio a fare stampare, il suo Itinerario d'Italia ! Niuno certo più di me brama di leggerlo ; e le giuro, che mi pare ognora mille anni, di udire, che sia finito di stamparsi.

Scrissi al Padre Giacomo Ferri, (che fù quello che le copio quelle scritture in Bologna, che le trasmessi) per sapere il nome del Padre Abate di S. Procolo di Bologna, per essere esso Padre Ferri, suo degnissimo segretario.

Digitized by Google

Mi rispose esso di Modana, dove è stato a prédicare il passato Avvento, le seguenti parole, che le copiero per l'appunto.

« Rigrazzio VS... delle nuove del P. Mabillon, e delle grazzie dà esso per il di lei mezzo trasmessemi ; e in quanto al nome del Rev^mo P. Abate allora di S. Procolo di Bologna, ed ora di S. Benedetto di Ferrara, è P. D. Lodovico Guerra di Brà, persona dotta, e di costumi molto esemplari, oltre la nobiltà della nascità. »

Dalla benignissima Lettera di V. P. Rev^ma de'6 del passato, veggo il suo dolore, per la morte del Padre Beverini. Non poco mi maraviglio, che V. P. Rev^ma non mi avvisi la ricevuta di una sua Lettera Latina, che esso scrisse a V. P. Rev^ma un solo giorno avanti della sua morte, e che io le trasmessi costà subito.

La carta intorno al concilio Fiorentino, è qualche tempo che l'ho mandata V. P Rev^ma, onde stimo che a questa ora l'abbia ella ricevuta. L'ho fatta copiare per l'appunto in cartapecora, con una estrema diligenzia, come V. P. Rev^ma avrà veduto.

Ho fatto vedere al Gran Duca Ser^mo quello che V. P. Rev^ma mi hà scritto intorno ad esso, ed alla sua Lettera. Hà il Ser^mo Padrone letto il tutto con infinito contento, e mi hà comandato il ringrazziarla. Hà esso meritamente una infinita stima per V. P. Rev^ma. Anche il Ser^mo e Rev^mo sig. Principe Cardinal Francesco Maria, che adesso è a Pisa, quando era quà, mi parlo con somme lodi, ed anche lungamente, di V. P. Rev^ma, e gli dispiace non poco di non averla veduta.

La seguente settimana, il Sig. Abate Cenni che la riverisce umilmente, mi manderà copiate dal manoscritto di Lucca, le due Lettere del B. Ambrosio Camaldolense, ed io le trasmettero subito a V. P. Rev^ma. Mi hà il detto Sig. Abate Cenni mandata per trasmettere a V. P. Rev^ma dà sua parte una sua erudita vita di Mecenate, che fece stampare in Roma pochi anni sono. La mandero a V. P. Rev^ma senza indugio, con l'occasione di persona che vien costà, allaquale consegnero anche altre cose.

Digitized by Google

Del nuovo Libro del Sig. Burnetto, me ne aveva parlato assai lungamente un suo Nipote stato quà alcuni giorni, che è dotto, e cortesissimo al maggior segno.

Resto molto maravigliato che V. P. Rev^ma non mi scriva cosa alcuna della Lettera di S. Gio. Crisostomo a Cesario Monaco, che mi avvisano che sia stata ristampata in Inghilterra, con la Prefazzione del Sig. Bigot, e con i frammenti Greci dell'istessa Lettera, che esso aveva raccolti da'Padri. Prima ch'io me lo scordi accennero a V. P. Rev^ma, come mi è stato mandato dal Sig. Menchenio, il seguente Libretto : Catalogus codicum mss^tor m Bibliothecæ Paulinæ in academia Lipsiensi concinnatus a L. Joachimo Fellero et cœt. Lipsiœ 1686 in-12. Frà l'altre cose ho osservato, che a carte 200 del detto Libretto, vi si legge : Jo. Gerson, vel, ut alii, Henricus de Palma de Contemptu mundi.

Il Gran Duca Ser^mo fece venire il Catalogo della già tanto rinomata Libreria di Buda. Avendomelo dato, ho veduto che non è gran cosa considerabile, ne per il numero de'Libri, ne per la qualità. Puo pero essere che'l catalogo sia difettoso.

Con che supplicandola dell'onore de'suoi stimatissimi comandamenti, e riverendola, come fo anche l'ottimo e dottis^mo Padre Germain, mi riconfermo

Di V. P. Rev^ma
Dev^mo ed obb^mo ser vero

ANTONIO MAGLIABECHI.

*En marge* : Tutti gl'amici riveriscono umilmente V. P. Rev^ma e 'l Padre Germain.

Doppo scritto, ho stimato bene, il mandarle qui inclusa l'istessa Lettera del Padre Don Giacomo Ferro *(sic)*.

Sono molti giorni, che quel Prete di S. Lorenzo mi disse, che il manoscritto di Umberto era finito di copiare, e che lo collazzionava. Avvisi pertanto come vuol esser servita.

*Adresse* : Al Rev^mo Padre sig^re mio sig^re e Padrone

Digitized by Google

col^mo il Padre D. Gio. Mabillon Benedettino della Congregazzione di S. Mauro.

Parigi.

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale.)

25

*D. Martianay à D. Ruinart.*

Pax Christi.

Mon Révérend Père,

Je m'estime heureux d'avoir trouvé quelque chose qui soit digne de vos désirs, et capable de vous faire du plaisir. Je vous envoye donc la pièce que votre R. m'a demandé dans sa dernière lettre, qu'elle m'avoit adressée à La Grasse. Je l'ai transcrite moy-même sur le ms. de RR. Pères Cordeliers de l'observance du Couvent de Tolose, et je croy l'avoir fait avec assez d'exactitude. Le ms. est un in-4° ecrit, s'il me semble depuis cinq cens ans, qui contient les collations de Cassien avec les vies de quelques pères du désert, entr'autres celle de St Hilarion qui est la dernière; après laquelle se trouve l'épitre dont nous parlons à la fin de la dernière page du livre en cette sorte *Explicit vita sci Ylarionis.*

Excellentissimo atque benignissimo Anglorum regi Hen., A Dei gracia Tolosanus episcopus salutem et benedictionem. Auditis laudabilibus sanctitatis vestre preconiis quorum in omnem terram sonus exivit, non modicum gaudemus, quia vos in cœlum, ubi nec erugo nec tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt nec furantur, dominicum sequendo preceptum, thesaurizare vobis thesauros, multorum relatione comperimus. O beatum regem, qui in divitiis positus pauperum Christi pauperiem humiliter relevare non dedignatur, immo regem omnium regum qui cum dives esset pauper pro nobis factus est in pauperibus suis pascere ac vestire karit.... delectatur, non rex iste de

Digitized by Google

numero illorum nobis esse videtur de quibus dicit psalmista : Dormierunt somnum suum et nichil invenerunt o. u. d. i. m. s., cui tamen non immerito convenit versus iste : Dispersit dedit pauperibus justicia ejus manet in seculum seculi, sed ne maximam sapientie nostre celcitudinem longis videamur gravare sermonibus pro isto pauperrimo abbate et monachis ejus qui in quad. horrenti silva nostre diocesis que juste propter magnitudinem ab antiquo grandis silva vocatur ad dei servicium faciendum juxta regulam beati Benedicti ecclesiam et claustrum edificare nituntur, vestram deprecamur clementiam ut eos benigne suscipiaits et pro dei amore sicut vestram decet magnificentian pietatis eis affectu consulatis, pontificali quoque auctoritate qua licet indigni perfruimur, per penitentiam et per veram vobis obedientiam injungimus, ut ad edificandam ecclesiam ad honorem dei omnipotentis..... Virginis marie sanctique Michaelis archangeli et beati Joannis baptiste beatorum quoque apostolorum Petri et Pauli.... nostri et omnium sanctorum nostre largitatis elemosinas eis largiri dignemini ut illam dulcissimam.... Salvator noster sanctis suis ad dextram positis dicturus e ...audire mereamur : Venite bened.... et quod uni ex minimis meis fecistis, michi fecistis.

Voilà mon R. pere comme j'ay lù dans le ms., car pour les lettres effacées, je n'ay pas voulu les suppléer, quoy qu'il me fut fort facile ; mais un copiste pour estre exact ne doit rien mettre du sien. Je seray content si vous la croyez assez curieuse pour être donnée au public, et que le R. père D. Jean Mabillon l'honnore de quelqu'une de ses sçavantes notes.

Je supplie V. R.e de vouloir l'assurer de mes très humbles obeïssances, et de lui demander, s'il croit qu'il faille s'arrester pour la vie et la chronologie de St Jerôme à ce qu'en ont dit Baronius, Erasme, Marius Victorius etc, ou bien a ce qu'en dit Gennadius dans son éloge, et dans l'abrégé de la vie de ce saint docteur, que le R. père a fait

Digitized by Google

imprimer en ses Analectes, et que j'ay trouvé moy-même dans un ms. de l'église de Narbonne. Et au cas qu'il faille s'en tenir à cet ancien auteur, comment on doit accorder la distribution des années qu'il fait à la fin de la vie de St Jerôme avec la somme totale de LXXX VIII. ans et six mois. Tout cela me paroist fort embarassant, parce qu'il faudra tout renverser dans la vie de St Jerôme et dans la chronologie de ses écrits, s'il est vray qu'il ait esté fait prestre à Rome à l'aâge de XXVIIII ans, et qu'il soit mort l'année douzième du jeune Théodose, après avoir vécu LXXXVIII ans et six mois. Un peu d'éclaircissement là dessus, le plus tôt que V. R.e pourra, en attendant je suis toujours avec beaucoup d'estime et de respect,

Mon Reverend Pere,
Votre très humble et très affectionné confrère,
F. JEAN MARTIANAY M. B.

F. Jean Queulhe salûe avec respect Ve. R.
de Bourdeaux le 2 d'octobre 86.

*En suscription :* Au Révérend Père Dom Jean Thierry Ruinart religieux bénédictin au monastère de St-Germain des Prez à Paris. Cachet, figure d'un évêque ou d'un abbé, avec cette légende : *Sigill... S. Crucis Burdeg.*

(Pièce en original à la Bibl. de Reims.)

## 26

### *D. Ruinart à un Abbé de son Ordre* (1).

Pax Christi. † 9 nov. 1686.

Admodum illustrissime et Reverendissime pater ac domine eruditissime Abbas,

Fecit mea in te summa observantia, ut provinciam ad te rescribendi a Mabillonio meo magistro impositam mihi grato

(1) Cette lettre fut écrite par D. Ruinart, mais revue et corrigée par Mabillon ; nous avons indiqué ici quelques-unes des ratures et des corrections visibles sur la minute. Nous n'avons pu découvrir le destinataire de cette missive.

Digitized by Google

animo susceperim. Satius quidem fuisset, si ipsemet tuis litteris responsum dedisset, at multis negotiis aliquotque itineribus quæ ex Italia redux facere necesarium fuit, impeditus id in me conjecit, ratus tibi id ingratum non fore. Itineri suo describendo totus incumbit, cujus descriptio brevi in lucem prodibit simul cum primo tomo monumentorum quæ in Italiæ bibliothecis acquisivit, primum tomum dixi, nam plures ad eum thesaurum exhauriendum necessarios futuros speramus (Ici correction 3 mots raturés.) Multa etiam ad sacri Ordinis nostri historiam spectantia adsportavit, ex quibus nonnulla ad sæculum undecimum cui incumbimus spectant, eo quippe sæculo monastica disciplina in Italiam propagata fuit maxime per nostros Cluniacenses qui abbatiæ Cavensi aliisque monasteriis originem præbuere.

Miror te desiderare Catalogum eorum Sanctorum qui sæculo sexto Benedictino inserendi sunt, cum eum ad te anno præterito transmiserim, quod me in suspicionem adducit meas litteras a te receptas non fuisse, ceterum si quovis modo manus tuas effugerit, idque mihi tuis litteris innotescas, alium brevi transmittam, ne in ea re tuis auxiliis destituamur. Catalogum Sanctorum Ordinis nostri, Johanni papæ attributum reperimus in uno codice ms. insignis Bibliothecæ regiæ Parisiis, cujus omnes omnino codices latinos anno præterito evolvimus. Jacoba de *Blemur*, Virgo Benedictina, adhuc in vivis perstat novisque operibus edendis incumbit quotidie. Ex monasterio sanctæ Trinitatis Cadomensis, ubi Regulam (ajouté) professa fuit, Parisios venit ab aliquot (ajouté) annis, nostrisque sanctimonialibus Congregationis Sanctissimi Sacramenti adjuncta, inter quas non minus pietate quam doctrina elucet (1).

Hujus Sanctissimi Sacramenti Congregationis tres domus Parisiis exstant quibus adjectæ sunt aliquot aliæ in Lotharingia et Gallia. Audivi aliquot sanctimoniales ejus instituti

(1) Sœur Jacqueline Boüette de Blemur, morte le 24 mars 1696, et sur laquelle D. Mabillon composa une lettre circulaire insérée dans les *Œuvres Posthumes*, t. I, p. 549.

Digitized by Google

in Poloniam brevi profecturas, quæ hanc congregationem in eo vastissimo regno propagare satagent. Velit Deus ut sacro Ordini nostro antiquus splendor restituatur.

Exciderat mihi monere te Mabillonium Neapolim montem Casinatem ac Sublacum invisisse, sed Heu pro dolor, hæc sacra specus ubi nostri ordinis incunabula fuerunt, a nostris fere deserta et ob commendatarium abbatem qui omnibus monasterii facultatibus potitus, vix uni aut alteri monacho necessaria ad victum præbet. In monte Cassino centum circiter sunt monachi, qui non solum loci præstantia, verum etiam et morum gravitate et observantiæ regularis vigore cæteris Italiæ monachis præcellunt. Deus optimus Maximus te incolumem servet, o vir optime et eruditissime, in sacri ordinis nostri et rei litterariæ incrementum. Hæc optat,

Admodum illustrissimæ et reverendissimæ dominationis tuæ servus obsequiosissimus et ad omnia paratus,

Fr. J. Theodericus Ruinart, *M. Bened.*

Parisiis e nostro monasterio sancti Germani a Pratis V. Idus novembris anno 1686.

(*Bibl. de Reims*, minute originale.)

27

*D. Martianay à D. Ruinart.*

D. G.

Mon Révérend Père,

On vient de m'envoyer le ms. de la Seauve, sur lequel j'ai d'abord commencé à travailler. J'ai copié les actes des SS. Bonose et Maximilian, où je n'ai point trouvé le terme de *Paganus*, mais *Gentilis*; et la narration, qui est un dialogue des martyrs avec le comte Julien, est fort simple, ressentant son antiquité, et ayant même des points d'antiquité assez curieux, comme lorsqu'il est dit, que le comte fit mettre son cachet sur le pain qu'on donnait aux SS. Martyrs dans la prison afin de les tromper par ce moyen, et les porter au culte des idoles, c'est-à-dire

Digitized by Google

qu'il y avoit des images des dieux gravées sur le séau ou cachet du président. Pour les actes Sti Maury (?) apud Romam passi, on y trouve ces mots : *Christianus es an paganus* ? Il étoit d'Affrique et souffrit l'empire de Numérian et du préfet Célérin. Je ne copie point ces actes, puisque votre R^e^ n'en veut point où il y a *paganus*. Passio sci Maximi apud Asiam passi, n'est pas celui que vous me marquez. Les actes commencent : Tempore illo Decius imperator volens inperare (?) legem Christianum etc. Ce dialogue est fort court et simple, le proconsul s'appelle *Optimus*. S^t^ Emilion est notre Bénédictin, il commence par un prologue. Incipit prologus Brauli (?) episcopi in vita sancti Emilion presbyteri insignia miraculorum apostolica purgatissimique divi Emiliani etc. Explicit prologus ; Incipit vita : Emilianus futurus hominum, erat pastor ovium, etc. Si V. R^e^ le veut, il faut s'il lui plait m'avertir. Je copierai les actes des S.S. Faustini, Januaris et Marcialis qui sont bons. Ils commencent : Cum Eugenius sacrilega mente et impio spiritu etc. Le titre des SS. Vincent, Sabine et Crist etc. est celui-cy : Passio beatissimorum martyrum Vincenti, Sabinæ et Crastete, qui passi sunt in urbe Abela sub Daciano preside VI kal. Novembris. Les actes commencent : In diebus illis dum post corporeum Salvatoris adventum etc... St Saturnin est celui de Tolose : Passio sancti Saturnini episcopi et martiris Tolosane urbis, que est III K. decembr. Si eorum virorum beatissimas passiones etc. C'est un petit prologue et les actes commencent : Tempore namque illo quo post corporeum etc. Les mots que V. R^e^ trouve corrompus partout y sont mis ainsi vers la huitième ligne. Et crebis miserabili errore gentilium indocile factis in omnibus locis templa fumarent ante annos plurimos adest, sub Decio et Gaio consulibus, sicut fideli relatione retinetur etc. Je ne copieray point celle-cy si V. R^e^ ne la souhaite, car pour collationer, nous n'avons ici aucun livre, et ce sont de grandes affaires quand il faut aller dans une bibliothèque pour le faire. Pour les martyrs que V. R^e^ ne connoit pas, voicy comme il y a : Incipit prologus in passione sancto-

Digitized by Google

rum martyrum X. militum quorum festivitas agitur X k. Julii, Petro e regione sancte Sabinensis ecclesie episcopo, Athanasius summe et apostolice sedis bibliothecarius, in Domino salutem. Post translatam a me petionem tue sanctitatis (?) passionem incipiunt (?) doctoris et martyris Petri Alexandrine urbis patriarche, etc. Quelques lignes après le commencement des actes, il y a ces mots : de quorum collegio extiterunt beati divi Achati, primicerius et Eliades dux : et Theodorus magister militum, et Carcherius campidoctor, cum aliis contubernalibus suis, denis milibus, qui sub una die pro Christi nomine interempti sunt etc. Sur tout le reste que V. R^e^ m'a marqué, je tacherai de l'exécuter le mieux qui me sera possible, et je la prie de me répondre au plûtôt touchant ce que je viens de lui marquer.

Je n'ai encore aucune réponse de ce que j'avois envoyé à Paris, je veus dire du commencement de ma réponse au livre de l'antiquité des tems. Si V. R^e^ en savoit quelque chose elle me feroit plaisir de m'en avertir, ou d'en faire souvenir le très R. P. Général. Je ne scai pas même ce que je dois devenir, nôtre R. Père visiteur ne m'ayant rien écrit là dessus. Je me recommande à vos SS. Sacrifices et suis avec respect,

Mon Révérend Père,
Vostre très humble serviteur et confrère,

Fr. J. Martianay M. B.

Je présente mes humbles
respects à V. R. P. prieur
et au R. P. D. J. Mabillon.
De Bourdeaux le 26 Juin 88.

*Adresse* : A D. Ruinart.

(*Bibliothèque de Reims*, copie assez difficile à lire pour les passages latins.)

Digitized by Google

28

*D. Martianay à D. Ruinart.*

P. C.

Mon Révérend Père,

Quelque résolution que j'aie prise de ne plus penser à Paris, le désir que je sens à vous faire plaisir, m'oblige de faire quelque exception, et de n'étendre pas mon silence jusqu'à V. R^e^. C'est pour quoi je lui promes de faire tout ce qu'elle m'a témoigné souhaiter, et de chercher quelque occasion pour lui envoyer au plutôt tous les actes qu'elle m'a marquez. Pour ceux de S. Maurice, dont elle demande cinq ou six lignes, je trouve qu'ils commencent par un prologue, qui est une épitre de St Eucher non pas à St Salvien, mais à tous les fidèles: EUCHERIUS LUGDUNENSIS archiepiscopus,omnibus fidelibus.Gloriosa beatorum martirum gesta, pia quoque et admiranda certamina debita veneratione recolentes, mirabilem in sanctis suis dominum pariter universi reges terre et omnes populi, principes et omnes judices terre, juvenes et virgines, senes cum junioribus collaudemus. 92. exaltatum est nomen ejus solius etc... A la fin il y a ces mots: Quominus (?) nullius mortalium sermo digne valeat explicare universalium virtutum et gratiarum dona que dominus noster Jhes... eisdem servis suis dignatus est propagare. Explicit prologus: Incipit passio sanctorum Christi martyrum Passionem, qui locum Agaune glorioso sanguine illustravit, pro honore gestorum stilo explicabimus, ea utique fide qua ad nos martyris ordo pervenit nam,etc.. A la fin de cette narration: propter ea illic laudes dei servas canentes ore persolvent illi cui honor et gloria, imperium et potestas cum patre et spiritu sancto per omnia secula seculorum Amen. Explicit passio S. Mauricii sociorumque ejus; Item incipiunt miracula sanctorum martirum Agaunensium. Spe Dominus arrogantiam contumacis mas urga correctionis enervat (?),

Digitized by Google

ut in eadem etc. A la fin: Ad litus evecti sunt; après un sermon: hodierna solemnitas fratres Karissimi nos admonet a presentis vite amore disjungi... Explicit sermo.

Si tout cela vous agrée, V. R^e^ me mandera ce qu'il faut faire avant que je rende le livre à nos peres de la Seauve, car je ne prétens rien laisser icy de ce qu'on a eu la bonté de me prêter, ce qu'on n'avait peut être pas fait pour tout le monde.

Je suis si fort seul pour tout ce qui s'appelle travail, étude et collations, que je me considère comme un homme tout estropié, à qui on auroit coupé bras et jambes pour n'être plus propre qu'à rouler dans les exercices des novices. Mais pourveu que Dieu se tienne à ma droite, je ne saurois appréhender ce que les hommes me feront, et il vaut mieux aller au ciel tout estropié que de descendre en bas le corps entier. Quoi que je n'aye donné aucun sujet, Dieu mercy, à bien des tours désobligeans qu'on me fait, Dieu me fera la grâce de me mettre au dessus des plus élevés dans ce monde et de mépriser tout ce qu'ils estiment.

Je demande toujours au R. P. Mabillon un peu de part à son amité et à ses bonnes grâces, que j'estime plus qu'on ne pourroit penser. Continuez moy aussi vous même, s'il vous plait, vôtre affection et vostre amitié et je vous promes que de mon côté je vous rendrai sincèrement le réciproque, puisque je suis avec respect,

Mon Révérend Père

Votre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

F. JEAN MARTIANAY, M. B.

De Bourdeaux le 31
Juillet 88.

*Suscription :* Au R. P. D. Jean Thierry Ruinart, rel. bén. au monastère de S. G. des P. à Paris.

*(Bibliothèque de Reims, copie.)*

Digitized by Google

29

*D. Mabillon à M. Marquette, à Laon.*

Monsieur,

Il n'appartient qu'à vous de flatter agréablement les gens, et vous sçavez si bien tourner les choses que si je n'estois bien persuadé de ce que je suis, je pourrois bien tomber dans le piége que vous me dressez. Je ne serois pas même tout à fait assuré de la crainte de quelque surprise, si je ne joignois aux sentimens de mon indignité le peu de fond qu'il y a à faire sur l'amitié et l'estime des hommes ; ce n'est qu'en Dieu qu'on trouve une amitié solide, non plus que les véritables honneurs et la véritable grandeur. Il veut bien souffrir que nous y aspirions, mais je serois bien digne de compassion si je me croiois capable de quelque chose de grand, moy qui ne suis né et n'ay esté élevé que dans les choses basses et ravalées. Tout ce que je pourrois espérer par l'élévation des deux personne dont vous me parlez seroit peut estre d'avoir quelque accès auprès d'elles pour des choses de médiocre conséquence. S'il y en avoit quelqu'une de cette nature qui put vous regarder, Monsieur, je vous assure que je me ferois un très grand plaisir de m'y employer de mon mieux pour la faire réussir, et je croirois avoir fait un très bon usage du petit crédit que je pourrois avoir, s'il pouvoit servir de quelque chose à une personne aussi bien intentionné et qui a le cœur aussi bien placé que vous. Je ne veux point d'autre preuve de la disposition de votre cœur que la part que vous me voulez bien donner dans votre bienveillance, et si je l'ose dire dans votre amitié. Je vous assure que je la préfère aux dignités du monde, et je suis assuré que je n'y peux pas correspondre entièrement par les effets, je peux au moins en mériter en quelque façon la continuation par ces sentiments de respect, d'amour que je veux conserver toute ma vie pour votre personne et pour toute votre famille. J'espère avoir quelque jour l'honneur de vous renouveller

Digitized by Google

de bouche ces mêmes sentiments, et je vous prie de trouver bon que je présente icy par avance mes respects à Mad^lle Marquette que j'honore autant que je dois. Je suis avec tout l'attachement possible,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. JEAN MABILLON, M. B.

à Paris ce 6 novembre 1689.

(*Bibliothèque Nationale*, Fr., 19649, f° 90.)

30

*D. Bellaise à D. Ruinart.*

Pax Christi

Mon Révérend Père,

Une occasion me porte a vous faire une prière. C'est que M^r Bulteau n'étant point présentement en état de travailler, je vous supplie de vouloir bien prendre sa double table chronologique imparfaite depuis 900, jusqu'à mil, et de voir ce qui s'y trouve d'un Concile de Rouen ou de Normendie de ce temps là, et de m'envoier copie de ce qu'il pourra vous indiquer touchant ce concile non imprimé, et les canons qu'il a fait si cela se peut. Que si vous ne trouviez rien dans ces tables du dixième siècle, voiez celles du neuf^e, car il se pourroit faire que celui qui me l'a indiqué auroit pris l'un pour l'autre. C'est pour joindre cette pièce, que M. Bulteau a dit à un ami n'être point imprimée, à une collection de semblables que j'ai fait. Vous pourrez lui dire que j'ai encore trouvé deux nouveaux conciles dans un ms. de M. Bigot, qui leur ont échapé au p. Pommeroie et a lui, de quoi M^r le Docteur Bulteau, qui tomba dessus par hasard, demeura surpris, il y en a un tems dans notre monastère de Bonnenouvelle.

Pour moi, sitost que je serai sorti d'une pièce de chicane,

Digitized by Google

qu'il ma falu écrire pour les droits de notre monastère, que je transcris présentement au net, je me mettrai à faire un inventaire de nos mss. ou il y a encore quelque chose de fort bon. S'il s'y trouve quelque chose à votre usage, je me ferai un plaisir de vous en donner communication. J'espère encore voir ceux de Preaux et de Lire, ou je pourrai faire quelque découverte. Cela me servira de divertissement après les eaux minérales qu'il m'a falu prendre cette année tout incommode qu'il ait été pour cela. Elles m'ont fait un mouvement surprenant dans le corps, et par bonheur m'ont appaisé du moins quant à présent, une forte douleur de gravelle que je souffrois. Il y a quinze jours que je suis absolument rentré à la communauté, et néanmoins je ne laisse pas de ressentir que les humeurs sont encore en agitation, mais ce n'est plus rien à l'égard de ce que c'étoit immédiatement après, et je voi que tout s'appaise peu à peu et se tourne à bien, sans qu'il me reste que quelques légères débilitez qui ne m'empêchent de rien, et entrautres s'il s'agissoit de faire quelques chose pour mes amis.

Nous n'avons point encore céans le livre du R. P. Mabillon que j'apprens néanmoins être déjà ailleurs, ce qui détruit le bruit qu'avoient fait courir quelques uns qu'il y avoit eu une intrigue si forte qu'il ne paroitroit point.

Je salue l'auteur et nos autres amis et en particulier le R. P. D. Guillaume de Villeneuve, qui ne refuseroit pas d'écrire quelque chose pour moi s'il se trouvoit que v. R. fut pressée d'autre travail.

L'on m'a dit que quand Monseigneur de Coutances est à Paris, il va quelquefois à S. Germain des Prez: si cela arrivoit, je prirois V. R. de se servir de l'occasion et de lui faire demander plusieurs pièces qu'il a touchant les conciles de Normendie. Je ne mets pas en ce rang les anciens synodes de son diocèse qui furent imprimez en gothique l'an 1538, car je les ai. J'ai appris qu'il a bien d'autres bonnes pièces par une voie certaine parce que c'est



Digitized by Google

d'un qui est tout son conseil et entièrement dans sa confidence.

Excusez mon importunité, et me croiéz comme je suis franchement, M. R. P., votre très humble et très affectionné confrère,

Fr. Julien Bellaise, M. B.

au Bec ce 16 sept. 1692.

*La suscription porte:* Au Révérend Père Dom Thierri Ruinart Religieux Bénédictin en l'abbaie de St Germain des Prez, à Raris.

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale.)

31

*D. Mabillon à D. Thierry Ruinart* (1).

P. C. † A Reims, ce 10 octobre 93.

Mon R. Père,

J'ay vu messieurs vos parens qui se portent assez bien, grâce à Dieu. Monsieur votre Père commence à se lever et à se promener dans son jardin. Il ne paroit pas à son visage qu'il ait été malade. Il se plaint toujours des manières de quelques-uns, mais tout va bien à present. J'ay donné votre lettre au R. P. Prieur de Saint-Thierry. Monseigneur de Reims qui vint le voir lorsque nous y étions avant-hier, est fort content de luy et en fait estime. Il s'en expliqua hier à table fort avantageusement. Nos Seigneurs les évêques de la province doivent arriver icy aujourd'hui pour l'assemblée provinciale. Nos Seigneurs de Châlons, de Soissons et d'Amiens logeront à l'archevesché, Monseigneur de Laon n'y viendra pas. Je n'ay pas eu encore le tems d'entretenir M. Gillot. Il devoit être du voyage de Saint-Thierry, mais Monseigneur de Reims le retint pour affaire. Tachez de vous tenir gay. Je dois retourner à Paris lundy 29 du

(1) Deux lettres écrites de Reims, et pleines de détails sur les évènements rémois, affaires de Reims.

Digitized by Google

courant avec M. l'archevesque. Ne m'oubliez pas dans vos bonnes prières. Mes complimens au R. P. Prieur, au P. souprieur et mes amitiés à tous nos confrères, adieu.

Les vendanges sont fort chétives. Nos pères de Reims n'auront pas plus de 60 pièces de vin. On a étably des bureaux pour donner du pain aux pauvres de la ville, et on lève pour cela une somme de cinquante mille livres. Il y a trois mille familles dans la misère et 7 à 8 cens pauvres à l'hostel-Dieu. Il faudra que les particuliers aient soin de la Montagne.

(*Adresse*) Paris. Au Révérend Père dom Thierry Ruinart religieux † de l'abbaye de Saint Germain des Prez, à Paris.

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19649, f° 229 et 230.)

## 32

### *D. Mabillon à D. Ruinart.*

P. C. Pour d. † Thierry, ce mercredy 14e octobre 93.

Le chapitre de Notre-Dame donne 400 livres par mois aux pauvres de la ville. On commença hier la distribution du pain. Il y a 12 bureaux dont un est à Saint Remy, et un autre à Saint Nicaise.

J'ay reçu votre lettre, M. R. Père, au retour de Saint Basle où j'aurois volontiers demeuré plus longtems si Monseigneur de Reims me l'eut permis, mais il a fallu revenir icy le lendemain que j'y suis arrivé. On m'a dit au retour que Charleroy n'étoit plus pris, et que le courier que M. de Guiscard avoit envoyé le jour précédent à Monseigneur de Reims n'étoit que pour luy donner avis de la capitulation, et que l'on a envoyé en cour pour sçavoir si le Roy en agréra les articles. J'ay vû tous messieurs vos parents, qui se portent bien. M. Du Val est allé à Charlemont. J'ay fait vos complimens à M. Gilot, et luy ay rendu votre lettre. Le R. P. Prieur de Saint Basle s'est fort enquis de votre santé. Il me paroit qu'il commence fort bien, aussi bien

Digitized by Google

que le R. P. Prieur de Saint-Thierry. Monseigneur de Reims goûte fort celui-ci et approuve les bâtiments de Saint Thierry. Il m'a encore répété avant hier que notre départ d'icy seroit lundy prochain, je ne scay rien davantage qui mérite de vous estre mandé. Le R. P. Prieur de St-Remy ira à l'église catédralle le jour de la dédicace, et si Monseigneur de Reims n'officie pas comme il y a bien de l'apparence, il sera vis-à-vis de luy dans l'église. Je ne scay où tout cela aboutira : car je ne crois pas que le prélat en revienne. Mes respects au R. P. Prieur et mes civilités au P. soupr, à D. Charlier, le pr. de Saint-Nicolas et tout à vous. F. J. M.

Ou en estes vous de vostre impression ?

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19,649, f° 231.)

## 33

### *Magliabechi à D. Ruinart.*

Revmo e dottissimo Padre Sigre mio Sigre e Padrone colmo.

Firenze li 4 Febbraio 1695.

Non iscrivo questa mia a V. P. Revma perche l'abbia ad incommodare nel rispondermi, poiche anzi pel contrario la prégo a non farlo, giache pur troppo grande onore sarà, che V. P. Revma si degni di leggerla. Il mio fine si è di riverirla con la penna, come fo sempre col cuore, e renderle insieme grazzie infinite, del suo nuovo, dottissimo ed eruditissimo Libro, intitolato : Historia Persecutionis Vandalicæ, che con tanto eccesso di bontà e di cortesia, si è degnata di mandarmi a donare, ed in oltre anche nobilmente legato. Mi è stato infinitamente grato, si per se stesso, giache ardentissimamente lo bramavo; come per venirmi da V. P. Revma, che io con ogni ragione, tanto venero. Con mio rossore ho veduto, che V. P. Revma, con bontà e cortesia troppo grande, a carte 539, ha voluto inscrire in questo suo insigne Libro, il mio vil nome : onore

Digitized by Google

certo da me non meritato, se non forse per la venerazzione che ho sempre portata, e che porto, a V. P. Rev^ma, ed a tutti gli altri ottimi e dottissimi Monaci, di codesto Santuario.

Ho fatto vedere il Libro non solamente a gli amici eruditi di questa città mà anche all' Emin^mo Sig^re Cardinale Sfondrati, che l'hà tenuto appresso di se, tutto quel poco di tempo, che si è trattenuto in Firenze.

Arrivo quà il suddetto Sig^re Cardinale Sfondrati, Giovedi, che fummo a 2 del presente mese, circa alle 19 ore ed ando ad allogiare in Badia.

Sermattina, essendo venuti alcuni di que' Monaci a dirmi, che aveva mostrato grandissimo desiderio di vedermi; andai a riverirlo, e si degno di tenermi a discorrere di materie letterarie, per più di due ore, con tanti eccessi di benignità, e di cortesia, che in verità mi vergogno di me medesimo, nel ricordarmene. Mentre che discorrevamo, vennero molti signori per visitarlo, ed anche monsig. Vescovo di Fiesole, mà il sig. Cardinale gli fece licenziar tutti, non ne volendo ricevere alcuno, per non interrompere i nostri discorsi. Ne meno Monsig. nostro Arcivescovo, benche suo Paesano, hà potuto vederlo.

Ieri doppo desinare, ebbi l'onore di fargli vedere le Librerie di S. A. S. e di S. A. R., e questa mattina, circa alle 16 ore, è partito, essendo stato in Firenze meno di due giorni.

Alla santità della vita, ed alla Letteratura, ha congiunta una infinita cortesia.

Con mia estrema confusione, mi dirono i Monaci di Badia, che quando arrivo, si degno sempre di discorrere di me, con lodi dà me per capo alcuno non meritate; e che per sua bontà, ha fatto l'istesso anche questa mattina, nel partirsi. Mi disse, che aveva dà stampare un suo Libro, intorno alla Predestinazzione; un altro della Probabile e della Probabiliore; un altro, intorno al Nipotismo; la Filosofia, ei.

Con che, di nuovo rendendo a V. P. Rev^ma grazzie infinite del prezziozo dono, del suo dottis^mo et eruditis^mo Libro,

Digitized by Google

e dell' onore che si è degnata di farmi in esso, col suppli carla dell' onore de' suoi stimatissimi comandamenti, e riverirla, mi confermo

Di V. P. Rev^ma

Affet^mo Dev^mo ed obb^mo ser' vero.

ANTONIO MAGLIABECHI.

*Adresse :* Al Rev^mo e Dottis^mo Padre Signore mio e Padrone Col^mo il Padre Don Teodorico Ruinart Bened^no della Congregazzione di S. Mauro. Parigi.

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale.)

## 34

### *D. Liron à D. Ruinart.*

Mon Révérend Père,

J'estois sur le point de me donner l'honneur d'écrire à vostre Révérence, lorsqu'il m'a fallu déménager. Elle en scait la raison; car D. Louis a écrit au R. P. Mabillon. J'ay lu vostre lettre avec bien du plaisir, et quoy quelle ne m'ait pas persuadé, je n'ay pas laissé d'en beaucoup profiter. Mais je vous supplie, mon R. P., destre pleinement persuadé que les difficultez que je vous ay proposées n'ont rien diminué de l'estime que je fais de l'ouvrage, ni du respect que j'ay pour son auteur. J'ay lù plusieurs bons livres, et je m'imagine y avoir au moins appris à faire distinction entre les fautes qu'on peut rencontrer dans les ouvrages les plus travaillez et les plus exacts, comme est le vostre. Quand celles que j'ay cru y voir seroient réelles, ce que je ne puis ni ne veux assurer, c'est pour lors que je ferois usage de cette belle maxime :

*Verum ubi plura nitent in carmine non ego paucis*
*Offendar maculis, quas aut incuria fudit,*
*Aut humana parum cavit natura....*

Quoy qu'il en soit, je n'ay pas jugé devoir rentrer dans cette dispute. Je veux la laisser meurir (*sic*). J'ay destiné

Digitized by Google

cette lettre à autre chose. Je supplie très humblement V. R. de m'instruire sur les articles suivans :

1° Je désire scavoir ce que c'est que le typique de S. Sabas, qui est ce S. Sabas, et en quel temps il a vescu.

2° En quel temps vivoit Simon Metaphraste, et s'il est différent de Simon Logothète. Isaac Vossius n'en fait qu'un, si je ne me trompe.

3° S'il est certain que Metaphraste soit auteur des actes de S. Catherine, comme le suppose, ce me semble, M. de Tillemond. Je voudrois bien en avoir quelque preuve. J'ay de la peine à le croire à cause du silence de Nicephore, et parce que ce nom a paru bien tard dans le monde.

4° Quel jugement vous faites de ce que M. de Tilmont a dit de cette sainte, ce qui me paroit le plus méchant morceau de son histoire.

5° Ce que vous jugez de la censure que le mesme historien a fait des actes de Mammaire qui sont dans le 4e tom. des Analect. Elle me paroist très solide et très sensée. Je voudrois bien scavoir aussi ce qu'en juge le R. P. Mabillon.

6° Ce que vous jugez de la censure que le mesme a fait des actes de S. Boniface Romain, martyr à Tarse. Elle est assurément de mon goût, mais je désire scavoir encore ce qu'en pense le R. P. Mabillon.

7° Sur S. Theodote d'Ancyre il trouve une difficulté, en ce que les prestres payens déchirent leurs habits, sur quoy il demande si cela était en usage parmi d'autres que les Juifs. Je répons qu'ouy. Hérodote, liv. 8, parlant de ce qui se passa à Suse lorsqu'on y eut appris la defaite de Xerxès, dit :

ἡ δε δευτερη σφι ἀγγελιη επεξελθοῦσα συνεχεε οὑτω ὡστε τους χιθῶνας κατερρηξαντο παντες.

Voilà les Perses qui déchirent leurs habits. Mais parce que les mœurs des Perses estoient fort différentes de celles des Grecs, je demande à mon tour si ce passage d'Hérodote suffit pour ôter toute la difficulté et répondre à la demande de M. de Tilmont. Il semble qu'on peut répondre affirmativement parce que Hérodote ne parle point de cette

Digitized by Google

action comme d'une coutume particulière aux barbares.

En voilà assez pour une fois, et quoy que je scache que cela ne nous coustera guère, je ne crois pas devoir abuser de vostre honnesteté, ni de vostre temps. Continuez de m'aimer et me croyez avec beaucoup de respect,

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et très obeissant serviteur et confrère,

Fr. Jean Liron, M. B.

à Angers, à S. Serge, le 22 aoust 99.

Dom Louis salue V. R. et lui présente ses respects. Je la supplie de présenter mes très humbles respects au R. P. Mabillon. D. Louis la prie de luy accorder la mesme grâce, et, l'un et l'autre, de nous faire scavoir ce qui se passe touchant l'édition de S^t^ Aug., si cela ne l'incommode point.

F. C. H. fait la mesme chose apprès avoir assuré le R. P. Prieur de son humble respect.

*Adresse :* Au Révérend Père Dom Thierry Ruinart R bénédictin, en l'abbaye de S^t^ Germain des Prez à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

## 35

### *D. Fillatre à D. Ruinart*

Pax Christi.

Mon Révérend Père,

Dom Jean Mabillon m'aiant témoigné que vous souhaitiez scavoir si nous avions un Ms du livre *de Revelatione ædificatione et auctoritate Monasterii Fiscanensis* imprimé dans *Neustria pia*, je vous diroy, pour satisfaire à tous deux par une même lettre, que j'y en ay lû un autres fois, et qu'il peut avoir environ 300 ans, autant que la mémoire peut m'en représenter maintenant le caractère : car je n'ai pû le retrouver à présent pour m'en asseurer d'avantage.

Digitized by Google

Je croirois cependant que ce ne seroit qu'une copie dont l'original auroit esté composé soubs Guillaume de Ros troisième abbé, et auquel il auroit esté dédié comme aiant esté fait par son ordre, comme il paroit par la préface. En effet le stile semble mieux convenir au temps de cet abbé qu'à celui des autres du même nom, dont les uns ne sont venus que 200 ans, et les autres environ 300 après lui. S'il m'estoit permis d'en deviner l'auteur, je dirois que ce seroit Adelelme que la réputation de cet abbé avoit attiré de S. Germer à Fécamp, et pour lequel il avoit toujours conservé une estime et un attachement particulier, tant par ses écrits durant sa vie, que par l'épitaphe qu'il lui composa après sa mort. C'est ce qu'en dit expressément Orderic Vital. Baudri, évêque de Dol, qui avoit vû ce même Religieux à Fécamp vers l'an 1110 et qui avoit pris plaisir à sa conversation, en parle aussi comme d'une personne de mérite dans sa lettre *Ad Fiscanenses*. Tout cela peut faire au moins quelque probalité (*sic*) qu'il estoit capable de ce petit ouvrage, et que la complaisance pour cet abbé le lui auroit fait entreprendre à sa considération. Ce sont mes petites conjectures que je soumets à votre jugement. Mais, bon critique comme vous estes, je ne doute point que vous n'en trouviez de meilleures. Cela me fait ressouvenir que D. Jean Mabillon approche du temps de parler de ce monastère dans ses Annales, et que nôtre cartulaire qu'il a eu la bonté de sauver du naufrage lui peut estre maintenant de quelque utilité dans ce sujet : mais que nous pouvons espérer après cela qu'il voudra bien nous le ravoir (?). Faites lui bien connoître cependant, en lui présentant mes très humbles civilitez, que je ne dis cela que par occasion, et sollicité plustôt par l'impatience des autres que par la mienne propre.

Il y a quelque temps que je pris la liberté de prier le R. P. Claude Guenier de vouloir achepter quelques livres pour un de mes amis, et qu'il eut la bonté de me mander qu'il avoit déjà emploié une partie de 112 l. que je lui avois fait toucher pour cela par une lectre de change. Mais comme je lui avois marqué qu'il pouvoit pousser son em-

Digitized by Google

plete jusques à la somme d'environ 200 fr. que je lui fournirois sur son mémoire, je lui mandé ensuite qu'il se bornât à 50 ecus, par ce que la personne qui devoit donner la lectre de change pour le reste avoit demandé quelque delay ; que s'il avoit cependant emploié plus que cette somme, il voulût bien me le faire sçavoir, et m'envoier la facture de libraire pour lui faire tenir ce qui seroit nécessaire pour le parfait paiement. Je ne scai si cette petite brouillerie n'auroit point dégoûté ce Révérend Père, et m'auroit privé de l'honneur de ses nouvelles, n'en aiant point reçu depuis ce temps là. Dans cet embaras, souffrez que je vous demande vôtre médiation pour m'obtenir de lui un mot de réponse, où il me donne ses ordres et me marque ce qu'il a fait et ce que je doibs faire. Obligez moi aussi de lui présenter mes excuses et mes respects, et en cas qu'il ne fût pas dans la disposition de me faire l'honneur de me récrire, de vouloir bien avoir la bonté de le faire vous même pour me tirer d'inquiétude, aussi bien que la personne en faveur de laquelle j'avois pris la liberté de l'importuner. Vous nous ferez un singulier plaisir. Je suis avec une sincère affection et une véritable estime, Mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

F. Guill. Fillatre, M. B.

à Fécamp 20 févr. 1700.

*Suscription.* — Au Révérend Père Dom Thierri Ruinard Religieux Bénédictin à l'abbaye de St-Germain-des-Prez, à Paris.

*(Bibliothèque de Reims,* pièce originale.)

## 36

### *D. Montfaucon à D. Mabillon.*

Le R. P. Mabillon † à Rome le 25 May 1700.
P. C. (3)

Mon Révérend Père,

Je crois que M. l'Archevêque de Rheims aura envoyé à V. Rce un exemplaire de l'écrit qu'on a publié icy contre

Digitized by Google

votre lettre *De cultu Sanctorum ignotorum*. Bien des gens de cette cour ne sont pas contens de la manière outrée dont parle ce jeune écrivain; je sçay qu'on a blâmé M. Pastrizzi d'avoir approuvé ce livre. Il est à propos, ce me semble, que V. Rce y réponde. Quoyque cet écrit soit fort misérable, comme il est imprimé avec approbation et permission du Maitre du sacré palais, il pourroit faire impression sur certains esprits.

Il me revient de bonne part que M. le Card. Noris a dit qu'on a trouvé depuis peu une inscription aux Catacombes où on lit à la teste : *Dis Manibus* tout au long, quoyque le tombeau où elle étoit appartint à un chrétien, ce qui favorise fort votre sentiment; je m'informeray plus exactement du fait et vous manderay ce que j'en auray appris.

J'allay hier aux Catacombes de S. Laurent avec M. l'abbé Fontaines; nous n'y trouvâmes rien qui vous puisse servir. Les endroits où l'on n'a pas encore touché sont bouchez de peur que ceux qui y viennent n'emportent quelque chose. Je crois que vous devez travailler à une réponse, où il seroit bon d'apporter les addoucissemens que votre prudence vous suggérera, sans pourtant vous départir de votre premier sentiment qui est le meilleur et le plus seur. Je suis avec toute l'estime et l'attachement possibles,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très affectionné confrère,

Fr. Bernard de Montfaucon.

Il Padre D. Guillelmo fa profondissima riverenza a V. R^ma. P.

*Suscription :* Au Révérend Père dom Jean Mabillon, à St-Germain des Prez, à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, original avec cachet.)

37

*D. Petitdidier à D. Ruinart.*

Mon Révérend Père,

Vous aurez lieu de vous plaindre de mon incivilité d'avoir tardé jusques à présent à vous remercier et le R. P.

Digitized by Google

Mabillon aussi de l'honneur de votre souvenir et du présent que vous m'avez fait. Lorsque je reçus celle que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire nous etions sur notre départ pour aller à notre Chapitre, ce qui fut cause que je ne vous fis point réponce d'abord. Et depuis notre retour j'ay cru devoir différer jusques à ce que j'eusse reçû votre présent, lequel ne m'est arrivé que depuis quelques jours. Je vous en rend grâce de tout mon cœur, et suis ravi du bon acceuil que le St Père a fait à ce petit ouvrage que vous luy avez dédié. On dit en ce pais cy qu'il a appellé à Rome le R. P. Mabillon et que celuy cy est déja parti pour s'y rendre. J'en serois ravi tant par rapport à sa personne qu'à l'honneur de l'ordre, pourveu que j'apprisse que vous ne laisseriés pas de continuer l'ouvrage commencé. Faites moy le plaisir de me dire ce qui en est et si ce R. Père est encore à Paris, de luy faire mes très humbles remerciemens. Les nouvelles de littérature que vous m'avez communiquées m'ont fait plaisir et me donneront lieu d'acheter les livres que vous marquez, faites moy le plaisir de me marquer si la nouvelle impression des ouvrages du P. Alexandre in-fol. mérite d'être achetée par ceux qui ont déjà ces ouvrages in 8°. Que dit on de la nouvelle Vie des Saints de M. Baillet? est-elle estimée?

Voicy une autre chose d'une nature différente, sur laquelle je vous prie de vouloir bien m'instruire. Il importeroit à notre maison d'icy de savoir si dans votre Congrégation vous n'avez pas des abbayes qui dans les actes publics et processions ont la presséance sur des collégiales de chanoines, ou même si dans quelques lieux il n'y a pas de ces chapitres qui viennent prendre nos religieux dans leurs églises pour les processions, qui marchent à leur tête, et qui les ramènent après la procession. Si vous savez de vos maisons qui soient dans l'un ou l'autre de ces deux cas, vous nous obligerez beaucoup de nous les indiquer, affin que nous puissions en faire venir des attestations authentiques. Voicy à quoy cela peut nous servir. On veut icy établir une collégiale dans l'église de la paroisse, et l'on prétend leur donner la presséance sur nous, quoy que

Digitized by Google

nous soyions les curez primitifs et seigneurs temporels de la ville, à peu prez comme vous l'êtes dans le faubourg St Germain à l'égard de la paroisse de St Sulpice, parce que l'on croit en ce pais cy qu'il est sans exemple que des moines ayent la presséance sur des chanoines séculiers en quel cas ce puisse être. D'où vous jugez bien qu'il nous est important de donner des exemples du contraire. Je vous prie donc de vouloir bien nous faire ce plaisir et dy ajouter la grâce de croire que je suis avec beaucoup d'estime et de sincérité,

Mon Révérend Père,
votre très humble et très obéissant serviteur,
D. Mathieu Petitdidier.

De St Mihiel ce
14e may 1701.

*Adresse*: Au Révérend Père, le Révérend Père Dom Thiery Ruinart, religieux Bénédictin de labaye de St Germain des Preys à Paris,

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale.)

## 38

### *D. Mabillon à Mr de Pontchartrain.*

†

Monseigneur,

J'ay reçu avec un tres profond respect l'honneur qu'il a plû a Sa Majeste de me faire en me mettant au nombre des academiciens honoraires de l'academie royale des Inscriptions. J'avoüe que j'ay esté surpris qu'un si grand Roi ait bien daigné jetter les yeux sur une personne obscure telle que je suis et qu'il ait eu la bonté de me donner place dans une Compagnie si illustre. Heureux si je pouvois correspondre en quelque façon aux glorieux desseins de S. M. Mais je sens bien qu'il me sera beaucoup plus facile de profiter des lumieres de tant d'illustres et eclaires academiciens, que de presumer de pouvoir (*sic*) leur en don-

Digitized by Google

ner de nouvelles. Je feray neanmoins mon possible pour n'estre pas tout a fait indigne de cet honneur. Je vous rens de tres humbles actions de graces, Monseigneur, de ce que V. G. a bien voulu m'en faire expedier les lettres. Je les conserveray precieusement comme un illustre monument de la bonté d'un si grand Roy a l'egard d'un de ses très humbles et très obeissants sujets, et comme des arres, si je l'ose dire, de votre protection que je vous prie de vouloir bien m'accorder. Je scay ce que je dois en tout cecy a Mr l'abbé Bignon, et j'espere qu'il me fera bien encore la grace (*sic*) de me presenter a V. G. pour vous temoigner mes tres humbles et tres sinceres reconnoissances et la profonde veneration avec laquelle je suis,

Monseigneur,

votre très humble très obeissant et très obligé serviteur

F. J. MABILLON.

A Paris ce 18e Juillet (1701).

(*Bibl. Nat.*, Fr., 19639 fo )

(Réponse à la lettre de M. de Pontchartrain, publiée dans les *Œuvres Posthumes*, t. 1, p. 526. — Cette réponse est donnée ici avec l'ancienne orthographe, qui a été modernisée par M. Chavin de Malan dans la publication qu'il en a faite à la p. 385 de l'*Histoire de D. Mabillon*, in-12, Paris, 1843.)

## 39

### *D. Petitdidier à D. Ruinart.*

Mon Révérend Père,

Que direz vous de moy d'avoir tant tardé à vous écrire et à vous remercier aussi bien que le R. P. Mabillon du beau présent que vous m'avez fait? Je vous assure que ce n'est pas dédain ny indifférence, rien ne m'est plus cher que vos personnes ny plus agréable que vos productions. Mais c'est que j'ay été absent près de deux mois entiers, et que comme l'on croyoit tous les jours que j'allois venir on ne m'a pas envoyé votre lettre non plus que plusieurs autres. Je vous remercie du meilleur de mon cœur de

Digitized by Google

votre beau présent et des honnêtetés que vous me faites à ce sujet. Si jay tâché de vous rendre en ce païs-cy une partie de ce que je vous devois, j'aurois souhaité pouvoir en faire davantage et je n'ay pas satisfait mon cœur là-dessus. Jay déjà lu la preface du premier tome et une partie de celle du second. Elles sont l'une et l'autre parfaitement belles à l'ordinaire. J'ay fait mettre ce qui regardoit le R. P. abbé de Moyenmoutier entre les mains de M. le Doyen de St Pierre qui m'a promis de les envoyer à son frère après qu'il lui aura un peu fait payer le passage. Je suis bien faché de la santé chancelante du R. P. Mabillon. Je voudrois de bon cœur le tenir icy pour contribuer un peu à son retablissement. Nous avons du parfaitement bon vin de Bar qui avec l'air de la Meuse y aideroit de quelque chose. Je verroy au premier jour si nous avons quelque chose d'Urbain second que vous n'ayez pas et je vous le manderoy. On fera bien de fortifier un peu le Journal, car il étoit devenu fort languissant. Il ne faut pas que la guerre vous fasse différer d'un moment l'impression des Annales, lorsque vous serez arrivé au point que le R. P. Mabillon a marqué pour cela. Vous aurez l'Espagne et l'Italie libres et nous vous ferons avoir l'Allemagne.

Il faut vous dire à présent pourquoy jay été si longtemps dehors. J'avois été mandé à Nancy au sujet d'un voiage que M. de Toul y a fait pour essayer d'accommoder les différens qu'il y a entre MM. les Evêques et notre cour. On s'est beaucoup approché, et l'on croit en ce païs cy que ce prélat auroit fini s'il n'avoit appréhendé le quand dira-t-on après tout le bruit qu'il a fait à Paris. Il a néanmoins rompu sur ce qu'il n'a pas voulu reconnoitre de voye de droit pour recourir au prince en cas d'entreprise de la justice ecclésiastique sur la temporalité. Tout le reste étoit près d'être accommodé, et il paroit qu'il ne tiendroit pas à MM. de Verdun ny de Metz que la chose ne se conclust. Le prince qui dans un âge peu avancé est d'une piété singulière a fait de son côté tout ce qu'il a pû pour cela et a fait des honnêtetez à M. de Toul dont ce prélat luy-même ne sauroit assez se louer.

Digitized by Google

On nous écrit de Rome que le Pape promet de juger au plutot les difficultés de la Chine, que les congrégations sur cela sont finies et qu'il a déjà nommé et sacré archevéque un abbé Piedmontois qu'il enuoyera en ce pais la pour délégat a latere pour faire exécuter son jugement, Dieu veuille qu'il soit avantageux à l'Eglise. Faites moy la grâce de me donner de tems à autre de vos nouvelles et de celles de votre cher maitre, et soyez persuadé qu'on ne peut être avec plus d'estime et de respect que je suis à l'un et à l'autre,

Mon Révérend Père,
Votre très humble et très obéissant
serviteur,

D. MATHIEU PETITDIDIER.

De St Mihiel
ce 9e de l'an 1702.

Obligez moy de présenter mes très humbles respects au R P. Général et de faire de ma part mille complimens aux R. P. Montfaucon, Gueniez, Nourry et à tous nos bons amis auxquels je souhaite comme à vous une heureuse année comblée de mille biens et accompagnée d'une bonne santé.

*Adresse* : Le Révérend Père Dom Thierry Ruinart religieux de l'abbaye de St-Germain des Preys, à Paris.

*(Bibliothèque de Reims,* copie.)

40

*D. Petitdidier à D. Ruinart.*

P. C.

Mon Révérend Père,

Sans un voyage que j'ay été obligé de faire à Nancy immédiatement après notre chapitre, je n'aurois pas différé jusques à aujourd'huy à vous remercier de l'honneur de vostre souvenir et des nouvelles que vous avez bien voulu me communiquer pendant la durée de notre chapitre. Elles m'ont fait bien du plaisir et je les ay communiquées à nos amis. Je me réjouis de voir votre dissertation sur St Maur. Vous ne risquez rien d'en faire les frais, elle ne vous

Digitized by Google

demeurera pas sur les bras. J'ay fait lire au réfectoire le livre sur la mort, c'est une lecture très édifiante dont je remercie de rechef le R. P. Mabillon que je vous prie d'embrasser tendrement pour moy. On a vu avec bien de la satisfaction la première feuille de ses Annales imprimée. Je souhaite de tout mon cœur qu'avant de mourir il m'envoye encore la dernière, et je suis persuadé que si Dieu luy donne la vie et les forces pour fournir cette carrière, il dira de bon cœur *Nunc dimittis*. J'ay vu depuis peu le professeur de l'abbaye de St Maximin de Trèves appellé P. Jacques, lequel croit que vous n'avez pas leur histoire ni leurs titres et qui s'offre de vous les envoyer; mais il aimeroit encore mieux que vous allassiez les voir sur les lieux. Je suis bien impatient d'apprendre quelle aura été la décision de Rome sur les cultes chinois. Mandez-moy si la vie de M. de la Trappe paroit.

Pour ce qui est des dispositions de notre chapitre, vous les aurez peut-être déjà apprises par d'autres. On a fait notre R. P. abbé président de la Congrégation, comme il l'avoit déjà été du chapitre. D. Paul Jussy a été fait visiteur de Champagne et D. Nicolas Maillot, qui était ici maitre des novices lorsque vous y vintes, lors de notre province. D. Charles Berger est toujours à St Nicolas et D. Humbert Belhomme à Nancy. Pour moy on me charge de la conduite d'un noviciat que l'on met icy. Vous voyez bien que cela ne me convient guères; mais il faut se résoudre à tout dans l'espérance que cela ne durera pas. Lorsque votre chapitre sera fini, vous me ferez plaisir de m'en marquer les principales dispositions et la destinée de ceux que je connois. Je me recommande bien à vos SS. sacrifices et à ceux du R. P. Mabillon, et suis du meilleur de mon cœur,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

D. Mathieu Petitdidier.

De St Mihiel ce 19 may 1702.

J'oubliois de vous dire que D. Hilarion Monnier s'est



Digitized by Google

fait déposer au chapitre de la charge de Prieur de Besançon. Je crois qu'on a fait une grande faute de lui accorder sa demande.

*Adresse :* Au Révérend Père Dom Thierry Ruinart, religieux en l'abbaye de St Germain des Preys, à Paris.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

## 41

*D. Monnier à D. Ruinart.*

P. C.

le 26 juin 1702 à Bezançon.

Mon Révérend Père,

Je vous dois depuis fort long temps une réponse et je diffère de la faire jusqu'à ce que la commission que vous m'avez donnée soit faitte. Elle ne l'est pas encore. C'est un opera que d'aller fouiller dans les archives de l'abbaye de Baulme. Ces messieurs sont en garde contre tout ce qui leur vient de notre part. La réforme est un épouvantail qui frappe leur imagination par tout ou paraissent les religieux réformez. J'attens néanmoins dans peu de temps la copie de la bulle que vous m'avez demandée; dez qu'elle sera venuë je vous l'enverray.

Je ne vous escris ce mot que pour vous prier de donner quelques marques de l'amitié dont vous nous honorez à l'honneste homme qui vous rendra ce billet. C'est un député du magistrat de la ville de Bezançon qui est frère d'un président a mortier de nostre parlement, et l'un des meilleurs amis de l'ordre. Il s'appelle M^r^ Philippe. Il m'a prié en sortant de luy donner quelque connoissance à S^t^ Germain. Il faut s'il vous plait qu'après que vous l'aurez veu, vous lui fassiez voir le P. Mabillon, que je vous supplie très instamment d'embrasser de ma part bien fortement. Vous estes l'un et l'autre bien gravez dans mon esprit et dans mon cœur, et je puis dire que je suis tellement attentif à ce que vous faittes pour le bien de l'ordre

Digitized by Google

que je ne vous perds point de veue. Je vous suis, mon Révérend Père, sensiblement obligé de toutes les bontez que vous avez eues pour mon neveu. Je crois qu'il ne restera pas longtemps à Paris. C'est un malheur pour luy d'estre obligé de quitter un poste qui luy est si avantageux pour retourner dans son pays où il n'aura pas de si grands secours.

Avez vous fait quelque chose contre Mr Baillet en faveur de St Maur et de St Placide? On nous mande que les mystères de cet auteur sont sous la presse, et que l'ouvrage n'avance pas faute d'argent qui devient plus rare tous les jours. Nous attendons avec impatience le décret de Rome sur les affaires de la Chine. Nos Js. se vantent qu'ils ont gain de cause. On croit qu'ils n'ont pas tant de sujet de triompher qu'ils le font paroitre. Priez pour moy, mon très cher Père, j'ay besoin du secours de vos prières pour obtenir de Dieu la grâce de faire un bon usage du repos que nostre dernier chapitre m'a accordé, en me délivrant du fardeau de la supériorité qui m'accabloit. Je suis très respectueusement,

Mon Révérend Père,
Vostre très humble et très obéissant serviteur et confrère,

F. Hilarion Monnier.

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale.)

## 42

### *D. Monnier à D. Mabillon.*

Deo gratias,

Je viens tout présentement, mon Révérend Père, de recevoir vostre obligeante lettre du 27 du mois passé, et je ne veux pas retarder d'un moment la réponse, affin que vous conceviez mieux que ma reconnoissance pour vostre ste amitié est très vive.

Digitized by Google

On ne m'a point parlé de Madame la Princesse Christine de Salm, et je ne la connois que de réputation. Je voudrois bien pouvoir estre utile à ces illustres personnes dans les bons desseins qu'elles ont formé de régler l'Abbaye de Remiremont (1). Mais je ne vois pas ce que je pourrois faire pour leur service. Vous avez eu, Mon Révérend Père, trop bonne opinion de moy, dans le témoignage que vous leur en avez rendu. Il est de mon interest et du vostre de les laisser dans l'erreur : du mien, de peur de détruire l'estime que celle que vous avez pour moy m'a attiré ; et du vostre, de peur qu'en me faisant voir, on ne vous accuse d'avoir manqué de discernement. Mais sans parler de cette raison de politique, que l'on pourroit négliger dans une affaire où il s'agit de l'interest de Dieu, j'ay d'autres raisons de ne pas m'engager sur cette première ouverture que vous me faittes. Je suis chargé d'une communauté où il y a des affaires qu'il est difficile de quitter. Je prétends à la vérité me faire décharger au chapitre prochain à raison de mes infirmités qui augmentent, et qui ne me permettent pas de suivre exactement tous les exercices réguliers. J'auray besoin de prendre quelques remèdes pour essayer si on pourroit tant soit peu me rétablir, non pour guérir, mais pour estre moins incommode aux autres. Cet estat d'une santé chancelante n'est guère propre comme vous voyez pour l'action. D'ailleurs, je ne sçais de quoy il s'agit. Je ne suis nullement instruit des affaires de ces princesses, ny de tout le détail de leurs différends. On m'assure qu'elles ont affaire à des dames fort difficiles sur le chapitre du réglement, on ne pourroit donc paroitre en ce lieu là sans y estre regardé d'un fort mauvais œuïl. Tout ce qu'on pourroit y establir de bien contre le gré des personnes, attireroit toute la haine sur celuy qu'on regarderoit comme le conseiller. Cela excite souvent des passions violentes dans un sens qui de soy ne

(1) Sur ce projet et ses suites, consulter les *Œuvres Posthumes de Mabillon*, t. II, p. 70.

Digitized by Google

paroit pas violent, et quelques fois les suites en sont fascheuses. Mais il faut vous avoüer, mon Révérend Père, qu'il n'y a rien, nonobstant tout cela, que je ne voulusse faire en vostre considération, et sur un avis de vostre part, si je ne me sentois tout à fait incapable d'une si grande affaire, où je n'ay nulle ouverture, et que je regarde comme un chaos. Il faut donc, mon Révérend Père, vous contenter de servir ces illustres princesses dans nostre retraitte en priant nostre Seigneur qu'il benisse leurs bonnes intentions, et qu'il leur envoye celuy qu'il leur destine. Je craindrois mesme fort que si j'en usois autrement, on eut raison de me mettre au nombre de cette multitude effroyable de *fugitifs de soy mesme*, que nostre bon ami tasche dans son livre de remettre dans le bon chemin pour les faire rentrer dans leur propre pays où ils ont tant de peine de demeurer. J'ay commencé à lire cet ouvrage dont l'auteur m'a fait présent. Je le trouve encore de l'entrée, dans le monde des idées, d'où je le croyois de retour. Je vois bien que c'est un monde enchanté pour luy. J'ay envie de luy en faire tant soit peu la guerre, la première fois que je luy escriray, mais je vous prie de me garder le secret. Pour revenir aux princeses, je vous supplie de dire ou d'escrire à Madame Christine tout ce que vous jugerez à propos de la vénération que j'ay pour sa vertu, et en même temps du peu de secours qu'elle peut attendre d'une personne comme moy, pour les raisons que je viens de vous marquer.

Je me réjouis fort du progrez de vostre travail. On me mande que l'on veut attendre la paix d'en donner le premier tome au public (1). Cela me fait peine, car je crains de mourir avant que d'en pouvoir joüir. Je prie Nostre Seigneur qu'il vous donne des forces pour continuer. Vous m'avez rejoüis de m'apprendre que nos députés espèrent bien de leur affaire. Il est constant que l'interest temporel de nostre province se trouve dans la réunion, mais je n'ay

(1) Il s'agit vraisemblablement ici des *Annales Bénédictines*, dont le premier volume parut en 1703.

Digitized by Google

jamais donné là dedans pour deux raisons : la première, c'est qu'on doit préférer le spirituel au temporel ; la seconde, c'est qu'estant enfant d'une congrégation, je dois la deffendre au préjudice de mes intérests propres, et que je prévois des suites très funestes de cette entreprise de Cluny, si elle réussissoit. Vous le concevez mieux que moy, et je m'imagine que vostre congrégation s'en apperçoit assez.

Ce qui me fait de la peine au sujet des Apostats, ce sont les graces particulières. Nous en ressentons icy les mauvais effets, un certain frère Hildephonse Gillot, après avoir passé trente années, à faire le vagabond par toute l'Europe, après que nous avons obtenu trois ou quatre décrets contre luy tant en la pénitencerie que dans la congrégation des Evesques et réguliers, après deux arrests au parlement de Bezançon qui le condamne et le déboute de ses fins qui estoit de nous obliger à lui fournir une pension, enfin il y a un an qu'il a obtenu un nouveau bref à la Pénitencerie signé du cardinal Colloredo, qui donne pouvoir au vicaire genéral de Bezançon de le retenir sous sa juridiction, luy adjuger une pension sur nos monastères et le soustraire de l'obéissance de ses supérieurs, luy faisant mesme donner de l'argent pour nous plaider sur un prieuré uni à nostre maison dont cet apostat s'est fait pourvoir en cour de Rome. Le vicaire général l'a favorisé en tout ce qu'il a pû, l'a mis sous sa protection, luy a adjugé cent escus de pension sur nostre maison, etc. Cet apostat va donc par les rües de Bezançon la teste levée, habillé de court, avec la perruque sans capuche, avec un chapeau etc. On ne peut rien de plus scandaleux au dehors, et de plus fascheux pour le dedans. Il est vray qu'il a donné à nostre maison par son testament pour environ deux mille escus de bien qu'on a employé à bastir nostre monastère qui est une nouvelle fondation. A présent, il faut sur un décret de pénitencerie détruire cette maison pour fournir de quoy faire bonne chère à cet Apostat, qu'on a jamais refusé de recevoir, et qu'on a

Digitized by Google

toujours traitté avec toute la douceur possible. Je demande la révocation de ce décret, et le P. Estiennot y travaille. Il s'adresse à la Congrégation des Evesques et Réguliers, car on nous a dit que nous n'obtiendrions rien à la Pénitencerie. Mais peut estre que sur vostre recommandation, M. le grand pénitencier pourroit modifier la chose, en réduisant cet homme à la bulle générale des Apostats nous obligeant de luy donner la pension jusqu'à ce temps là, c'est à dire jusqu'à ce que les 8 mois soient finis, le déclarant inhabile à posséder le bénéfice par luy obtenu contre son serment et suivant nos priviléges, et cassant ou révoquant pour le surplus le bref par luy obtenu et la sentence du grand vicaire de Bezançon qui s'en est ensuivie.

Je prens la liberté de vous envoyer une copie de ce bref de pénitencerie, et je vous prie, *si quid potes adjuva nos.* Le Père Estiennot a tous nos mémoires, et sçait la vie de nostre homme. Il a présenté requeste, mais il demandoit plus que ce que vous voyez que je demande, qui me paroit assez doux et conforme aux intentions de Sa Sainteté. Je vous demande mille pardons de vous entretenir si longtemps. Vous me témoignez tant d'amitié que je crains d'en devenir importun. Je suis donc avec tout le respect et toute la sincérité possibles tout à vous pour Nostre Seigneur Jésus-Christ,

Fr. Hilarion Monnier.

(*Bibliothèque de Reims*, pièce originale en 5 pages in-4°. Elle ne porte ni lieu, ni date, mais on peut supposer qu'elle fut écrite de Besançon, vers 1702, avant la publication du t. I des *Annales Bénédictines*, auxquelles il est fait allusion dans la lettre).

Digitized by Google

43

*D. Petitdidier à D. Ruinart.*

P. C.

Mon Révérend Père,

Je vous suis sensiblement obligé de la bonté que vous avez eüe de vous souvenir de moy pendant nostre chapitre et des curiositez dont vous m'avez fait part. En récompense il faut que je vous marque quelques dispositions de nostre chapitre. On y a fait président le R. P. D. Ringo et visiteurs D. Charles George et D. Benoist Fontaine. D. Jérôme Pichon est toujours abbé de St Airy et D. Jussy prieur d'Hautvillers. D. Humbert Belhomme est toujours resté supérieur à Nancy et D. Charles George à St Nicolas. Je crois que c'est à peu près ce que vous connaissez de nos supérieurs. J'ajoute seulement que D. Philippe Loupmont vient de sortir d'icy qui va estre supérieur de Breuil à Commercy. Mais ce qui vous fera plus de plaisir à savoir par rapport au R. P. Mabillon, c'est que sur ma remontrance on a fait une ordonnance insérée et publiée avec les autres réglemens du Chapitre que tous les supérieurs de la Congrégation acheteront les Annales de l'Ordre du R. P. Mabillon à mesure que chaque volume s'achevera d'imprimer. On a aussi ordonné un service solennel dans toutes nos maisons pour célébrer l'année séculaire de nostre réforme et demander à Dieu de renouveller dans la Congrégation l'esprit de la réforme. On a déjà fait la cérémonie icy pendant la tenue du Chapitre. Voila à peu près ce que je puis vous mander de nostre Chapitre. Marquez moy, je vous prie, quel sera le prix du premier tome des Annales, et si nous les aurons au même prix que vos maisons. Vous dites que lorsque ce tome sera parachevé le R. P. Mabillon ira faire un tour à Rheims. Mais n'y a-t-il pas moyen de vous débaucher pour vous attirer jusques icy ? Dites au R. P. Mabillon que je le conjure de nous faire ce plaisir et que nostre P. abbé l'en prie aussi bien que moy.

Digitized by Google

Si vous manquez de commodité je m'offre de vous envoyer prendre à Rheims, vous amener icy et vous ramener. Je ne vous demande pour cela que de m'avertir à temps. Vous savez qu'on peut se fier à ma parole et que je suis exact à l'exécuter. Embrassez, je vous prie, pour moy le R. P. Mabillon et soyez persuadé que c'est avec beaucoup d'estime et de reconnoissance que je suis,

Mon Révérend Père,
vostre très humble et très obéissant serviteur et frère,
D. MATHIEU PETITDIDIER.

De St Mihiel ce
7e may 1703.

*Adresse :* Le Révérend Père Dom Thierry Ruinart religieux de l'abbaye de St Germain des Preys, à Paris.

*(Bibliothèque de Reims,* copie.)

## 44

### *M. de Villefore à D. Ruinart.*

Si vous avez eu la bonté, mon revérend père, d'apostiller un petit mémoire que je pris la liberté de vous mettre entre les mains, lorsque j'eus l'honneur de vous rencontrer il y a quelque tems, je vous prie de le donner au porteur. C'étoit pour avoir l'explication de quelques termes que je n'entends pas dans les notes des lettres de St Bernard. Je vous seray très obligé de votre peine. Je suis très parfaitement, mon Révérend Rère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
VILLEFORE.

le premier juillet

*Suscription* : Au Révérend Père Dom Thierry Ruinart Bénédictin à l'abbaye de St Germain.

*(Bibliothèque de Reims,* copie.)

Digitized by Google

45

*M. Duguet à D. Ruinart.*

Depuis que j'ay lu votre scavante dissertation, mon Révérend Père, je crois vous devoir de nouvelles actions de grâces de l'honneur que vous m'avez fait de me la donner. Elle démesle avec beaucoup de lumière et de solidité ce qu'on avoit tasché d'obscurcir, et quoy qu'on soit bien ayse que vous aiyez raison, l'on ne peut s'empescher de s'étonner que celuy que vous combattez ait en touttes choses un tort si visible et si inexcusable (1). Il n'est pas plus heureux dans les matières que le R. P. Dom Coustant à éclaircis. J'avois déjà beaucoup de respect pour son mérite, mais il importait au public de le connoitre autrement que par des notes. Son ouvrage est plein d'érudition et l'on y remarque partout de la force, de la justesse, de la clarté, de la noblesse, de la candeur et une exacte théologie. Je souhaiterois seulement que certaines expressions, qui répandent quelque nuage dans le discours, parce que l'usage en est moins commun, n'en interrompissent pas la pureté, ou plutôt la noble simplicité, mais elles sont rares et le remède en est aysé.

Je vous supplie, mon Révérend Père de prier beaucoup pour moy et de demander la même grâce au R. P. D. Mabillon, que j'assure icy, aussi bien que vous, de mon très humble respect et de ma parfaite reconnoissance.

DUGUET.

Vendredy 8 avril.

*Suscription* : Au Révérend Père Dom Ruynart dans l'abbaye de St-Germain des Prez.

(*Biblioth. de Reims*, copie.)

(1) Il s'agit probablement ici de l'*Apologie de la Mission de St Maur*, Cfr. D. Tassin, *Hist. litt.*, p. 281.

Digitized by Google

46

*Du Cange à D. Ruinart.*

Je vous envoie, mon Révérend Père, le *Zodiacus Mediolanensis,* dont je vous ai parlé, où vous trouverez la vie de St Ambroise et son image. La vie de ce saint se trouve en grec, en plusieurs Mss, du Roy, cottez 2023, 2024, 2025, 2449 et 2450. Je crois qu'il est bon de la donner, quoi que peut estre elle ne contienne rien de particulier. Je suis votre très humble et très obeissant serviteur.

DU CANGE.

*Suscription :* Pour le Révérend Père Dom Thierri.

(*Bibl. de Reims,* copie.)

47

*D. Mabillon au procureur général de sa Congrégation, à Rome.*

Ce 18 août 1704.

P. C.

Mon R. Père,

Je vous suis très obligé de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire par le dernier ordinaire. Il parait que M. l'Ambassadeur de Venise conçoit fort bien les fâcheuses conséquences du livre du P. Germon. Plusieurs sont icy de son sentiment, mais d'autres éblouis par un style fleuri et par une honnêteté apparente, mais très injurieuse en effet, en ont été frapez. Je suis sensiblement obligé à Monsieur l'abbé Fontanini de ce qu'il veut bien employer des momens précieux pour me venger. Je ne doute pas qu'ayant les talens dont il est doué, il ne le fasse avec succès. Je vous prie de lui présenter mes respects, et de luy dire ce que je crois vous avoir mandé, que l'*Anonymus Dionysianus de gestis Dagoberti* vivait 200 ans au moins après Dagobert, c'est à dire vers le milieu du IX^e^ siècle, et que c'est un auteur de peu d'autorité et rempli de fables.

Digitized by Google

Il y a aussi en cette ville un habile homme qui écrit contre ce père. J'espère que notre supplément de la Diplomatique sera achevé dans la fin de ce mois, Dieu aidant. Je viens d'achever la révision de la Lettre d'Eusèbe, et j'espère que la 2e Edition ne sera pas désagréable à S. S. et à Nosseigneurs les Cardinaux ; du moins, ai-je tâché de faire de mon mieux pour cela. Obligez-moy de prier Dieu pour moy. D. Thierry vous fait ses complimens. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et suis de tout mon cœur, Mon R. Père, votre très humble et obéissant serviteur,

F. Jean Mabillon M. B.

*Suscription* : — Au R. Père, Le R. P. Procureur Général à Rome.

(*Bibliothèque de Reims*, copie.)

48

*Le premier président de Harlay à D. Ruinart.*

Mon Révérend Père,

Ayant esté tesmoin de l'estime et de la confiance que Dom Jean Mabillon avoit en vous, je vous supplie de trouver bon qu'ayant esté honoré depuis plusieurs années de sa bonté, je mesle une larmes avec les vostres et que je vous tesmoigne la part que je prends dans votre affliction. Je vous demande en mesme temps la mesme grâce dont il luy plaisoit de m'honorer, de m'avertir de l'heure qu'on a pris pour faire ses obsèques, afin que j'y puisse assister et luy rendre ce dernier devoir, s'il m'est possible. Je suis très fidèlement,

Mon Révérend Père,

votre très humble et très obéissant serviteur,

de Harlay.

A Paris ce 28 décembre 1707.

*Suscription :* au Rd. Père, le Rd Père Dom Tierry, en l'abbaye St-Germain-des-Prés,

*Cachet en cire rouge aux armes.*

(*Bibliothèque Nationale.*, Fr. 19639, f° 142.)

Digitized by Google

49

*Dom Jacques de la Cour, abbé de la Trappe, à Dom Ruinart.*

Mon Révérend Père,

Je n'ai pas manqué de recommander aux prières de notre communauté le R. P. D. Jean Mabillon. La seule mémoire d'un si grand homme, si vénérable à toute l'Église et l'honneur de votre congrégation, recommandable autant par sa grande piété et toutes les vertus religieuses que par sa profonde science, n'est que trop suffisant pour prendre tout l'intérêt possible à une telle perte, et à ne pas l'oublier dans nos prières, mais l'estime et l'affection qu'il a toujours eu pour notre réforme et qu'il a même rendue publique en plusieurs rencontres, jointe à celle que toute votre congrégation a témoigné pour la mémoire de notre père par des services solennels, nous oblige par une parfaite reconnaissance à rendre à celle du R. P. Mabillon par de semblables prières publiques et solennelles. C'est à quoi nous espérons satisfaire au premier jour. Je suis avec toute l'estime et le respect possible, mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Jacques, ab. de la Trappe.

Le 12 de janvier 1708.

†

Au Révérend,

Le Révérend Dom Thiery Ruinart,

religieux bénédictin de l'abbaye de St-Germain-des-Près à Paris.

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19639, f° 166.)

Digitized by Google

50

*Le P. Germon à D. Ruinart.*

Mon Révérend Père,

P. C.

Un honeste homme m'ayant demandé si j'avois assisté au service du R. P. Dom Jean Mabillon, je lui répondis que non, parce que je n'avois pas esté averti, j'ajouteray que j'avois prié Dieu pour le défunt que j'honorois et que j'estimois véritablement. Mais je n'ai eu garde de me plaindre qu'on ne m'eust pas invité. Je n'ay aucun titre pour prétendre qu'on ait dû penser à moy. C'est ce qui me rend plus sensible à l'honesteté de votre Révérence, dont je la remercie. Je la prie en mesme temps de se persuader que j'ay toujours esté tres éloigné de croire que cela pust partir d'aucune mauvaise volonté. Je vous assure qu'il ny en a aussy jamais eu de ma part, j'aurai toujours pour la mémoire de l'illustre défunt, pour vostre personne et pour toute vostre congrégation, l'estime et le respect que je dois.

Je ne scays si vous avez appris qu'on repand dans l'université une pièce de vers latins qui peuvent faire tort à la mémoire du P. Mabillon. On en fait d'abord un bel éloge, ce que je ne puis qu'approuver : mais ce quon y dit ensuite de quelques personnes qui ont toujours vécu et qui vivent encore dans une révolte ouverte contre les décisions de l'Eglise pourroit donner lieu de croire que le R. P. Mabillon a eu des liaisons avec ces sortes de personnes, ce qui ne seroit avantageux ni à ce Père, ni à la cause de l'Eglise. Ces messieurs avoient voulu de la mesme manière répandre dans le monde que feu M^r^ de la Trape avoit esté des leurs. On a fait voir le contraire, et cela a eu un bon effet, vous jugerez mieux que moi ce qu'il vous convient de faire, mais je suis convaincu qu'il n'est pas honorable au défunt qu'on mesle son nom avec le nom de ceux qui manquent de soumission pour l'Eglise, et il me semble qu'il doit estre aisé de faire taire ces pa-

Digitized by Google

négeriques imprudens. Pardonnez moy la liberté avec laquelle je vous en écris : c'est un effet de mon zèle et de la syncérité dont je fais profession ; je suis avec respect,

Mon Révérend Père,

de V. R. le très humble et très obéissant serviteur en N. S.

GERMON
de la Compagnie de Jésus.

à Paris ce 22 de l'année 1708.

(*Bibl. Nat.*, Fr. 19639, f° 120.)

## 51

### *D. Roussel à D. Ruinart*

P. C.

Mon Révérend Père,

L'attachement et la liaison étroite que la charité et l'étude avoient formé entre vous et le R. P. Dom Jean Mabillon, me persuadent que c'est vous faire plaisir que de jeter quelques fleurs sur le tombeau de ce cher et illustre confrère. Je prends donc la liberté de vous adresser cette prose quarrée (1), que j'ai faite pour donner à la mémoire de ce grand homme des marques de la vénération que j'ai et que nous devons tous avoir pour lui. Je n'y ai marqué que les faits qui m'ont été connus et que sa grande réputation a appris à toute la terre. Si j'avois eu d'autres mémoires, j'aurois pu faire quelque chose de plus digne de lui. Mais enfin, telle qu'est cette pièce, je vous prie de l'agréer et de croire que je suis avec une véritable estime,

Mon Révérend Père,

Votre très humble serviteur et très affectionné confrère,

Fr. G. Roussel, M. B.

A Saint-Nicaise le 16 février 1708.

(*Bibl. Nat.*, Fr. 19639, f° 263.)

(1) Pièce assez étendue, publiée à Reims, in-4°, Fr. Godard, 1708, et insérée par D. Tassin dans son *Histoire Littéraire*, p. 399, 215 à 220.

Digitized by Google

52

*La prieure des Carmélites de Reims à D. Ruinart.*

Jésus † Maria.

Mon très Révérend Père,

Nous avons appris avec beaucoup de douleur la mort du Révérend Père dom Mabillon, par M. Boutton et mes frères les Bénédictins ; on ne peut être plus sensible que nous le somme à votre juste douleur et à celle de votre sainte congrégation, qui a fait assurément une très grande perte. Toute notre communauté, et nous en particulier, avions pour ce saint homme toute l'estime et la vénération posible; nous n'avons pas manqué d'offrire au seigneur nos pauvres prières pour le repos de son âme quoy qu'une si sainte vie nous donne lieu d'espérer que Dieu l'aura regardé dans ses misérícordes. — Vous rendé bien justice, mon Révérend Père, au mérite de ce vertueux et grand Religieux, de vouloir metre ses écrist au jour, nous nous ferions, je vous assure, un véritable plaisir de pouvoir y contribuer en vous anvoyant quelques lêtres, mes comme celle qu'il s'est donée la paine d'écrire à celle qui nous a présédez d'an la charge et à ma sœur de Précy, sont toutes remplie des difigulté que cette dernière a eü avec M. son Père touchant sa vocation et le prosé quelle a eü à soutenir, et que cette affaire est extrêmement resente et a été très publique, cela fait, mon R^d^ Père, que nous ne croyons pas devoir vous les envoyer, les persones intéressez étant encore vivant ; permeté mois, je vous supplie, que le R^d^ Père dom Glaude Guenié trouve isy les assurance de mes très humble respect et de l'estime et vénération que j'aures toute ma vie pour sa révérence, le supliant très humblement de vouloir bien se souvenir de ma pauvreté et miser au S^t^ autel ; ne me refusez ausis, je vous en conjure, mon R^d^ Père, cette même faveur ; je prend encore la liberté de vous prier d'acorder la même

Digitized by Google

grâce pour le Père Hibert, chanoine Régulier de Saint-Augustin, mon frère, que Dieu a retiré de ce monde depuis un mois. Ma sr de Précy prend la liberté de vous présenter ses respect. Elle a été très touchée de la mort du Rd Père Mabillon, je vous dirée que Mr son Père est toujour le même à son égart et à celuy de notre couvend, et ne la vient pas voir du tout, ce qui ne peut luis être que très chagrin; elle se recomende beaucoup à vos saints sacrifices et prière; j'ay l'honneur d'être avec beaucoup de respect et une véritable estime,

Mon Rd Père,

Votre très humble et très obéissante servante,

Sr MARIE DE St-JEAN.

des Rdes Carmélites de Reims, ce 28 de février 1708.

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19639, f° 70).

53

*D. Etienne Goyel à D. Ruinart.*

A St-Nicaise de Reims le 5e mars 1708.

Mon Révérend Père,

Je vous envoye une ode en vers latins *In memoriam Reverendi admodum Patris Domini Joannis Mabillonii;* œuvre qui a reçu les suffrages de nos confrères de St Nicaise et de St Remy.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, mon Révérend Père, que j'ay conçu une grande estime de cet illustre confrère; il y a dix neuf ou vingt ans, lorsque j'estois à St Germain des Prez, que je pris la liberté de lui présenter une épigramme qu'il receu avec sa bonté ordinaire, et pour me marquer qu'il l'acceptoit volontiers, il me fit l'honneur de me donner une image, au bas de laquelle il mit deux vers que je vous envoie aussy avec l'épigramme.

Voici les deux vers que le R. P. Mabillon me fit l'hon-



Digitized by Google

neur de me donner au bas d'une image, en remercimen de mon épigramme :

Hæc duo pro multis, frater, tibi reddo minuta
Sed fluit è vena paupere largus amor.

Vous remarquerez un peu d'amour propre dans tout cecy, mais qu'est-ce qui en est exempt ? Chacun est délicat sur ses productions, quelques petites qu'elles puissent être. Pardonnez-moi cette délicatesse.

FR. ET. GOYEL, M. B.

(*Bibl. Nat.*, Fr. 19639, f^os^ 137 et 138.)

54

*M. Marquette à D. Thierry Ruinart* (1).

A Laon, le 14 avril 1708.

Mon Révérend Père,

Le Révérend Père prieur de St-Jean m'ayant fait conoitre que ie vous ferois plaisirs de vous envoier quelques lettres que iay du Révérend père Mabillon, je vous asseure que ie m'en fais à moy même beaucoup de vous satisfaire en cela, et de vous remettre touttes celles sans exception que ce très pieux et très sçavant homme m'a fait lhonneur de m'écrire pendant sa vie; ie ne puis, mon Révérend père, les confier à une personne plus seure et qui en sçaura faire un meilleur usage que vous qui avé esté son plus intime amis, et la personne qui a eue le plus de rapport avec luy en tout; iaurois fort souhaité tirer plus d'avantage que ie n'ay fait des grands exemples d'humilité et de charité qu'il m'a donné dans le tems que iay eue l'honneur de le pratiquer, mais c'est Dieu seul qui fait les saints, il y a tout lieu de croire qu'il est de ce nombre ; le

(1) M. Marquette, l'ainé, Conseiller au présidial de Laon, avait été en relations suivies avec Mabillon.

Digitized by Google

père prieur vous rendra ces lettre qui sont dans un paquet en main propre, je vous asseure que personne ne les aura vue que vous et moy, à l'esception d'une que ie luy ay lû, qui est selon moy la plus ædifiante; je souhaiterois de tout mon cœur avoir d'autres occasions de vous rendre service et de vous faire conoitre que personne n'est plus véritablement et avec plus de respect que ie suis,

Mon Révérend père,
Votre très humble et très obeissant serviteur,
MARQUETTE,
l'ainé, conseiller au présidial.

*(Suscription)* Au Révérend, le Révérend Père domp Thierry Ruinard, à Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19639 f° 219.

## 55

### *Th. Inese à D. Ruinart.*

†

Mon Révérend Père,

Je ne croy pas que Milord duc de Perth fasse difficulté d'accorder à M^me^ de Caumartin une copie du tableau tel qu'il est de l'illustre défunt (D. Mabillon), mais je croy comme vous qu'il est bon de luy en écrire ou parler avant que d'envoyer le peintre. C'est pourquoy j'écris dans le moment à mon frère pour en parler à Milord, et nous pouvons avoir réponse mercredy au plus tard. Mon frère ne manquera d'y rendre tout le service qu'il doit en considération de M. l'abbé Caumartin qui est dans notre voisinage. Peut-estre que Mylord duc s'attendroit que vous luy écriviez en cette occasion, quoique j'ay desja fait votre apologie par deux fois, soit l'accablement ou vous vous trouvez dans un si triste incident. Je vous supplie toujours de ne pas oublier

Digitized by Google

la lettre pour M. Vallace, que vous m'avez promis et, afin que vous ne l'abrégiez pas, je ne viendray la chercher jusqu'à mercredy ou jeudy, selon la réponse que nous aurons de S$^{t}$-Germain. Je suis avec un profond respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

THO. INESE.

Lundy à midi.

Je vous souhaitte la consolation du ciel et toute sorte de consolations pour cette nouvelle année.

*Adresse* : A Mon Révérend Père,
le Révérend Père dom Thierry
RUINART,
à l'abbaye de S$^{t}$-Germain.

56

*Th. Inese à D. Ruinart.*

†

Mercredy après midy.

Mon Révérend Père,

Je viens de recevoir tout présentement réponse de S$^{t}$-Germain, et je venois pour avoir l'honneur de vous dire que Mylord duc de Perth veut bien accorder à Madame de Caumartin une copie du portrait de son illustre et incomparable ami, ainsi le peintre peut prendre son temps pour aller à S$^{t}$ Germain, avec tout ce qui luy faut pour le copier. Mais Mylord souhaitte en même temps qu'on luy accorde aussi la liberté de faire prendre une copie pour luy même du buste qui a été fait après sa mort. Je souhaitterois et je croy qu'il seroit à propos que vous écriviez à Mylord par le peintre et que vous voulussiez bien luy donner quelque petit détail de la mort de son aimable ami : mais cela ne dispensera de celle que vous m'avez promis pour M. Wal-

Digitized by Google

lace, que j'en n'everray quérir demain matin; en attendant je suis avec un profond respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

THO. INESE.

Mon frère vous salue très respectueusement.

*Adresse* : A mon Révérend Père
dom Thierry Ruinart.

*Le duc de Perth à D. Ruinart.*

P. S. J'ay trop de considération pour monsieur l'abbé de Caumartin de refuser ce que madame Caumartin demande pour coppier le portrait de mon très cher père défunct, si j'auray une inclination de le refuser d'aillieurs ; mais je suis prest d'en donner des coppies à tout le monde pour faire honneur à la mémoire de dom Mabillon.

Lettre du même indiquant que le P. général se refusait au 18 août 1708 à l'impression de la vie de Mabillon, manuscrit de D. Ruinart, mais qu'il triompha de son refus.

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19639, f^os^ 159, 162 et 230.)

57

*D. Daret à D. Ruinart.*

Pax Christi.

Mon Révérend Père,

J'ay trouvé dans nos ballots l'Abrégé de l'histoire de notre monastère, avec la lettre dont votre Révérence m'honore, dont la date est du 25^e^ janvier. Je suis bien fâché des contretems qui l'ont tant retardée; je me serois plûtôt appliqué à ce que vôtre Révérence désire de moy. Je m'en vais employer le peu de tems qui me reste à demeurer ici, à travailler sur nôtre histoire. Je ne prétens pas faire un corps d'histoire, mais je me contenterai de copier des transactions etc., pour vous les envoyer. Nous n'avons plus les originaux, mais nous en avons des copies écrites de la

Digitized by Google

propre main de Mr Moreau, abbé de St-Josse et mort évêque d'Arras. Dom Robert Wiard a pu voir les originaux (1). On dit qu'en l'année 1688, M. de Berci, maitre des requestes, envoyé par Sa Majesté pour examiner les privileges et les titres des communautés qui se trouvent sur les côtes de la mer, s'est fait représenter nos originaux qu'il a retenus, sans qu'on ait pû les ravoir. Nous conservons encore les deux légendes Mss. dont Mr Abelly fait mention; j'en copierai toutce que vôtre Révérence me marque, et je tâcherai de lui donner une entière satisfaction. Je me recommande à vos ss. sacrifices et prières, et suis avec beaucoup d'estime et de considération,

Mon Révérend Père,
Votre très humble et très affectionné confrère,
Fr. Jean Daret M. B.

A St Josse le 20 avril 1709.

*Suscription :* Au R. P. D. Thierry Ruinart, rel. bén. en l'abbaye de St Germain des Prez, à Paris.

(*Bibl. de Reims*, copie.)

## 58

### *D. Thierry Ruinart à M. le premier président Bouhier, à Dijon.*

†

Monsieur

Je viens d'achever l'impression d'un Abrégé de la Vie de dom Jean Mabillon, j'en ay mis un exemplaire dans un paquet que l'on envoye au P. Prieur de St Benigne, qui aura l'honneur de vous le présenter de ma part. Je m'estimeroy heureux si ce petit ouvrage mérite votre approba-

(1) Ce religieux a composé une histoire de l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, qui est conservée à la Bibliothèque Nationale, mss. latin 12889.

Digitized by Google

tion ; au moins j'espère que vous excuserez ma bonne volonté, qui m'a peut être rendu trop présomptueux. Mais j'ay cru devoir rendre compte au public de plusieurs particularitez qui regardent ce grand homme, et que personne ne sçavoit. Je suis avec un très profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Fr. J. Thierry Ruinart, M. B.

A Paris de l'abbaye de St Germain des Prés le 5 may 1709.

(*Billet autographe*, écrit sur le recto et le verso du feuillet dans la partie inférieure de la page, sans endoss., vraisemblablement adressé au président Bouhier, à Dijon. — Pièce originale à la Bibliothèque de Reims.)

Lettre acquise 15 fr. pour la Bibl. de Reims, par M. Loriquet, à une vente d'autographes à Paris, vers 1870, copiée le 25 février 1886.

## 59

### *Le président Bouhier à D. Ruinart* (1).

Il y a longtems, Mon Révérend Père, que j'aurois eu l'honneur de vous remercier de la belle vie du R. P. dom Jean Mabillon, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, si je n'avois voulu auparavant en attendre l'arrivée, et en faire la lecture. Je ne puis vous exprimer le plaisir que m'a fait le récit des actions de ce grand homme et le portrait fidelle que vous nous avez tracé de ses rares vertus. Sa mémoire ne peut manquer d'estre éternellement en vénération à tous les gens de lettres, et surtout à ceux qui comme moi ont eu le bonheur de le connoistre. Vous pouvez juger par là de l'obligation qu'on vous a du beau monument que vous venez de dresser à sa gloire, et de celle que je vous ai en particulier d'avoir bien voulu m'en faire part. Je puis vous assurer que j'en conserverai toute ma vie une extrême reconnaissance, et qu'on ne peut estre avec une estime et une considération plus parfaite que je le suis,

(1) Réponse à l'envoi de l'abrégé de la vie de Mabillon, avec lequel Bouhier avait eu de nombreuses relations.

Digitized by Google

Mon Révérend Pere, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE P. BOUHIER.

Dijon ce 14 juin 1709.

Permettez-moi d'assurer ici le R. P. dom Bernard de Montfaucon de mes obéissances très humbles.

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19639, f°. 40.)

60

*Le chancelier Daguesseau à D. Ruinart.*

A Paris, 13 juin 1709.

Il me semble mon Révérend Père, que M^r^ vostre frère est présentement grand garde des marchans ou fabriquans de Rheims, et qu'il ne s'agit pas de le faire eslire, mais de le faire continuer, mais comme je ne suis pas certain de ce fait, je vous prie de me mander ce qui en est, afin qu'on puisse parler correctement dans la lettre qui sera écrite ; et si M^r^ vostre frère est sorti de charge il est bon que je scache aussi depuis quel temps, car je crois que ces élections ne se font que de deux ans en deux ans. J'attens vostre réponse par ce porteur et suis, Mon Révérend Père, vostre très humble et très obéissant serviteur,

DAGUESSEAU.

(*l'adresse porte*) :

Au très reverend Le Révérend père dom Thierry Ruinard, à l'abbaye S^t^-Germain.

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19665, f°. 212 bis.)

61

*Le chancelier Daguesseau à D. Ruinart.*

A Paris, 29 juin 1709

J'ay receu Mon Reverend père, l'imprimé de l'arrest du 2 avril 1702 que vous avez pris la peine de m'en-

Digitized by Google

voyer. Je croiois quand on m'en parla que c'estoit un arrest qui regardoit particulierement les manufactures de Rheims, mais j'ay veu que c'est un arrest général pour beaucoup d'autres fabriques, et que j'ay depuis le temps qu'il a esté rendu. Je ne laisse pas de vous en faire mes remerciemens, mais je voudrais bien scavoir au vray quel a esté l'effet de cet arrest, et si depuis qu'il a esté rendu, la fabrique des étoffes s'y est augmentée considérablement en sorte qu'il en soit sorti tous les ans une quantité bien plus considérable qu'auparavant. Je vous prie, quand vous ecrirez à M^r^ vostre frere, de lui en demander l'éclaircissement et de me le faire scavoir ensuite. Je suis cependant tres sincerement, Mon Révérend pere, vostre tres humble et tres obéissant serviteur,

DAGUESSEAU.

(*l'adresse porte*) : A mon Reverend,
Le Révérend père dom Thierry Ruinard à l'abbaye de S^t^-Germain, a Paris.

(*Bibliothèque Nationale*. Fr. 19665, f° 213.)

Cette pièce a été transcrite, comme la précédente, par Léon Le Grand, archiviste paléographe. — octobre 1885.

## 62

*Jean Mabillon, parent de dom Mabillon, à D. Ruinart.*

Mon Révérend Père,

J'ay reçu enfin le prétieux volume que Votre Révérence m'a fait l'honneur de m'envoyer, dont je luy rends mes très humbles actions de graces. Vous pouvez juger du plaisir que m'en fait la lecture par le respectueux attachement que j'avois pour celuy qui en fait sujet et pour celuy qui en est l'autheur. Monseigneur en est charmé, il la lu de suite aussytost que j'ai eu l'honneur de luy remettre de votre part, et il le trouve écrit d'une manière également délicate et édifiante. Vous avez jugé à propos de mettre un lambeau

Digitized by Google

de la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à Madame de Caumartin. Je n'aurois jamais cru qu'une lettre écrite avec tant de désordre dû passer jusqu'à vous, n'y encore moins que vous daignassiez en emprunter quelques parolles pour les insérer dans votre ouvrage ; je vous en suis néanmoins obligé, cela prouvera votre bonté pour moy et ma reconnaissance envers celuy qui a daigne m'instruire si dignement dans les derniers momens de sa vie. Je n'oublieray jamais aussi l'ordre qu'il m'a donné de vous regarder, mon Révérend Père, comme un autre luy mesme, et je ne négligeray rien pour vous témoigner mon respect et ma reconnoissance, trop heureux si vous daignez vous souvenir de moy à cause de luy : oserai-je vous demander des nouvelles de Monsieur Ruinart, daignez s'il vous plait luy présenter mes respects quand vous luy écrirez, aussy bien qu'a messieurs Du Guet, de Targny, Anquetil et aux R. R. Père Guenié, Daret et à Madame de Caumartin et à Madame la marquise de Gesvres, à Monsieur Baluze.

Je me recommande à vos saints sacrifices, et j'ose vous demander la continuation de l'honneur de votre bienveillance, vous ne pouvez l'accorder à personne au monde qui soit plus que je suis avec respect et reconnoissance,

Mon révérend Père
de votre Révérence,
Le très humble et très obéissant serviteur,

MABILLON.

A S$^{t}$-Lizier, le 29 juillet (1709)

(*Bibliothèque Nationale*, Fr. 19639, f° 211.)

Lettre de remerciement pour l'envoi de la vie de Mabillon, écrite par un neveu à la mode de Bretagne du célèbre bénédictin, et datée par lui de Saint-Lizier (Ariège.) Cette petite ville était le siège de l'évêche de Conserans, occupé alors par Isaac-Jacques de Verthamont, qui appartenait à la congrégation de l'Oratoire (*Gallia Christiana*, t I. col. 1143). Le jeune Mabillon parait avoir rempli à cette époque les fonctions de secrétaire de ce prélat ; il fut ensuite curé de Thibie (Marne), et mourut curé de Louvemont (Haute-Marne), le 29 janvier 1756. — Il est question de ce neveu dans le billet suivant du cardinal de Bouillon :

Digitized by Google

*Le Cardinal de Bouillon à M. Lefèvre, à Paris.*

A Rouen ce 10e janvier 1708.

Quand vous passerez vers l'abbaye de St Germain des prés, allez y pour voir de ma part le P. D. Thierry Ruinard, pour sçavoir l'état de sa santé qui m'est très chère, sçavoir si je puis luy être bon à rien, et s'il a receu la lettre que je luy ay écritte au sujet de notre commune douleur de la mort du méritant Père D. Jean Mabillon, qu'on m'a dit avoir un neveu ecclésiastique, que je souhaitte qui soit présenté à mes neveux d'Auvergne, afin que dans l'occasion ou eux ou moy puissions, en la personne de ce neveu ecclésiastique, qu'on m'a affirmé avoir du mérite, reconnoître l'incomparable mérite de son digne et saint oncle, auquel la Gazette de France n'a fait que luy rendre la justice qui luy est deüe, et que tout homme d'honneur et de probité ne peut lui refuser.

LE CARDINAL DE BOUILLON.

(*Bibl. Nat.*, Fr. 19639, f° 44, en copie dans les papiers de D. Ruinart.)

---

Nous ne pouvons clore plus utilement cette série de lettres qu'en donnant la liste de tous les ouvrages et recueils imprimés qui, à notre connaissance, renferment d'autres pièces plus ou moins nombreuses de la correspondance de Mabillon et de Thierry Ruinart :

*Œuvres posthumes de D. Mabillon et de D. Ruinart*, Paris, 1724, t. I, p. 427 à 555.

*Abrégé de la vie de D. Mabillon*, Paris, 1709, p. 216.

*Œuvres de Bossuet*, édition de D. Déforis, *Lettres*, t. IX, p. 69, etc., édition de Versailles, 1818, t XXXVII, p. 339, XXXVIII et XLII, *passim*.

Digitized by Google

*Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie...* par Valery, 3 vol. in-8°, Paris, 1847.

*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, rapports suivis de lettres publiées par M. Dantier, t. VI, p. 241 à 502.

*Histoire de D. Mabillon et de la Congrégation de Saint-Maur*, par Chavin de Malan, in-12, Paris, 1843, p. 271, 285, 330, 360, 385, 435, 442 et 489.

*Lettres de l'abbé de Rancé*, par M. Gonod, Paris, 1846, V. Table.

*Histoire de l'abbé de Rancé*, par l'abbé Dubois, Paris, 1869, t. II, p. 293, etc.

*L'abbé de Louvois*, par l'abbé Gillet, Paris, 1884, p. 152.

*Le Monasticon Gallicanum*, par L. Courajod, Paris, 1869, p. 7.

*Opuscules de Grégoire de Tours*, par H. Bordier, Société de l'Histoire de France, 1857, t. I, *préface*, et p. 395 (3 lettres).

*Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLVII, p. 294, (papiers de Bouillon), et t. LXIV, p. 223 (jeunesse de Mabillon à Reims).

*Bulletin de la Société académique de Laon*, 1879-80, t. XXIV, p. 30 (lettre au prieur de St-Thierry, sur la méthode de l'histoire).

*Revue de la Société des Etudes historiques*, 1885, 4e série, t. III, p. 335 à 352 (correspondance relative aux prisons monastiques).

*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1884, t. XLV, p. 187 (lettre de Mabillon adressée à D. Pierre Misson et non *Michon*).

*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1884, p. 294 (lettre à D. Navières, avec commentaire par Mgr Barbier de Montault).

*Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1839, octobre, p. 5 (lettre au même).

*Le Cabinet Historique*, Mars-Avril 1883, n° 2, p. 116 à 120 (sept lettres tirées des papiers de Noailles).

Digitized by Google

*Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1878, p. 836, et août 1884, p. 184 (lettres très intéressantes sur les travaux bénédictins).

*Le Bibliophile français*, 1870, t. IV, p. 557.

*Le Contemporain*, 1er février 1878, p. 297 à 320 (documents sur les origines de la Diplomatique, par M. E. Babelon).

*Catalogue des documents historiques*, par Charavay, Novembre 1885, n° 3 (lettre de recommandation donnée à Mabillon par Robert Gravel, seigneur de Marly, ambassadeur de France en Suisse, Bade, 23 juillet 1683).

*Bulletin monumental*, 1885, t. LI, p. 493 (relations de Mabillon avec son pays natal).

*Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, par Léopold Delisle, in-4° 1874, t. I, p. 395, t. II, p. 65, etc.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES


Pages.

Au lecteur Rémois..... III

NOTICE SUR D. RUINART

PREMIÈRE PARTIE.

**Vie de D. Ruinart.**

CHAP. I. — Origine Rémoise et famille de D. Ruinart..... 1
CHAP. II. — Vie de D. Ruinart, ses relations avec D. Mabillon, son caractère et ses travaux, ses voyages..... 6
CHAP. III. — Dernières années de D. Ruinart, sa mort, ses vertus, épitaphes et louanges à sa mémoire 15

SECONDE PARTIE

**Œuvres de D. Ruinart.**

CHAP. I. — Antiquités chrétiennes, Histoire de l'Eglise.... 24
§ 1. — *Les Actes des Martyrs*..... 24
§ 2. — *L'Histoire de la persécution des Vandales*..... 29
§ 3. — *L'Apologie de la Mission de Saint Maur*..... 30
§ 4. — *Défense de l'Eglise de Paris*..... 30
§ 5. — *Le Pallium des Archevêques*..... 31
CHAP. II. — Antiquités nationales, Histoire de France..... 33
§ 1. — *Les Œuvres de Grégoire de Tours*..... 33
§ 2. — *Le Voyage littéraire en Alsace et en Lorraine*... 36
§ 3. — *La Vie du Pape Urbain II*..... 36
§ 4. — *L'Abrégé de la vie de D. Mabillon*..... 38
§ 5. — *Correspondance*..... 40

TROISIÈME PARTIE.

**Inscription commémorative à Saint-Remi.**

CHAP. I. — Le projet et les souscripteurs du monument.. 43
CHAP. II. — Un portrait de D. Ruinart, les Bénédictins Rémois..... 48


Digitized by Google

## APPENDICE


Pages.

I. — Documents sur la famille Ruinart du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle. . . . . 55
§ 1. — *Extraits d'actes de notaires et d'archives* . . . . . 55
§ 2. — *Extraits des registres paroissiaux de Reims* . . . . . 64
II. — Bibliographie . . . . . 69
§ 1. — *Œuvres de D. Ruinart* . . . . . 69
§ 2. — *Notices et études sur D. Ruinart* . . . . . 72
§ 3. — *Sources à la Bibliothèque Nationale* . . . . . 74
§ 4. — *Sources à la Bibliothèque de Reims* . . . . . 74

III. — Documents sur D. Mabillon . . . . . 75
§ 1. — *Notice du Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés* . . 75
§ 2. — *Epitaphes et poésies recueillies par D. Ruinart* . . 80

IV. — Correspondance inédite de D. Mabillon et de D. Ruinart, avec indications bibliographiques . . . . . 83
1. — *D. Bretaigne à D. Mabillon* . . . . . 84
2. — *D. Fillastre à D. Mabillon* . . . . . 85
3. — *D. Mabillon à D. Audebert* . . . . . 87
4. — *J.-B. Thiers à D. Mabillon* . . . . . 88
5. — *D. Mabillon à l'un de ses confrères* . . . . . 89
6. — *D. Mabillon à D. Ruinart* . . . . . 90
7. — *D. Mabillon à D. Ruinart* . . . . . 91
8. — *D. Mabillon à D. Durban* . . . . . 92
9. — *D. Germain à D. Ruinart* . . . . . 94
10. — *D. Mabillon à M. Baluze* . . . . . 95
10 *bis*. — *D. Germain à D. Ruinart* . . . . . 97
11. — *D. Germain à D. Ruinart* . . . . . 99
12. — *Magliabechi à D. Mabillon* (italien) . . . . . 100
13. — *D. Germain à D. Ruinart* . . . . . 103
14. — id. . . . . 105
15. — id. . . . . 106
16. — id. . . . . 108
17. — id. . . . . 110
18. — id. . . . . 111
19. — id. . . . . 113
20. — id. . . . . 116
21. — id. . . . . 117
22. — id. . . . . 119
23. — id. . . . . 120
24. — *Magliabechi à D. Mabillon* (italien) . . . . . 121


Digitized by Google

25. — *D. Martianay à D. Ruinart* ..... 124
26. — *D. Ruinart à un abbé de son ordre* (latin) ..... 126
27. — *D. Martianay à D. Ruinart* ..... 128
28. — id. ..... 131
29. — *D. Mabillon à M. Marquette* ..... 133
30. — *D. Bellaise à D. Ruinart* ..... 134
31. — *D. Mabillon à D. Ruinart* ..... 136
32. — *D. Mabillon à D. Ruinart* ..... 137
33. — *Magliabechi à D. Ruinart* (italien) ..... 138
34. — *D. Liron à D. Ruinart* ..... 141
35. — *D. Fillastre à D. Ruinart* ..... 142
36. — *D. Montfaucon à D. Mabillon* ..... 144
37. — *D. Petitdidier à D. Ruinart* ..... 145
38. — *D. Mabillon à M. de Pontchartrain* ..... 147
39. — *D. Petitdidier à D. Ruinart* ..... 148
40. — id. ..... 150
41. — *D. Monnier à D. Ruinart* ..... 152
42. — *D. Monnier à D. Mabillon* ..... 153
43. — *D. Petitdidier à D. Ruinart* ..... 158
44. — *M. de Villefore à D. Ruinart* ..... 159
45. — *M. Duguet à D. Ruinart* ..... 160
46. — *Du Cange à D. Ruinart* ..... 161
47. — *D. Mabillon au Procureur général de sa congrégation* ..... 161
48. — *M. de Harlay à D. Ruinart* ..... 162
49. — *L'abbé de la Trappe à D. Ruinart* ..... 163
50. — *Le P. Germon à D. Ruinart* ..... 164
51. — *D. Roussel à D. Ruinart* ..... 165
52. — *La prieure des Carmélites de Reims à D. Ruinart* ..... 166
53. — *D. Goyel à D. Ruinart* ..... 167
54. — *M. Marquette à D. Ruinart* ..... 168
55. — *Th. Inese à D. Ruinart* ..... 169
56. — id. ..... 170
57. — *D. Daret à D. Ruinart* ..... 171
58. — *D. Ruinart au président Bouhier* ..... 172
59. — *Le président Bouhier à D. Ruinart* ..... 173
60. — *Daguesseau à D. Ruinart* ..... 174
61. — id. ..... 174
62. — *Jean Mabillon à D. Ruinart, et billet joint du cardinal de Bouillon* ..... 175



Digitized by Google

# TABLE DES PLANCHES

1. Epitaphe de D. Ruinart ..... 21

2. Monument commémoratif de D. Ruinart à Saint-Remi de Reims ..... 42

3. Inscription à la mémoire des religieux bénédictins célèbres dans la congrégation de Saint-Maur, qui ont fait leur profession à Reims ..... 47

4. Inscription à la mémoire des écrivains bénédictins de la congrégation de Saint-Maur qui sont nés à Reims ..... 51

5. Inscription à la mémoire des Bénédictins de l'ancien diocèse de Reims ..... 53

7. Tableau généalogique de la famille Ruinart ..... 55

Digitized by Google

# TABLE

## NOMS DE LIEUX & DE PERSONNES

### CITÉS DANS L'OUVRAGE


### A

*Alsace* (voyage littéraire en), 36.
*Angers* (abbaye de S.-Serge d'), 142.
*Agaune*, lieu du martyre de S. Maurice, 131.
*Anisson* (le libraire), voyage en Italie, 91, 114.
*Arone* (les jésuites d') visite de Mabillon, 93.
*Audebert* (D.), projet d'études historiques, 87.
*Auvergne* (maison d'), ses titres examinés par D. Ruinart, 74.

### B

*Baillet* (A.), ses polémiques, 30, 146, 153.
*Baluze* (Etienne), ses relations avec les bénédictins, 74, 95, 117, 176.
*Barré* (D.), ses lettres, 107, 109, ses neveux, 112, 114 à 116.
*Bec* (Abbaye du), son histoire, 84, 136.
*Beine* (village de), terres qu'y possède la famille Ruinart, 55, 56, 57, 60.
*Bellaise* (D.), sa lettre à D. Ruinart, 134.
*Bernard* (Catherine), mère de D. Thierry, 2, 4, 55 à 68, sa mort, 65, 119.
*Berru* (village de), vignes qu'y possède la famille Ruinart, 61.
*Bignon* (l'abbé), favorise D. Mabillon, 148.
*Bigot* (Emeri), ses œuvres citées, 134.
*Blémur* (Jacqueline de), savante bénédictine, 127.
*Bordier* (H.), ses recherches sur D. Ruinart, 3, 11, 12, 13, 35, 40, 45, 73.
*Bordeaux* (Abbaye de Sainte-Croix de), 126, 130.
*Bossuet* (J. Bénigne), ses relations avec D. Ruinart, 13, 178.
*Bouhier* (le président), sa réponse à D. Ruinart, 172, 173.
*Bouillon* (le cardinal de), ses relations avec D. Ruinart, 74, 177.
*Boult-sur-Suippe* (Village de), son lieutenant, 57, 60.
*Bourdillac* (D.), ses vers sur Mabillon, 80.
*Bouton* (M.), chanoine de Reims, 84, 166.


Digitized by Google

*Brimont* (Village de), son domaine, 5, 62 à 64.
*Brimontel* (Seigneurie de), vendue à la famille Ruinart, 62.
*Bretagne* (D.), prieur de Saint-Remi, 84.
*Bulteau* (Ch.), ses lettres, 9, médit du voyage d'Italie, 99, oublieux, 113, ses travaux, 134.

## C

*Casanate* (le cardinal), accueille Mabillon, 95, 112.
*Caumartin* (Mme de), ses relations avec les bénédictins, 171, 176.
*Chavin de Malan* (Em.), biographe de Mabillon, 38, 178.
*Chelles* (Abbaye de), séjour de Mabillon, 79, son autel privilégié, 99.
*Chine* (affaire des rites de la), discussion avec les Jésuites, 150, 151, 153.
*Clément* (N.), bibliothécaire du roi, 97.
*Cluny* (abbaye de), tremblement de terre décrit par Mabillon, 89.
*Colbert* (J.-B.), ses relations avec Mabillon, 77.
*Colloredo* (le cardinal), ses mérites, 107.
*Corbie* (abbaye de), D. Ruinart y séjourne, 7, 76.
*Cour* (D. Jacques de la), abbé de la Trappe, sa lettre sur Mabillon, 163.
*Coutances* (évêque de), Fr. de Loménie de Brienne, ses manuscrits, 135.
*Corblet* (l'abbé), son appréciation sur D. Ruinart, 31.

## D

*Daguesseau* (le chancelier), ses lettres à D. Ruinart, 174.
*Daret* (D.), sa lettre à D. Ruinart, 171.
*Drouet de Maupertuy* (J.-B.), traduit D. Ruinart, 24, 69.
*Drouyn* (Madame), prieure de Chelles, 99.
*Du Cange* (Ch.), ses relations avec les bénédictins, 104, 108, lettre à D. Ruinart, 161.
*Duguet* (l'abbé), ses relations avec les bénédictins, 30, lettre à D. Ruinart, 160, 176.
*Durban* (D.), lettre, 92.

## E

*Emilion* (S.), actes de son martyre, 129.
*Estiennot* (D.), ses lettres, 9, 96, 157.
*Eucher* (S.), archev. de Lyon, 131.

## F

*Faure* (Antoine), chan. de Reims, 94, ses recherches dans les mss. d'Italie sur la primauté de saint Pierre, 98, 99, 103 et suiv., 108, 113.
*Fécamp* (abbaye de), son histoire, 84, 85, sa confrérie du Rosaire, 86, ses abbés, 142 et suiv.
*Filliastre* (D.), ses lettres, 85, 142.
*Florence* (ville de), lettres de Mabillon et de Magliabechi, 100.
*Fontanini* (l'abbé), savant romain, 145, 161.
*Frique* (M.), professeur de Mabillon, 84.
*Furstemberg* (Guillaume de), protège D. Ruinart, 29.

Digitized by Google

## G

*Gabrielli* (Monsignor), accueille Mabillon, 95.
*Gattola* (Erasme), archiviste du Mont-Cassin, 37.
*Germain* (D.), ses relations avec D. Ruinart, 4, 11, lettres d'Italie, 94 à 120.
*Germon* (le P.), jésuite, ses critiques, 30, 71, 77, 164, sa lettre sur Mabillon, 164.
*Gillot* (M.), docteur de Reims, félicite D. Ruinart, 25, 136, 137.
*Gillot* (Hildefonse), religieux apostat, 156.
*Goyel* (D.), religieux de Saint-Nicaise, ses relations avec D. Mabillon, 167.
*Gravel* (Robert), ambassadeur en Suisse, protège Mabillon, 179.
*Grégoire de Tours* (S.), ses œuvres, sa vie, 33 à 36, 70, 73.
*Guénié* (D.), ses relations avec D. Filliastre, 143, avec les carmélites de Reims, 166, 176.
*Guenyot* (le jeune), étudiant, voyage en Italie, 107, 109, 112, 114 à 116.
*Guillaume* (le B.), son culte à Fécamp et à Dijon, 85.
*Guizot* (Fr.), réédite et traduit Grégoire de Tours, son jugement sur D. Ruinart, 34, 70.

## H

*Harlay* (Ach. de), protecteur de D. Ruinart, 33, sa lettre sur Mabillon, 162.
*Hautvillers* (église et abbaye d'), canton d'Ay, Marne, tombeau de D. Ruinart, 16 à 21, vue de l'église, frontispice,
*Hérodote* (l'historien), cité comme autorité, 141.
*Hibert* (sœur), prieure des Carmélites de Reims, sa lettre sur D. Mabillon, 166,
*Holandes* (D. Ant. de), 104. 108.

## I J

*Inese* (Thomas), ses lettres à D. Ruinart, 169, 170.
*Italie* (voyage littéraire en), lettres qui le concernent, 91 à 123.
*Italiens* (mode de travailler des), 118.
*Jacques* (le P.), professeur à Trèves, 151.

## L

*Labbe* (le P.), 117.
*La Monnoye* (M. de), ses vers sur Mabillon, 80.
*Laura* (D. Et. du), son histoire de St-Maurin, dioc. d'Agen, 87.
*Laurenzo* (M.), accueille Mabillon, 95.
*Le Blant* (Edmond), complète D. Ruinart, 26 à 28, 73.
*Le Comte* (M.), ses vers sur Mabillon, 80.
*Le Painctre* (Mlle), son adresse, 89.
*Le Tellier* (Maurice), archev. de Reims, protége D. Ruinart, 24, 69, 97, 100, achats de livres, 106, 117, son administration, 136, 137.
*Liesse* (N.-D. de), passage de Mabillon, 90.
*Liron* (D ), lettre à D. Ruinart, 140.
*Loriquet* (Ch.), sa notice sur D. Ruinart, 74, lettres recueillies par ses soins à la Bibliothèque de Reims, 83.

Digitized by Google

*Louvois* (l'abbé de), ses relation avec D. Ruinart, 12, 179.
*Lyburn* (M. de), évêque anglais, 115.

## M

*Mabillon* (D.), ses relations avec D. Ruinart, 6, 8 à 15, sa vie, 38 et 39, ses lettres, 40, sa notice dans le nécrologe, 75, poésies à sa mémoire, 80, sa correspondance, 82 à 175.
*Mabillon* (Jean), neveu de D. Mabillon, sa lettre à D. Ruinart, 175.
*Magliabechi* (Antoine), ses lettres, 15, 100, 121, 138.
*Marca* (P. de), loué par Mabillon, 96.
*Marchand* (D.), ses vers sur Mabillon, 81.
*Marquette* (M.), conseiller au présidial de Laon, ses lettres à Mabillon, 133, 168, 179.
*Martène* (D.), appelé D. Edmond dans la correspondance, 94, 97, 111, 121.
*Martianay* (D.), ses lettres, 124, 128.
*Martin* (D.), assistant, 100.
*Martyrs* (actes de divers), 128 à 132, 141.
*Massuet* (D.), biographe de D. Ruinart, 7, 8, 18, 73.
*Matter* (M.), publie l'*Itinéraire en Alsace*, 36, 72.
*Maurice* (S.), actes de son martyre, 131.
*Meaux* (abbaye de Saint-Faron de), D. Ruinart y fait profession, 7, y réside, 8, Mabillon s'y rend, 90.
*Messine* (église St J.-B. de), mosaïque et sépultures, 71.
*Misson* (D.), né à Reims, 3, 50, 178.
*Misson* (famille), ses alliances, 5, 59, 65, 79.
*Monnier* (D.), religieux à Bezançon, ses lettres, 151, 152, 153.
*Mont-Cassin* (abbaye du), séjour de Mabillon, 95, 111, 114, sa régularité, 128.
*Montfaucon* (D.), écrit de Rome à D. Mabillon, 144.
*Mopinot* (D.), bénédictin rémois, 37, 51.
*Moreau*, abbé de Saint-Josse, puis évêque d'Arras, 172.
*Muguet* (François), libraire, 33, 69.

## N

*Nancy* (ville de), réunion des évêques de Lorraine, 149.
*Naples* (ville de), décrite par D. Germain, 112, 119.
*Narbonne* (église de), son ms., 126.
*Nauroy* (village de), terres qu'y possède la famille Ruinart, 56.
*Nicaise* (saint), son martyre, 29.
*Noailles* (le cardinal de), protège D. Ruinart, 30.
*Noailles* (Gaston de), évêque de Châlons, 17, 40, 179.
*Noris* (le cardinal), trouve une inscription aux catacombes, 145.

## P

*Paris* (abbaye de Saint-Germain-des-Près de) D. Ruinart y est appelé, 7, ses antiquités, 11, son nécrologe, 19 et 75.
*Paris* (bibliothèque du roi, à), ses mss, dépouillés par D. Ruinart en 1685, 41, 127.

Digitized by Google

*Patin* (le jeune), étudie en médecine à Padoue, 109, 112, 113 et suiv.
*Patrizzi* (M.), approuve un écrit contre D. Mabillon, 145.
*Perth* (le duc de), ses lettres à D. Ruinart, 13, 171.
*Petitdidier* (D.), prieur de l'abbaye de Saint-Mihiel, lettres, 30, 145, 148, 150, 158.
*Philippe* (M.), député de Besançon, recommandé à Mabillon, 152.
*Pontchartrain* (M. de), ministre, lettre de D. Mabillon, 148.
*Porcheron* (D.), appelé D. Placide dans la correspondance, 97, 103, 105, 111, 112, 117.
*Précy* (Sœur de), carmélite à Reims, 166.
*Prou* (D.), ses lettres, 107, 121.

## R

*Rancé* (M. de), abbé de la Trappe, 120, 178.
*Reims* (abbaye de Saint-Nicaise de), 137.
*Reims* (abbaye et église Saint-Remi de), berceau de D. Ruinart, 7, 43 à 46, bénédictins illustres qui y ont fait profession, 46, 47, divers faits, 75, 84, 136, 137, 138.
*Reims* (bénédictins nés dans le diocèse de), 53.
*Reims* (bénédictins nés dans la ville de), 50, 51.
*Reims* (chapitre N.-D. de), ses relations avec D. Ruinart, 31, vend la seigneurie de Brimont, 62, ses conflits, 84, ses largesses, 137.
*Reims* (collège des Bons-Enfants de), D. Ruinart y fait ses études, 6.
*Reims* (église Saint-Timothée de), où D. Ruinart est baptisé, 1, 2, 43, 64.
*Reims* (fabricants de), 174, 175.
*Reims* (maison de la ville d'Amboise à), propriété de Mathieu Ruinart, 4, 57, 60, 61.
*Reims* (la misère de), en 1693, 137.
*Reims* (registres des paroisses de), 64 à 67.
*Remiremont* (chapitre de), sa réforme, 84, 154 et suiv.
*Riant* (M. le comte), qualifie d'excellente la *Vie d'Urbain II*, 38.
*Robert* (Ulysse), ses recherches sur les bénédictins, 50, 73.
*Rome* (ville de), séjour de Mabillon, 94 à 123.
*Ros* (Guillaume de), abbé de Fécamp, 143.
*Rossi* (J.-B. de), sa notice sur Urbain II, 37.
*Roussel* (D.), religieux de Saint-Nicaise, son éloge de D. Mabillon, 165.
*Ruinart* (famille), son origine, ses principaux membres, ses alliances, son état-civil, sa généalogie, 2 à 5, 55 à 68, 90, 137.
*Ruinart* (Claude), 5, 63, 66, 67.
*Ruinart* (D.), son origine, 1, son enfance, 2, ses voyages, 9, sa piété, 10, son caractère, ses travaux, son abnégation, 12 et 13, sa mort, 16, son épitaphe 21, ses œuvres, 22 et suiv., son monument à Saint-Remi, 42, son portrait, 48, ses lettres, appendice IV, bibliographie appendice III et IV.

Digitized by Google

*Ruinart* (Jacques), bachelier en théologie, 2, 3, 60, 61, 65.
*Ruinart* (Mathieu), père du bénédictin, 2 à 5, 55 à 68, ses propriétés, 60, son testament, 61, ses maladies et sa mort, 65, 136.
*Ruinart de Brimont* (le vicomte), 5, 67.

## S

*Saint-Basle* (abbaye de), visite de Mabillon, 137.
*Saint-Blaise* (prieuré de), attribué à D. Ruinart, 13.
*Saint-Josse* (abbaye de), son histoire, 84, ses archives, 171, 172.
*Saint-Mihiel* (abbaye de), ses droits de préséance, 146, faits divers, 149, 151.
*Saint-Thierry* (abbaye de), son prieur, 136, ses bâtiments, 138, lettre de Mabillon, 179.
*Saint-Vannes* (congrégation de), ses chapitres, 151, 158.
*Salm* (la princesse Christine de), abbesse de Remiremont, 154.
*Saubinet* (famille), ses alliances, 66, 67, 68.
*Sauve* (abbaye de la), son histoire, ses manuscrits, 87, 128, 132.
*Schelstrate* (E.), accusé à tort, 105.
*Soissons* (ville de), Mabillon y séjourne, 90.

## T

*Tassin* (D.), biographe de D. Ruinart, 26, 74.
*Thévenot* (M.), bibliothécaire du roi, 97, 110.
*Thiers* (J.-B.), curé de Champrond, lettre à Mabillon, 88.
*Tillemont* (M. de), ses critiques, 141.
*Tomasi* (J.), lettre à D. Ruinart, 28.
*Toulouse* (les Cordeliers de), leurs mss., 124.
*Tronsson* (famille), ses alliances, 5, 63, 66 à 68.
*Turin* (ville de), sa description par Mabillon, 91.

## U V W

*Urbain II* (le pape), sa vie, 32, 71, son culte, son origine, 36 et 37, la croisade, 86.
*Valery* (M.), la correspondance bénédictine, 16, 35, 72, 83.
*Vaudesincourt* (village de), cense de Mathieu Ruinart, 60, 61.
*Venise* (ville de), séjour de Mabillon, 92, son carnaval, 112.
*Verthamont* (Is. Jacques de), évêque de Conserans, 176.
*Vic* (D. Claude de), traduit D. Ruinart, 39, 71.
*Villefore* (M. de), lettre à D. Ruinart, 159.
*Vossius* (Isaac), son livre examiné par Mabillon, 112.
*Wallace*, savant anglais, 170.
*Westetein* (le libraire), réédite les Actes des Martyrs, 16, 26, 69.
*Wiard* (D.), voit les mss. de Saint-Josse, 172.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME

---

### PREMIÈRE PARTIE

## SÉANCE PUBLIQUE


Pages.

*Discours d'ouverture*, prononcé par M. LESEUR, président annuel..... 1

*Compte-rendu des travaux de l'année 1884-1885*, par M. Henri JADART, secrétaire général..... 12

*Rapport sur le Concours d'Histoire*, par M. G. CARRÉ, membre titulaire..... 34

*Rapport sur le Concours de Poésie*, par M. P. SOULLIÉ, membre titulaire..... 44

*La Légende d'un Rustique*, par M. A. MILLIEN, membre correspondant (pièce couronnée)..... 49

*Concours de l'année 1885. Prix et Médailles*..... 56

*Programme des Concours ouverts pour les années 1886 et 1887*..... 57

*Tableau des Membres composant l'Académie au 23 juillet 1885* 61

*Liste des Ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1884-1885*..... 65


Digitized by Google

## NÉCROLOGIE

*Allocution prononcée le 26 août 1885, aux obsèques de M. le comte Adrien de Brimont, membre titulaire de l'Académie de Reims,* par M. Henri JADART, secrétaire général. 73

## SCIENCES

*Le Cocon de l'ailante,* lecture de M. H. GIVELET, membre titulaire, à la séance publique du 23 juillet 1885..... 75

*La Vigne en Champagne pendant les temps géologiques,* par M. V. LEMOINE, membre titulaire ..... 87

## LITTÉRATURE

*Un Récit de la Chronique de Reims : Le Lai de l'Oiselet,* conférence de M. Gaston PARIS, membre de l'Institut, membre correspondant de l'Académie, à la séance du 27 décembre 1884..... 101

*Une Philippique inconnue et une Strophe inédite de Lagrange-Chancel,* communication de M. V. DIANCOURT, membre titulaire ..... 106

*Noël de l'Argonne,* communication de M. PONSINET, membre correspondant..... 134

## HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

*Projet d'érection d'une Statue de Jeanne d'Arc à Reims,* extrait du procès-verbal de la séance du 19 mars 1886.. 141

*Rapport fait par* M. LESEUR *au nom de la commission chargée d'examiner le projet de l'érection d'une statue de Jeanne d'Arc à Reims*..... 143

Digitized by Google

*Ecole primaire de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil en 1783*, lecture faite à l'Académie de Reims par M. Ed. Lamy, architecte, membre titulaire..... 155

*Les Clefs d'Orthez, épisode de la vie municipale aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles*, par M. Albert Durant des Aulnois, membre titulaire..... 168

*Monnaies du moyen âge trouvées à Reims en 1885, près l'église Saint-Jacques*, communication de M. Paul Contant, membre correspondant..... 207

## Deuxième Partie

*Dom Thierry Ruinart (1657-1709). Notice sur sa famille, son origine et ses travaux, suivie de lettres et de documents inédits tirés des archives et de la Bibliothèque de Reims*, par M. Henri Jadart, membre titulaire..... 1

Digitized by Google

# TABLE DES PLANCHES

## CONTENUES DANS CE VOLUME

### Première Partie


Pages.

1. Empreintes de feuilles de vignes pendant les temps géologiques..... 98
2. Fac-similé des poésies de Lagrange-Chancel (trois planches)..... 109, 116, 120
3. Plan du Parvis Notre-Dame et projet d'une Statue de Jeanne d'Arc..... 143
4. Ecole de la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil (vues et plan)..... 155, 165, 167


Imp. coop. de Reims (N. Monce, del.)

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1228

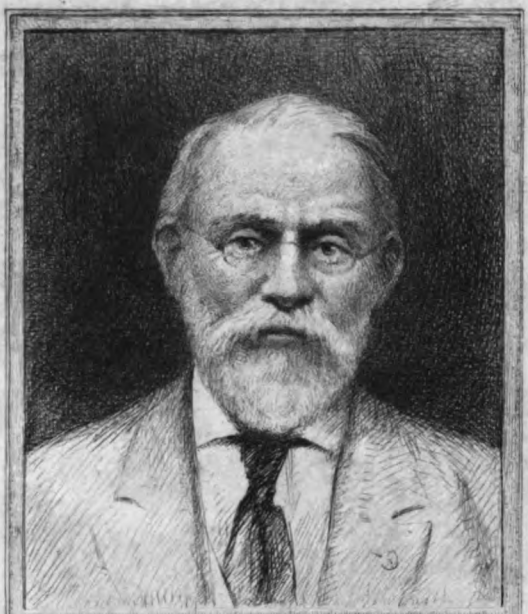

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY